

PSA BANQUE FRANCE

STELLANTIS



**RAPPORT  
ANNUEL  
2020**



# SOMMAIRE

Message du Directeur Général	1
Chiffres clés 2020	2
<b>1 RAPPORT DE GESTION</b>	<b>3</b>
1.1 Activités du groupe PSA Banque France	4
1.2 Analyse des résultats opérationnels	12
1.3 Situation financière	16
1.4 Facteurs de risques et adéquation des fonds propres - Pilier III	21
1.5 Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	88
1.6 Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	99
<b>2 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>129</b>
2.1 Bilan consolidé	130
2.2 Compte de résultat consolidé	131
2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	132
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	133
2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	134
2.6 Notes aux états financiers consolidés	135
2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174
<b>3 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>177</b>
3.1 Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2020	178
3.2 Bilan et hors-bilan	181
3.3 Compte de résultat	183
3.4 Notes aux états financiers	184
3.5 Filiales et participations	198
3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	199
Déclaration de la personne responsable du Rapport Annuel 2020	202

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**DANS UN CONTEXTE SANITAIRE QUE NOUS CONNAISSONS TOUS, LE GROUPE PSA BANQUE FRANCE A SU FAIRE PREUVE D'UNE EXTRAORDINAIRE RÉSILIENCE, GÉNÉRANT UN RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE 350 MILLIONS D'EUROS, SUPÉRIEUR À CELUI DE 2019.**

**D**ans un marché perturbé par la crise sanitaire, le groupe PCD des marques Peugeot, Citroën, DS a mieux résisté que le marché en réalisant une part de marché de 30,1% contre 29,7% en 2019. La marque Peugeot bénéficie de la nouveauté de la totalité de sa gamme et représente 18,2% des immatriculations domestiques. Avec respectivement 10,9% et 1,1% de part de marché, les marques Citroën et DS complètent la présence du groupe sur le marché.

Le groupe PSA Banque France s'est attaché à deux objectifs prioritaires :

- préserver la santé de ses collaborateurs par la mise en place de protocoles sanitaires stricts sur les lieux de travail et en déployant le télétravail de façon massive ;
- préserver l'entreprise en décidant rapidement de mesures pour nos clients (réseaux et finaux) afin de les aider à passer cette crise et à préserver la qualité de nos encours.

Une des mesures phares aura été la mise en place de campagnes de reports des échéances, en mode proactif, à destination de la clientèle PME. Les remboursements se sont effectués sans encombre sur le dernier quadrimestre 2020.

Nous noterons également la bonne maîtrise du risque, qui hors provisions exceptionnelles d'ajustement post-modèle demeure inférieure au coût du risque budgétisé sur l'année.

Forts d'une politique de refinancement diversifiée, nous avons pu accompagner les trois marques dans la transition énergétique en proposant à nos clients des formules innovantes et compétitives comme le *Flex and Free* ou le *Mobility Pass* répondant précisément à l'évolution de leurs attentes en matière de consommation « automobile ».

Cette stratégie nous a permis de progresser en termes de performance commerciale sur les deux typologies de clientèle : au niveau des clients particuliers, 51% des livraisons sont assorties d'un financement CREDIPAR ; s'agissant des entreprises, une progression de près de deux points nous permet d'atteindre 31,7%.

Notons par ailleurs que, malgré le contexte, nous avons poursuivi la transformation de notre société en challengeant les processus et en déployant un programme musclé de robotisation et d'automatisation.

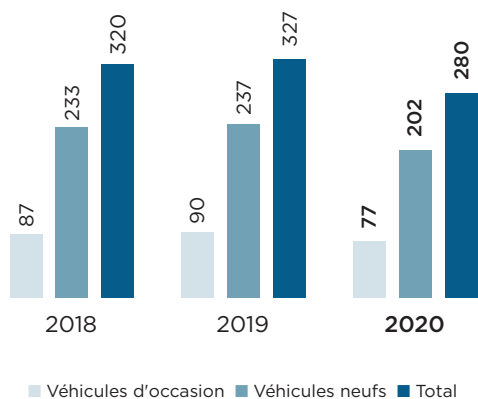
Enfin, tout cela n'a été possible que grâce au professionnalisme et à l'engagement des collaborateurs.

**LAURENT AUBINEAU**  
Directeur Général

# CHIFFRES CLÉS 2020

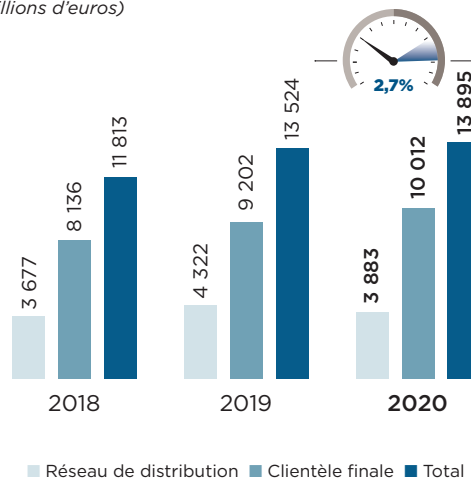
## ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANCÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



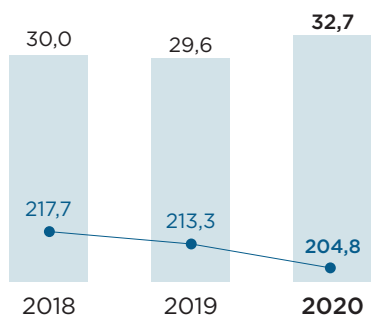
## ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

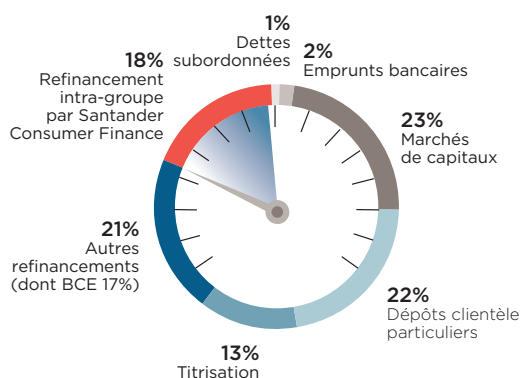


## TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES

(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS / en % des contrats de financement)



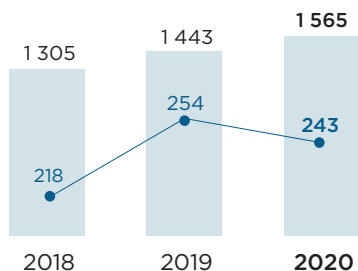
## SOURCES DE REFINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020



■ Taux de pénétration financements ● Taux de pénétration services

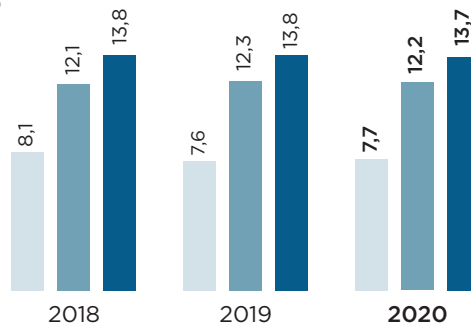
## CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



## RATIOS DE CAPITAL

(en %)



■ Capitaux propres consolidés ● Résultat net consolidé

■ Ratio de levier ■ Ratio CET1 ■ Ratio de solvabilité total



# RAPPORT DE GESTION



<b>1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE</b>	<b>4</b>	<b>1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE</b>	<b>88</b>
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.5.1 Présentation générale de PSA Banque France	88
1.1.2 Activités du groupe PSA Banque France	5	1.5.2 Actionnariat - structure du capital social	88
<b>1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS</b>	<b>12</b>	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	89
1.2.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	12	1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'Administration	90
1.2.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France	12	1.5.5 Rémunérations des dirigeants	94
1.2.3 Résultats des opérations	14	1.5.6 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction	94
<b>1.3 SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>16</b>	1.5.7 Responsables du contrôle des comptes	94
1.3.1 Actifs	16	1.5.8 Investissements	95
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	16	1.5.9 Conventions intra-groupe	95
1.3.3 Politique de refinancement	17	1.5.10 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2021, telles que proposées par le Conseil d'Administration du 24 février 2021, s'agissant des comptes sociaux et consolidés de PSA Banque France	95
1.3.4 Sécurité de la liquidité	19		
1.3.5 Notations de crédit	19		
1.3.6 Perspectives 2021	20		
<b>1.4 FACTEURS DE RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER III</b>	<b>21</b>	<b>1.6 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)</b>	<b>99</b>
1.4.1 Facteurs de risques	22	1.6.1 Contexte de développement durable	99
1.4.2 Gouvernance et dispositif de gestion des risques	31	1.6.2 Modèle d'affaires	100
1.4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	36	1.6.3 Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité	102
1.4.4 Ratio de levier	46	1.6.4 Stratégie RSE du groupe PSA Banque France	104
1.4.5 Risque de crédit	49	1.6.5 Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers	105
1.4.6 Risque de liquidité et de refinancement	73	1.6.6 Gouvernance, programmes et politiques en place	107
1.4.7 Actifs grevés	76	1.6.7 Enjeux environnementaux	111
1.4.8 Risques de change et de taux d'intérêt	78	1.6.8 Enjeux sociétaux	112
1.4.9 Risque de marché	79	1.6.9 Enjeux sociaux	116
1.4.10 Titrisation	80	1.6.10 Éthique des affaires et gouvernance	119
1.4.11 Risques opérationnels	81	1.6.11 Annexes	121
1.4.12 Informations relatives aux expositions faisant l'objet de mesures appliquées en réponse à la pandémie de Covid-19	83	1.6.12 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	126

# 1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

## 1.1.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport annuel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays membres de l'Union

européenne. Les comptes consolidés ont été certifiés au 31 décembre 2020 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers et Mazars.

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Produit net bancaire	565	529	+6,8%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(157)	(159)	(1,3%)
Coût du risque	(58)	(37)	+56,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>350</b>	<b>333</b>	<b>+5,1%</b>
Autre résultat hors exploitation	(4)	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>346</b>	<b>333</b>	<b>+3,9%</b>
Impôts sur les bénéfices	(103)	(79)	+30,4%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>243</b>	<b>254</b>	<b>(4,3%)</b>

### BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Actif	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	487	453	+7,5%
Actifs financiers	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	964	979	(1,5%)
Prêts et créances sur la clientèle	13 895	13 524	+2,7%
Actifs d'impôts	4	10	(60,0%)
Autres actifs	307	378	(18,8%)
Immobilisations corporelles	17	18	(5,6%)
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15 674</b>	<b>15 362</b>	<b>+2,0%</b>

Passif	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Passifs financiers	1	2	(50,0%)
Dettes envers les établissements de crédit	4 937	3 738	+32,1%
Dettes envers la clientèle	3 214	2 877	+11,7%
Dettes représentées par un titre	4 684	5 971	(21,6%)
Passifs d'impôts	457	377	+21,2%
Autres passifs	661	799	(17,3%)
Dettes subordonnées	155	155	0,0%
Capitaux propres	1 565	1 443	+8,5%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 674</b>	<b>15 362</b>	<b>+2,0%</b>

### ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Réseau de distribution	3 883	4 322	(10,2%)
Clientèle finale	10 012	9 202	+8,8%
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>13 895</b>	<b>13 524</b>	<b>+2,7%</b>



## 1.1.2 Activités du groupe PSA Banque France

### 1.1.2.1 PRÉSENTATION

Banque PSA Finance, la financière de STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021), spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la filiale de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire qui portait sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal depuis août 2015. Depuis 2020, la Suisse étant gérée à 100% par Santander Consumer Finance, le partenariat bancaire porte désormais sur 10 pays en Europe.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, après avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

#### A. Organisation

PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé l'entité SOFIRA.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasion) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

#### STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 2-10, boulevard de l'Europe, Poissy (78300), et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

## B. Organisation de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc.) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

## C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques Peugeot, Citroën et DS et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement dans le contexte de pandémie de Covid-19. Tout en maintenant un haut niveau de performance, le groupe PSA Banque France a mis en place des reports d'échéances et des rééchelonnements à destination de ses clients et du réseau de distribution. Ces solutions, qui s'inscrivent dans le protocole de place FBF-ASF du 17 juin 2020, auquel le groupe PSA Banque France a adhéré, ont permis notamment aux clients entreprises et professionnels, de faire face à cette période exceptionnelle dans les meilleures conditions.

Les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société du groupe STELLANTIS ;
- **une relation privilégiée avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France. PSA Banque France adapte ses solutions suite à l'arrivée de modèles électrifiés au sein des gammes des marques ;
- **un système d'information performant intégré dans le point de vente qui va évoluer dans les mois à venir afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;

- **une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « *one-stop shopping* » est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;

- **une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe PSA Banque France propose des solutions en ligne comme des calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Est également proposée aux clients la possibilité d'acquiescer en ligne leur véhicule avec son financement tout en maintenant la relation avec le réseau. Dans le contexte de pandémie de Covid-19, STELLANTIS et le groupe PSA Banque France ont lancé pour la première fois en France une solution complète de vente et de financement de véhicules neufs 100% en ligne. Les trois marques bénéficient de ce nouveau canal de distribution ;

- **une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance. Ce modèle a démontré sa résilience dans le contexte de pandémie de Covid-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour le groupe PSA Banque France. Les offres de financement sont ainsi restées compétitives dans l'environnement compliqué de la vente automobile.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié de STELLANTIS, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.



### 1.1.2.2 OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **le financement à la clientèle finale représente 72% des encours de financement au 31 décembre 2020.** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. L'année 2017 a vu la création de *Free2Move Lease* (F2ML), la structure de location longue durée (LLD) interne au groupe STELLANTIS qui s'inscrit dans sa politique globale de mobilité pour tous : *Free2Move*. PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client. PSA Banque France continue d'enrichir son offre afin de s'adapter au nouveau comportement de ses clients particuliers et entreprises qui souhaitent des solutions globales de mobilité. La voiture est au centre de leur mobilité, mais elle doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. PSA Banque France met en place des offres qui répondent à ce comportement nouveau ;
- **le financement au réseau de distribution représente 28% des encours au 31 décembre 2020.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements. La souplesse des solutions a permis au réseau de traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions ;
- **les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services est proposée :
  - assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé,

#### A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients Corporate, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;
- les activités de prêts au réseau de distribution correspondent à des financements de stock de véhicules

#### B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

Le groupe PSA Banque France est aussi le partenaire financier exclusif du quadricycle Citroën AMI et le partenaire d'Aramis réseau spécialiste de la vente de voitures neuves et d'occasion de STELLANTIS.

- assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicules connectés.

Pour accompagner les entreprises, de nouvelles assurances sur leur activité (garanties sur matériel transporté ou perte d'exploitation) ont été mises en place en 2019. La solution « *Pay How You Drive* » est un véritable succès auprès des particuliers. Pour accompagner l'arrivée des nouveaux véhicules électriques, une solution d'épargne de jours de location de véhicule abondée par le groupe est proposée en option au contrat de financement : *Mobility pass*. Elle permet au client d'un véhicule électrique de louer un véhicule thermique pour de longs trajets pendant une période définie.

L'ensemble de l'offre produits et services évolue afin d'accompagner la volonté de STELLANTIS d'élargir sa gamme de véhicules électrifiés, tant auprès des particuliers que des entreprises de toutes tailles ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « Distingo par PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. L'année 2020 a été marquée par une consolidation de la position de PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois de STELLANTIS et de PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO), et de pièces détachées octroyés aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

La majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toutes marques automobiles.

Sur l'année 2020, le groupe PSA Banque France a soutenu le lancement des nouveaux modèles des marques Peugeot, Citroën et DS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location. L'existence de *Free2Move Lease* (F2ML) permet à PSA Banque France de parfaire son offre globale en affectant une structure spécialisée à la location longue durée de véhicules pour les entreprises de toutes tailles.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques Peugeot, Citroën et DS peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

### Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il finance 32,7% des véhicules neufs immatriculés en France par les trois marques sur l'année 2020.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Pour accompagner les clients lors de la crise sanitaire, en collaboration avec les marques, des solutions de report de paiement et de renouvellement de leur véhicule neuf ou d'occasion, sans surcharge de leur budget mensuel, ont été mises en place.

Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Environ 80% des demandes de financement formulées par la clientèle de particuliers et plus de 40% de celles demandées par les entreprises sont traitées en moins d'une heure. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. Depuis 2019, la signature électronique pour les clients entreprises, qui utilisent le crédit-bail, complète celle déjà proposée aux particuliers. Cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente démontre la volonté du groupe PSA Banque France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites du groupe STELLANTIS et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock de STELLANTIS, la proposition de solutions digitales continue d'évoluer pour répondre aux besoins du client durant la pandémie de Covid-19. La possibilité a été offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule neuf tout en favorisant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Son partenariat privilégié avec les réseaux commerciaux de ces marques permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant également des assurances et des services afin de répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. Le groupe PSA Banque France participe aux travaux des

marques Peugeot, Citroën et DS afin d'identifier et de concevoir des solutions répondant de manière adéquate aux attentes des différents segments de clientèle visés, en anticipation sur les tendances du marché. STELLANTIS va devenir le partenaire majeur de la mobilité de ses clients.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par STELLANTIS sur ces trois marques. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés est significativement supérieure à la part financée par ses concurrents (banques généralistes et établissements spécialisés dans le crédit à la consommation).

### Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit-ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalant à la dernière mensualité « ballon » selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Le financement du véhicule peut être total ou partiel. L'emprunteur a la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

### Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées par la location longue durée (LLD) dont la promotion auprès de la clientèle d'entreprises est assurée depuis 2017 par *Free2Move Lease* ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) en fonction de la clientèle de particuliers ou de professionnels. Tous ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.



Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

### Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe PSA

### C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants...) ou d'investissements.

Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période de six mois.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchu de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits-ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

## D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « PSA Insurance », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Insurance commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ;
- « PSA Assurance », l'assurance automobile de STELLANTIS, accompagne le lancement du quadricycle Citroën AMI, premier véhicule de STELLANTIS vendu 100% en ligne. Une offre adaptée présentée via le site web dédié offre aux acquéreurs le choix d'assurer Citroën AMI dans les meilleures conditions du marché ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance, d'extension de garantie véhicules d'occasion ;
- les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe PSA Banque France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires lors d'un unique contact au point de vente du véhicule, rend l'offre automobile plus attractive pour la clientèle. Les offres commerciales qui peuvent être composées, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

## E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public PSA Banque à destination de la clientèle française a été reprise en 2015 de Banque PSA Finance. La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe PSA Banque France d'être présent sur le

## F. Gestion et mesures dans le contexte Covid-19

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le groupe PSA Banque France a décidé de mettre en œuvre, dès le mois de mars 2020, des mesures d'accompagnement pour ses clients. Ces mesures ont été définies et sont encadrées par les lignes directrices publiées par l'EBA sous la référence EBA/GL/2020/02 concernant les moratoires de paiement des échéances de prêts. Elles sont également en ligne avec les mesures définies dans le protocole de place de la Fédération Bancaire Française (FBF) et de l'Association française des Sociétés Financières (ASF) du 17 juin 2020 auquel le groupe PSA Banque France a adhéré. Les critères d'éligibilité sont appliqués en respectant les traitements prudentiels des moratoires et validés par les instances de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Les mesures d'accompagnement sur les moratoires ont consisté en un ou plusieurs reports d'échéances de prêt pour les clients finaux et également pour certaines activités de financement du réseau concessionnaires.

Des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires ont ainsi été développées, comme *Smile & Go* chez Citroën et *Pack Perspectives* chez Peugeot. Des produits spécifiques ont également été conçus pour les VO incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle afin de disposer d'un produit « tout en un », avec toujours la possibilité de souscrire à chacun des éléments individuellement. Il s'agit par exemple de *Give Me 5* chez Citroën et *Pack Perspectives Occasions* chez Peugeot.

Concernant l'assurance, le groupe PSA Banque France complète également son offre conformément à la stratégie du *one-stop shopping* en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule tous les produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance. Depuis 2019, l'offre d'assurance automobile connectée *Pay How You Drive* s'est développée pour devenir un véritable argument de vente pour les forces commerciales. Elle est disponible pour les trois marques.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France poursuit en 2020 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et à la fidélisation de sa clientèle ainsi qu'à sa rentabilité globale. Les assurances et services du groupe PSA Banque France sont également proposés dans l'offre *Free2Move Lease* destinée à la location longue durée de véhicules aux professionnels. Le groupe PSA Banque France adapte son offre assurances et services au besoin de mobilité des clients de STELLANTIS. Ces derniers sont à la recherche de solutions sécurisantes lors de l'acquisition d'un véhicule électrifié.

marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers résidant fiscalement en France.

Pour les activités de financement à la clientèle finale, le groupe PSA Banque France a appliqué les mesures suivantes :

- reporter de manière proactive et systématique les échéances pour une durée de 90 jours pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les professionnels éligibles en activité de location ;
- décaler, sur leur demande, la date d'exigibilité de 30 jours de l'échéance d'avril et des échéances suivantes, renouvelable jusqu'à deux fois, pour les particuliers et les autres PME non éligibles au report systématique ci-dessus.

Pour les activités de financement du réseau concessionnaires, le groupe PSA Banque France, en accord avec les trois marques, a décidé d'allonger la période de gratuité pour une durée :

- de 30 jours pour les véhicules neufs, ainsi que pour les véhicules de démonstration ;
- de 60 jours pour les véhicules d'occasion et les pièces de rechange en stock au démarrage de la pandémie de Covid-19.

Des mesures spécifiques d'accompagnement ont également été mises en œuvre, sur demande des concessionnaires, afin de reporter certaines échéances de leurs prêts amortissables, notamment pendant les périodes de confinement. En outre, des conditions financières spécifiques ont été décidées conjointement avec les trois marques sur les périodes post-confinement afin de faciliter la reprise des activités.

La gestion et le suivi des mesures sur les moratoires sont en place et surveillés par la Direction Générale. Leurs impacts sont également mesurés et suivis par les différentes directions concernées, notamment les Directions des Risques, de la Finance, des Opérations et du Recouvrement. En outre, un plan d'accompagnement destiné à donner de la flexibilité à la clientèle dans les modalités de sortie des reports a été construit et mis en œuvre à compter du mois

de juin, toujours dans l'objectif de limiter les impacts et d'adapter les remboursements aux situations spécifiques de la clientèle.

Selon la récente publication des lignes directrices de l'EBA sous la référence EBA/GL/2020/15 du 2 décembre 2020, sous l'impact de la deuxième vague de Covid-19 en France et dans les nombreux pays de l'Union européenne, les moratoires de paiement des échéances de prêts ont été prolongés au 31 mars 2021. Suite à cette prolongation, le groupe PSA Banque France a adapté ses mesures et ses critères d'éligibilité, en ligne avec l'exigence réglementaire. Les nouvelles mesures sur les moratoires de paiement de la deuxième vague ont été mises en œuvre depuis le deuxième confinement de novembre 2020 en France, dans la continuité de l'accompagnement de ses clients sur toute la période de crise sanitaire.

### 1.1.2.3 POSITIONNEMENT

Le statut du groupe PSA Banque France, partenaire financier des marques Peugeot, Citroën et DS en France, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques Peugeot, Citroën et DS. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques Peugeot, Citroën et DS permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe PSA Banque France d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe PSA Banque France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe PSA Banque France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

### 1.1.2.4 SALARIÉS

Au 31 décembre 2020, l'effectif global du groupe PSA Banque France s'élève à 777 collaborateurs (hors alternants), soit en équivalent temps plein 752,1 salariés avec, en complément, 48 apprentis en contrats à durée déterminée. Le recrutement de nouveaux collaborateurs a été réalisé afin d'accompagner le développement du groupe PSA Banque France, en particulier en lien avec le déménagement du siège social sur Poissy.

### 1.1.2.5 PARC IMMOBILIER

Le groupe PSA Banque France n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, ni pour son siège social, ni pour ses agences, qui font l'objet de contrats de bail.

### 1.1.2.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

Le groupe PSA Banque France respecte les lois et réglementations en vigueur. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des créances impayées enregistrées sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités de financement.



## 1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des

revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour l'exercice 2020 s'élève à 350 millions d'euros comparés aux 333 millions d'euros obtenus en 2019.

### 1.2.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2020, les ventes des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) sur l'ancien périmètre du Groupe PSA (hors Opel) en France ont reculé de 22,8% à 618 584 unités en raison de la baisse d'activité des points de vente et des usines pendant les périodes de confinement. Sur ce périmètre, le constructeur automobile reste néanmoins le leader du marché français avec une part de marché de 30,1% (32,6% avec Opel).

Peugeot est en retrait sur l'an passé avec une baisse des ventes VP de 20,5% pour un total de 301 935 unités, malgré quatre modèles placés parmi les 10 modèles les plus vendus en France : la 208 (5,8% de part de marché) est le 2<sup>ème</sup> véhicule le plus vendu en France sur 2020, la 2008 (4,1%) grimpe en 3<sup>ème</sup> position tandis que la 3008 (2,7%) recule à la

7<sup>ème</sup> place, enfin la 308 (2,2%) perd deux places et occupe désormais la 10<sup>ème</sup> place. Les ventes de VUL représentent 70 642 unités en baisse de 17,2%.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 223 625 voitures en France, ce qui représente une baisse de 27,7% par rapport à l'année précédente, et ce chiffre se répartit entre 162 688 VP et 60 937 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 descend à la 4<sup>ème</sup> place des voitures les plus vendues en France avec 3,5% de part de marché.

Enfin, avec 22 182 immatriculations de VP à fin 2020, la marque DS enregistre la baisse la moins importante avec un recul de 17,4% et une part de marché de 1,3% sur le marché des particuliers, part de marché en légère hausse.

### 1.2.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

#### 1.2.2.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

Le groupe PSA Banque France enregistre une diminution des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale sur l'année 2020 de 14,6%, passant ainsi de 327 410 à 279 756 contrats de financement souscrits pour une production totale de 4 350 millions d'euros, en baisse de 6,6% par rapport à 2019. La baisse moindre des volumes de nouveaux financements par rapport au nombre de véhicules financés s'explique par une hausse du montant moyen financé de plus de 1 300 euros, dans la continuité du mouvement observé les années passées avec la montée en gamme des véhicules et le lancement des versions électriques sur tous les nouveaux modèles depuis fin 2019.

La pénétration VN s'établit à 32,7% en 2020, en hausse de 3,1 points par rapport à 2019. Elle progresse sur celui des particuliers (3,2 point), dans un marché en repli.

Le groupe PSA Banque France a financé 202 441 véhicules neufs de STELLANTIS en 2020, à travers des contrats de

crédit ou de location, ce qui représente une diminution de 14,6% par rapport à l'année 2019.

Les financements aux entreprises diminuent par rapport à 2019 de 9,1%, tandis que les immatriculations de STELLANTIS sur ce marché sont en baisse de 14,4% (hors loueurs courte durée).

Les conditions de refinancement, les politiques des marques et l'engouement des clients pour les nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS ont stimulé les demandes de financement proposées par le groupe et en particulier l'offre de location avec option d'achat (hausse de +2,2% du poids des financements LOA/crédit-bail sur la production 2020).

Enfin, les volumes de financement VO diminuent par rapport à 2019 avec 77 315 unités (-14,5%), dans le sillage du marché VO (-3,8%).

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France en 2020.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO À LA CLIENTÈLE FINALE

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	279 756	327 410	(14,6%)
Production de nouveaux financements (en millions d'euros)	4 350	4 659	(6,6%)

#### ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS A LA CLIENTÈLE FINALE

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Encours de financement	10 012	9 202	+8,8%

### 1.2.2.2 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, les encours de financement aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont diminué par rapport à 2019 suite aux périodes de confinement et de couvre-feu impactant l'activité des points de vente et des usines, malgré le positionnement favorable des modèles de véhicules, notamment avec l'offre de véhicules hybrides et électriques en 2020.

La politique menée par les marques visant à transférer un nombre croissant de succursales ou de concessions détenues directement par STELLANTIS vers des investisseurs indépendants s'est poursuivie. Ces derniers

sont financés par le groupe PSA Banque France, alors que les distributeurs contrôlés par le constructeur bénéficient de financements directement octroyés par celui-ci. Depuis décembre 2020, le financement leur est également fourni par le groupe PSA Banque France au-delà des trois premiers jours.

Les encours de financement accordés aux réseaux de distribution reculent ainsi de 10,2% en 2020 par rapport à 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires à la fin des années 2020 et 2019.

#### ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Encours de financement	3 883	4 322	(10,2%)

### 1.2.2.3 ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

En 2020, le nombre de contrats d'assurances et de services a diminué de 18,0% par rapport à l'année précédente pour atteindre 572 893 nouveaux contrats souscrits contre 698 236 en 2019.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne deux contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement, ce qui est comparable à l'année précédente.

Le volume d'assurances diminue au global en 2020, et la baisse du nombre de contrats vendus par financement se confirme pour les assurances liées au financement. Un changement de comportement client vis-à-vis de l'assurance est identifié et le groupe PSA Banque France va proposer des évolutions qui vont s'adapter à ces nouvelles attentes.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France en 2020 et 2019.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

<i>(en nombre de contrats)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Assurances liées aux financements	263 763	332 432	(20,7%)
Assurances et services liés au véhicule	309 130	365 804	(15,5%)
<b>TOTAL</b>	<b>572 893</b>	<b>698 236</b>	<b>(18,0%)</b>

#### TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

<i>(en %)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en pts
Assurances liées aux financements	94,3	101,5	(7,2)
Assurances et services liés au véhicule	110,5	111,8	(1,3)
<b>TOTAL</b>	<b>204,8</b>	<b>213,3</b>	<b>(8,5)</b>

### 1.2.2.4 ACTIVITÉS D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

« Distingo par PSA Banque », l'activité d'épargne en ligne, a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1<sup>er</sup> avril 2015, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses sources de refinancement. Cette activité était au préalable gérée directement par Banque PSA Finance, actionnaire à 50% de PSA Banque France. L'activité d'épargne s'est caractérisée par une forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et à son objectif de financement de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 9,4% sur l'année 2020 pour atteindre 2 828 millions d'euros en fin d'année, soit une hausse de 243 millions d'euros par rapport à fin 2019.

Malgré le contexte inédit lié à la pandémie de Covid-19, l'organisation mise en place a permis d'atteindre l'objectif d'encours notamment grâce au maintien d'un service client de qualité, et aux différentes actions marketing réalisées. Plus de 14 000 comptes ont été ouverts en 2020, les enquêtes de satisfaction clients continuent de démontrer d'excellents résultats et de nombreux journalistes promeuvent l'offre Distingo dans la presse.

#### ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
Encours	2 828	2 585	9,4%

## 1.2.3 Résultats des opérations

#### RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>565</b>	<b>529</b>	<b>6,8%</b>
<i>dont clientèle finale</i>	394	365	7,9%
<i>dont réseau de distribution</i>	57	59	(3,4%)
<i>dont assurances et services</i>	127	120	5,8%
<i>dont non répartis et autres</i>	(13)	(15)	(13,3%)
<b>Charges générales d'exploitation et assimilées</b>	<b>(157)</b>	<b>(159)</b>	<b>(1,3%)</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(58)</b>	<b>(37)</b>	<b>56,8%</b>
<i>dont clientèle finale</i>	(48)	(37)	29,7%
<i>dont réseau de distribution</i>	(10)	0	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>350</b>	<b>333</b>	<b>5,1%</b>
Autre résultat hors exploitation	(4)	0	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>346</b>	<b>333</b>	<b>3,9%</b>
Impôts sur les bénéfices	(103)	(79)	30,4%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>243</b>	<b>254</b>	<b>(4,3%)</b>

### 1.2.3.1 PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire augmente de +6,8% à 565 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 529 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Cette hausse résulte essentiellement d'une progression des encours de financement de la clientèle finale ainsi que d'une réduction des coûts grâce à la diversification des sources de refinancement, notamment avec la comptabilisation des

produits d'intérêts sur les opérations TLTRO-II et TLTRO-III. La marge obtenue sur les prestations d'assurances et de services contribue également à la hausse du produit net bancaire puisqu'elle progresse de 7 millions d'euros en 2020 par rapport à l'année précédente pour atteindre 127 millions d'euros.



### 1.2.3.2 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 157 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 159 millions à fin décembre 2019. Cette diminution de 2 millions d'euros constitue un résultat satisfaisant pour

2020 compte tenu de la progression du produit net bancaire et de l'encours global de financements. En effet, le coefficient d'exploitation s'améliore de 30,1% à 27,8%.

### 1.2.3.3 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque ressort en 2020 à 58 millions d'euros, soit un taux de 0,44% des encours nets moyens, contre 37 millions d'euros en 2019 représentant un taux de 0,31% des encours nets moyens. L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit ainsi à 48 millions d'euros pour l'année 2020 contre 37 millions d'euros pour 2019 pour les raisons évoquées ci-dessus.

En 2020, en plus des premiers impacts observés de la crise de Covid-19, le groupe PSA Banque France a décidé, dans le cadre de l'application des normes comptables IFRS9, de comptabiliser une provision au titre d'hypothèses macro-économiques internes futures sous la forme d'un ajustement post-modèle exceptionnel pour un montant total de 15 millions d'euros. Cette provision est destinée à couvrir les potentiels impacts négatifs futurs des créances douteuses dans le contexte de la crise, dont 12,6 millions d'euros pour l'activité de financement à la clientèle finale et 2,4 millions d'euros pour l'activité de financement du réseau de distribution.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque est de 10 millions d'euros contre un résultat nul en 2019. En plus de l'ajustement post-modèle, des provisions additionnelles pour 7,2 millions d'euros ont été comptabilisées sur certains concessionnaires faisant l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre des incertitudes liées à la crise en cours (stage 2), sans qu'ils soient actuellement en situation de défaut.

### 1.2.3.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat avant impôts du groupe PSA Banque France s'élève au 31 décembre 2020 à 346 millions d'euros en augmentation de 3,9% par rapport au 31 décembre 2019. Le résultat net consolidé de l'exercice 2020 s'élève à 243 millions d'euros.

d'impôt est minorée par la réévaluation du stock d'impôts différés passif (impact de 11,3 millions d'euros en 2020, 39,8 millions d'euros en 2019, 12,2 millions d'euros en 2018 et de 1,9 million d'euros en 2017) consécutive aux baisses de taux prévues par la loi de finance 2020 (cf. Note 27.3 – Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts de l'exercice 2020 s'établit à 103 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés augmente à 29,5% du résultat imposable contre 23,4% pour l'année 2019. Le taux d'impôt 2020 sur les sociétés est de 32,0% et la charge

## 1.3 SITUATION FINANCIÈRE

### 1.3.1 Actifs

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 31 décembre 2020 s'élève à 15 674 millions d'euros, en hausse de 2,0% par rapport au 31 décembre 2019.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 13 895 millions d'euros, en hausse de 2,7% par rapport au 31 décembre 2019. Les prêts à la clientèle finale progressent de 8,8% tandis que les financements au réseau de distribution ont diminué de 10,2%.

### 1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 26.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 31 décembre 2020 et 2019.

#### IFRS 9

PSA Banque France a adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;
- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Les principaux changements impactant le groupe PSA Banque France suite à la mise en place de la norme IFRS 9 sont :

- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la création d'un « stage 2 » pour les encours Corporate permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

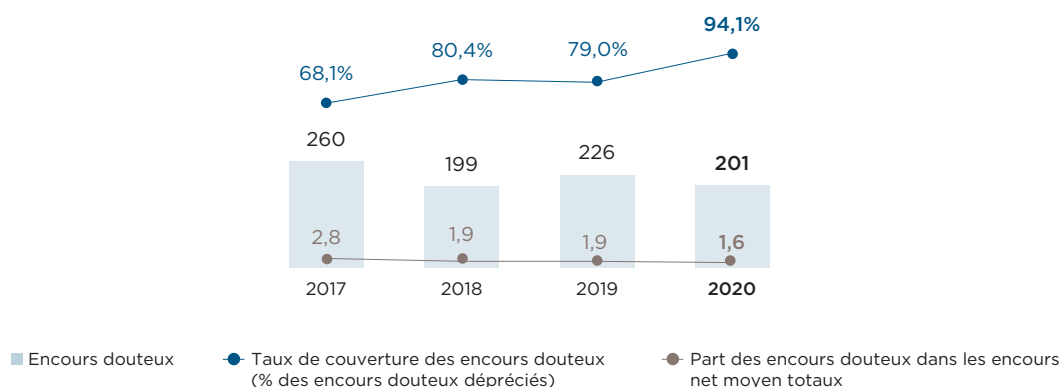
Même si conceptuellement et opérationnellement la norme IFRS 9 apporte de nombreux changements, l'impact financier reste quant à lui relativement limité principalement du fait que les encours sains du groupe PSA Banque France faisaient déjà l'objet de dépréciations, en prenant en compte le niveau de pertes attendues correspondant.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées sur les différentes catégories de créances (saines, incidentées et douteuses), dans l'application du modèle de dépréciation, qui est basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Cette estimation est fonction de la classification de créances par « stage » et des paramètres de risques associés.

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en stage 3) et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentées sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles Corporate via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

## CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



En 2020, la diminution des créances douteuses est due principalement à la cession d'un portefeuille de créances sur le mois de décembre. Le profil de risque demeure favorable avec un taux de créances douteuses diminuant de 1,9% à 1,6% de l'encours moyen.

Les créances douteuses (hors cession évoquée de fin d'année) ont progressé de 8 millions d'euros pour la clientèle finale sous l'effet de la hausse des impayés dans le contexte actuel, en particulier chez les particuliers. En revanche, les créances douteuses ont diminué de 7 millions d'euros pour la clientèle des concessionnaires où très peu de défauts ont été constatés en 2020 grâce aux mesures

d'accompagnement mises en œuvre en réponse à la pandémie de Covid-19.

Le taux de couverture total des encours douteux s'améliore à 94% en 2020, du fait de la hausse du taux de provision générée par l'augmentation des impayés en 2020 dans le contexte de crise de Covid-19 et principalement, de la mise en place de la provision liée à l'ajustement post-model exceptionnel reflétant le risque futur de dégradation sur le portefeuille de créances dans ce contexte de crise. Le taux de couverture moyen des encours douteux totaux en « stage 3 » passe ainsi de 56% à 61% à fin décembre 2020.

### 1.3.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe PSA Banque France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe PSA Banque France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1<sup>er</sup> avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo par PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance à PSA Banque France ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;

- en juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Cinq émissions obligataires, d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées à fin 2020, dont quatre en circulation après le remboursement de la première émission en janvier 2020 ;
  - en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. En novembre 2018, une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés.
- Au 31 décembre 2020, le refinancement du groupe PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :
- 2% provenaient de crédits bancaires tirés ;
  - 23% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
  - 22% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
  - 13% d'opérations de titrisation placées ;
  - 21% d'autres financements externes dont 17% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation aux TLTRO-II et TLTRO-III) ;
  - 18% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
  - 1% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.



Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 31 décembre 2020 comparée au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

## SOURCES DE REFINANCEMENT

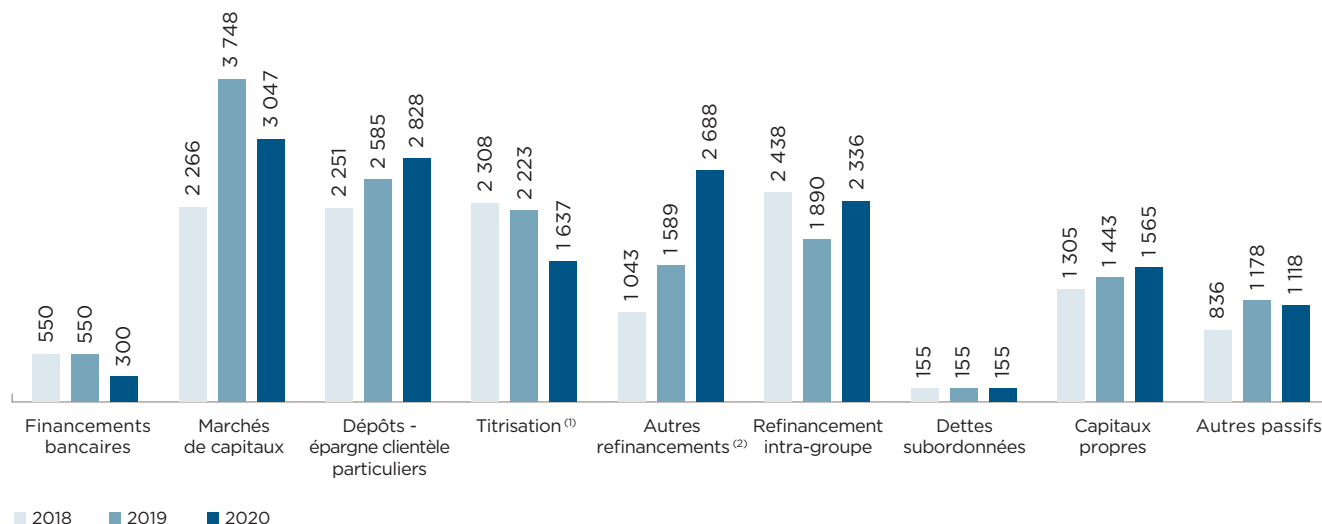
(en millions d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019		31 décembre 2018	
Financements bancaires	300	2%	550	4%	550	5%
Marchés de capitaux	3 047	23%	3 748	29%	2 266	21%
Dépôts - épargne clientèle particuliers	2 828	22%	2 585	20%	2 251	20%
Titrisation <sup>(1)</sup>	1 637	13%	2 223	18%	2 308	21%
Autres refinancements <sup>(2)</sup>	2 688	21%	1 589	13%	1 043	10%
<b>Refinancement externe</b>	<b>10 500</b>	<b>81%</b>	<b>10 695</b>	<b>84%</b>	<b>8 418</b>	<b>77%</b>
<b>Refinancement intra-groupe</b>	<b>2 336</b>	<b>18%</b>	<b>1 890</b>	<b>15%</b>	<b>2 438</b>	<b>22%</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>155</b>	<b>1%</b>	<b>155</b>	<b>1%</b>	<b>155</b>	<b>1%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 565</b>		<b>1 443</b>		<b>1 305</b>	
<b>Autres passifs</b>	<b>1 118</b>		<b>1 178</b>		<b>836</b>	-
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>15 674</b>		<b>15 362</b>		<b>13 153</b>	-

(1) Les titrisations comprennent les seules titrisations placées.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-II et TLTRO-III) pour un total de 2 250 millions d'euros au 31 décembre 2020 et dépôts concessionnaires.

## SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) est en baisse à 300 millions d'euros au 31 décembre 2020 après le non renouvellement de trois emprunts arrivés à échéance en 2020.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en baisse, notamment suite au remboursement en janvier 2020 du premier EMTN émis en 2017, et représentent 3 047 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 2 828 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 31 décembre 2020, sur cinq opérations pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 5 690 millions d'euros (cf. Note 6.4 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, restructuré en juin 2019 avec un objectif de

notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de quatre ans ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016, restructuré en juin 2020 pour une période de rechargement additionnelle de 18 mois avec un financement par un pool d'investisseurs en augmentation de 600 à 900 millions d'euros ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS), restructuré en juin 2019 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans. Ce programme a fait l'objet d'un avenant en juin 2020, afin de prendre en compte les reports d'échéance accordés par CREDIPAR à ses clients professionnels, dans le contexte de pandémie de Covid-19 ;
- l'opération publique Auto ABS French Leases 2018 ayant émis et placé, en novembre 2018, 450 millions d'euros de titres senior, notés AAAsf/Aaasf et 60 millions d'euros de titres mezzanine notés AA(high)sf/Aa2sf au 31 décembre

2020, en période d'amortissement depuis juin 2019. En mai et juin 2020, les titres senior de cette transaction ont été amortis plus rapidement qu'anticipé en raison du rachat par CREDIPAR des créances sur lesquelles des reports d'échéance ont été accordés dans le contexte de pandémie de Covid-19 ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 a fait l'objet d'une restructuration complète en septembre 2020 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées est en baisse, à 1 637 millions d'euros au 31 décembre 2020.

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-II et TLTRO-III pour une participation totale augmentée à 2 250 millions d'euros (cf. Note 11 des comptes consolidés).

### 1.3.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Près de 70% des financements au 31 décembre 2020 avaient une durée initiale de douze mois ou plus.

La maturité moyenne des financements à moyen et long termes mis en place en 2020 est d'environ 2,6 ans, notamment avec la participation aux opérations de refinancement TLTRO-III ayant une maturité de trois ans.

Les lignes de crédit bancaire utilisées au 31 décembre 2020 n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- le cas où Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut de banque ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres *Common Equity Tier One*.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 450 millions d'euros au 31 décembre 2020, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) ;
- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 817 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres seniors de fonds de titrisation, autosouscrits par CREDIPAR et de créances éligibles remises au travers du canal TRICP, cf. Note 19 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2020, le groupe PSA Banque France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 776 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 5 millions d'euros (cf. Note 19 des comptes consolidés).

### 1.3.5 Notations de crédit

Le 28 décembre 2018, *Standard & Poor's Global Ratings* a relevé la notation de crédit long terme attribuée à PSA Banque France de BBB à BBB+ assortie d'une perspective stable. Le 15 avril 2020, *Standard & Poor's Global Ratings* a révisé la perspective de la notation de crédit de PSA Banque France de stable à négative et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long terme de PSA Banque France à A3, assortie d'une perspective stable.

La notation du groupe PSA Banque France est liée aux notations de :

- Santander Consumer Finance et à son support ;
- STELLANTIS et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

#### NOTATIONS DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en millions d'euros)		Programmes Actifs	Plafonds au 31 décembre 2020	Encours au 31 décembre 2020
<b>Moody's</b>	<b>S&amp;P</b>	<b>Court terme</b>		
P2	A-2	CD/NEU CP	2 000	523
		<b>Long terme</b>		
A3	BBB+	BMTN/NEU MTN	1 000	524
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 000

### 1.3.6 Perspectives 2021

Après une année 2020 pour le moins singulière, le groupe PSA Banque France a présenté son plan stratégique pour les trois années à venir : AMES. Basé sur les cinq valeurs du groupe, Enthousiasme, Créativité, Respect, Transparence et Culture du résultat, ce plan se conduit par un développement de quatre piliers afin de poursuivre sa transformation et asseoir sa position de leader sur le marché concurrentiel du financement automobile :

- Assurer une croissance rentable et pérenne par un développement des revenus et une maîtrise sans faille des coûts ;
- Mobiliser une équipe engagée en développant notamment le télétravail ;
- Écouter et satisfaire les clients, réseaux de distribution et clients finaux, en déployant le *Net Promoter Score* comme outil de mesure de la satisfaction ;
- Soutenir une transformation accélérée en poursuivant la robotisation et l'automatisation des processus.

Parallèlement, le groupe PSA Banque France devra poursuivre son engagement auprès des marques pour faciliter la poursuite de la transition énergétique en privilégiant les produits dits d'usage pour l'ensemble de la clientèle, particuliers ou entreprises.

Dans un contexte qui risque malheureusement d'être encore perturbé par la crise sanitaire, le groupe PSA Banque France prévoit à ce stade un marché des immatriculations inférieur à celui de 2019, PSA Banque devra capitaliser sur le traitement des opérations de fidélisation dont le potentiel sur 2021 est très important. Cette opportunité découle de la stratégie de favoriser la distribution des « *Loyalty Products* ». La réussite du traitement de ces opérations est primordiale compte tenu du fait que le marché prévoit une régression du poids des ventes à particuliers.

Le groupe PSA Banque France devra également poursuivre sa croissance sur le marché des entreprises par l'évolution des produits de location longue durée portés par *FreeMove Lease*, mais aussi par une meilleure performance du crédit-bail sur les PMI/PME.

S'agissant du financement de véhicules d'occasion, il devra accélérer la stratégie débutée en 2020 de développer le technique de LOA à l'instar de ce qui est déjà fait sur les véhicules neufs.

Le développement de ce type de produit doit permettre d'encore mieux fidéliser cette typologie de clientèle aux marques et à leurs réseaux, et générer un nouveau sourcing de véhicules plus anciens pour les apporteurs.

Enfin, le taux de protection client en termes de produits d'assurances devra impérativement être retrouvé, grâce à une formation plus adaptée des prescripteurs, mais également par l'évolution de la gamme de produits à destination des véhicules « basses émissions ».

Toutes ces orientations devront s'appuyer sur la poursuite de la digitalisation des processus, signature électronique sur toutes les typologies de clientèles, dématérialisation des dossiers de financement et des factures.



## 1.4 FACTEURS DE RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER III

Cette partie du rapport de gestion présente les principaux risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé dans le cadre de l'exercice de ses activités et qui pourraient avoir, selon ses estimations et s'ils se concrétisaient, un impact défavorable significatif sur son activité, sa rentabilité et sa situation financière, sa solvabilité ou sa capacité à se refinancer. Les informations sur l'appétence aux risques du groupe PSA Banque France sont fournies ainsi que les dispositifs de suivi et de maîtrise de ces risques.

Elle a pour objectif de répondre :

- aux obligations d'information au titre de la 8<sup>ème</sup> partie du Règlement (UE) 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR) ;
- à la Directive (UE) 2013/36 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) ;
- aux orientations de l'EBA relatives aux exigences de publication au titre de la 8<sup>ème</sup> partie du CRR (EBA GL-2016-11) pour améliorer la comparabilité de l'information des établissements de crédits au titre du 3<sup>ème</sup> Pilier de l'accord du Comité de Bâle relatif à la discipline de marché ;

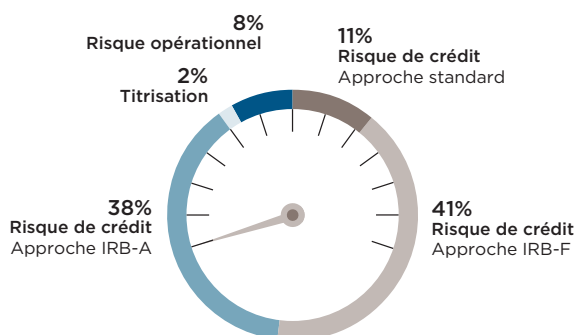
- au Règlement délégué (UE) 2017/2295 de la Commission du 4 septembre 2017 concernant la publication d'informations sur les actifs grevés et les actifs non grevés ;
- au Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (Prospectus 3) ;
- aux orientations de l'ESMA sur le format des facteurs de risques que les émetteurs doivent publier dans leur prospectus (ESMA 31-62-1293).

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement mais les indicateurs clés seront communiqués chaque semestre (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Les principales catégories de risques propres à l'activité du groupe PSA Banque France peuvent être appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'indicateurs spécifiques comme pour le risque de liquidité.

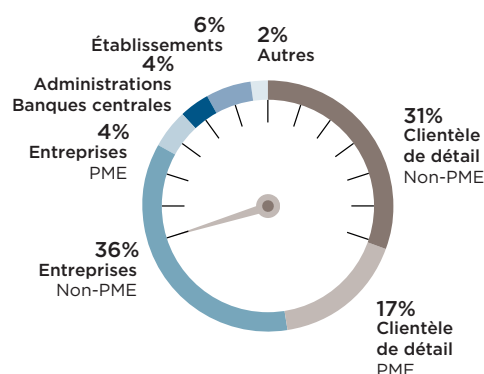
### EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 31 décembre 2020 : 10 068 millions d'euros)



### EXPOSITIONS PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 31 décembre 2020 : 16 244 millions d'euros)



#### Ratios prudentiels

31/12/2020

- > Ratio de CET1 **12,2%**
- > Ratio de solvabilité total **13,7%**
- > Ratio de levier **7,7%**

2020  
(moyenne)

- > Ratio de liquidité à court terme - LCR **131%**

#### Rentabilité

31/12/2020

- > Rentabilité des actifs (ROA)\* **1,6%**

\* ROA calculé en divisant le résultat net par le total du bilan (article 90.4 CRD IV)

## 1.4.1 Facteurs de risques

Le groupe PSA Banque France est exposé à différents facteurs de risques en raison de son statut d'établissement de crédit opérant dans les secteurs bancaire et automobile, à des changements de l'environnement économique et financier dans lequel il évolue, et à des modifications du cadre législatif et réglementaire qui lui est applicable.

Les risques propres à son activité sont ainsi présentés ci-après selon quatre catégories avec trois niveaux de gravité (risque faible, moyen, élevé), conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 (Prospectus 3) du 14 juin 2017 applicables aux facteurs de risques depuis le 21 juillet 2019.

Au sein de chaque catégorie, sont mentionnés en premier les risques que le groupe PSA Banque France considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel tout en mentionnant (dans la mesure du possible) des informations quantitatives relatives à ces risques. Les politiques de gestion des risques ont été prises en compte dans l'appréciation de la matérialité des différents risques.

### Risques liés à l'environnement dans lequel le groupe PSA Banque France évolue et pouvant affecter le développement de son activité

	Niveau de gravité
1. Risque lié à l'activité de STELLANTIS	Élevé
2. Risque lié à l'environnement concurrentiel	Moyen
3. Risques juridiques, liés à la réglementation et fiscaux	Moyen

### Risques de crédit et de contrepartie

	Niveau de gravité
4. Risques de crédit et de concentration	Moyen
5. Risque de contrepartie	Faible

### Risques financiers

	Niveau de gravité
6. Risque de liquidité et de refinancement	Moyen
7. Risque lié au coût du refinancement	Moyen
8. Risque de taux d'intérêt	Faible

### Risques opérationnels et de non-conformité

	Niveau de gravité
9. Risque lié aux systèmes informatiques, à la cybersécurité, à la protection des données et à la poursuite d'activité	Moyen
10. Risque lié aux fraudes	Moyen
11. Risque de non-conformité	Moyen
12. Risque de réputation et d'image	Faible

Ces facteurs de risques, détaillés ci-après, ont été mis à jour afin de tenir compte des impacts de la pandémie de Covid-19.

## RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LE GROUPE PSA BANQUE FRANCE ÉVOLUE ET POUVANT AFFECTER LE DÉVELOPPEMENT DE SON ACTIVITÉ

Cette catégorie de risques comprend les risques liés à l'environnement économique et financier, aux conditions de marché ainsi qu'au cadre législatif et réglementaire applicable au groupe PSA Banque France par rapport au respect des réglementations et lois encadrant ses activités bancaires ou de normes d'éthique.

**1. Le résultat d'exploitation et la situation financière du groupe PSA Banque France dépendent de l'activité et de la stratégie du constructeur automobile STELLANTIS et reposent principalement sur les volumes de ventes de véhicules réalisés en France par les marques Peugeot, Citroën et DS et que le groupe PSA Banque France finance, ainsi que sur la politique marketing de ces marques.**

L'activité prédominante du groupe PSA Banque France, en tant que financière du groupe STELLANTIS en France, consiste au financement des ventes de véhicules des marques Peugeot, Citroën et DS, laquelle représente près de 80% de son produit net bancaire en 2020, le reste provenant des assurances et des services associés qu'elle propose. Il a financé 32,7% des véhicules neufs immatriculés en France par les trois marques Peugeot, Citroën et DS en 2020. L'activité du groupe PSA Banque France dépend étroitement de celle de STELLANTIS et, entre autres, de sa capacité à vendre des véhicules (c'est-à-dire des volumes de ventes réalisés par les marques Peugeot, Citroën et DS, ainsi que de leurs politiques marketing, qui peuvent également intégrer les opérations de financement effectuées par le groupe PSA Banque France).

En conséquence, le groupe PSA Banque France est susceptible d'être affecté par la même catégorie de risques que ceux auxquels STELLANTIS est exposé (c'est-à-dire l'environnement macroéconomique et géopolitique en France et à l'étranger, les risques liés aux fournisseurs, les risques industriels, les risques liés au changement climatique, le risque d'épidémies et de pandémies qui viendrait paralyser partiellement ou totalement ses activités, etc.).

La pandémie de Covid-19 qui sévit dans le monde entier affecte les activités commerciales et de production de STELLANTIS. La propagation du Covid-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier (en particulier les mesures de confinement) perturbent les chaînes d'approvisionnement et l'activité de STELLANTIS, et par conséquent celle du groupe PSA Banque France, marquée en 2020 par un recul de 6,6% de la production de nouveaux financements à la clientèle finale.

Tout impact défavorable sur l'activité de STELLANTIS en France en lien avec la réalisation de ces risques aura une répercussion significative sur le niveau d'activité du groupe PSA Banque France, et donc sur son résultat d'exploitation et sa situation financière (pour plus de détails, se référer à la description des risques auxquels STELLANTIS est exposé dans son rapport annuel 2020).

L'activité du groupe PSA Banque France repose significativement sur la capacité de STELLANTIS à développer et à lancer de nouveaux véhicules tout en assurant leur marketing. À cet égard, le groupe PSA Banque France prépare son business plan sur la base des prévisions de ventes de STELLANTIS. Toutefois, la décision de développer de nouveaux modèles de véhicules et de procéder à leur lancement est basée sur des études

*Se référer au paragraphe 1.4.3 « Gestion du capital et adéquation des fonds propres » pour plus d'informations sur les exigences réglementaires du groupe PSA Banque France au titre de ses activités bancaires selon la réglementation prudentielle Bâle III.*

marketing et de rentabilité effectuées plusieurs années avant leur lancement effectif. Dans le contexte d'un marché automobile de plus en plus sensible et compétitif, les prévisions de STELLANTIS pourraient se révéler moins réalistes, ce qui altérerait dans le futur le niveau d'activité du groupe PSA Banque France.

Les volumes de ventes réalisés en France par les marques de STELLANTIS pourraient être affectés par un changement du mix produit en faveur de certains véhicules, par la compétitivité quant au prix de vente de ceux-ci et par la demande des consommateurs pour l'achat ou la location de véhicules neufs ou d'occasion. En plus de ces facteurs, les volumes de ventes de véhicules pourraient être impactés par les politiques gouvernementales destinées à encourager l'achat de véhicules neufs, notamment électriques. Enfin, l'activité du groupe PSA Banque France dépend de la demande des consommateurs pour financer l'acquisition de leur véhicule. Par ailleurs, STELLANTIS, à travers sa filiale détenue à 100% Banque PSA Finance, intervient sur les décisions du groupe PSA Banque France, notamment les plans de développement, les stratégies marketing, les offres produits. Certains membres du Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France sont également dirigeants de Banque PSA Finance, comme le Directeur Général de Banque PSA Finance. Bien que le groupe PSA Banque France soit commercialement intégré à STELLANTIS avec l'avantage significatif qui en résulte pour lui, il est possible que les intérêts et stratégies des deux entités puissent à terme diverger.

En conséquence, les liens stratégiques, commerciaux et financiers entre STELLANTIS et le groupe PSA Banque France, ainsi que la concentration de l'activité du groupe PSA Banque France sur le financement des ventes des trois marques Peugeot, Citroën et DS rendent son activité très dépendante de STELLANTIS. Cela l'expose indirectement à des facteurs externes affectant STELLANTIS.

**2. L'augmentation de la concurrence dans le secteur d'activité dans lequel il opère pourrait affecter négativement le résultat d'exploitation et la situation financière du groupe PSA Banque France.**

Le groupe PSA Banque France opère dans le secteur bancaire, dans un environnement très compétitif, particulièrement en matière de financement, que ce soit sous la forme de prêts ou de location, accordés à des particuliers ou des entreprises. Les principaux concurrents du groupe PSA Banque France sont d'autres financières de constructeurs automobiles, des filiales bancaires et, plus récemment, des acteurs indépendants.

Le groupe PSA Banque France dispose de partenariats de longue date établis avec les concessionnaires du réseau du groupe STELLANTIS, mais ceux-ci pourraient ne plus continuer à encourager le financement de l'acquisition de véhicules par leur clientèle à travers le groupe PSA Banque France. Si le groupe PSA Banque France ne parvenait pas à maintenir ces partenariats, en raison de la concurrence de la part d'autres acteurs, cela pourrait affecter son volume d'activité et donc son résultat d'exploitation.

En concurrence avec des établissements financiers bien établis, le groupe PSA Banque France est convaincu que le prix, de même que le niveau et la qualité de service ainsi que la force de sa relation client, sont des avantages concurrentiels majeurs.

Les concurrents du groupe PSA Banque France, dont un certain nombre fait partie de grands groupes automobiles, pourraient être tentés de pratiquer une concurrence agressive en termes de prix. Si les conditions des offres de financement du groupe PSA Banque France s'éloignaient trop de celles de ses concurrents, il pourrait perdre des clients et/ou une partie de son volume d'activité. En effet, les clients peuvent être amenés à chercher un financement auprès de concurrents à des conditions identiques voire meilleures que celles offertes par le groupe PSA Banque France. En conséquence, le groupe PSA Banque France pourrait ne pas maintenir son taux de pénétration, ce qui aurait un effet négatif sur son résultat d'exploitation et sur sa situation financière. Suivre la pression baissière sur les prix instaurée par ses concurrents, que ce soit pour maintenir ou pour accroître ses parts de marché, pourrait affecter négativement les marges du groupe PSA Banque France et impacterait son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France doit également faire face à une concurrence de la part de fournisseurs indépendants sur les produits et services au travers des assurances, garanties, assistances routières qu'il propose, ce qui pourrait affecter sa rentabilité.

En conséquence, l'augmentation de la pression concurrentielle pourrait avoir un effet négatif sur le volume de financements accordés, les revenus et la marge du groupe PSA Banque France, et donc sur son résultat d'exploitation et sa situation financière.

**3. Le groupe PSA Banque France intervient dans un environnement très réglementé et est soumis à un cadre législatif, de surveillance et réglementaire étendu en France. Les changements législatifs et réglementaires en cours pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du groupe PSA Banque France et sur sa situation financière avec les coûts potentiellement induits, de même que sur l'environnement financier et économique dans lequel il opère.**

Le groupe PSA Banque France est soumis en France à une réglementation et une supervision élaborées. Les règles applicables au groupe PSA Banque France en tant que banque tiennent principalement à limiter son exposition au risque, à préserver sa stabilité et sa solidité financière et à protéger ses clients, déposants, créanciers et investisseurs. La conformité avec ces réglementations requiert des moyens importants. Tout défaut de conformité pourrait conduire à des sanctions financières, en plus de nuire à l'image du groupe PSA Banque France, ou à la suspension imposée de ses activités, voire au retrait de ses autorisations accordées pour mener ses activités (y compris sa licence bancaire), ce qui pourrait affecter significativement son activité et son résultat d'exploitation.

Ce cadre réglementaire est caractérisé par sa nature évolutive et sa complexité croissante qui augmentent l'incertitude quant aux impacts futurs sur l'activité et la rentabilité du groupe PSA Banque France. Depuis le début de la crise financière, une série de mesures a été proposée, discutée, et adoptée par de nombreux organismes législatifs et de régulation nationaux et internationaux. Certaines de ces mesures ont déjà été mises en œuvre, tandis que d'autres sont toujours en discussion. Les mesures relatives au secteur bancaire pourraient être à nouveau modifiées, étendues ou renforcées. Ce cadre réglementaire évolutif a un impact sur l'environnement financier et économique dans

lequel le groupe PSA Banque France évolue. Il est impossible de prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité et de l'incertitude d'un certain nombre de ces mesures, de déterminer précisément les effets futurs, ou dans certains cas, les conséquences potentielles de ces mesures pour le groupe PSA Banque France. L'effet de ces mesures pourrait impacter négativement l'activité du groupe PSA Banque France (qui devra s'adapter à ces nouvelles contraintes) et sa situation financière (avec les coûts de mise en conformité de ses activités, comme, par exemple, avec le renforcement des exigences en fonds propres ou en liquidité).

Parmi les réglementations qui ont un impact significatif sur le groupe PSA Banque France figurent les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles de Bâle III en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres (se référer au paragraphe 1.4.3 « *Gestion du capital et adéquation des fonds propres* » ci-après pour plus de détails) et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 (CRR II) et par le Règlement (UE) 2020/873) et la Directive (UE) 2013/36 (CRD IV) concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et leur surveillance prudentielle des établissements de crédit telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/878) (CRD V). Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le groupe PSA Banque France doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de reportings réglementaires/déclarations. Concernant CRR II, les principales mesures entreront en application au 28 juin 2021 et portent notamment sur l'exigence de financement stable (mise en place d'un ratio de liquidité à l'horizon d'un an : NSFR) ou l'approche standardisée pour le risque de crédit de contrepartie (SA-CCR) en tant que nouvelle méthode standardisée de calcul de la valeur exposée au risque des instruments dérivés.

Ces textes européens font et continueront de faire l'objet d'amendements pour refléter les changements du cadre de Bâle III. Le calendrier pour la mise en application de ces réglementations au groupe PSA Banque France est susceptible de changer en fonction de la transposition finale des règles du Comité de Bâle dans le droit européen. Malgré les mesures prises par le groupe PSA Banque France pour adapter ses pratiques aux nouvelles réglementations et donc réduire leur effet négatif, l'achèvement du cadre réglementaire de Bâle III pourrait accroître les besoins en capital applicables aux activités du groupe PSA Banque France et donc diminuer sa rentabilité sur fonds propres.

Au 31 décembre 2020, le groupe PSA Banque France présente un montant de fonds propres CET1 de 1 224 millions d'euros (pour un ratio CET1 de 12,2%) et un montant de fonds propres réglementaires globaux de 1 379 millions d'euros (pour un ratio global de 13,7%). La nouvelle définition du défaut est appliquée sur les portefeuilles en méthode de notation IRB par le groupe PSA Banque France depuis novembre 2020 suite à l'autorisation reçue de la Banque Centrale Européenne pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit. Par ailleurs, conformément à la recommandation émise par le régulateur, le groupe PSA Banque France applique un complément sur le montant des RWA du portefeuille Flottes traité en IRBF à compter de décembre 2020. Celui-ci s'élève à 9,3% et sera applicable jusqu'à la mise en place des nouveaux modèles.

De plus, le groupe PSA Banque France est soumis aux dispositions de la réglementation sur le crédit à la consommation en vertu de la Directive européenne de 2008 sur le crédit à la consommation. Cette directive et la législation française de protection du consommateur réglemente des sujets tels que la publicité aux consommateurs, l'information de l'emprunteur au sujet du taux d'intérêt et des conditions de prêt, les vérifications préalables à l'octroi de crédit et les possibilités d'annuler les contrats de financement et de rembourser par anticipation.

## RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

**En tant qu'établissement de crédit, le groupe PSA Banque France est exposé au risque d'insolvabilité de ses clients et des concessionnaires du réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS, ainsi que de ses contreparties financières, à savoir le défaut d'exécution par un emprunteur (principalement le non-paiement des mensualités d'un contrat de prêt ou de location) ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis du groupe PSA Banque France conformément aux conditions convenues.**

**Le risque de crédit a un impact sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France du fait des pertes enregistrées en résultat car même s'il a la capacité de récupérer et revendre le véhicule financé, la valeur de revente peut ne pas compenser le montant des pertes suite au défaut.**

**4. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque de crédit des clients et concessionnaires du réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS qui peut être augmenté par le risque de concentration, notamment sur les concessionnaires ou les entreprises les plus importants. Des provisions tardives ou insuffisantes sur l'exposition au risque de crédit ou une augmentation importante des nouvelles provisions peuvent affecter son résultat d'exploitation et sa position financière.**

Le groupe PSA Banque France est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreux clients dans le cadre de son activité courante d'octroi de financements auprès des particuliers et des entreprises, selon des politiques spécifiques d'acceptation propres au risque de crédit des typologies de clientèle :

- pour les financements accordés aux particuliers, aux petites et moyennes entreprises, soit les demandes sont autorisées automatiquement par un système expert d'analyse de risques, soit elles nécessitent une procédure complémentaire d'évaluation par un analyste crédit. Les données ou informations utilisées proviennent de bases de données externes ou internes telles que les historiques de paiement (dans le cas du renouvellement d'un financement suite à l'achat d'un nouveau véhicule). Au 31 décembre 2020, les actifs pondérés en fonction des risques du groupe PSA Banque France pour cette catégorie d'exposition au risque de crédit représentaient 4 044 millions d'euros ;
- pour le portefeuille des financements aux grandes entreprises comprenant aussi les organismes publics et les concessionnaires du réseau des marques Peugeot, Citroën et DS, toutes les décisions sont encadrées par des règles strictes en matière de délégation de pouvoirs sur les limites maximales de prêts possibles. L'acceptation du

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France est soumis aux règles habituelles de la fiscalité des sociétés qui peuvent s'avérer complexes. Des changements dans les règles fiscales en vigueur, l'incertitude quant à l'interprétation des modifications apportées aux lois et à leur impact pour le groupe PSA Banque France pourraient affecter son activité, son résultat net et sa situation financière.

**Cependant, le groupe PSA Banque France ne porte pas de risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin d'un contrat de crédit-bail ou de location inférieure à l'estimation) du fait de l'existence des accords de reprise des véhicules en fin de période de location de la part des concessionnaires principalement ou des marques de STELLANTIS.**

**Au 31 décembre 2020, les actifs pondérés en fonction des risques du groupe PSA Banque France concernant le risque de crédit représentaient 9 030 millions d'euros, c'est-à-dire 90% des RWA du groupe. L'encours total des prêts et créances sur la clientèle s'élevait à 13 895 millions d'euros.**

**Se référer au paragraphe 1.4.5 « Risque de crédit » pour plus d'informations sur l'exposition du groupe PSA Banque France au risque de crédit et de contrepartie.**

financement peut également être prise au niveau des comités de crédit du groupe PSA Banque France ou de ses actionnaires. Au 31 décembre 2020, les actifs pondérés en fonction des risques du groupe PSA Banque France pour cette catégorie d'exposition au risque de crédit représentaient 4 489 millions d'euros.

Dans le cadre de son activité de financement, le groupe PSA Banque France comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses qui sont enregistrées en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque », afin d'anticiper l'apparition des pertes et de réduire la volatilité de ses résultats :

- pour les clients particuliers, la méthode de provisionnement repose sur l'utilisation de modèles statistiques basés sur l'analyse historique des pertes et du taux de recouvrement des créances concernées ainsi que sur des données prospectives ;
- pour la clientèle entreprises, les provisions sont basées sur l'évaluation la plus à jour de la recouvrabilité des montants prêtés.

Dans les deux cas, des provisions sont comptabilisées pour les encours sains et les contrats en défaut. En 2020, le coût du risque s'est élevé à 58 millions d'euros (0,44% des encours nets moyens) et les encours douteux à 201 millions d'euros. Le taux de créances douteuses a été de 1,6 % et le taux de couverture globale de ces créances douteuses s'est établi à 94,1%.

Même si le coût du risque et le ratio de créances douteuses sur encours restent à des niveaux relativement faibles, ceux-ci pourraient augmenter dans le futur suite à des changements de contexte (taux de chômage, prix de l'immobilier, confiance du consommateur, et autres facteurs tels qu'une épidémie ou une pandémie) qui modifieraient le comportement des consommateurs, ceci malgré les techniques actuelles de gestion du risque de crédit.



La pandémie de Covid-19, notamment avec les mesures de confinement en France, affecte les activités des clients que le groupe PSA Banque France finance.

Pour soutenir ses clients face à cette crise sanitaire inédite, qu'ils soient particuliers, entreprises ou concessionnaires, le groupe PSA Banque France a pris des mesures exceptionnelles :

- > en leur permettant de reporter certaines échéances de leur contrat de financement, de façon proactive pour les petites entreprises disposant de petits parcs de véhicules ;
- > de façon réactive, sur demande, pour les autres catégories de clients ;
- > et en allongeant la période de gratuité pour les activités de financement du réseau concessionnaires, en accord avec les trois marques.

En conséquence, si les taux de défaut des clients augmentaient par rapport aux taux précédemment utilisés pour les provisions, le groupe PSA Banque France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions additionnelles importantes pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe PSA Banque France.

Ainsi, en plus des premiers impacts économiques observés de la crise de Covid-19, le groupe PSA Banque France a décidé, dans le cadre de l'application des normes comptables IFRS 9, de comptabiliser une provision au titre d'hypothèses macroéconomiques internes futures sous la forme d'un ajustement post-modèle exceptionnel pour un montant total de 15 millions d'euros augmentant le coût du risque. Cette provision est destinée à couvrir les potentiels impacts négatifs futurs des créances douteuses dans le contexte de la crise, dont 12,6 millions d'euros pour l'activité de financement à la clientèle finale et 2,4 millions d'euros pour l'activité de financement du réseau de distribution.

Le groupe PSA Banque France reste en surveillance de l'évolution des créances douteuses et des indicateurs de risque dans l'environnement économique affecté par la pandémie de Covid-19.

Le risque de crédit est accru en cas de concentration des expositions sur un emprunteur, une contrepartie ou un secteur d'activité en particulier. Le groupe PSA Banque France est exposé de façon significative à STELLANTIS et aux concessionnaires les plus importants du réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'au risque de concentration sectoriel sur les financements des flottes d'entreprises :

- au 31 décembre 2020, les encours du groupe PSA Banque France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 189 millions d'euros soit 14% des fonds propres prudentiels ;
- à cette même date, les 10 principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 1 916 millions d'euros. Ces 10 principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :
  - banques : 356 millions d'euros,
  - assureurs : 197 millions d'euros,
  - réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 126 millions d'euros,
  - Corporates (hors réseau de distribution) : 238 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels.

(Se référer au paragraphe 1.4.5.3 « Diversification du risque de crédit/risque de concentration » pour plus d'informations sur la concentration des expositions du groupe PSA Banque France).

Le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes pourrait impacter son activité et conduire le groupe PSA Banque France à subir des pertes avec un effet défavorable significatif sur son coût du risque, ses résultats et sa situation financière, même lorsque les conditions économiques sont globalement favorables.

### **5. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque de contrepartie de par ses relations avec d'autres contreparties financières.**

Le groupe PSA Banque France est en relation avec différentes contreparties financières pour mener ses activités, notamment dans le cadre de la gestion de sa trésorerie ou des transactions de dérivés de taux pour la couverture de son bilan. Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion de ces opérations de marché ou de règlements, la contrepartie ne pouvant pas honorer ses obligations de verser au groupe PSA Banque France les flux attendus.

Le groupe PSA Banque France a cependant un nombre limité de contreparties financières (moins de 10), toutes des contreparties bancaires de premier rang, et depuis la mise en place de la réglementation EMIR, la grande majorité des dérivés de taux est compensée centralement auprès de la chambre de compensation LCH.Clearnet via un *clearing member*.

Au 31 décembre 2020, le risque de contrepartie calculé selon l'approche standard s'élevait à 1 million d'euros, c'est-à-dire 0,01% des RWA du groupe.

(Se référer au paragraphe 1.4.5.7 « Risque de contrepartie » pour plus d'informations sur l'exposition du groupe PSA Banque France au risque de contrepartie).

## RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers comportent :

- le risque que le groupe PSA Banque France n'ait pas les ressources nécessaires pour honorer ses engagements dans un délai déterminé (risque de liquidité). Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie sur l'ensemble des horizons, du court terme au long terme ;
- celui qui l'empêcherait de financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux prévus et à un coût de refinancement compétitif (risque de refinancement et risque lié au coût de refinancement) ;
- et également le risque de perte lié aux évolutions défavorables de paramètres de marché (risque de taux d'intérêt principalement car le groupe PSA Banque France ne dispose pas d'activité en devise qui pourrait l'exposer au risque de change).

**6. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque de liquidité et de refinancement qui peut matériellement affecter sa position de liquidité, sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties ainsi que le développement de son activité si l'accès à ses différentes sources de financement était perturbé.**

Ce risque est inhérent à l'exercice des activités de financement du groupe PSA Banque France qui est dépendant de son accès à des sources de refinancement et de liquidité et peut donc s'accroître du fait de différents facteurs qu'il ne peut maîtriser comme des phénomènes touchant profondément les marchés financiers (graves perturbations/dislocation des marchés, tensions sur les marchés monétaires et obligataires). Afin d'éviter toute dépendance excessive envers une source particulière de financement, le groupe PSA Banque France a développé une structure de financement diversifiée, fonction de l'accès à différentes sources de liquidité.

Il ne peut cependant pas assurer qu'il puisse maintenir son niveau de financement en cas de tensions sur l'une d'entre elles :

- notamment si l'accès aux marchés monétaires et obligataires se trouvait limité car ceux-ci constituent la première source de refinancement du groupe PSA Banque France avec une proportion de 23% du total des refinancements fin 2020. Au 31 décembre 2020, le groupe PSA Banque France avait levé sur les marchés de capitaux un montant total de 3 047 millions d'euros ;
- l'activité de dépôt des clients particuliers est aussi fortement concurrentielle avec une compétition intense entre les nombreuses institutions financières traditionnelles ou en ligne pour attirer et conserver des dépôts. Le groupe PSA Banque France doit attirer de nouveaux clients en provenance d'autres établissements existants et déjà bien établis. La capacité à rivaliser avec succès avec ses concurrents pourrait limiter la diversification des sources de refinancement du groupe PSA Banque France (les dépôts clientèle particuliers en étant la deuxième, représentant 22% fin 2020) et pourrait nuire au développement de son activité. Les dépôts de la clientèle française de particuliers s'élèvent à 2 828 millions d'euros à fin 2020 contre 2 585 millions d'euros en 2019. Toute hausse des taux proposés sur ses offres de dépôts (livrets et comptes à terme) affectera la rentabilité du groupe PSA Banque France ;
- en réponse à la crise financière et depuis plusieurs années, la Banque Centrale Européenne a pris plusieurs mesures exceptionnelles pour faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité. Depuis 2015, le groupe PSA

*Se référer au paragraphe 1.4.6 « Risque de liquidité et de refinancement » pour plus d'informations sur l'exposition du groupe PSA Banque France au risque de liquidité et de refinancement.*

*Se référer au paragraphe 1.4.8.2 « Risque de taux d'intérêt » pour plus d'informations sur l'exposition du groupe PSA Banque France au risque de taux d'intérêt.*

Banque France a ainsi participé à différentes opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO) jusqu'à atteindre un montant total de 2 250 millions d'euros fin 2020 (17% du total des refinancements), ce qui représente désormais sa troisième source de refinancement. Si de telles mesures n'étaient pas renouvelées ou étaient significativement réduites, cela pourrait nuire à la capacité du groupe PSA Banque France à accéder à la liquidité et pourrait aussi avoir un effet défavorable sur le coût de son refinancement ;

- la titrisation par le groupe PSA Banque France de certains de ses portefeuilles de créances accordés à la clientèle de particuliers ou d'entreprises représente sa quatrième source de refinancement avec une proportion de 13% fin 2020. Le financement en provenance des opérations de titrisations placées est en baisse, à 1 637 millions d'euros fin 2020. Une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ou une forte baisse de la production nouvelle de financements octroyés, limitant la capacité à recharger avec suffisamment de nouvelles créances les opérations en phase de rechargement, pourrait déboucher sur l'activation de *triggers* et potentiellement sur un amortissement accéléré, entraînant une perte de refinancement et une plus grande difficulté à émettre de nouvelles opérations sur le marché des ABS Auto.

Le risque de liquidité est évalué par le groupe PSA Banque France au travers de différents indicateurs internes et réglementaires, tels que :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) : ce ratio de liquidité à court terme a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment d'actifs liquides pour couvrir ses sorties nettes de trésorerie sur un horizon de 30 jours selon un stress sévère. Durant l'année 2020, le ratio LCR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) : ce ratio de liquidité à plus long terme compare les besoins de financement aux ressources stables sur un horizon d'un an mais l'entrée en vigueur de son reporting réglementaire a été reportée à mi-2021.

Avec un montant mensuel moyen d'actifs liquides (HQLA) de 342 millions d'euros, le LCR moyen sur l'année 2020 était de 131%, à comparer au seuil réglementaire exigé de 100%.

Fin 2020, la réserve de liquidité totale s'élevait à 1 267 millions d'euros.

*(Se référer au paragraphe 1.4.6 « Risque de liquidité et de refinancement » pour plus d'informations sur les différents indicateurs de suivi de l'exposition du groupe PSA Banque France au risque de liquidité et de refinancement).*

**7. L'accès du groupe PSA Banque France à certaines formes de refinancement à un coût optimal peut être rendu plus difficile, voire temporairement impossible en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation des notations de crédit du groupe PSA Banque France, accroissant les *spreads* de crédit, ce qui peut avoir un effet défavorable significatif sur son coût de refinancement, son résultat d'exploitation et sa situation financière.**

Afin de financer ses activités aux meilleurs taux possibles dans des conditions normales, le groupe PSA Banque France a développé une structure de refinancement diversifiée en fonction de l'accès à différentes sources de liquidité. Si le groupe n'était plus capable d'accéder aux marchés monétaires et obligataires à des conditions acceptables avec l'émission de nouveaux titres de dette ou devait faire face à des sorties de fonds telles qu'une baisse importante des dépôts clientèle, le groupe PSA Banque France devrait avoir recours à des sources de financement plus chères qui réduiraient sa marge d'intérêt nette, impactant ainsi négativement ses résultats financiers. Le groupe PSA Banque France est aussi exposé au risque d'augmentation des *spreads* de crédit car le coût de financement à moyen et long termes est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui évolue en fonction des conditions de marché.

Les *spreads* de crédit du groupe PSA Banque France ont ainsi significativement augmenté au cours du premier semestre 2020, au début de la pandémie de Covid-19 avant de revenir à des niveaux d'avant crise durant le deuxième semestre de l'année 2020.

Le niveau de ces *spreads* peut être aussi impacté par la dégradation des notations de crédit du groupe PSA Banque France par les deux agences de notation, *Moody's Investors Service* ou *Standard & Poor's Global Ratings*, qui évaluent le groupe. Même si le rating du groupe PSA Banque France a été amélioré à BBB+ par *Standard & Poor's Global Ratings* en décembre 2018 et à A3 par *Moody's Investors Service* en mai 2019, une dégradation dans le futur de sa position de liquidité, du risque de crédit, de l'adéquation de ses fonds propres ou de sa rentabilité pourrait amener les agences de notation à revoir à la baisse leurs notations actuelles.

Le 15 avril 2020, considérant que le groupe PSA Banque France n'était pas totalement immunisé face au contexte économique difficile de pandémie de Covid-19 pour les constructeurs automobiles, *Standard & Poor's Global Ratings* a révisé la perspective de la notation de crédit de PSA Banque France de stable à négative et a confirmé la notation de crédit long terme à BBB+.

**8. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque structurel de taux d'intérêt qui résulte d'une évolution défavorable des taux d'intérêt des marchés financiers ou des taux proposés pour les dépôts clientèle particuliers qui impacterait négativement son résultat d'exploitation et sa position financière.**

Le risque de taux d'intérêt pour le groupe PSA Banque France provient de l'inadéquation entre ses actifs et ses passifs mesurés par l'écart de réajustement en prix (*repricing gap*) entre les actifs rentables et les passifs portant intérêt :

- les financements accordés aux clients le sont principalement sous forme de prêts ou d'offre de location à taux fixe avec une durée maximale de 72 mois tandis que les financements des réseaux de distribution ne dépassent pas 12 mois et sont donc renouvelés/réajustés en prix durant l'année ;
- le groupe PSA Banque France se refinance avec des instruments financiers à taux fixe (obligations, prêts intragroupe, dépôts à terme et à vue, financement BCE pour le TLTRO-II) et avec des sources de financement à taux variables/révisables (titrisations, NEU CP, NEU MTN, lignes bancaires, TLTRO-III).

Le groupe PSA Banque France utilise deux indicateurs pour mesurer son risque de taux d'intérêt et contrôler son exposition dans les limites de sensibilité définies dans le respect de son cadre de tolérance au risque :

- la sensibilité de la marge nette d'intérêt (*Net Interest Margin* ou NIM) aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarii de stress, calculée à partir d'un bilan statique et en prenant en compte le réajustement en prix de la nouvelle production de financements ;
- la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres (*Market Value of Equity* ou MVE) aux variations des taux d'intérêt représentant l'impact sur la valeur nette actuelle des actifs et passifs.

Au 31 décembre 2020, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/-100 bp ; +/-75 bp ; +/-50 bp et +/-25 bp :

- la sensibilité de la NIM ressort à -2 millions d'euros ; et
- la sensibilité de la MVE ressort à -28 millions d'euros.

(Se référer au paragraphe 1.4.8.2 « Risque de taux d'intérêt » pour plus d'informations sur les différents indicateurs de suivi de l'exposition du groupe PSA Banque France au risque de taux d'intérêt).

Le suivi du risque de taux d'intérêt est préparé sur la base d'hypothèses de modèle pour décider des programmes de couvertures. Celles-ci, dont le coût est fonction de la pentification de la courbe des taux existante lors de leur mise en place, pourraient aussi ne pas toujours se révéler comme les plus appropriées au regard d'un environnement de taux baissier ou durablement bas et même négatif, ce qui pourrait affecter le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France et sa situation financière.

## RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE NON-CONFORMITÉ

**Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats, ou d'événements externes, de nature accidentelle, délibérée ou naturelle. Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les incendies, les catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, etc.) ou les épidémies sont des exemples d'événements externes. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques juridiques et de non-conformité ainsi que de réputation.**

### 9. Le groupe PSA Banque France est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques pour assurer la poursuite de son activité.

Les systèmes d'information sont essentiels aux processus opérationnels du groupe PSA Banque France, de l'acceptation des crédits à la gestion de l'ensemble des prêts et des créances.

Le bon fonctionnement des systèmes de contrôle financier, de comptabilité ou autres systèmes de collecte et de traitement des données est essentiel à l'activité du groupe PSA Banque France et à sa capacité à être compétitif. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France a conclu des accords-cadres avec Banque PSA Finance sur la fourniture de systèmes d'information et de services informatiques et bénéficie du dispositif d'alerte et de prévention des risques de cybersécurité de STELLANTIS, qui permet de garantir une bonne maîtrise de ces risques.

Le risque lié aux difficultés à maintenir pleinement opérationnels tous les systèmes d'information suite à un événement perturbateur entraînant ou non des dommages matériels (cyberattaque, catastrophe naturelle telle qu'une inondation, épidémie, voire pandémie...) peut affecter défavorablement les capacités du groupe PSA Banque France à poursuivre ses activités et ce, malgré l'activation du Plan de Reprise d'Activité.

Le contexte de pandémie de Covid-19 a permis de tester la capacité du groupe PSA Banque France à s'organiser pour maintenir son activité dans une situation inédite de confinement de la population en France, notamment en ayant recours au télétravail de façon généralisée et en augmentant ses possibilités de connexions sécurisées à ses systèmes informatiques via VPN.

Des pertes peuvent résulter d'une inadéquation du personnel, d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus et des systèmes de contrôle interne, ou d'événements externes qui interrompent l'activité ordinaire. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque d'une inadéquation dans la conception de ses contrôles et procédures ou au risque que ceux-ci fassent l'objet de contournements de telle sorte que ses données et/ou dossiers clients soient incomplets, non récupérables ou non stockés de manière sécurisée. Et cela, bien que le groupe PSA Banque France travaille avec ses clients, prestataires de services, contreparties et autres tiers afin de développer des capacités sécurisées de traitement, de stockage et de transmission des données et d'informations dans l'objectif de prévenir les risques de sécurité des informations.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du groupe PSA Banque France pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients ou une interruption du maintien de son activité.

**Au 31 décembre 2020, les actifs pondérés en fonction des risques du groupe PSA Banque France concernant le risque opérationnel représentaient 835 millions d'euros, en utilisant la méthodologie de l'approche standard de la réglementation de Bâle, c'est-à-dire 8% des RWA du groupe.**

*Se référer aux paragraphes 1.4.3.2.2 « Exigence en fonds propres » et 1.4.11 « Risques opérationnels » pour plus d'informations sur l'exposition du groupe PSA Banque France aux risques opérationnels.*

Enfin toute atteinte à la sécurité informatique pourrait exposer le groupe PSA Banque France, en dehors des procédures judiciaires, à la divulgation ou à l'altération de renseignements confidentiels qui impacterait sa réputation et porterait ainsi atteinte à la confiance de ses clients et à sa rentabilité.

### 10. Le groupe PSA Banque France est exposé aux risques de fraudes, principalement de fraudes externes qui peuvent causer des pertes suite au non-paiement des mensualités des crédits accordés ou des contrats de location.

En tant qu'établissement de crédit octroyant des financements à ses clients, le groupe PSA Banque est exposé au risque de fraude. Ce risque peut provenir de l'inadéquation ou de la défaillance de process internes, du personnel ou des systèmes d'information dans le processus d'acceptation des financements et dans le suivi de son paiement/remboursement par mensualités mais les fraudes restent principalement le fait des clients sollicitant un financement. Le processus d'octroi de crédit repose fortement sur les documents fournis par les éventuels clients, comme leurs justificatifs de revenu et de coordonnées bancaires pour organiser les prélèvements automatiques, des statuts (pour les entreprises) ou des pièces d'identité. Un risque surviendra lors de la conclusion d'un contrat de financement lorsqu'un client aura préalablement fourni de faux documents ou usurpé l'identité de quelqu'un d'autre.

Malgré les dispositifs en place, le groupe PSA Banque France pourrait ne pas être en mesure de détecter certaines fraudes amenant au non-paiement des créances avec l'impossibilité d'en effectuer le recouvrement, ce qui entraînerait des pertes économiques.

### 11. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque de non-conformité avec le risque de payer des dommages ou des amendes suite à des procédures judiciaires ou réglementaires qui pourraient impacter négativement son résultat d'exploitation et sa position financière.

Le groupe PSA Banque France est exposé au risque juridique et de non-conformité qui est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Dans le cadre de ses activités ordinaires, le groupe PSA Banque France peut être impliqué dans différents types de litiges, notamment civils, administratifs, fiscaux, pénaux et d'arbitrage relatifs au non-respect des dispositions précitées.

Dans ces cas de défaillance, le groupe PSA Banque France est exposé à plusieurs conséquences pouvant affecter son activité :

- un impact juridique, lorsqu'une action réglementaire ou judiciaire pouvant donner lieu à des amendes ou à des pénalités est engagée contre le groupe PSA Banque France ou ses salariés ;
- un impact financier, en cas de préjudices portant sur le résultat net du groupe PSA Banque France ou des gains futurs potentiels ou en cas de perte de confiance des investisseurs ; et
- un impact sur la réputation susceptible de nuire à l'image ou aux marques du groupe PSA Banque France : par exemple, une mauvaise presse ou des discussions sur les réseaux sociaux, une perte de confiance des clients ou une baisse de l'engagement des salariés.

En particulier, du fait de son appartenance directe à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et par conséquent aux groupes STELLANTIS et Santander), le groupe PSA Banque France peut également être impacté par le risque de non-conformité auxquels ces deux groupes sont exposés. Cela pourrait notamment avoir un impact commercial lors d'événements défavorables perturbant considérablement le fonctionnement du groupe PSA Banque France, tels que des embargos ou des fermetures de sites.

**12. Toute atteinte portée à la réputation ou à l'image du groupe PSA Banque France pourrait affecter sa position concurrentielle avec une perte d'activité de ses clients et de confiance de la part de ses contreparties et de ses investisseurs qui est susceptible d'avoir un effet défavorable sur son résultat d'exploitation ou sa situation financière.**

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à une entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, son superviseur ou tout autre tiers dont la confiance est une condition nécessaire à la poursuite normale de son activité. Pour le groupe PSA Banque France, le risque de réputation et d'image se décompose principalement en :

- un risque spécifique, correspondant au « risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà encourus et identifiés par le groupe PSA Banque France.

Du fait de son appartenance directe à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et par conséquent aux groupes STELLANTIS et Santander), la réputation et l'image du groupe PSA Banque France peuvent également être influencées par la réputation et l'identité de ces deux groupes.

Toute atteinte portée à la réputation et à l'image du groupe PSA Banque France pourrait affecter son activité du fait de la perte de confiance de la part de ses clients, de ses contreparties et investisseurs, avec un effet défavorable sur son résultat d'exploitation ou sa situation financière.



## 1.4.2 Gouvernance et dispositif de gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques du groupe PSA Banque France sont assurées par la Direction des Risques qui a été constituée suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Le Directeur des Risques est membre du Comité de Direction et il rend également compte de ses missions au Comité d'Audit et Risques.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable.

Cette gouvernance se base, en premier lieu, sur une cartographie et une évaluation additionnelle annuelle de l'ensemble des risques et du niveau auquel le groupe PSA Banque France est exposé, et de l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, des obligations réglementaires, de l'environnement économique et concurrentiel et du business model du groupe PSA Banque France.

### 1.4.2.1 CADRE D'APPÉTENCE AUX RISQUES – RISK APPETITE FRAMEWORK

Sur la base de l'identification, de l'évaluation des risques, de leur performance et de la stratégie définie par le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France en matière de risque, la Direction des Risques propose et formalise un *Risk Appetite Framework* (RAF) ou Cadre d'Appétence aux Risques qui fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration. Ce Cadre d'Appétence aux Risques sert de référence lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ainsi que lors des exercices budgétaires annuels et pluriannuels afin de s'assurer que ces derniers maintiennent le groupe dans le profil de risque souhaité par le Conseil d'Administration.

Il intègre également :

- le principe de la fixation de seuils d'alerte et de limites en ligne avec les obligations réglementaires du groupe PSA Banque France pour tous les risques stratégiques identifiés lors de l'évaluation de l'identification des risques. Cela afin de garantir une limitation des risques par l'établissement de limites objectives et vérifiables avec une infrastructure de gestion, de contrôle et de reporting qui garantit leur efficacité ;
- la définition des rôles de chaque intervenant dans la gestion des risques et une responsabilisation de l'ensemble du management du groupe PSA Banque France sur le respect de la politique générale en matière de gestion des risques ;
- les principes gouvernant la remontée des alertes au niveau adéquat et le traitement à temps de tout dépassement éventuel des limites définies ;
- l'indépendance de la fonction Gestion et Contrôle des Risques des autres métiers et la séparation entre les

services générateurs de risques et les services chargés de contrôler et surveiller les risques. Ces derniers disposent de l'autorité suffisante et d'un accès direct au management et aux instances responsables de la définition de la stratégie de risques. De ce principe découle une organisation à trois niveaux de contrôle (cf. paragraphe ci-après 1.4.2.2 Organisation de la gestion des risques) ;

- l'anticipation et la prévisibilité : l'évaluation des risques a essentiellement une fonction d'anticipation ;
- la culture de risques dans l'organisation, de manière à ce que l'ensemble des attitudes, des valeurs, des compétences et des instructions relatives à l'activité soit intégré dans tous les processus.

Le Cadre d'Appétence aux Risques fait l'objet d'une revue régulière et intègre, si nécessaire, de nouveaux indicateurs assortis de limites destinées au contrôle de risques dont l'occurrence ou la criticité viendraient à apparaître ou à s'accroître dans le cours de l'activité du groupe PSA Banque France.

Le Cadre d'Appétence aux Risques défini par le Conseil d'Administration constitue la politique générale en matière de gestion des risques en fixant les orientations et les limites à respecter au sein du groupe PSA Banque France.

Dans ce cadre général, l'appétence aux risques correspond au niveau global et aux types de risques que le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France est disposé à assumer, en ligne avec la réglementation, la capacité de la banque à faire face aux risques et au regard des objectifs stratégiques et commerciaux.

### 1.4.2.2 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

#### 1.4.2.2.1 Dispositif de pilotage des risques et contrôles

La cartographie des risques est révisée périodiquement par la fonction de Gestion et Contrôle des Risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du

dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

#### La fonction Gestion et Contrôle des Risques

La fonction Gestion et Contrôle des Risques est indépendante des autres fonctions opérationnelles. La Direction des Risques conduit des travaux de mesure et de surveillance des risques et peut accéder directement aux organismes de gestion et de gouvernance chargés d'établir et de superviser la stratégie ainsi que la bonne application des politiques des risques en adéquation avec le Cadre d'Appétit aux Risques défini par le Conseil d'Administration.

À l'aide du process *Risk Identification and Assessment* (RIA), la fonction Gestion et Contrôle des Risques identifie et évalue tous les risques auxquels la banque peut être exposée ou pourrait s'exposer à l'avenir.

Ce process introduit la démarche de la gestion et contrôle des risques. Il est constitué en parties quantitative et qualitative :

- évaluation de la performance du risque (*Risk Performance Assessment*) : évaluer l'exposition actuelle aux risques et déterminer la performance à travers des indicateurs de paramètres et de seuils ;
- environnement de contrôle (*Control Environment*) : évaluer le niveau d'adéquation de l'environnement des risques avec l'objectif opérationnel attendu du groupe PSA Banque France, en identifiant les éventuelles faiblesses et axes d'amélioration.

## Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le groupe PSA Banque France s'articule autour des fonctions du contrôle permanent, du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

### Le dispositif de contrôle permanent

#### Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein

#### Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction composée d'une équipe autonome de trois personnes plus leur Responsable, dont aucune n'exerce de fonction opérationnelle, est rattachée au Secrétariat Général.

Le contrôle permanent est en charge de différentes missions :

- le contrôle des opérations, des procédures internes et des dispositifs assurant la prévention et la surveillance permanente des risques de non-conformité ;
- le contrôle permanent des risques opérationnels des entités du groupe, y compris celui des risques liés aux technologues de l'information ou des prestations externalisées.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;
- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;
- l'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe PSA Banque France ;

### Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie de manière indépendante la qualité, l'efficacité et la conformité des processus et dispositifs du contrôle interne, de la gestion du risque et de la gouvernance.

Il est exercé par l'équipe d'audit interne composée de cinq personnes et du Directeur de l'Audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan à quatre ans couvrant l'ensemble des organisations et entités du groupe PSA Banque France, y compris la sous-traitance.

### La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment lors de la tenue à minima trimestrielle du Comité d'Audit et Risques du groupe PSA Banque France qui intervient sur les sujets relevant des trois entités du groupe, à savoir PSA Banque France elle-même, CREDIPAR et CLV.

Le groupe PSA Banque France a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La Charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France.

même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte, l'analyse et le suivi des incidents opérationnels.

La cartographie des risques est révisée chaque année par la fonction de gestion et de contrôle des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France, en mettant en regard les risques identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux orientations de l'Autorité Bancaire Européenne, le Rapport Annuel de Contrôle Interne et de Mesure et Surveillance des Risques (RACI) de l'année 2020 sera communiqué aux administrateurs puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) avant le 31 mars 2021. Un RACI spécifique et séparé dédié aux actions de lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme et au gel des avoirs sera également remis à l'ACPR avant le 30 avril 2021.

Le groupe PSA Banque France a fait l'objet de 10 missions d'audit en 2020.

En rendant compte de ses activités aux dirigeants effectifs, au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et Risques, l'audit interne contribue à l'amélioration des processus et à la maîtrise des risques du groupe PSA Banque France.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le groupe PSA Banque France dans son ensemble et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'Audit et Risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux de contrôles périodiques et permanents.

Le Comité d’Audit et Risques du groupe PSA Banque France priorise ses missions en fonction des risques identifiés dans chacune des entités qui le compose. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, la supervision et la revue des audits internes et du contrôle permanent ainsi que la revue des travaux des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le Comité d’Audit et Risques s’assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, comme celles définies par les accords de Bâle III, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le Comité d’Audit et Risques fait la revue des comptes consolidés ainsi que des états financiers respectifs des entités du groupe PSA Banque France en conformité avec les méthodes comptables utilisées.

**Base organisationnelle du contrôle interne du groupe PSA Banque France**

Les processus de contrôle s’appuient sur un ensemble de contrôles réguliers conformément à la réglementation en matière de contrôle interne applicable aux établissements de crédit qui intègre un premier niveau de contrôle hiérarchique au sein des équipes opérationnelles, un contrôle permanent de second niveau et un contrôle périodique (audit) de troisième niveau.

Dans le cadre du Comité d’Audit et Risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations du groupe PSA Banque France sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes et où sont analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles *Retail* et *Corporate* (flottes de véhicules et réseaux de distribution).

Le cas échéant, le Comité d’Audit et Risques peut demander à consulter le Président du Conseil d’Administration de PSA Banque France, les directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l’exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du Comité d’Audit et Risques rencontre les représentants des contrôles périodiques et permanents et ceux de la filière Risques.

L’organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Par l’intermédiaire du Comité Contrôles et Conformité, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l’adéquation des missions et des moyens.

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

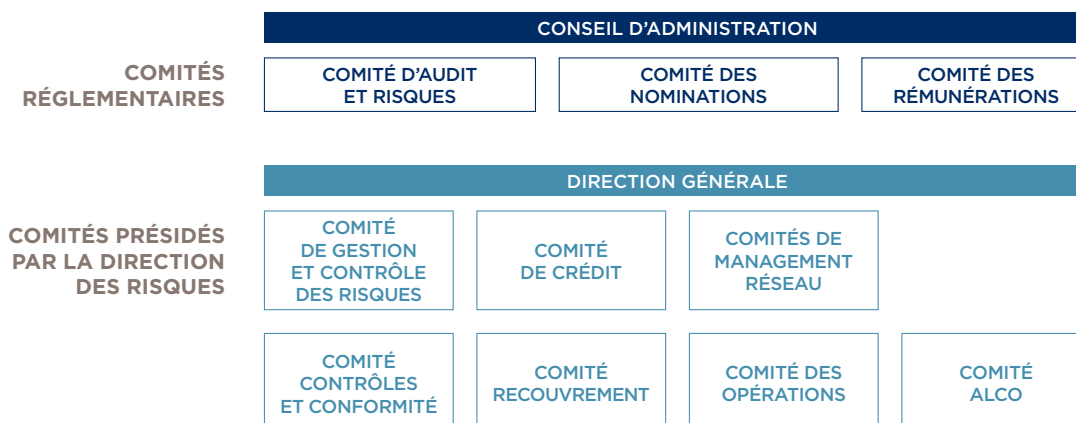
- les évolutions du dispositif bâlois ;
- les marges relatives à l’activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d’entreprises examinés, soit au niveau d’un Comité de Crédit du groupe Santander, soit au niveau du Comité de Crédit du groupe PSA Banque France selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l’examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité et ceux liés à RGPD.

**1.4.2.2 Principales instances de gouvernance de la gestion des risques**

La gouvernance de la maîtrise des risques est pilotée au plus haut niveau à travers deux instances principales : le Conseil d’Administration et la Direction Générale :

■ **le Conseil d’Administration** du groupe PSA Banque France est le premier garant du dispositif de contrôle interne du groupe PSA Banque France et veille à la maîtrise des principaux risques encourus par chacune des trois entités (PSA Banque France, CREDIPAR, CLV). Il détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs des dispositifs de surveillance. Il approuve régulièrement les limites proposées par les dirigeants effectifs et arrête les critères et seuils des incidents significatifs portés à sa connaissance ;

■ **les Dirigeants** sont responsables de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Ils en surveillent le bon fonctionnement et veillent à l’adéquation des missions et des moyens. Ils s’assurent que les responsables de « fonctions clés » disposent des connaissances et compétences adaptées aux missions qu’ils exercent.



Présidés par la Direction des Risques, les comités qui assurent le pilotage des risques se réunissent à fréquence régulière :

- **le Comité de Gestion et Contrôle des Risques** rapporte à la Direction Générale, à fréquence mensuelle, l'ensemble des indicateurs de risque définis dans la Déclaration d'Appétence aux Risques ainsi que d'autres indicateurs opérationnels couvrant toutes les dimensions des risques du groupe PSA Banque France ;
- **le Comité de Crédit** intégré à la Direction Générale se réunit à fréquence hebdomadaire. Il est responsable de l'analyse, de la validation, de la modification ou du refus des dossiers de crédit. Il statue sur les éventuelles prises de garantie qui entrent dans sa délégation et donne un avis provisoire sur celles au-delà de cette délégation. Ces dernières sont destinées à être revues ou approuvées par le Comité de Crédit de la Coopération ;
- **les Comités de Management Réseau** assurent un suivi coordonné de la situation et des risques présentés par les réseaux de distribution avec les marques Peugeot, Citroën et DS, à un rythme mensuel.

La Direction des Risques participe également aux comités décisionnels suivants :

- **le Comité d'Audit et Risques** assiste le Conseil d'Administration de façon trimestrielle dans l'exécution de son devoir de piloter les risques inhérents à l'activité commerciale du groupe PSA Banque France et dans la définition de son appétence aux risques. Ses principales responsabilités concernent le contrôle des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé, ainsi que la définition de son appétence aux risques. Il porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et propose des actions complémentaires. L'audit interne transmet annuellement au Comité d'Audit et Risques son plan d'audit pour validation avant présentation au Conseil d'Administration. De plus, l'audit interne communique régulièrement les conclusions principales des missions d'audit réalisées et le degré de mise en place des recommandations émises ;
- **le Comité Contrôles et Conformité** est en charge de mesurer les risques de conformité et de mettre en œuvre les moyens pour y remédier. Il procède également à une évaluation de la politique de conformité du groupe PSA Banque France ;

### 1.4.2.3 PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque est déterminé par l'ensemble des risques inhérents aux activités qu'exerce le groupe PSA Banque France, qui sont identifiés dans la cartographie des risques du groupe et qui font régulièrement l'objet d'une évaluation et d'une révision. Le process RIA (cf. 1.4.2.2.1) permet d'identifier et d'évaluer les profils de risques. Celui-ci est pris en compte pour élaborer et mettre en place des règles de gestion de ces risques, afin notamment d'orienter la prise de décisions sur les risques en ligne avec le niveau d'appétence aux risques approuvé par le Conseil d'Administration et la stratégie du groupe.

Le profil de risque du groupe PSA Banque France est exprimé au moyen d'indicateurs clés, d'axes qualitatifs inhérents à la stratégie et aux activités du groupe qui ne sont pas quantifiés à ce stade et de seuils d'alerte et limites définis en cohérence avec les indicateurs clés.

- **le Comité des Opérations** présente à un rythme mensuel les performances de la Direction des Opérations et notamment le volume des acceptations par origine de score, les fraudes subies et déjouées, les réalisations des départements d'après-vente et de contact clients ainsi que l'avancement des projets et plans d'actions y afférent ;
- **le Comité Recouvrement** présente tous les mois l'état des impayés par baquets et segments de clientèle, la performance des services de recouvrement amiable, de contentieux et de ventes aux enchères. Lors de ce comité sont également présentés les plans d'actions et l'avancement des projets affectant la Direction du Recouvrement ;
- **le Comité ALCO** (*Asset and Liability Management Committee*) a pour objet d'assister tous les mois le comité de direction dans le pilotage du financement du groupe PSA Banque France, de la gestion Actifs-Passifs du groupe ainsi que la gestion du risque structurel de taux et du risque de liquidité.

Les membres de l'organe exécutif sont soit partie prenante à ces comités, soit informés de leur teneur, des sujets portés à leur ordre du jour et des décisions prises.

Les autres comités réglementaires (en plus du Comité d'Audit et Risques) du groupe PSA Banque France, pour les trois entités qui le composent, sont les suivants :

- **le Comité des Nominations** a pour mission de recommander au Conseil d'Administration les nominations des dirigeants effectifs, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Directeur des Risques, et le responsable de la conformité. Toutes les décisions en matière de nomination des personnes occupant les fonctions sus-évoquées doivent être prises de manière indépendante ;
- **le Comité des Rémunérations** assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place et la gestion de la politique globale de rémunération en conformité avec la réglementation en vigueur et en particulier l'article L. 511-102 du CMF, en tenant compte, notamment, de la nécessité de prévenir la prise de risques excessifs. Lors de la préparation de ses avis, le Comité des Rémunérations tient compte des intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes du groupe PSA Banque France.

### Risque réglementaire de solvabilité/capital

Le risque de solvabilité traduit le risque d'une insuffisance en fonds propres du groupe PSA Banque France ne lui permettant plus de répondre aux exigences réglementaires et/ou à ses objectifs commerciaux internes.

Son suivi a pour objectif de veiller à ce que l'appétit aux risques prenne bien en compte, maintienne et préserve les fonds propres du groupe, en gardant une marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires, tant dans le scénario de base que dans les scénarii stressés.

### Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres obligations d'un contrat conclu avec le groupe PSA Banque France.

Il est évalué pour les portefeuilles *Retail* et *Corporate* à partir d'indicateurs de risques (coût du risque, taux de couverture défaut, etc.) en cohérence avec le plan stratégique du groupe.

## Risque de concentration

Le risque de concentration provient d'une accumulation importante d'expositions sur certaines catégories, secteurs ou marchés.

Son suivi a pour objectif de déterminer le niveau maximal de concentration que la banque est prête à prendre dans le cadre de son activité, en accord avec son plan stratégique.

## Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité découlerait du fait que le groupe PSA Banque France ne dispose pas de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements dans les délais impartis, et ne puisse accéder de façon satisfaisante à des sources de refinancement et de liquidité pour l'exercice de son activité de financement.

Son suivi permet de déterminer le niveau minimal de liquidité que le groupe doit maintenir afin de faire face en permanence à tous les paiements/sorties nettes de trésorerie liés à son activité, à la fois en situation normale et stressée.

## Volatilité du résultat lié à l'évolution des taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt émane des pertes possibles dues aux variations de taux d'intérêt sur la structure des fonds propres du groupe PSA Banque France.

Son suivi limite la volatilité négative potentielle des résultats. Ceux-ci font l'objet d'une prévision dans le plan stratégique du groupe PSA Banque France, en situation normale et en situation stressée.

## Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (défaillance des systèmes d'information, du personnel) ou d'événements externes ayant une faible probabilité mais avec potentiellement un impact important. Il comprend notamment les risques informatiques et de sécurité des systèmes d'information, de fraudes, de non-conformité avec le risque associé de sanction ainsi que de réputation.

### 1.4.2.4 DÉCLARATION D'APPÉTIT AUX RISQUES – RISK APPETITE STATEMENT

L'appétence aux risques est traduite au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés définis dans le *Risk Appetite Statement* ou Déclaration d'Appétit aux Risques. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs et couvrent les risques majeurs de la Banque, en ligne avec ses obligations réglementaires.

La Déclaration d'Appétit aux Risques est présentée au moins chaque trimestre au Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France, et garantit le respect de l'ensemble des limites fixées, ou la mise en œuvre de plans d'actions dans le cas contraire. La gouvernance en matière de gestion des risques du groupe PSA Banque France prévoit des prises de décisions par des organismes

## Risque et politique de rémunération

### Rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe PSA Banque France

La politique de rémunération globale des collaborateurs de PSA Banque France intégrant celle des 27 personnes identifiées en 2020 comme « preneurs de risque » du fait de l'impact que peut avoir leur activité sur le profil de risques du groupe PSA Banque France est présentée et approuvée au moins une fois par an par le Comité des Rémunérations.

Le Comité des Rémunérations s'est tenu quatre fois en 2020.

PSA Banque France applique les dispositions de la Directive 2013/36/EU. Ainsi, si la rémunération variable atteint un montant supérieur à un seuil, resté fixé à 50 000 euros sur l'exercice 2020, elle donne lieu à un étalement sur une durée de trois ans et peut pour partie prendre la forme d'un paiement en instruments financiers non monnayables pendant la première année de détention.

PSA Banque France n'attribue aucune action ou stock-option.

Conformément à l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du même Code durant l'exercice 2020, incluant les preneurs de risques, évaluées au nombre de 27 personnes, s'élève à un montant global (brut fiscal) de 3 162 831,96 euros se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 2 528 742,29 euros, en rémunérations variables à hauteur de 382 683,28 euros, au titre des avantages en nature à hauteur de 251 406,39 euros, étant précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Le montant des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier qui exercent également un mandat au sein d'une entité mère contrôlant PSA Banque France, n'est pas intégré dans les montants susvisés et peut faire l'objet d'une publication par celle-ci conformément à sa réglementation applicable.

Aucune rémunération ou aucun jeton de présence ne sont par ailleurs versés par PSA Banque France à ses administrateurs ou à son Président qui exercent leur mandat à titre gracieux et peuvent détenir par ailleurs un mandat rémunéré au sein d'une entité ayant le contrôle conjoint de PSA Banque France.

collégiaux en incluant dans le processus de décision une variété de points de vue méthodologiques proportionnés à l'impact potentiel de la décision et à la complexité des facteurs qui entrent en jeu.

La Direction des Risques qui contrôle l'appétit aux risques prépare ce rapport sur la base d'une surveillance et d'une gestion continues. Ce rapport est soumis pour examen au Comité de Gestion et Contrôle des risques qui, si nécessaire, proposera des mesures correctrices pour adapter l'appétit aux risques au profil de risque.

Le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle.



### 1.4.2.5 ADÉQUATION AUX RISQUES DES DISPOSITIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Au cours de sa séance du 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France, après avoir pris connaissance de la situation de la Banque au regard des seuils et limites d'appétit aux risques établis pour 2020, a

validé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises, ses seuils et limites pour l'année 2021 et leur adéquation avec le profil de risque et la stratégie du groupe PSA Banque France.

### 1.4.2.6 DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les *stress tests*, ou tests de résistance en cas de crises, font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe PSA Banque France. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du niveau de fonds propres, tout en répondant à des exigences réglementaires.

Les *stress tests* comprennent :

- **exercice annuel dans le cadre de l'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*)** : il permet de mesurer les risques potentiels pour la détermination de l'exigence des fonds propres dans le cadre du Pilier II. L'ICAAP est réalisé principalement par la Direction Financière et par la Direction des Risques avec la contribution des différentes autres directions. Le rapport de l'ICAAP est approuvé par le Conseil d'Administration. L'ensemble de l'exercice ICAAP est simulé à partir d'un scénario de base (*Baseline*) qui s'appuie sur les plans prévisionnels (budget et Plan Moyen Terme) et d'un scénario de stress construit à partir de données provenant de l'utilisation de modèles statistiques (*Forward Looking*), d'analyses spécifiques et de données historiques. Il intègre également des événements idiosyncratiques spécifiques à l'activité du groupe PSA Banque France et à son environnement ;

- **stress tests relatifs au risque de crédit** : les modèles de stress tests, spécifiques au groupe PSA Banque France qui avaient été développés en 2016, ont été adaptés suite à la mise en place d'IFRS 9 ;

- **exercice mensuel de stress test de liquidité** : il permet de déterminer l'horizon temporel de liquidité pour poursuivre l'activité en fonction de différents scénarii de crises ;

- **exercice de stress test sur la sensibilité aux taux d'intérêt** : il évalue l'impact de chocs parallèles et non parallèles de taux selon l'exigence réglementaire ;

- **stress tests réglementaires** : cette typologie de *stress tests* regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

## 1.4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

### 1.4.3.1 PÉRIMÈTRE ET CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS (Note 1.C).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le groupe PSA Banque France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR) et Directive 2013/36/EU (CRD IV).

À noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du Règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre PSA Banque France et ses filiales.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Capitaux propres comptables <sup>(1)</sup></b>	<b>1 565</b>	<b>1 443</b>
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation <sup>(2)</sup>	117	-
Projet de distribution de dividendes <sup>(2)</sup>	126	120
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	77	90
Autres déductions prudentielles	21	24
<b>Fonds propres prudentiels catégorie 1</b>	<b>1 224</b>	<b>1 209</b>
Emprunts subordonnés Tier 2	155	155
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>1 379</b>	<b>1 364</b>

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Le résultat de l'année 2020 d'un montant de 243 millions d'euros, en attente d'affectation, a été exclu du calcul des fonds propres.

### 1.4.3.2 FONDS PROPRES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique

pour les Actifs Pondérés par les Risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;

- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe PSA Banque France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

#### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE

Le tableau ci-après présente la répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique.

	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigences de fonds propres					
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche IRB	Sommes des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche IRB	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total	Pondérations des exigences de fonds propres contracyclique	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
(en millions d'euros)												
France	1 916	12 111	-	-	-	1 497	717	-	16	733	99,73%	0,00%
Espagne	126	-	-	-	-	-	2	-	-	2	0,27%	
<b>TOTAL</b>	<b>2 042</b>	<b>12 111</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 497</b>	<b>719</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>735</b>	<b>100%</b>	<b>0,00%</b>

#### MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

Face à la pandémie de Covid-19, la supervision bancaire de la Banque Centrale Européenne a décidé d'un allègement temporaire des exigences de fonds propres en abaissant à 0% le taux du coussin de fonds propres contracyclique, avec entrée en vigueur le 2 avril 2020.

Le tableau ci-après présente le montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement.

(en millions d'euros)	Montant
<b>Montant total d'exposition au risque</b>	<b>2 042</b>
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement (en pourcentage)	0,00%
<b>EXIGENCES DE COUSSIN CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>-</b>

## TABLEAU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le tableau ci-après présente la ventilation des éléments constitutifs des fonds propres de l'établissement.

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 : instruments et réserves</b>				
1	Actions ordinaires et assimilées directement émises (et leur équivalent dans le cas des banques qui ne sont pas constituées en société par actions) + primes liées au capital	738	(h)	26 (1), 27, 28, 29
2	Bénéfices non distribués	355		26 (1) (c)
3	Encours accumulés d'autres revenus généraux (et autres réserves)	229		26 (1)
4	<i>Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux banques qui ne sont pas constituées en société par actions)</i>			486 (2)
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)			84
<b>6</b>	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires</b>	<b>1 322</b>		<b>Somme des lignes 1 à 5</b>
<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 : ajustements réglementaires</b>				
7	Ajustements de valorisation prudentiels			34, 105
8	Survaleur (nette de l'impôt différé passif correspondant)		(a) moins (d)	36 (1) (b), 37
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nets de l'impôt différé passif correspondant)		(b) moins (e)	
10	Impôt différé actif qui dépend de la rentabilité future, sauf s'il résulte de différences temporaires (net de l'impôt différé passif correspondant)			36 (1) (c), 38
11	Réserve de couverture de flux de trésorerie			33 (1) (a)
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(77)		36 (1) (d), 40, 159
13	Plus-values de cessions sur opérations de titrisation (paragraphe 36 du dispositif de titrisation de Bâle III)			32 (1)
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre			33 (1) (b)
15	Actifs des fonds de pension à prestations déterminées, en termes nets			36 (1) (e), 41
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)			36 (1) (f), 42
17	Participations croisées aux actions ordinaires et assimilées			36 (1) (g), 44
18	Participations de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus de leurs fonds propres (montant supérieur à 10% des fonds propres de l'établissement)			36 (1) (h), 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79
19	Participations significatives de l'établissement aux fonds propres des banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire (montant supérieur à 10% des fonds propres de l'établissement)			36 (1) (i), 43, 45, 47, 48 (1) (b), 49, (1) à (3), 79
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		(c) moins (f) moins le seuil de 10%	
21	Impôt différé actif résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net de l'impôt différé passif correspondant)			36 (1) (c), 38, 48 (1) (a)
22	Montant dépassant le seuil de 15%			48 (1)

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
23	<i>dont : avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>			36 (1) (i), 48 (1) (b)
24	<i>dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>			
25	<i>dont : impôt différé actif résultant de différences temporaires</i>			36 (1) (c), 38, 48, (1) (a)
26	Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale			
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions	(21)		36 (1) (j)
<b>28</b>	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1</b>	<b>(98)</b>		
<b>29</b>	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)</b>	<b>1 224</b>		
<b>Autres éléments de T1 : instruments</b>				
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis + primes liées au capital		(i)	51, 52
31	<i>dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables</i>			
32	<i>dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>			
33	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1</i>			486 (3)
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1 du groupe)			85, 86
35	<i>dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>			486 (3)
<b>36</b>	<b>Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires</b>	<b>-</b>		<b>Somme des lignes 30, 33 et 34</b>
<b>Autres éléments de T1 : ajustements réglementaires</b>				
37	Autres éléments de T1 détenus en propre			52 (1) (b), 56 (a), 57
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1			56 (b), 58
39	Participations de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)			56 (c), 59, 60, 79
40	Participations significatives aux fonds propres de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire			56 (d), 59, 79
41	Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale			
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions			56 (e)
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1</b>	<b>-</b>		<b>Somme des lignes 37 à 42</b>
<b>44</b>	<b>Autres éléments de T1 (AT1)</b>	<b>-</b>		<b>Lignes 36 moins ligne 43</b>
<b>45</b>	<b>Fonds propres de T1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>1 224</b>		<b>Somme des lignes 29 et 44</b>

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
<b>Fonds propres complémentaires (T2) : instruments et provisions</b>				
46	Instruments de T2 admissibles directement émis, plus primes liées au capital	155		62, 63
47	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2</i>			486 (4)
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2 du groupe).			87, 88
49	<i>dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>			484 (4)
50	Provisions			62 (c) et (d)
<b>51</b>	<b>T2 avant ajustements réglementaires</b>	<b>155</b>		
<b>Fonds propres complémentaires (T2) : ajustements réglementaires</b>				
52	Instruments de T2 détenus en propre			63 (b) (i), 66 (a), 67
53	Participations réciproques dans des instruments de fonds propres Tier 2 et autres passifs TLAC			66 (b), 68
54	Participations de l'établissement dans les fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)			66 (c), 69, 70, 79
54a.	Participations dans les autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus les conditions (EBISm seulement)			
55	Participations significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)			66 (d), 69, 79
56	Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale			
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux instruments de T2</b>	<b>-</b>		
<b>58</b>	<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>	<b>155</b>		
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>1 379</b>		<b>Somme des lignes 45 et 58</b>
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>10 068</b>		
<b>Ratios et volants de fonds propres</b>				
<b>61</b>	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (en % des actifs pondérés des risques)</b>	<b>12,2%</b>		<b>92 (2) (a)</b>
<b>62</b>	<b>T1 (en % des actifs pondérés des risques)</b>	<b>12,2%</b>		<b>92 (2) (b)</b>
<b>63</b>	<b>Total des fonds propres (en % des actifs pondérés des risques)</b>	<b>13,7%</b>		<b>92 (2) (c)</b>
<b>64</b>	<b>Volant spécifique à l'établissement (volant de conservation des fonds propres + volant contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)</b>	<b>7,8%</b>		<b>CRD 128, 129, 130, 131, 133</b>
65	<i>dont : volant de conservation des fonds propres</i>	<i>2,5%</i>		



<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
66	<i>dont : volant contracyclique spécifique à la banque</i>			
67	<i>dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes</i>			
<b>68</b>	<b>CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres</b>	<b>4,9%</b>		<b>CRD 128</b>
<b>Minima nationaux (s'ils sont différents de Bâle III)</b>				
69	Ratio minimal national de CET1 (s'il est différent du ratio minimal de Bâle III)			
70	Ratio minimal national de T1 (s'il est différent du ratio minimal de Bâle III)			
71	Ratio minimal national de total des fonds propres (s'il est différent du ratio minimal de Bâle III)			
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>				
72	Investissements non significatifs dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières			36 (1) (h), 46, 45 56 (c), 59, 60 66 (c), 69, 70
73	Investissements significatifs dans les actions ordinaires d'entités financières			36 (1) (i), 45, 48
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes de l'impôt différé passif correspondant)			
75	Impôt différé actif résultant de différences temporaires (net de l'impôt différé passif correspondant)			36 (1) (c), 38, 48
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2</b>				
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)			62
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard			62
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)			62
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes			62
<b>Instruments de fonds propres destinés à être éliminés (applicables uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</b>				
80	<i>Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés</i>			484 (3), 486 (2) et (5)
81	<i>Montants exclus de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)</i>			484 (3), 486 (2) et (5)
82	<i>Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés</i>			484 (4), 486 (3) et (5)
83	<i>Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)</i>			484 (4), 486 (3) et (5)
84	<i>Plafond en vigueur sur les instruments de T2 destinés à être éliminés</i>			484 (5), 486 (4) et (5)
85	<i>Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)</i>			484 (5), 486 (4) et (5)

### 1.4.3.2.1 Fonds propres

Au 31 décembre 2020, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 12,2% et le ratio de fonds propres total est de 13,7%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 224 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2020, tenant compte de la

déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -77 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 805 millions d'euros au 31 décembre 2020.

#### EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	Exigences de fonds propres		Exigences de fonds propres	
	RWA		RWA	
	31/12/2020		31/12/2019	
<b>Risque de crédit</b>	<b>9 030</b>	<b>722</b>	<b>8 880</b>	<b>711</b>
<b>Méthode standard</b>	<b>1 087</b>	<b>87</b>	<b>1 087</b>	<b>87</b>
Souverains, banques centrales et administrations	14	1	14	1
Établissements	182	15	198	16
Entreprises	324	26	311	25
Clientèle de détail	266	21	230	18
Autres actifs	301	24	334	27
<b>Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)</b>	<b>4 165</b>	<b>333</b>	<b>4 338</b>	<b>347</b>
Entreprises	4 165	333	4 338	347
<b>Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)</b>	<b>3 778</b>	<b>302</b>	<b>3 455</b>	<b>277</b>
Clientèle de détail	3 778	302	3 455	277
<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</b>	<b>203</b>	<b>16</b>	<b>203</b>	<b>16</b>
<b>Risque opérationnel (méthode standard)</b>	<b>835</b>	<b>67</b>	<b>776</b>	<b>62</b>
<b>Risque de marché</b>	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>10 068</b>	<b>805</b>	<b>9 859</b>	<b>789</b>
<b>Fonds propres prudentiels catégorie 1</b>	<b>1 224</b>		<b>1 209</b>	
<b>Ratio de solvabilité catégorie 1</b>	<b>12,2%</b>		<b>12,3%</b>	
<b>Fonds propres prudentiels totaux</b>	<b>1 379</b>		<b>1 364</b>	
<b>Ratio de solvabilité total</b>	<b>13,7%</b>		<b>13,8%</b>	

#### Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe PSA Banque France représentent 89% des fonds propres prudentiels totaux à fin décembre 2020 et s'établissent à 1 224 millions d'euros.

#### Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe PSA Banque France ne détient aucun instrument de ce type.

#### Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 155 millions d'euros au 31 décembre 2020 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

TABLEAU CCA - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DES AUTRES INSTRUMENTS ÉLIGIBLES À TLAC

	Informations quantitatives/qualitatives	Informations quantitatives/qualitatives
Émetteur	PSA Banque France	PSA Banque France
Identifiant	PSA Finance Nederland Subordinated Loan	SCF Subordinated Loan
Droit régissant l'instrument	Français	Français
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	NA	NA
Dispositions transitoires des règles de Bâle III	T2	T2
Règles de Bâle III après la transition	T2	T2
Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	Groupe	Groupe
Type d'instrument	Emprunt subordonné - art. 62 et suivants du CRR n° 575/2013, tel que modifié par CRR n° 2019/876	Emprunt subordonné - art. 62 et suivants du CRR n° 575/2013, tel que modifié par CRR n° 2019/876
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	77 500 milliers d'euros	77 500 milliers d'euros
Valeur nominale de l'instrument	77 500 milliers d'euros	77 500 milliers d'euros
Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date initiale d'émission	15/12/2017	15/12/2017
Perpétuel ou daté	Daté	Daté
Date d'échéance initiale	15/12/2027	15/12/2027
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Oui	Oui
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Après la 5 <sup>ème</sup> année, en totalité, sans coût ni pénalité - sous réserve d'un traitement identique du prêt subordonné SCF Subordinated Loan	Après la 5 <sup>ème</sup> année, en totalité, sans coût ni pénalité - sous réserve d'un traitement identique du prêt subordonné PSA Finance Nederland Subordinated Loan
Dividende/coupon fixe ou variable	Variable	Variable
Taux du coupon et indice, le cas échéant	E3M+1,91%	E3M+1,91%
Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	Non	Non
Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non
Cumulé ou non	Non cumulatif	Non cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible*	Non convertible*
Caractéristique de dépréciation	Non*	Non*
Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Subordonné à la dette senior de PSA Banque France	Subordonné à la dette senior de PSA Banque France
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non

\* Les dispositions réglementaires s'appliquent - i.e. dépréciation ou conversion en actions ordinaires selon décision du régulateur.

#### 1.4.3.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) et Directive 2013/36/EU (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille Corporate. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe PSA Banque France dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle le groupe PSA

Banque France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Banque PSA Finance pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Depuis 2019, suite à la mise en place d'une opération synthétique de transfert de risque, les titres seniors retenus par CREDIPAR font l'objet d'une évaluation selon la méthode SEC IRB.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle Corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France. Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

## TABLEAU OV1 – VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA)

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble du total des RWA constituant le dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur les risques.

(en millions d'euros)	RWA		Exigences minimales de fonds propres
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
<b>Risque de crédit (à l'exclusion du RCC)</b>	<b>9 029</b>	<b>8 876</b>	<b>722</b>
<i>dont approche standard</i>	1 086	1 083	87
<i>dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (IRB-F)</i>	4 165	4 338	333
<i>dont approche fondée sur les notations internes avancées (IRB-A)</i>	3 778	3 455	302
<i>dont actions en approche IRB dans le cadre de la méthode de pondération simple ou de l'approche du modèle interne (AMI)</i>			
<b>RCC</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<i>dont méthode utilisant les prix du marché</i>			
<i>dont méthode de l'exposition initiale</i>			
<i>dont approche standard</i>	1	4	0
<i>dont méthode du modèle interne (MMI)</i>			
<i>dont montant d'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale</i>			
<i>dont CVA (ajustement de l'évaluation de crédit)</i>			
Risque de règlement			
<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>16</b>
<i>dont approche IRB</i>	203	203	16
<i>dont méthode de la formule prudentielle (MFP) IRB</i>			
<i>dont approche fondée sur les notations internes (IAA)</i>			
<i>dont approche standard</i>			
<b>Risque de marché</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<i>dont approche standard</i>			
<i>dont AMI</i>			
Grands risques			
<b>Risque opérationnel</b>	<b>835</b>	<b>776</b>	<b>67</b>
<i>dont approche par indicateur de base</i>			
<i>dont approche standard</i>	835	776	67
<i>dont approche par mesure avancée</i>			
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de risque de 250%)			
Ajustement plancher			
<b>TOTAL</b>	<b>10 068</b>	<b>9 859</b>	<b>805</b>

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élevaient à 10 068 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 9 859 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'augmentation des RWA reflète la croissance de l'activité globale du groupe PSA Banque France, atténuée par la transaction SRT mise en place depuis novembre 2019 sur le portefeuille *Retail* de prêts classiques.



### 1.4.3.2.3 Pilotage du capital interne

La politique de capital, validée par les deux actionnaires du groupe, détermine les critères à appliquer pour définir les objectifs de capital interne du groupe PSA Banque France, et identifier les actions en capital nécessaires pour respecter les ratios réglementaires (Pilier I et Pilier II), le retour sur fonds propres (ROE).

Le besoin en capital interne correspond au seuil minimal de capital que le management du groupe PSA Banque France estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

La politique de distribution des dividendes définit les critères qui permettent d'établir les profits qui peuvent être distribués par le groupe PSA Banque France à ses deux actionnaires : Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Elle est proposée et validée par le Comité ALCO dans le cadre du pilotage du capital interne. Elle est cohérente avec le profil de risque du groupe, et vise à respecter les exigences réglementaires.

## 1.4.4 Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier1 (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur).

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité permettant déjà de maîtriser la croissance du bilan.

Ce ratio est actuellement calculé à titre d'information et deviendra une limite réglementaire avec l'entrée en vigueur du texte « CRR II » et qui sera applicable à compter du 30 juin 2021.

Le risque de levier excessif peut entraîner la prise de mesures correctives non prévues par la trajectoire financière et de capital, notamment la cession d'actifs. Le ratio de levier s'inscrit dans le dispositif de maîtrise des risques.

Le ratio de levier au 31 décembre 2020 ressort à 7,7%, bien au-delà du seuil réglementaire de 3%. Par ailleurs, les expositions bilan et hors-bilan du groupe PSA Banque France étant relativement stables de par ses activités, ce ratio est peu volatil.

Ce ratio est inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité d'Audit et Risques et au Conseil d'Administration. Même si ce ratio est supérieur aux exigences réglementaires, la limite interne vise un niveau supérieur à 6%.

### TABLEAU LRSUM – RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

Ce modèle a été élaboré en application de l'article 451(1)(b) du CRR afin de fournir une réconciliation du calcul de l'exposition totale avec les informations associées figurant dans les états financiers publiés.

(en millions d'euros)

	<b>Montant applicable</b>
<b>Total de l'actif selon les états financiers publiés</b>	<b>15 674</b>
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du Règlement (UE) n° 575/2013)	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	7
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	
Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	719
(Ajustement pour expositions intra-groupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du Règlement (UE) n° 575/2013)	
(Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du Règlement (UE) n° 575/2013)	(487)
Autres ajustements	(94)
<b>MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>15 819</b>

## TABLEAU LRCOM – RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE

Le tableau ci-après a pour objectif de fournir une ventilation détaillée des composants du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier actuel, les exigences minimales et les coussins.

<i>(en millions d'euros)</i>		<b>Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR</b>
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)</b>		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	15 674
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(94)
<b>3</b>	<b>Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)</b>	<b>15 580</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	7
EU(5)a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	
10	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	
<b>11</b>	<b>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)</b>	<b>7</b>
<b>Expositions sur SFT</b>		
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	
EU(14)a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du Règlement (UE) n° 575/2013	
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	
EU(15)a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client)	
<b>16</b>	<b>Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)</b>	<b>-</b>
<b>Autres expositions de hors-bilan</b>		
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	2 046
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 327)
<b>19</b>	<b>Autres expositions de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	<b>719</b>
<b>Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du Règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors-bilan)</b>		
EU(19)a	(Expositions intra-groupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du Règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors-bilan))	
<b>EU(19)b</b>	<b>(Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du Règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors-bilan))</b>	<b>(487)</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>		
<b>20</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>1 224</b>
<b>21</b>	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU(19)a et EU(19)b)</b>	<b>15 819</b>
<b>Ratio de levier</b>		
<b>22</b>	<b>Ratio de levier</b>	<b>7,7%</b>
<b>Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés</b>		
EU(23)	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	
EU(24)	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du Règlement (UE) n° 575/2013.	

## TABLEAU LRSP - VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

Ce modèle a été élaboré en application de l'article 451(1)(b) du CRR afin de fournir une ventilation des expositions totales au bilan des établissements.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR</b>
<b>TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES),</b>	<b>15 674</b>
<b>DONT :</b>	
Expositions du portefeuille de négociation	
Expositions du portefeuille bancaire, dont :	15 674
Obligations garanties	
Expositions considérées comme souveraines	557
Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	53
Établissements	153
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
Expositions sur la clientèle de détail	7 357
Entreprises	4 611
Expositions en défaut	99
Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	2 844

## 1.4.5 Risque de crédit

### 1.4.5.1 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors-bilan.

Le groupe PSA Banque France utilise trois niveaux de classification de créances (stages) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans la section 1.3.2.

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe PSA Banque France reproduit la classification bâloise : les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes de véhicules d'entreprises et d'administrations) et le

*Wholesale* (financement des réseaux de concessionnaires PSA) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois Corporate – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement *Retail* (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois *Retail*.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre *Retail* et Corporate ; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

#### TABLEAU CRB-B - MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS

Le tableau ci-après présente le montant total et moyen des expositions nettes au cours de la période par catégorie d'exposition.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Valeur nette des expositions à la fin de la période</b>	<b>Expositions moyennes nettes au cours de la période</b>
Administrations centrales ou banques centrales		
Établissements		
Entreprises	4 856	4 470
<i>dont : Financements spécialisés</i>		
<i>dont : PME</i>	561	525
Clientèle de détail	7 388	7 192
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>		
PME		
Non-PME		
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>		
Autre – clientèle de détail	7 388	7 192
PME	2 550	2 501
Non-PME	4 838	4 691
Actions		
<b>Total approche IRB</b>	<b>12 244</b>	<b>11 662</b>
Administrations centrales ou banques centrales	558	480
Administrations régionales ou locales	57	55
Entités du secteur public		
Banques multilatérales de développement		
Organisations internationales		
Établissements	157	164
Entreprises	1 763	1 914
<i>dont : PME</i>	175	163
Clientèle de détail	406	374
<i>dont : PME</i>	226	209
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		
<i>dont : PME</i>		
Expositions en défaut	8	9
Éléments présentant un risque particulièrement élevé		
Obligations garanties		
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	749	930
Titres d'organismes de placement collectif		
Expositions sur actions		
Autres expositions	302	312
<b>Total approche standard</b>	<b>4 000</b>	<b>4 238</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 244</b>	<b>15 900</b>

La moyenne est calculée à partir des données arrêtées à la date de clôture de chacun des quatre trimestres.

## TABLEAU CRB-C – VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS

Le tableau ci-après présente la ventilation des expositions par zone géographique et catégorie d'exposition.

(en millions d'euros)	Valeur nette			Total
	France	Allemagne	Espagne	
Administrations centrales ou banques centrales				
Établissements				
Entreprises	4 856			4 856
Clientèle de détail	7 388			7 388
Actions				
<b>Total approche IRB</b>	<b>12 244</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 244</b>
Administrations centrales ou banques centrales	558			558
Administrations régionales ou locales	57			57
Entités du secteur public				
Banques multilatérales de développement				
Organisations internationales				
Établissements	153	2	2	157
Entreprises	1 763			1 763
Clientèle de détail	406			406
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier				
Expositions en défaut	8			8
Éléments présentant un risque particulièrement élevé				
Obligations garanties				
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	623		126	749
Titres d'organismes de placement collectif				
Expositions sur actions				
Autres expositions	302			302
<b>Total approche standard</b>	<b>3 870</b>	<b>2</b>	<b>128</b>	<b>4 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 114</b>	<b>2</b>	<b>128</b>	<b>16 244</b>



## TABLEAU CRB-D – CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-après présente la ventilation des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie et catégorie d'exposition par l'approche en IRB.

(en millions d'euros)	Agriculture, sylviculture et pêche	Industries extractives	Secteur manufacturier	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Distribution d'eau	Construction	Commerce de gros et de détail	Transports et entreposage	Hébergement et restauration
Administrations centrales ou banques centrales									
Établissements									
Entreprises	1		176	1	6	314	1.597	104	41 ...
Clientèle de détail	1		268	2	9	477	2.431	159	62 ...
Actions									
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>2</b>		<b>444</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>791</b>	<b>4.028</b>	<b>263</b>	<b>103 ...</b>

(en millions d'euros)	Information et communication	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	Enseignement	Services de santé humaine et action sociale	Arts, spectacles et activités récréatives	Autres services	Total
Administrations centrales ou banques centrales										
Établissements										
Entreprises ...	34	41	138	161	1	64	155	10	2 011	4 855
Clientèle de détail ...	53	63	211	245	1	97	235	15	3 060	7 389
Actions										
<b>TOTAL APPROCHE IRB ...</b>	<b>87</b>	<b>104</b>	<b>349</b>	<b>406</b>	<b>2</b>	<b>161</b>	<b>390</b>	<b>25</b>	<b>5 071</b>	<b>12 244</b>

## TABLEAU CRB-E – ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS

Le tableau ci-après présente une ventilation des expositions nettes par maturité résiduelle et catégories d'exposition. Ces expositions ne sont pas retraitées des éléments déduits des fonds propres.

(en millions d'euros)	Banque et administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total expositions bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	1 466	3 269	591	328	5 654
De 3 mois à 1 an	15	1 889	1 372	-	3 276
De 1 à 5 ans	33	2 439	4 239	-	6 711
Supérieure à 5 ans	-	20	14	-	34
<b>TOTAL</b>	<b>1 514</b>	<b>7 616</b>	<b>6 216</b>	<b>328</b>	<b>15 674</b>

Les ventilations par échéance résiduelle sont basées sur le reporting réglementaire NSFR à fin décembre 2020.

## TABLEAU CR1-A – QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT

Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble complète de la qualité du crédit des expositions au bilan et hors-bilan de l'établissement.

(en millions d'euros)	Valeurs comptables brutes des		Ajustement pour risque de crédit spécifique	Ajustement pour risque de crédit général	Sorties du bilan cumulées	Dotations aux ajustements pour risque de crédit au cours de la période	Valeurs nettes
	Expositions en défaut	Expositions non en défaut					
Administrations centrales ou banques centrales							
Établissements							
Entreprises	71	4 825	40			8	4 856
<i>dont : Financements spécialisés</i>							
<i>dont : PME</i>	53	537	16			4	574
Clientèle de détail	136	7 382	130	-	-	25	7 388
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>							
<i>PME</i>							
<i>Non-PME</i>							
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>							
Autre - clientèle de détail	136	7 382	130	-	-	25	7 388
<i>PME</i>	53	2 547	50			4	2 550
<i>Non-PME</i>	83	4 835	80			21	4 838
Actions							-
<b>Total approche IRB</b>	<b>207</b>	<b>12 207</b>	<b>170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>12 244</b>
Administrations centrales ou banques centrales	-	558	-			-	558
Administrations régionales ou locales	4	57	-			-	61
Entités du secteur public							-
Banques multilatérales de développement							-
Organisations internationales							-
Établissements	-	157	-			-	157
Entreprises	8	1 764	1			-	1 771
<i>dont : PME</i>	2	175	-			-	177
Clientèle de détail	4	407	1			-	410
<i>dont : PME</i>	4	227	1			-	230
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							-
<i>dont : PME</i>							-
Expositions en défaut			8			(24)	(8)
Éléments présentant un risque particulièrement élevé							-
Obligations garanties							-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme		749					749
Titres d'organismes de placement collectif							-
Expositions sur actions							-
Autres expositions		302					302
<b>Total approche standard</b>	<b>16</b>	<b>3 994</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>4 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>16 201</b>	<b>180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>16 244</b>

**TABLEAU CR1-B – QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ OU TYPE DE CONTREPARTIE**

Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble complète de la qualité du crédit des expositions au bilan et hors-bilan de l'établissement par secteur d'activité ou type de contrepartie par l'approche notation interne.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables brutes des		Ajustement pour risque de crédit spécifique	Ajustement pour risque de crédit général	Sorties du bilan cumulées	Dotations aux ajustements pour risque de crédit	Valeurs nettes
	Expositions en défaut	Expositions non en défaut					
Agriculture, sylviculture et pêche		2					2
Industries extractives							
Secteur manufacturier	9	442	7				444
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		3					3
Distribution d'eau	1	15	1			1	15
Construction	14	791	14			2	791
Commerce de gros et de détail	56	4 004	32			6	4 028
Transports et entreposage	11	261	9			4	263
Hébergement et restauration	3	104	3			1	104
Information et communication	1	87	2			1	86
Activités immobilières	3	102	2			1	103
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6	350	6			1	350
Activités de services administratifs et de soutien	10	405	9				406
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire		2					2
Enseignement	4	161	4				161
Services de santé humaine et action sociale	3	391	3			1	391
Arts, spectacles et activités récréatives		24				1	24
Autres services	86	5 063	78			14	5 071
<b>TOTAL PAR APPROCHE IRB</b>	<b>207</b>	<b>12 207</b>	<b>170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>12 244</b>

**TABLEAU CR1-C – QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble complète de la qualité du crédit des expositions au bilan et hors-bilan de l'établissement en fonction des zones géographiques.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables brutes des		Ajustement pour risque de crédit spécifique	Ajustement pour risque de crédit général	Sorties du bilan cumulées	Dotations aux ajustements pour risque de crédit	Valeurs nettes
	Expositions en défaut	Expositions non en défaut					
France	223	16 071	180			9	16 114
Allemagne		2					2
Espagne		128					128
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>16 201</b>	<b>180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>16 244</b>

## TABLEAU CR1-D – ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE

Le tableau ci-après fournit une analyse de l'âge des expositions comptables en souffrance du bilan, quel que soit leur statut de dépréciation.

(en millions d'euros)	Valeurs comptables brutes				
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
Prêts	475	110	83	36	64
Encours des titres de créance					
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>475</b>	<b>110</b>	<b>83</b>	<b>36</b>	<b>64</b>

## TABLEAU CR1-E – EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RENÉGOCIÉES

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des expositions non performantes et renégociées au sens du Règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

(en millions d'euros)	Valeurs comptables brutes des expositions performantes et non performantes							Montant cumulé des dépréciations, provisions et des ajustements négatifs de juste valeur liés au risque de crédit			Sûretés et garanties financières reçues	
	Dont performantes, mais en souffrance > 30 jours et ≤ 90 jours	Dont performantes renégociées	Dont non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	Sur les expositions non performantes	Dont expositions renégociées	Dont expositions renégociées		
			Dont en défaut	Dont dépréciées	Dont renégociées	Dont renégociées	Dont renégociées					
Encours des titres de créance												
Prêts et avances	14 084	177	15	36	36	36	(28)	(1)	(27)	(27)	-	-
Expositions hors-bilan	1 700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## TABLEAU 1 NPE-FBR : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RENÉGOCIÉES

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble de la qualité des expositions renégociées au sens du Règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées		Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation		
		Dont en défaut	Dont dépréciées			Dont expositions non performantes renégociées	Dont expositions non performantes renégociées	
<b>Prêts et avances</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>(1)</b>	<b>(27)</b>		
Banques centrales								
Administrations publiques								
Établissements de crédit								
Autres entreprises financières								
Entreprises non financières	3	13	13	13	-	(11)		
Ménages	12	23	23	23	(1)	(16)		
<b>Titres de créance</b>								
<b>Engagements de prêts donnés</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>(1)</b>	<b>(27)</b>		

TABLEAU 3 NPE-FBR – QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR JOUR DE RETARD

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble de la qualité de crédit des expositions non performantes au sens du Règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

	Valeur comptable brute/montant nominal									
	Expositions performantes			Expositions non performantes						
(en millions d'euros)		Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans	Dont en défaut
<b>Prêts et avances</b>	<b>15 333</b>	<b>15 155</b>	<b>177</b>	<b>202</b>	<b>39</b>	<b>82</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>201</b>
Banques centrales	1 451	1 451	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	60	50	10	4	1	1	1	1	-	4
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières	7 593	7 457	136	121	24	68	8	20	2	120
<i>dont PME</i>	3 291	3 263	27	107	21	57	7	19	1	106
Ménages	6 229	6 197	31	77	14	13	14	35	-	77
<b>Encours des titres de créance</b>										
Banques centrales										
Administrations publiques										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>1 696</b>			<b>4</b>						<b>-</b>
Banques centrales	919									
Administrations publiques	4									
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières	601			4						
Ménages	172									
<b>TOTAL</b>	<b>17 029</b>	<b>15 155</b>	<b>177</b>	<b>206</b>	<b>39</b>	<b>82</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>201</b>



### 1.4.5.2 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres obligations d'un contrat conclu avec le groupe PSA Banque France. Si le groupe a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, le groupe PSA Banque France ne supporte pas de risque de valeur résiduelle compte tenu des engagements de reprise des véhicules par les concessionnaires automobiles ou le constructeur lui-même.

Indépendamment de la politique de sélection de la clientèle qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique et ce, tant au niveau des défauts qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris et cédés sur le marché secondaire.

#### 1.4.5.2.1 Mesure du risque de crédit

La mesure du risque est appréhendée quotidiennement.

À l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes développés et *backtestés* par des experts risques. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de rating (pour la clientèle Corporate) ou d'outils décisionnels de score (pour la clientèle *Retail*), tous deux gérés et contrôlés par la Direction des Risques du groupe PSA Banque France avec le support apporté par les actionnaires, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres au marché automobile français, permettant ainsi d'en optimiser l'efficacité et d'en assurer la conformité. Un monitoring est très régulièrement réalisé afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour les financements accordés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises (qualifiée de clientèle *Retail*), les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste de crédit. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (en cas de renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule). Le suivi des décisions d'octroi sur les dossiers de crédit *Retail* est soumis au Comité de Crédit du groupe PSA Banque France ou le Comité de Crédit de la Coopération selon le niveau de délégation.

Pour les portefeuilles Corporate (constitués par les grandes entreprises et les entités publiques ainsi que par le réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS), les décisions d'octroi poursuivent la même démarche et vont jusqu'à l'approbation du Comité de crédit local ou le Comité de Crédit de la Coopération dirigé par les actionnaires.

Le portefeuille du réseau de distribution des marques bénéficie d'une surveillance rapprochée et encadrée par les comités de Management Réseau avec les marques Peugeot, Citroën et DS.

#### 1.4.5.2.2 Maîtrise du risque de crédit

La maîtrise du risque de crédit est notamment fondée sur :

- une offre produit qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximale du produit, le niveau d'apport minimal et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés à certaines conditions (taux d'apport, garantie, etc.) ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi du crédit.

À cela s'ajoutent pour les portefeuilles Corporate réseau :

- la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées. Les lignes de crédit sont individualisées par produit financier et ne sont pas fongibles entre elles, sauf exception en matière de financement de stock ;
- des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes de crédit. Les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même en l'absence de tout impayé ;
- une qualification de l'ensemble du portefeuille selon la méthodologie Santander Consumer Finance consistant à définir une stratégie générale en matière de crédit selon le profil de risque de chaque client Corporate ;
- un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation pour certains financements de véhicules d'occasion ou chez certains distributeurs ;
- et enfin des contrats de financement réseau qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur, les véhicules financés peuvent être gagés.

#### 1.4.5.2.3 Surveillance du risque de crédit

Pour l'activité *Retail*, la surveillance du risque concerne :

- l'évolution de la qualité des demandes de financement et la qualité de la production des nouveaux financements ;
- l'évolution des impayés par typologie de clientèle et origine de la demande (marque, point de ventes, entité d'acceptation) ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par type de financement, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes du groupe PSA Banque France. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate, la surveillance du risque s'exerce principalement via :

- le suivi des utilisations des lignes de financement ;
- le suivi régulier de la situation financière et des résultats intermédiaires de la contrepartie en valeur absolue et en valeur relative par rapport à l'ensemble des résultats du réseau ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés et de leur résolution ;
- le suivi, au travers de remontées automatiques d'informations, d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou les liquidations judiciaires ;
- le suivi des utilisations de lignes, des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock pour le financement réseau ;
- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel et/ou pour lesquels la stratégie définie par le groupe PSA Banque France en matière de crédit est de réduire ou sortir du financement ;
- un Comité de Surveillance Corporate interne avec le Comité de Gestion et Contrôle des Risques à fréquence mensuelle des concessionnaires auquel participent sans voix délibérative les représentants en charge de la gestion des réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

Une surveillance transversale du risque est également réalisée en continu par la fonction gestion et contrôle des risques. Des monitorings très réguliers (quantitatifs et qualitatifs) sur le risque de crédit sont notamment réalisés sur l'ensemble des portefeuilles et communiqués au sein du groupe PSA Banque France ainsi qu'aux actionnaires. Les surveillances et monitorings du risque de crédit sur l'ensemble des portefeuilles (*Retail* et Corporate) sont encadrés par le Comité de Gestion et Contrôle des Risques et leurs résultats sont reportés mensuellement à la Direction Générale à travers ce comité.

#### 1.4.5.2.4 Surveillance spécifique du risque de crédit sur les mesures de moratoires en réponse à la crise de Covid-19

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, suite à la mise en œuvre des mesures de moratoires (cf. 1.1.2.2 F Gestion des mesures dans le contexte Covid-19) le groupe PSA Banque France a mis en place la surveillance spécifique des portefeuilles ayant bénéficié des moratoires de paiement. Des monitorings réguliers sont réalisés pour suivre la situation des paiement et passages en défaut afin d'évaluer l'évolution du risque de crédit. Une provision additionnelle d'ajustement post-modèle pour tenir compte des impacts de la crise de Covid-19 est comptabilisée à fin décembre 2020 pour un montant évalué à 15 millions d'euros afin de couvrir la potentielle dégradation en créances douteuses.

### 1.4.5.3 DIVERSIFICATION DU RISQUE DE CRÉDIT/RISQUE DE CONCENTRATION

#### 1.4.5.3.1 Facteurs de risque

Le risque de concentration provient d'une accumulation importante d'expositions sur certaines catégories, secteurs ou marchés.

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit.

#### 1.4.5.3.2 Mesure, maîtrise et surveillance du risque de concentration

Le risque de concentration individuelle est encadré par des limites internes et par la limite réglementaire de 25% des fonds propres prudentiels, en conformité avec le *Risk Appetite Framework*.

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires aux sociétés du groupe PSA Banque France.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence mensuelle au Comité de Gestion et de Contrôle des Risques ainsi qu'aux différents organes de surveillance du groupe PSA Banque France.

Le groupe PSA Banque France suit tout particulièrement le niveau de ses engagements vis-à-vis de STELLANTIS.

Au 31 décembre 2020, les encours du groupe PSA Banque France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 189 millions d'euros, soit 13,7% des fonds propres prudentiels.

À cette même date, les 10 principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 1 916 millions d'euros.

Ces 10 principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 356 millions d'euros ;
- assureurs : 197 millions d'euros ;
- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 126 millions d'euros ;
- Corporates (hors réseau de distribution) : 238 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels. Cela est en partie rendu possible par la mise en place d'une police d'assurance-crédit en 2019 auprès d'un assureur de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules financés par le groupe PSA Banque France.

### 1.4.5.4 MÉTHODE STANDARD

Les administrations centrales et banques centrales, les établissements bancaires et les collectivités locales sont appréciés en méthode standard pour le calcul des besoins en fonds propres prudentiels.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, le dispositif de notation externe du groupe PSA Banque France consiste à attribuer une note court/long terme pour chaque contrepartie en se basant sur trois Organismes Externes d'Évaluation du Crédit (OEEC) : par ordre de priorité Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe PSA Banque France applique les pondérations réglementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Échelon de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
<b>Standard &amp; Poor's Global Ratings</b>						
Échelle de notation de crédit des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, R, SD/D
Échelle de notation de crédit des émissions à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, SD/D, R
Échelle de notation de la qualité de crédit des fonds	AAAf, Aaf	Af	BBBf	BBf	Bf	CCCf
Échelle de notation des entreprises de taille intermédiaire ( <i>Mid Market evaluation</i> )		MM1	MM2	MM3, MM4	MM5, MM6	MM7, MM8, MMD
Échelle de notation de crédit des émetteurs à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, R, SD/D		
Échelle de notation de crédit des émissions à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, D		
<b>Moody's Investors Service</b>						
Échelle de notation à long terme mondiale	Aaa, Aa	A	Baa	Ba	B	Caa, Ca, C
Échelle de notation des fonds obligataires	Aaa-bf, Aa-bf	A-bf	Baa-bf	Ba-bf	B-bf	Caa-bf, Ca-bf, C-bf
Échelle de notation à court terme mondiale	P-1	P-2	P-3	NP		
<b>Fitch Ratings</b>						
Échelle de notation de crédit des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, RD, D
Obligations corporate finance - Échelle de notation à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C
Échelle internationale de notation de la solidité financière des assureurs (IFS) à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C
Échelle de notation à court terme	F1+	F1	F2, F3	B, C, RD, D		
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs (IFS) à court terme	F1+	F1	F2, F3	B, C		

**TABLEAU CR4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (CRM)**

Le tableau ci-après illustre l'effet de toutes les techniques d'atténuation du risque de crédit appliquées conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 4, du CRR, y compris la méthode simple fondée sur les sûretés financières et la méthode générale fondée sur les sûretés financières en application des articles 222 et 223 du CRR sur le calcul des exigences de fonds propres pour l'approche standard. La densité de RWA fournit une mesure synthétique du risque associé à chaque portefeuille.

	Expositions pré-CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et densité RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors-bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors-bilan	RWA	Densité RWA
<i>(en millions d'euros)</i>						
Administrations centrales ou banques centrales	557		557			0%
Administrations régionales ou locales	53	4	53	4	11	19%
Entités du secteur public						
Banques multilatérales de développement						
Organisations internationales						
Établissements	157		157		32	20%
Entreprises	239	1 524	510	66	318	55%
Clientèle de détail	380	26	380	26	264	65%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						
Expositions en défaut	5	4	5	4	10	111%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
Obligations garanties						
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	749		749		150	20%
Titres d'organismes de placement collectif						
Actions						
Autres éléments	302		302		302	100%
<b>TOTAL</b>	<b>2 442</b>	<b>1 558</b>	<b>2 713</b>	<b>100</b>	<b>1 087</b>	<b>39%</b>

Note : les expositions comprennent le risque de contrepartie.

## TABLEAU CR5 - APPROCHE STANDARD

Le tableau ci-après présente la ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard par catégorie d'actif et pondération de risque (correspondant au risque associé à l'exposition selon l'approche standard). Les pondérations de risque du modèle EU CR5 couvrent l'ensemble de celles affectées à chacun des échelons de qualité de crédit énumérés aux articles 113 à 134 de la troisième partie, titre II, chapitre 2, du CRR.

(en millions d'euros)	Pondération															Total	Dont non notées		
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres			Dé-duites	
Administrations centrales ou banques centrales	557																	557	557
Administrations régionales ou locales					57													57	57
Entités du secteur public																		-	-
Banques multilatérales de développement																		-	-
Organisations internationales																		-	-
Établissements					155		2											157	153
Entreprises					271					305								576	305
Clientèle de détail									406									406	406
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier																		-	-
Expositions en défaut										5	4							9	9
Expositions présentant un risque particulièrement élevé																		-	-
Obligations garanties																		-	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme					749													749	-
Titres d'organismes de placement collectif																		-	-
Actions																		-	-
Autres éléments										302								302	302
<b>TOTAL</b>	<b>557</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1232</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>406</b>	<b>612</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 813</b>	<b>1 789</b>



## 1.4.5.5 MÉTHODE AVANCÉE (ARTICLE 452)

### 1.4.5.5.1 Périmètre d'application des notations internes (IRB)

Le Conseil de Gouvernance de la Banque Centrale Européenne a confirmé en 2017 l'autorisation accordée au groupe PSA Banque France d'utiliser l'approche fondée sur les notations internes afin de calculer ses montants d'exposition pondérés selon les modalités suivantes.

#### Approche avancée (IRB-A)

Les expositions en approche avancée sont la clientèle de détail (portefeuilles *Retail*) qui regroupe l'ensemble des financements (prêts et location) octroyés aux personnes physiques (Particuliers et Professionnels) et aux PME dont l'encours n'excède pas 500 000 euros. Les segmentations des modèles sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Portefeuille	Modèle	Expositions post CCF et CRM	RWA	Description du modèle
PD	Particuliers	PD – particuliers	4 918	2 572	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
		PD – PME avec données financières	743	319	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
	PME	PD – PME sans données financières	1 831	878	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
		PD – particuliers	26	9	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
<b>TOTAL</b>			<b>7 518</b>	<b>3 778</b>	

(en millions d'euros)	Portefeuille	Modèle	Expositions post CCF et CRM	RWA	Description du modèle
EAD	Clientèle <i>Retail</i>	CCF – encours au bilan	7 155	3 612	Application d'un CCF de 100%
		CCF – encours au hors-bilan	363	166	Application d'un CCF de 100%
<b>TOTAL</b>			<b>7 518</b>	<b>3 778</b>	

(en millions d'euros)	Portefeuille	Modèle	Expositions post CCF et CRM	RWA	Description du modèle
LGD	Portefeuille sain	LGD – vente à crédit – véhicules neufs	255	122	Modèle statistique produisant une LGD de bas de cycle
		LGD – vente à crédit – véhicules d'occasion	783	633	Modèle statistique produisant une LGD de bas de cycle
	Portefeuille en défaut	LGD – location	6 344	2 842	Modèle statistique produisant une LGD de bas de cycle
		LGD du portefeuille en défaut	136	181	Modèle statistique produisant une LGD de bas de cycle
<b>TOTAL</b>			<b>7 518</b>	<b>3 778</b>	

### Approche Fondation (IRB-F)

L'approche IRB-F s'applique aux expositions sur le portefeuille des Flottes (PME et grandes entreprises) et sur le portefeuille *Wholesale* (réseau des concessionnaires et affiliés du groupe STELLANTIS). Les segmentations des modèles sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Portefeuille	Modèle	Expositions post CCF et CRM	RWA	Description du modèle
	Flottes	Rating flottes	1 090	996	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
	<i>Wholesale</i>	Rating <i>Wholesale</i>	3 439	3 081	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
PD	PME	PD - PME avec données financières	22	31	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
		PD - PME sans données financières	42	57	Modèle statistique établissant une PD moyenne de long terme
<b>TOTAL</b>			<b>4 593</b>	<b>4 165</b>	

#### 1.4.5.5.2 Description des modèles de notation interne

L'ensemble des modèles de notation interne de PSA Banque France repose sur la définition réglementaire du défaut, à savoir : le défaut de paiement à 90 jours, ou une forte présomption de non-paiement des échéances à venir ; ces modèles sont en cours d'adaptation à la nouvelle définition du défaut émise par l'EBA dans ses *guidelines* de septembre 2016, et applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

##### 1.4.5.5.2.1 Modèles en notation interne avancée : clientèle de détail

###### Modèle PD

Les modèles de PD de la clientèle de détail sont construits sur un historique long de données de profil et de comportement payeur des clients du groupe PSA Banque France. Ils sont évalués sur un historique significatif de taux de défaut constatés, pour fournir une estimation moyenne à long terme de la probabilité de défaut.

###### ENCOURS PAR GRADE DE PD

(en millions d'euros)	Particuliers	PME avec données financières	PME sans données financières	Total
[0,03% - 0,50%]	245	137	-	382
[0,50% - 1,00%]	3 324	108	224	3 656
[1,00% - 1,50%]	-	69	274	343
[1,50% - 2,00%]	-	133	381	514
[2,00% - 3,00%]	1 113	102	432	1 647
[3,00% - 5,00%]	-	71	296	367
[5,00% - 10,00%]	-	78	114	192
[10,00% - 20,00%]	136	28	43	207
[20,00% - 99,99%]	42	5	27	74
100% (défaut)	83	13	40	136
<b>TOTAL</b>	<b>4 943</b>	<b>744</b>	<b>1 831</b>	<b>7 518</b>

## Modèle LGD

Les modèles de LGD des expositions de la clientèle de détail sont issus de modèles statistiques, fondés sur l'observation des taux de perte des expositions en défaut. Ces taux de perte prennent en compte l'ensemble des pertes économiques encourues, et intègrent notamment à ce titre les frais de recouvrement des créances dues, ainsi que le coût de portage des encours pendant toute la période de recouvrement.

La LGD calculée est dite *downturn*, calibrée sur les taux de perte constatés les plus élevés entre ceux des années de bas de cycle économique et les années les plus récentes. À ces taux de perte observés (pondérés en nombre de dossiers) s'ajoutent des marges de conservatisme, intégrant notamment la volatilité moyenne de ces taux de perte.

Les taux de perte sont observés au bout d'une période de récupération de cinq ans (représentative de plus de 90% des flux de récupération) ; les processus de recouvrement en cours et n'ayant pas atteint ces cinq années sont prolongés à cinq ans pour éviter tout biais d'estimation.

## ENCOURS PAR NIVEAU DE LGD

(en millions d'euros)	Valeur exposée au risque post-CRM et post-CCF
43,0%	6 344
43,3%	255
59,9%	783
<b>TOTAL</b>	<b>7 382</b>

Note : les LGD moyennes sont calculées par modèle et les PD à 100% sont exclues de ce tableau.

### 1.4.5.5.2 Modèles en notation interne fondation : clientèle des entreprises

Deux modèles de PD sont en œuvre pour les entreprises :

- le rating attribué au *Corporate Wholesale* s'appuie sur un modèle statistique, intégrant des données d'analyse financière et comportementale, utilisé par les analystes. Ce modèle est spécifiquement adapté au marché automobile des concessionnaires PSA ;
- le principe est similaire pour les Flottes *Corporate*, mais le modèle de notation est différent : il se fonde sur l'analyse financière de l'entreprise notée (ratios usuels et opinion générale de l'analyste risques), son comportement payeur et sa notation Banque de France. Une déclinaison de la notation du groupe est réalisée sur l'ensemble des filiales dudit groupe en fonction de paramètres en écart par rapport à ceux de la maison mère afin de déterminer une notation par filiales.

## ENCOURS PAR RATING

(en millions d'euros)	Flottes	Wholesale	Total
[0,03% - 0,31%]	217	906	1 123
[0,31% - 0,80%]	278	765	1 043
[0,80% - 2,00%]	309	1 150	1 459
[2,00% - 4,00%]	209	480	689
[4,00% - 13,10%]	75	84	159
[13,10% - 99,99%]	45	5	50
100% (défaut)	21	49	70
<b>TOTAL</b>	<b>1 154</b>	<b>3 439</b>	<b>4 593</b>

### 1.4.5.5.3 Vue synthétique des modèles en notation interne

Les paramètres moyens appliqués en notation interne sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Expositions Retail	IRB-A	PD moyenne*	LGD moyenne	LGD des encours en défaut
	Particuliers	1,9%		
	PME	3,2%	44,8%	87,6%
Expositions Corporate	IRB-F	PD moyenne*		
	Flottes	1,9%		
	Wholesale	1,4%		

\* Les PD à 100% sont exclues de ce calcul.

#### 1.4.5.5.3 Processus de notation interne

La clientèle de détail est notée de manière automatique : les modèles de PD et LGD sont appliqués tous les mois à l'ensemble de la clientèle, par des processus informatisés appliqués à un entrepôt de données regroupant la totalité des contrats de financement du groupe PSA Banque France.

Les clients entreprises sont notés par les analystes risques du groupe PSA Banque France, au moins une fois par an (ou plus souvent en fonction de leur niveau de risque), qui leur attribuent un rating. À chaque rating est affectée une probabilité moyenne de défaut long terme, issue des taux de défauts observés sur un historique long.

Il est à noter que les analystes risques disposent pour la clientèle entreprises de la notation externe de la Banque de France (cotation FIBEN) ; cette notation est également intégrée dans les modèles de rating.

Les notations attribuées ne sont pas exclusivement dédiées au calcul des montants d'exposition pondérés : elles sont plus largement utilisées dans le cadre de la politique de gestion des risques du groupe PSA Banque France (définition et suivi de l'appétence au risque de la banque ; octroi et/ou renouvellement de financements), dans le calcul des seuils de rentabilité escomptée des barèmes (*Retail*) et des opérations unitaires (*Corporate*) de crédit, ainsi que comme éléments de détermination des provisions pour dépréciation des créances.

Enfin, nombre de reportings de gestion et de contrôle utilisent la notation Bâle II comme caractéristique et/ou comme axe de segmentation.

#### 1.4.5.5.4 Qualité du système de notation interne

La qualité globale du système de notation interne est garantie par les éléments suivants :

##### Gouvernance des modèles de notation interne

Le groupe PSA Banque France applique les principes de gouvernance des modèles établis par le groupe Santander, fondés sur une organisation en trois lignes de défense :

- la première ligne est constituée par les propriétaires des modèles, les développeurs et les collaborateurs en charge de leur implémentation informatique, responsables de la construction et du suivi au quotidien des modèles ;
- la deuxième ligne de défense est assurée par la fonction indépendante de Validation Interne des Modèles du groupe Santander, en charge de la validation périodique des modèles internes et des paramètres ;
- la troisième ligne de défense est assurée par l'audit interne du groupe PSA Banque France, qui examine lors de ses missions l'environnement complet des modèles internes.

Les conclusions de ces trois lignes de défense sont régulièrement communiquées au Comité de Gestion et de Contrôle des Risques.

#### Qualité des données

Un contrôle permanent de la qualité des données est effectué, et le cas échéant des actions correctives sont menées, afin de garantir que les modèles soient appliqués à bon escient et sur des données en tout point conformes à leur construction statistique.

#### Monitoring des modèles et paramètres

Les systèmes de notation interne, sont *backtestés* intégralement annuellement, et suivis plus souvent dans le cadre de monitorings dédiés.

Le *backtesting* est réalisé par Banque PSA Finance, par des analystes indépendants des équipes de construction des modèles de notation. Il est ensuite analysé au sein d'une structure dédiée du groupe PSA Banque France, logée au sein de la Direction des Risques, également indépendante des équipes de construction ainsi que des équipes internes de notation (analystes risques).

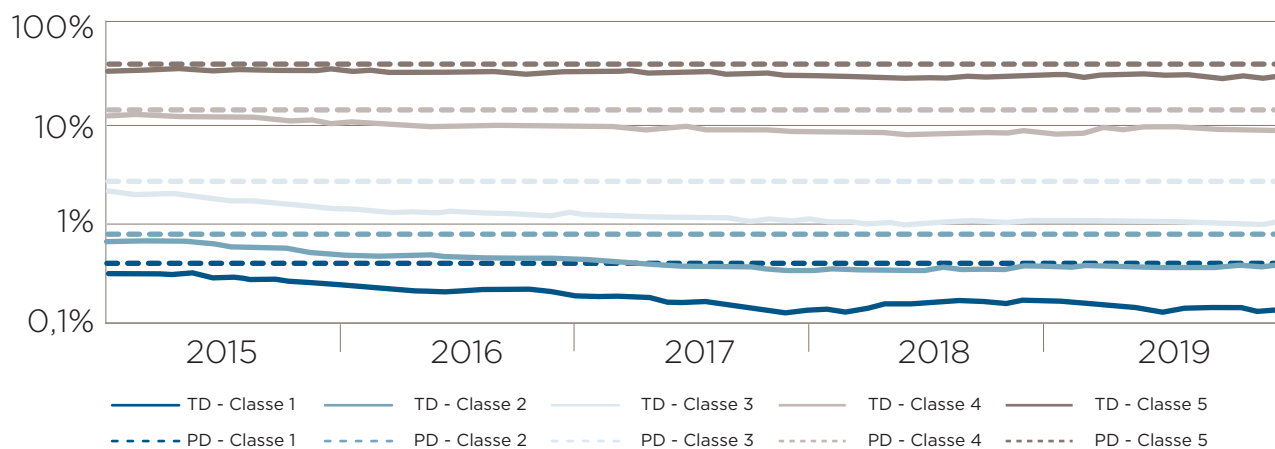
Parallèlement, un monitoring mensuel de la qualité des données intervenant dans la notation permet au groupe PSA Banque France de s'assurer de la pertinence de ces modèles.

Les *backtestings* des modèles et paramètres portent notamment sur :

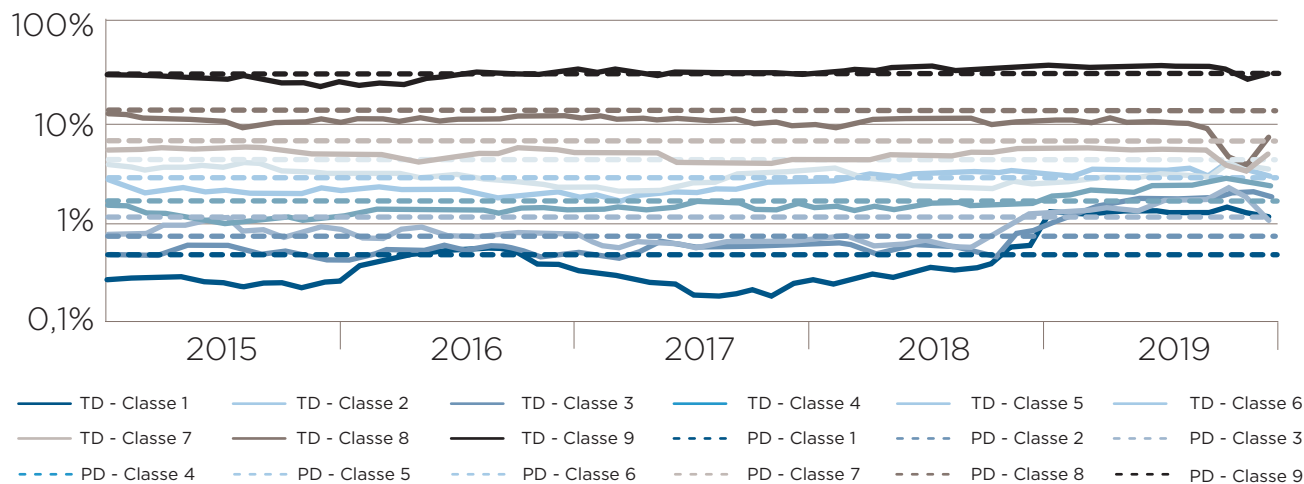
- la performance d'ensemble du modèle ;
- la stabilité des variables (stabilité dans le temps de la distribution des variables par modalités), de la note de score (modèles de PD) et de la segmentation (modèles de LGD et d'ELBE) ;
- la performance des variables (prédictivité des variables, contribution au modèle) ;
- la stabilité des classes de risque (au travers des matrices de migration), leur performance ainsi que leur homogénéité (qualité du calibrage du modèle) ;
- l'adéquation du paramètre (comparaison du paramètre avec les valeurs observées des taux de défaut, de conversion ou de perte).

Les paramètres apparaissent suffisamment prudents sur les derniers exercices de *backtesting*.

CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PD DES PARTICULIERS



CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PD DES PME AVEC INFORMATIONS FINANCIÈRES



## CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PD DES PME SANS INFORMATIONS FINANCIÈRES

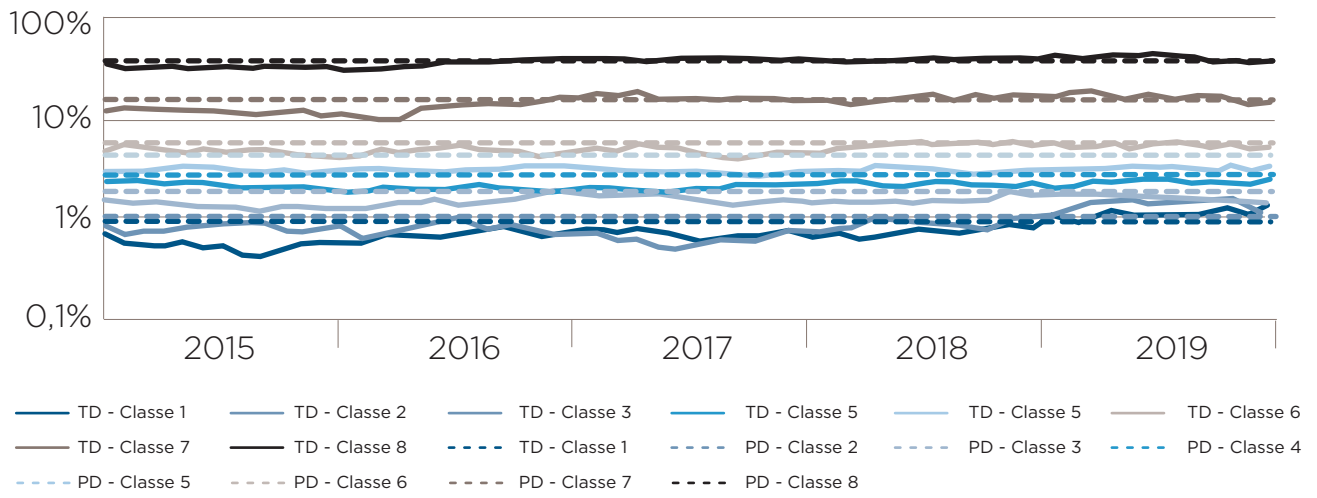




TABLEAU CR6 - APPROCHE NI - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD

Les tableaux ci-après indiquent les principaux paramètres utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres relatives aux modèles IRB. Cette exigence de publication vise à présenter les catégories d'expositions en fonction des échelons de PD, afin de permettre l'évaluation de la qualité de crédit du portefeuille. La publication de ces paramètres a pour but d'accroître la transparence du calcul des RWA par les établissements ainsi que d'améliorer la fiabilité des mesures réglementaires.

(en millions d'euros)	Échelle de PD	Montant initial Expositions brutes au bilan	Expositions : pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-CRM et post-CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	Échéance LGD	Maturité moyenne (années)	RWA	Densité RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
IRB-F Entreprises - Autres	0,00 à <0,15												
	0,15 à <0,25												
	0,25 à <0,50	1 206	46	75,0%	1 165	0,30%	1 261	45,0%	2,5	695	59,6%	2	
	0,50 à <0,75	820	9	75,0%	730	0,53%	355	45,0%	2,5	554	76,0%	2	
	0,75 à <2,50	1 398	24	75,0%	1 327	1,08%	1 120	45,0%	2,5	1 352	101,9%	6	
	2,50 à <10,00	651	15	75,0%	652	3,19%	1 072	45,0%	2,5	926	142,0%	9	
	10,00 à <100,00	116	3	75,0%	118	13,76%	349	45,0%	2,5	277	233,7%	7	
	100,00 (défaut)	18	-	75,0%	18	100,00%	110	45,0%	2,5	-	0,0%	8	
<b>Sous-total</b>		<b>4 209</b>	<b>97</b>	<b>75,0%</b>	<b>4 010</b>	<b>1,91%</b>	<b>4 267</b>	<b>45,0%</b>	<b>2,5</b>	<b>3 804</b>	<b>94,9%</b>	<b>34</b>	<b>24</b>
IRB-F Entreprises - PME	0,00 à <0,15												
	0,15 à <0,25												
	0,25 à <0,50	228	7	75,0%	233	0,31%	153	45,0%	2,5	106	45,5%	-	
	0,50 à <0,75	38	-	75,0%	38	0,53%	14	45,0%	2,5	22	59,4%	-	
	0,75 à <2,50	125	9	75,0%	132	0,97%	275	45,0%	2,5	95	71,7%	1	
	2,50 à <10,00	103	12	75,0%	112	3,45%	410	45,0%	2,5	112	100,3%	2	
	10,00 à <100,00	15	-	75,0%	15	16,41%	132	45,0%	2,5	26	168,0%	1	
	100,00 (défaut)	53	-	75,0%	53	100,00%	59	45,0%	2,5	-	0,0%	24	
<b>Sous-total</b>		<b>562</b>	<b>28</b>	<b>75,0%</b>	<b>583</b>	<b>10,57%</b>	<b>1 043</b>	<b>45,0%</b>	<b>2,5</b>	<b>361</b>	<b>61,9%</b>	<b>28</b>	<b>16</b>
IRB-A Clientèle de détail - Autres PME	0,00 à <0,15												
	0,15 à <0,25												
	0,25 à <0,50	118	20	100,0%	138	0,5%	4 862	43,1%		33	24,2%	-	
	0,50 à <0,75	96	12	100,0%	108	0,7%	4 729	43,1%		33	30,7%	1	
	0,75 à <2,50	1 076	26	100,0%	1 101	1,3%	54 035	43,1%		428	38,9%	6	
	2,50 à <10,00	961	135	100,0%	1 097	3,8%	60 426	43,2%		545	49,7%	18	
	10,00 à <100,00	102	-	100,0%	103	21,7%	7 052	43,3%		78	75,7%	10	
	100,00 (défaut)	54	-	-	53	100,0%	4 102	81,0%		89	166,7%	36	
<b>Sous-total</b>		<b>2 407</b>	<b>193</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 600</b>	<b>5,2%</b>	<b>135 206</b>	<b>43,9%</b>		<b>1 206</b>	<b>46,4%</b>	<b>71</b>	<b>50</b>

(en millions d'euros)	Échelle de PD	Montant initial Expositions brutes au bilan	Expositions : pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-CRM et post-CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	Échéance LGD	Maturité moyenne (années)	RWA	Densité RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
IRB-A Clientèle de détail - Autres non-PME	0,00 à <0,15												
	0,15 à <0,25												
	0,25 à <0,50	243	1	100,0%	244	0,4%	107 543	45,3%		74	30,3%	1	
	0,50 à <0,75	-	-		-		-			-		-	
	0,75 à <2,50	3 167	137	100,0%	3 304	0,8%	335 615	44,0%		1 401	42,4%	11	
	2,50 à <10,00	1 077	32	100,0%	1 109	2,7%	158 293	50,6%		815	73,5%	15	
	10,00 à <100,00	178	-		178	20,6%	23 507	47,9%		190	107,1%	18	
	100,00 (défaut)	83	-		83	100,0%	12 493	91,9%		92	110,7%	69	
<b>Sous-total</b>		<b>4 748</b>	<b>170</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 918</b>	<b>3,6%</b>	<b>637 451</b>	<b>46,5%</b>		<b>2 572</b>	<b>52,3%</b>	<b>114</b>	<b>80</b>
<b>TOTAL (TOUS LES PORTEFEUILLES)</b>		<b>11 926</b>	<b>488</b>	<b>93,6%</b>	<b>12 111</b>	<b>3,7%</b>	<b>777 967</b>	<b>45,4%</b>		<b>7 943</b>	<b>65,6%</b>	<b>247</b>	<b>170</b>

TABLEAU CR7 APPROCHE NI - EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC (CRM) SUR LES RWA

Le tableau ci-après illustre l'effet des dérivés de crédit sur le calcul des exigences de fonds propres sur la base de l'approche IRB. Les RWA pré-dérivés de crédit, avant prise en compte de l'effet d'atténuation des dérivés de crédit, ont été sélectionnés afin d'évaluer l'incidence des dérivés de crédit sur les RWA. Le modèle EU CR7 inclut l'incidence des dérivés de crédit sur les RWA en raison des effets de substitution ainsi que leur incidence sur les paramètres de PD et de LGD en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 4, du CRR.

(en millions d'euros)	RWA pré-dérivés de crédit	RWA réels
<b>Expositions dans le cadre de l'approche IRB-F</b>	<b>4 165</b>	<b>4 165</b>
Administrations centrales et banques centrales	-	-
Établissements	-	-
Entreprises - PME	361	361
Entreprises - Financements spécialisés	-	-
Entreprises - Autres	3 804	3 804
<b>Expositions dans le cadre de l'approche IRB-A</b>	<b>3 778</b>	<b>3 778</b>
Administrations centrales et banques centrales	-	-
Établissements	-	-
Entreprises - PME	-	-
Entreprises - Financements spécialisés	-	-
Entreprises - Autres	-	-
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	-	-
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	-	-
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	-	-
Clientèle de détail - Autres PME	1 206	1 206
Clientèle de détail - Autres non-PME	2 572	2 572
Actions en approche IRB		
Actifs autres que des obligations de crédit		
<b>TOTAL</b>	<b>7 943</b>	<b>7 943</b>

## TABLEAU EU CR9 - APPROCHE NI - CONTRÔLE A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS

Le tableau ci-après fournit des données de contrôles à posteriori afin de confirmer la fiabilité des calculs de la PD. Le modèle établit notamment une comparaison entre la PD utilisée pour calculer les fonds propres NI et les taux de défaut effectifs des débiteurs des établissements. Un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans au minimum est nécessaire pour comparer la PD avec un taux de défaut « plus stable », bien que l'établissement puisse retenir une période historique plus longue si celle-ci correspond à ses pratiques réelles en matière de gestion des risques.

Catégorie d'expositions	Échelle de PD	Notation externe équivalente	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD par débiteur	Nombre de débiteurs Fin de l'exercice précédent	Nombre de débiteurs Fin de l'exercice en cours	Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
<b>Clientèle de détail - Autres expositions</b>									
Particuliers	0,00 à <0,50	-	0,40%	0,40%	123 007	107 207	198		0,20%
	0,50 à <1,00	-	0,78%	0,78%	318 614	329 593	1 508		0,50%
	1,00 à <1,50	-							
	1,50 à <2,00	-							
	2,00 à <3,00	-	2,68%	2,68%	147 269	155 386	2 068		1,57%
	3,00 à <5,00	-							
	5,00 à <10,00	-							
	10,00 à <20,00	-	14,24%	14,24%	16 367	16 976	1 908		12,10%
	20,00 à <100,00	-	40,88%	40,88%	6 160	6 600	2 349		38,55%
	100 (défaut)	-	100,00%	100,00%	10 499	12 534			
absents	-					583	583		
PME avec bilans financiers	0,00 à <0,50	-	0,47%	0,47%	3 749	4 167	20		0,50%
	0,50 à <1,00	-	0,74%	0,74%	4 181	4 245	36		0,78%
	1,00 à <1,50	-	1,12%	1,12%	3 057	3 016	41		1,01%
	1,50 à <2,00	-	1,65%	1,65%	6 029	5 841	102		1,51%
	2,00 à <3,00	-	2,79%	2,79%	5 078	4 616	122		2,41%
	3,00 à <5,00	-	4,17%	4,17%	3 623	3 331	99		3,01%
	5,00 à <10,00	-	6,65%	6,65%	4 189	3 759	183		4,92%
	10,00 à <20,00	-	13,41%	13,41%	1 795	1 515	166		10,80%
	20,00 à <100,00	-	32,48%	32,48%	586	357	168		29,80%
	100 (défaut)	-	100,00%	100,00%	900	934			
absents	-					57	57		
PME sans bilans financiers	0,00 à <0,50	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à <1,00	-	0,92%	0,92%	8 858	9 453	81		0,78%
	1,00 à <1,50	-	1,02%	1,02%	12 160	12 666	173		1,12%
	1,50 à <2,00	-	1,75%	1,75%	18 760	20 424	288		1,60%
	2,00 à <3,00	-	2,74%	2,74%	20 437	22 676	470		2,17%
	3,00 à <5,00	-	4,31%	4,31%	15 238	15 303	471		3,28%
	5,00 à <10,00	-	5,72%	5,72%	4 022	4 746	210		5,12%
	10,00 à <20,00	-	15,62%	15,62%	2 875	3 003	476		15,64%
	20,00 à <100,00	-	37,97%	37,97%	1 874	2 039	718		38,60%
	100 (défaut)	-	100,00%	100,00%	2 480	3 129			
absents	-					248	248		

Catégorie d'expositions	Échelle de PD	Notation externe équivalente	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD par débiteur	Nombre de débiteurs Fin de l'exercice précédent	Nombre de débiteurs Fin de l'exercice en cours	Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
<b>Corporate Entreprises</b>									
Flottes	0,00 à <0,30	-	0,25%	0,25%	710	642	-	-	0,06%
	0,30 à <0,80	-	0,34%	0,34%	405	434	-	-	0,05%
	0,80 à <2,00	-	0,89%	0,89%	634	670	1	-	0,63%
	2,00 à <4,00	-	3,10%	3,10%	531	648	7	-	1,23%
	4,00 à <14,00	-	4,64%	4,64%	289	354	7	-	2,38%
	14,00 à <100,00	-	14,20%	14,20%	299	303	19	-	5,90%
	100 (défaut)	-	100,00%	100,00%	120	119	-	-	-
	absents	-	-	-	-	-	-	-	-
Wholesale	0,00 à <0,30	-	0,30%	0,30%	262	220	-	-	0,08%
	0,30 à <0,80	-	0,53%	0,53%	271	292	-	-	0,00%
	0,80 à <2,00	-	1,11%	1,11%	167	184	-	-	0,19%
	2,00 à <4,00	-	3,06%	3,06%	66	57	-	-	3,70%
	4,00 à <14,00	-	13,02%	13,02%	7	13	-	-	7,34%
	14,00 à <100,00	-	23,35%	23,35%	56	56	-	-	0,79%
	100 (défaut)	-	100,00%	100,00%	-	-	-	-	-
	absents	-	-	-	-	-	-	-	-

#### 1.4.5.6 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le groupe PSA Banque France veille à pouvoir réduire son risque de crédit. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, le groupe cherche à disposer de garanties pour limiter sa perte en cas de défaut de la contrepartie.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un référentiel de types de garanties, une procédure et des règles de sélection des garants qu'il accepte de prendre.

Cette garantie peut prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle donnée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment...

Cette garantie a pour but soit d'atténuer le risque, soit de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables.

Depuis 2019, le groupe PSA Banque France a mis en place deux polices d'assurance-crédit auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux

opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe PSA Banque France :

- la première police, signée avec un assureur noté A2/AA-respectivement par Moody's et Fitch, couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion des deux plus grands distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS pour un montant total brut de 79 millions d'euros et 75 millions d'euros net au 31 décembre 2020, avec un gain associé de RWA de 50 millions d'euros ;
- la seconde police, signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's, couvre le risque relatif au financement des stocks de pièces de rechange de 27 distributeurs financés par le groupe PSA Banque France pour un montant total brut de 226 millions d'euros et 197 millions d'euros net au 31 décembre 2020, avec un gain associé de RWA de 117 millions d'euros.

Afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe PSA Banque France a réalisé une transaction synthétique SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours de l'exercice 2019. Cette opération a permis de transférer une partie du risque sur le portefeuille à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts titrisés en Vente À Crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de RW relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à cette transaction, le RWA a été réduit de 708 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## TABLEAU CR3 – TECHNIQUES D'ARC (CRM) – VUE D'ENSEMBLE

Le tableau ci-après indique la mesure dans laquelle les techniques d'ARC ont été utilisées.

(en millions d'euros)	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	15 138	398		398	
Total titres de créance					
<b>EXPOSITION TOTALES</b>	<b>15 138</b>	<b>398</b>		<b>398</b>	
dont en défaut	201	-			

## 1.4.5.7 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond à la manifestation du risque de crédit portant sur les opérations de marché, d'investissement et/ou de règlement. Il correspond au risque que la contrepartie financière ne puisse pas honorer ses obligations auprès des entités du groupe PSA Banque France.

Le groupe PSA Banque France met en œuvre plusieurs mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie :

- signature systématique de contrats cadre bilatéraux de compensation (ISDA/FBF) pour les dérivés de taux de couverture traités avec les contreparties qui sont sélectionnées en tant qu'institution financière de premier plan ;
- échange quotidien de collatéral, soit auprès de la chambre de compensation LCH Clearnet via un *clearing member* pour les transactions compensées centralement ou directement avec la contrepartie pour les contrats non compensés centralement.

Le risque de contrepartie calculé selon l'approche standard est non significatif pour le groupe PSA Banque France avec 1 millions d'euros sur un total de RWA de 10 068 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## TABLEAU CCRI – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires relatives au RCC ainsi que des principaux paramètres utilisés dans le cadre de chacune de ces méthodes.

(en millions d'euros)	Montants notionnels	Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post-CRM	RWA
Méthode utilisant les prix du marché							
Exposition initiale							
Approche standard		4				4	1
MMI (pour les dérivés et SFT)							
dont opérations de financement sur titres							
dont dérivés et opérations à règlement différé							
dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
VaR pour les SFT							
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>				<b>4</b>	<b>1</b>

**TABLEAU CCR3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE**

Le tableau ci-après fournit une ventilation des expositions au RCC calculées sur la base de la troisième partie, titre II, chapitre 6, du CRR et pondérées en fonction des risques sur la base du chapitre 3 du titre II : par portefeuille (type de contreparties) et par pondération des risques (risque déterminé sur la base de l'approche standard).

(en millions d'euros)	Pondération											Total	Dont non notées	
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres			
Administrations centrales ou banques centrales														
Administrations régionales ou locales														
Entités du secteur public														
Banques multilatérales de développement														
Organisations internationales														
Établissements					2	2							4	-
Entreprises														
Clientèle de détail														
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme														
Autres éléments														
<b>TOTAL</b>					<b>2</b>	<b>2</b>							<b>4</b>	<b>-</b>

**TABLEAU CCR5-A – INCIDENCE DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES**

Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble de l'impact des compensations et des sûretés détenues sur les expositions dont la valeur est mesurée conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 6, du CRR, y compris les expositions découlant d'opérations compensées par une contrepartie centrale.

(en millions d'euros)	Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	4	-	4	-	4
SFT					
Compensations multiproduits					
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>4</b>

**TABLEAU CCR5-B – COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC**

Le tableau ci-après fournit une ventilation de tous les types de sûretés (liquidités, dette souveraine, obligations d'entreprises, etc.) données ou reçues par les banques afin de soutenir ou de réduire les expositions au RCC relatives à des contrats dérivés ou à des SFT, y compris les opérations compensées par une contrepartie centrale.

(en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans des SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Collatéral	-	-	13	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## 1.4.6 Risque de liquidité et de refinancement

### FACTEURS DE RISQUE

Le groupe PSA Banque France se finance grâce aux financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous programme EMTN) et apportés par les opérations de titrisations de créances, à la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, à un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance. Ainsi, le risque de liquidité constitue l'un des principaux risques financiers auxquels le groupe est exposé.

Ce risque résulte de la possibilité que, sur une période donnée, la banque ne puisse pas respecter ses engagements dans les délais prévus du fait de facteurs externes (situation sur les marchés financiers mondiaux, crises de liquidité interbancaire, etc.) ou de paramètres internes (liés par exemple à la notation du groupe par les agences de notation).

Les principaux objectifs de la gestion du risque de liquidité sont par conséquent de :

- réduire autant que possible les effets négatifs des éventuelles évolutions des marchés qui impacteraient la capacité de financement du groupe ;

- parvenir à répondre aux variations saisonnières des sources de financement et des demandes de crédit de la clientèle ;
- pouvoir répondre rapidement aux variations des cycles économiques qui affectent la disponibilité et la demande de fonds ;
- surmonter les conséquences d'une situation de crise donnée.

Ceux-ci sont accompagnés par les principes d'exécution suivants :

- établir des besoins de liquidités stables sur le bilan à moyen et long termes ;
- diversifier les sources de financement en termes d'instruments et de marchés ;
- respecter les obligations spécifiques établies par les autorités réglementaires.

L'analyse et le suivi du risque de liquidité se basent sur les hypothèses de :

- bilan de fin de période avec l'hypothèse d'écoulement contractuel ou conventionnel ; et
- la prise en compte des données comportementales, comme les hypothèses de remboursements anticipés.

### GOVERNANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le **Conseil d'Administration** établit la politique de refinancement et le profil de risque, et veille au respect du niveau de tolérance au risque.

La **Direction des Risques** évalue le niveau de la maîtrise des risques et le suivi du respect des limites et de leur consommation. Le résultat de ces contrôles fait l'objet de reportings mensuels au Comité de Gestion et Contrôle des Risques et au Comité ALCO.

Le **Département ALM** exerce un premier niveau de contrôle pour veiller au respect global des limites internes et réglementaires de liquidité dans les processus de gestion de bilan incluant l'établissement de projections, du budget notamment.

Le **Département Trésorerie, Refinancement et Moyens de Paiements** s'assure du respect des limites et des seuils définis, ainsi que de la conformité de l'opération à la politique du risque de liquidité.

### MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

En référence à la méthodologie standard des deux groupes actionnaires, les principaux indicateurs d'évaluation du risque de liquidité sont calculés sur une base mensuelle. Ces indicateurs sont déclinés en deux catégories :

#### Les indicateurs internes de gestion

- **gap de liquidité** : il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée. Les impasses de liquidité permettent de déterminer, par échéance, les écarts entre les éléments à l'actif et les engagements au passif du groupe afin de :
  - mesurer les décalages entre les ressources et les emplois,
  - s'assurer que les besoins de financements qui combrent ces décalages sont couverts en permanence ;

- **réserve de liquidité** : elle comprend le cash déposé auprès de la Banque de France et les actifs disponibles (non utilisés en garantie ou collatéral) pour être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie en situation de stress. Cette réserve est composée de :
  - d'actifs liquides de grande qualité (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du LCR. Le HQLA du groupe PSA Banque France est composé uniquement de cash déposé auprès de la Banque de France, à l'exception des réserves obligatoires,
  - des actifs non HQLA éligibles à la Banque de France déposés en collatéral et donnant un droit de tirage additionnel auprès d'elle (sous forme de titres seniors de fonds de titrisation autosouscrits et de créances remises au travers du canal TRICP) ;

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires)	450	420
Titres HQLA disponibles (après décote)	0	0
Autres actifs éligible BCE disponibles (après décote)	817	835
<b>TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>1 267</b>	<b>1 255</b>

- **stress tests de liquidité** : ils permettent d'estimer le temps (*liquidity horizon*) à partir du gap de liquidité, durant lequel le groupe PSA Banque France peut assurer la continuité de son activité en ayant recours à sa réserve de liquidité pour absorber différents types de sorties de fonds (fuite des dépôts, perte d'accès à certains financements) selon plusieurs scénarii de crise ;
- **Early Warning Indicators (EWIs)** : ce système d'indicateurs d'alerte anticipée du risque de liquidité, composé d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, permet d'identifier en avance les situations de stress de liquidité ou les potentielles faiblesses dans les besoins de liquidité ou de refinancement. Des niveaux d'alertes progressifs sont définis permettant d'établir des plans d'action spécifiques le cas échéant ;
- **Key Intraday Warning Indicators (KIWIs)** : indicateurs intrajournaliers de gestion et suivi du risque de la liquidité.
- **autres indicateurs de liquidité** : indicateurs de liquidité supplémentaires qui complètent les indicateurs « classiques » et mesurent d'autres facteurs de risque de liquidité non couverts par ailleurs. Ces indicateurs comprennent notamment des mesures de concentration (telles que les principales contreparties financées et la concentration du financement réseau, etc.).

#### Les indicateurs réglementaires

- **les ratios bâlois de liquidité** tels que le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) dans le cadre des exigences du Règlement européen CRR (*Capital Requirements Regulation*). Le ratio LCR est obligatoire et supervisé par les régulateurs alors que le ratio NSFR n'entrera en vigueur qu'en 2021. Le LCR est calculé mensuellement alors que NSFR est calculé trimestriellement. Concernant le LCR, le niveau moyen du ratio pendant l'exercice 2020 s'établit à 131% ;
- en complément des indicateurs précédents, pour accroître la surveillance effective de la liquidité et être en conformité avec l'exigence prudentielle de la Commission Européenne, le groupe PSA Banque France a mis en place un suivi supplémentaire de la liquidité à travers des reportings mensuels (*Additional Liquidity Monitoring Metrics*) depuis l'année 2016.

Au cours de l'année 2020, le groupe PSA Banque France a régulièrement renforcé son dispositif de gestion du risque de liquidité tout en respectant les préconisations de l'ABE. Le premier rapport ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) a été approuvé par le Conseil d'Administration fin 2020.

TABLEAU LIQ1 - MODÈLE DE PUBLICATION DU LCR ET MODÈLE RELATIF AUX INFORMATIONS QUALITATIVES EN MATIÈRE DE LCR

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	03/2020	06/2020	09/2020	12/2020	03/2020	06/2020	09/2020	12/2020
<b>Trimestre se terminant le</b>								
<b>Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes</b>	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ</b>								
<b>Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)</b>					310	340	346	367
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>								
<b>Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :</b>	2 449	2 585	2 752	2 814	295	316	340	346
<i>Dépôts stables</i>								
<i>Dépôts moins stables</i>	2 449	2 585	2 752	2 814	295	316	340	346
<b>Financement de gros non garanti</b>								
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	254	273	284	295	58	64	69	74
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	191	114	125	134	191	114	125	134
<i>Créances non garanties</i>	120	185	194	156	120	185	194	156
<b>Financement de gros garanti</b>					-	-	-	-
<b>Exigences supplémentaires</b>								
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	35	31	36	47	35	31	36	47
<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>								
<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	597	572	645	687	52	48	53	57
<b>Autres obligations de financement contractuel</b>	285	274	289	282	249	233	243	233
<b>Autres obligations de financement éventuel</b>								
<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					1 000	992	1 060	1 047
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>								
<b>Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)</b>								
<b>Entrées provenant des expositions pleinement performantes</b>	2 299	2 315	2 384	2 402	775	803	830	828
<b>Autres entrées de trésorerie</b>	374	365	381	384	269	268	285	295
<b>(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)</b>								
<b>(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)</b>								
<b>TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	2 674	2 681	2 765	2 786	1 044	1 071	1 114	1 123
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>								
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>								
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	2 674	2 681	2 765	2 786	1 044	1 071	1 114	1 123
<b>TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE</b>								
<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					310	315	336	342
<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE</b>					250	248	265	262
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>					125%	127%	127%	131%

### Capacité d'accès à plusieurs sources de refinancement et de liquidité externes

En plus du support financier apporté par Santander Consumer Finance sous forme de financement intragroupe, le groupe PSA Banque France dispose de sources de refinancement et de liquidité diversifiées pour accompagner la croissance de ses activités :

- un programme obligataire de 4 milliards d'euros pour l'émission d'obligation EMTN pour refinancer une partie de ses besoins à moyen-long terme ;
- un programme d'émission de NEU CP, augmenté à 2 milliards d'euros en 2019 pour refinancer une partie de ses besoins à court terme ;
- un programme d'émission de NEU MTN de 1 milliard d'euros pour compléter le refinancement de ses besoins à moyen terme ;
- quatre programmes *warehouse* de titrisations portant sur l'ensemble des portefeuilles de créances (prêt classique, location avec option d'achat, location simple et financement du stock de véhicules du réseau de distribution) ;
- une activité de dépôt avec la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française ;
- un accès au refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne avec la participation à différentes opérations TLTRO ;
- de plusieurs emprunts bancaires, dont subordonnés.

## 1.4.7 Actifs grevés

Sont considérés comme grevés les actifs du bilan et les actifs reçus en garantie qui ont été utilisés comme nantissement, garantie ou rehaussement d'une opération du groupe dont ils ne peuvent être librement retirés.

Les principales opérations avec grevement d'actifs sont les suivantes :

- les actifs cédés aux véhicules de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés ;
- les actifs sous-jacents aux titrisations autosouscrites ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une autre transaction (financements auprès de la Banque Centrale).

Les informations sur les actifs grevés et non grevés publiées sont calculées conformément aux Directives EBA/GL/2014/03.

### MODÈLE A – ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
	dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA		dont EHQLA et HQLA	
<b>Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>5 798</b>				<b>9 876</b>	<b>450</b>		
Instrument de capitaux propres					-			
Titres de créance								
<i>dont : obligations garanties</i>								
<i>dont : titres adossés à des actifs</i>								
<i>dont : émis par des administrations publiques</i>								
<i>dont : émis par des entreprises financières</i>								
<i>dont : émis par des entreprises non financières</i>								
Autres actifs	5 798				9 876	450		
<i>dont : prêts à vue</i>	108				1 343	450		
<i>dont : prêts et avances autres que prêts à vue</i>	5 690				8 205			

## MODÈLE B – SÛRETÉS REÇUES

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Non grevés
		Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
	dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles	dont EHQLA et HQLA
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Sûretés reçues par l'établissement déclarant</b>		
Prêts à vue		
Instruments de capitaux propres		
Titres de créance		
<i>dont : obligations garanties</i>		
<i>dont : titres adossés à des actifs</i>		
<i>dont : émis par des administrations publiques</i>		
<i>dont : émis par des entreprises financières</i>		
<i>dont : émis par des entreprises non financières</i>		
Prêts et avances autres que les prêts à vue		
Autres sûretés reçues		
<b>Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs</b>		
<b>Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement</b>		
<b>TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS</b>	<b>5 798</b>	

## MODÈLE C – ACTIFS GREVÉS/GARANTIES REÇUES ET PASSIFS ASSOCIÉS

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés</b>	<b>3 888</b>	<b>5 798</b>
<i>dont : dépôts garantis autres que mises en pension</i>	2 250	3 464
<i>dont : titres adossés à des actifs émis</i>	1 638	2 335

## MODÈLE D – INFORMATION SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

L'utilisation des créances remises en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement permet au groupe PSA Banque France de diversifier ses sources de financement notamment par l'émission de titres de titrisation.

Elle peut également intervenir dans le cadre des opérations de politique monétaire de la BCE.

## 1.4.8 Risques de change et de taux d'intérêt

### 1.4.8.1 RISQUE DE CHANGE

Le groupe PSA Banque France ne dispose pas d'activité en devise qui pourrait l'exposer au risque de change.

Néanmoins, en cas de position de change, la couverture des opérations en devise serait validée par le comité compétent.

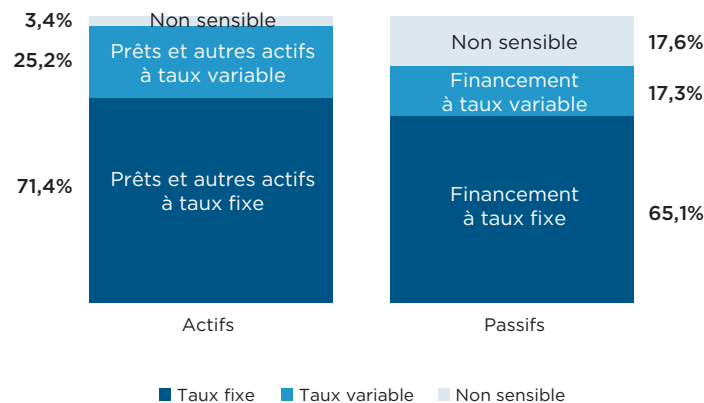
### 1.4.8.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

#### Facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et autres transactions de bilan).

Les financements accordés aux clients le sont principalement sous forme de prêts ou d'offre de location à taux fixe avec une durée maximale de 72 mois tandis que les financements des réseaux de distribution ne dépassent pas

12 mois et sont donc renouvelés/réajustés en prix durant l'année. Le groupe PSA Banque France se refinance avec des instruments financiers à taux fixe (obligations, prêts intragroupe, dépôts à terme et à vue, financement BCE pour le TLTRO-II) et avec des sources de financement à taux variables/révisables (titrisations, NEU CP, NEU MTN, lignes bancaires, TLTRO-III).



L'objectif du groupe PSA Banque France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéfices et sa valeur économique et de renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts accordés à la clientèle, une souplesse encadrée est admise dans la couverture du risque de taux.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et

encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres du groupe PSA Banque France. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- **le gap de taux d'intérêt** : il s'agit d'un gap de *repricing* dans lequel les actifs et les passifs sont placés à leur date de révision pour ceux à taux variable et à leur date d'échéance pour ceux à taux fixe. Le gap correspond à la différence entre les actifs productifs d'intérêts et les passifs portant intérêts sur des périodes données en incluant le hors-bilan ;

- **la sensibilité de la marge d'intérêt nette** (*Net Interest Margin*) mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêts de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12, 24 ou 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux ;

- **la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres** (*Market Value of Equity*) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide des analyses des gaps de taux.



L'outil de mesure de risque de taux a été mis à jour afin d'être conforme à la Directive EBA/GL/2018/02 concernant le risque de taux structurel dans le bilan bancaire.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- l'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarii parallèles et non parallèles de variation de taux d'intérêt, par exemple :
  - scénarii parallèles à +/-100 bp ; +/-75 bp ; +/-50 bp et +/-25 bp,
  - scénarii non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité à la variation de la NIM sur 12 mois ou celle de la MVE en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe PSA Banque France. Ces limites sont formellement approuvées par le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France.

#### GAP DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Total	≤ 1 mois	≤ 3 mois	≤ 1 an	≤ 2 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Non Sensible
Actif	15 674	3 547	2 551	3 051	2 878	3 086	26	534
Passif	15 674	2 983	1 372	2 054	4 227	1 842	578	2 619
Hors-bilan	0	(33)	1 035	(360)	18	(661)	1	0
Impasse de taux net	0	531	2 213	637	(1 330)	583	(550)	(2 084)

- À fin décembre 2020, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/-100 bp ; +/-75 bp ; +/-50 bp et +/-25 bp, ressort à -2 millions d'euros.

- À fin décembre 2020, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/-100 bp ; +/-75 bp ; +/-50 bp et +/-25 bp, ressort à -28 millions d'euros.

## 1.4.9 Risque de marché

### FACTEURS DE RISQUE

Le groupe PSA Banque France a pour politique de ne pas créer d'exposition au risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Le groupe PSA Banque France n'est pas autorisé, ni pour le compte de client ni pour ses

propres comptes, à exercer une activité spéculative de marché. Il n'y a donc pas de risque de marché relatif au portefeuille de négociation.

### MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Le groupe s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

Les organes de gouvernance doivent être informés immédiatement des expositions au risque de marché aux travers des principaux comités compétents.

Le groupe PSA Banque France n'ayant pas d'activité spéculative et ne disposant pas de portefeuille de négociation, le dispositif de surveillance porte sur les limites relatives aux risques structurels de taux d'intérêt mises en place pour le portefeuille bancaire. Les opérations sur instruments dérivés de taux qui sont conclues ont pour vocation à couvrir des éléments du bilan qui ne sont pas destinés à être cédés à court terme.

### 1.4.10 Titrisation

Le groupe PSA Banque France utilise la titrisation comme source de diversification de son refinancement ou depuis 2019 comme outil d'optimisation de ses besoins réglementaires en capital. Le groupe PSA Banque France n'investit pas dans des opérations de titrisations dont les créances sous-jacentes sont originées par des tiers :

- pour son refinancement, le groupe PSA Banque France, au travers de sa filiale CREDIPAR, procède à la titrisation de certains de ses portefeuilles de créances accordés à la clientèle de particuliers ou d'entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations peuvent être soit placés auprès investisseurs externes, permettant au groupe PSA Banque France de se refinancer, soit souscrits directement par le groupe PSA Banque France afin d'être utilisés comme collatéral éligible auprès de la Banque Centrale Européenne. Les fonds communs de titrisation portant les créances cédées rentrent dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France car ce dernier reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, notamment au travers de la détention d'au moins 5% des titres émis par ces fonds (au titre du respect de son obligation de rétention économique définie par le CRR à l'article 405 du Règlement (EU) n° 575/2013), de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris de réserves de liquidité. En l'absence de transfert de risque significatif au titre de la réglementation prudentielle, ces opérations n'ont par ailleurs pas d'impact sur le capital réglementaire du groupe PSA Banque France ;
- dans le cadre de l'optimisation de ses besoins réglementaires en capital, le groupe PSA Banque France a également mis en place fin 2019 une première opération synthétique faisant l'objet d'un transfert significatif de risque de crédit (SRT) sur un portefeuille de prêts à une clientèle de particuliers. Ce transfert de risque a été effectué par l'achat d'une protection sous forme de

garantie financière. CREDIPAR conserve un intérêt économique significatif d'au moins 5% dans cette opération de titrisation au travers de la détention d'au moins 5% de la valeur nominale des créances sélectionnées, toujours au titre du respect de son obligation de rétention économique définie par le CRR. Le financement de la garantie a été matérialisé par la souscription par des investisseurs de la position de risque mezzanine sur ce portefeuille. Le groupe PSA Banque France a conservé les positions de risques senior et junior, qui font l'objet d'un calcul de besoin de fonds propres : la position senior participe aux actifs pondérés par les risques à hauteur de 203 millions d'euros au 31 décembre 2020, la position junior venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les performances et la qualité de crédit des principales contreparties des fonds font l'objet d'un suivi mensuel, disponible pour les investisseurs. Ce suivi permet de détecter d'éventuelles dérives des performances des créances titrisées ou de devoir remplacer une contrepartie dont la notation de crédit serait devenue insuffisante au regard de la notation (publique ou implicite) des titres du fonds. Une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs titrisés ou un fort infléchissement de la production nouvelle de financements limitant la capacité de recharger avec suffisamment de nouvelles créances les opérations de titrisation en phase de rechargement peuvent au-delà d'un certain seuil déboucher sur l'activation :

- de mécanismes d'amortissement anticipé des opérations de refinancement, qui, au-delà de la perte de financement sur la ou les opérations concernées, pourrait entraîner un risque de réputation et une plus grande difficulté à placer de nouvelles opérations sur le marché des ABS Auto ;
- de mécanismes d'amortissement séquentiel des positions seniors et mezzanines de l'opération synthétique, qui pourrait entraîner une plus grande difficulté à placer des nouvelles opérations de transfert significatif de risque.

### 1.4.11 Risques opérationnels

Conformément au Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 et à l'arrêté du 3 novembre 2014, la définition du risque opérationnel recouvre le « risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs ». Le risque opérationnel inclut notamment les

risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de fraude interne et externe, les risques juridiques et de non-conformité ainsi que de réputation.

#### IDENTIFICATION, MESURE ET MAÎTRISE DU RISQUE

La cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du groupe PSA Banque France identifie et hiérarchise sur trois niveaux les risques opérationnels et de non-conformité qui sont classés par activités, processus et sous-processus. Ceux-ci se composent de risques opérationnels en rapport avec le risque de crédit tels que les fraudes externes, et dans une moindre mesure des risques sur les activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs intégrés aux procédures ou instructions de travail et fait l'objet de contrôles de second niveau exercés par la fonction de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des plans de reprise d'activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information. Ils sont testés à minima une fois par an.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels du groupe PSA Banque France se place dans le cadre de l'approche standard des risques opérationnels.

#### RISQUE LIÉ AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information sont essentiels aux processus opérationnels du groupe PSA Banque France, de l'acceptation des crédits à la gestion de l'ensemble des prêts et des créances.

Le bon fonctionnement des systèmes de contrôle financier, de comptabilité ou autres systèmes de collecte et de traitement des données est essentiel à l'activité du groupe PSA Banque France et à sa capacité à être compétitif. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France a conclu des accords-cadres avec Banque PSA Finance sur la fourniture de systèmes d'information et de services informatiques et bénéficie du dispositif d'alerte et de prévention des risques de cybersécurité de STELLANTIS, qui permet de garantir une bonne maîtrise de ces risques.

Le risque lié aux difficultés à maintenir pleinement opérationnels tous les systèmes d'information suite à un événement perturbateur entraînant ou non des dommages matériels (cyberattaque, catastrophe naturelle telle qu'une inondation, etc.) peut affecter défavorablement les

capacités du groupe PSA Banque France à poursuivre ses activités et ce, malgré l'activation du Plan de Reprise d'Activité.

Des pertes peuvent résulter d'une inadéquation du personnel, d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus et des systèmes de contrôle interne, ou d'événements externes qui interrompent l'activité ordinaire. Le groupe PSA Banque France est exposé au risque d'une inadéquation dans la conception de ses contrôles et procédures ou que ceux-ci fassent l'objet de contournements de telle sorte que ses données et/ou dossiers clients soient incomplets, non récupérables ou non stockés de manière sécurisée ; et cela, bien que le groupe PSA Banque France travaille avec ses clients, prestataires de services, contreparties et autres tiers afin de développer des capacités sécurisées de traitement, de stockage et de transmission des données et d'informations dans l'objectif de prévenir les risques de sécurité des informations.

#### RISQUE LIÉ AUX FRAUDES

Le groupe PSA Banque France est exposé aux risques de fraude, principalement attribuables aux fraudes externes entraînant des pertes du fait de crédits ou de loyers impayés.

En tant qu'établissement de crédit accordant des prêts et des baux à ses clients, le groupe PSA Banque France est exposé au risque de fraude. Ce risque peut résulter de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes et des systèmes d'information, mais provient principalement des demandes de financement des clients.

Le processus d'octroi de crédit du groupe PSA Banque France est fortement tributaire des documents fournis par des clients potentiels, tels que des justificatifs de revenus accompagnés des coordonnées bancaires nécessaires à la mise en place du prélèvement automatique, des statuts (pour les entreprises), des pièces d'identité. Un risque surviendra lors de la conclusion d'un contrat de financement lorsqu'un client a fourni de faux documents et usurpé l'identité de quelqu'un d'autre. Cela a été récemment accru par l'augmentation de la criminalité organisée et le développement de techniques de fausse documentation (pour les particuliers ou les professionnels).

Dans le cadre de la procédure de collecte des incidents opérationnels, les fraudes entraînant un préjudice supérieur à 100 000 euros font l'objet d'une information systématique auprès de la Direction Juridique de STELLANTIS afin d'examiner les possibilités de recours.

Le groupe PSA Banque France bénéficie de polices d'assurances fraude-malveillance et dommages matériels et pertes d'exploitation souscrites par la Direction des Assurances de STELLANTIS.

## RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Dans le cadre de ses activités ordinaires, le groupe PSA Banque France peut être impliqué dans différents types de litiges, notamment civils, administratifs, fiscaux, pénaux et d'arbitrage relatifs au non-respect des dispositions précitées.

Dans ces cas de défaillance, le groupe PSA Banque France est exposé à plusieurs conséquences pouvant affecter son activité :

- un impact juridique, lorsqu'une action réglementaire ou judiciaire pouvant donner lieu à des amendes ou à des pénalités est engagée contre le groupe PSA Banque France ou ses salariés ;
- un impact financier, en cas de préjudices portant sur le résultat net du groupe PSA Banque France ou des gains futurs potentiels ou en cas de perte de confiance des investisseurs ; et
- un impact sur la réputation susceptible de nuire à l'image ou aux marques du groupe PSA Banque France : par exemple, une mauvaise presse ou des discussions sur les réseaux sociaux, une perte de confiance des clients ou une baisse de l'engagement des salariés.

## RISQUE DE RÉPUTATION ET D'IMAGE

Pour le groupe PSA Banque France, le risque de réputation et d'image se décompose en :

- un risque spécifique, correspondant au « risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

Du fait de son appartenance directe à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et par conséquent aux groupes PSA et Santander), la réputation et l'image du groupe PSA Banque France peuvent également être influencées par la réputation et l'identité de ses deux actionnaires.

En particulier, du fait de son appartenance directe à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et par conséquent aux groupes PSA et Santander), le groupe PSA Banque France peut également être impacté par le risque de non-conformité auquel ces deux groupes sont exposés. Cela pourrait notamment avoir un impact commercial lors d'événements défavorables perturbant considérablement le fonctionnement du groupe PSA Banque France, tels que des embargos ou des fermetures de sites.

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, à analyser les informations ainsi recueillies et enfin à en évaluer les impacts sur la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif de recueil des signalements. La surveillance du risque de non-conformité s'effectue au travers de la réalisation d'un programme de contrôles de premier niveau par le Département Conformité et de second niveau par le Contrôle Permanent. Les résultats de ces contrôles sont présentés au Comité Contrôles et Conformité organisé de façon mensuelle.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle pour lesquels les collaborateurs du groupe PSA Banque France font l'objet d'une formation spécifique ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les départements risques, juridique, fiscalité et conformité ;
- le dispositif de recueil des signalements ;
- un dispositif spécifique pour la prise de décision de crédit sur certains domaines d'activités, dits sensibles (médias, armement, clubs sportifs, etc.), dont la délégation est dévolue au Comité d'Administration de PSA Banque France.

## 1.4.12 Informations relatives aux expositions faisant l'objet de mesures appliquées en réponse à la pandémie de Covid-19

Les trois tableaux suivants fournissent des informations sur les expositions soumises à des moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués dans le

contexte spécifique de pandémie de Covid-19, sur les expositions nouvellement créées soumises à des systèmes de garantie publique, et le provisionnement associé.

### 1.4.12.1 INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS

NON-EXPIRÉS FIN 2020

	Valeur comptable brute							
	Expositions performantes				Expositions non performantes			
(en millions d'euros)			dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage2)			dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours
Prêts et avances soumis à moratoire	3	3	-	-	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : sociétés non financières</i>	3	3	-	-	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

EXPIRÉS EN 2020

	Valeur comptable brute							
	Expositions performantes				Expositions non performantes			
(en millions d'euros)			dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage2)			dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours
Prêts et avances soumis à moratoire ayant expiré	1 608	1 585	3	105	23	1	7	
<i>dont : ménages</i>	165	164	1	9	1	0	0	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont : sociétés non financières</i>	1 443	1 421	2	96	22	1	7	
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	1 247	1 230	2	73	17	1	7	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	

## NON-EXPIRÉS FIN 2020

	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
	Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours performantes		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Prêts et avances soumis à moratoire	0	0	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : sociétés non financières</i>	0	0	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## EXPIRÉS FIN 2020

	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
	Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours performantes		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Prêts et avances soumis à moratoire ayant expiré	(24)	(14)	0	(7)	(10)	0	(3)	23	
<i>dont : ménages</i>	(1)	(1)	0	0	0	0	0	1	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont : sociétés non financières</i>	(23)	(13)	0	(7)	(10)	0	(3)	22	
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	(19)	(12)	0	(6)	(7)	0	(3)	17	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	



### 1.4.12.2 VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DES MORATOIRES

Les prêts et avances soumis à moratoire ont diminué de 2 548 millions d'euros à fin juin 2020, à 1 611 millions d'euros à fin décembre 2020.

(en millions d'euros)	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute							
		dont : moratoires législatifs	dont : qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires					
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	116 395	2 206							
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	83 796	1 611	-	1 608	3	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>		165	-	165	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : sociétés non financières</i>		1 446	-	1 443	3	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>		1 247	-	1 247	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>		-	-	-	-	-	-	-	-

### 1.4.12.3 INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES NOUVELLEMENT CONSENTIS FOURNIS DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLIQUE APPLICABLES INTRODUITS EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute		Montant maximal de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
		dont : renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>	-			-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-
<i>dont : sociétés non financières</i>	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-			-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-			-

Le groupe PSA Banque France n'a pas octroyé de prêts garantis par l'État français (PGE).

## TABLE DE CORRESPONDANCE

		<b>CRD IV</b>	<b>Concordance</b>
Article 90	Publication du rendement des actifs		1.4 Introduction
		<b>CRR</b>	<b>Concordance</b>
Article 431	Portée des exigences de publication d'information		1.4 Introduction
Article 432	Informations non significatives, sensibles et confidentielles		1.4 Introduction
Article 433	Fréquence de la publication des informations		1.4 Introduction
Article 435	Objectifs et politiques de gestion des risques		
1a			1.4.2.2
1b			1.4.2.2
1c			1.4.2.3 & 1.4.2.4
1d			1.4.5.6 & 1.4.8.1
1e			1.4.2.5
2a, c, d			1.5 & 1.5.6 & 1.4.2.2.2
2e			1.4.2.2.2
Article 436	Champ d'application		1.4.3.1
Article 437	Fonds propres		1.4.3.1
Article 438	Exigence en fonds propres		
a			1.4.3.2.3
b			Non applicable : pas de demande du superviseur
c-d			1.4.3.2.1
e			Non applicable : pas de fonds propres exigés pour risque de marché
f			1.4.3.2.2
Article 439	Exposition au risque de crédit de contrepartie		1.4.5.7
Article 440	Coussins de fonds propres		1.4.3.2
Article 441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Non applicable au groupe PSA Banque France qui n'est pas soumis au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique	
Article 442	Ajustements pour risque de crédit		1.4.5.1
Article 443	Actifs non grevés		1.4.7
Article 444	Recours aux OEEC		1.4.5.4
Article 445	Exposition au risque de marché		1.4.9
Article 446	Risque opérationnel		1.4.3.2.2 & 1.4.11
Article 447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation		Néant
Article 448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation		1.4.8.1
Article 449	Exposition aux positions de titrisation		1.4.10
Article 450	Politique de rémunération		1.4.2.3
Article 451	Levier		1.4.4
Article 452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit		1.4.5.5
Article 453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit		1.4.5.6
Article 454	Utilisation des approches de mesure avancée pour le risque opérationnel		Non applicable : pas d'approche de mesure avancée
Article 455	Utilisation de modèles internes de risque de marché		Non applicable
Article 492	Publication d'informations sur les fonds propres		1.4.3.2.1

TABLEAUX

Partie	Réf.	Intitulé tableau
1.4 Introduction		Chiffres clés
1.4.1		Facteurs de risques du groupe PSA Banque France
1.4.3.1		Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels
1.4.3.2	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique
1.4.3.2	CC1	CC1 - Composition des fonds propres réglementaires
1.4.3.2.1		Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe
1.4.3.2.1	CCA	CCA - Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments éligibles à TLAC
1.4.3.2.2	EU OV1	OV1 - Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (RWA)
1.4.4	Levier LRSum	LRSum - Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
1.4.4	Levier LRCom	LRCom - Ratio de levier - déclaration commune
1.4.4	Levier LRSpl	LRSpl - Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)
1.4.5.1	EU CRB-B	CRB-B - Montant net total et moyen des expositions
1.4.5.1	EU CRB-C	CRB-C - Ventilation géographique des expositions
1.4.5.1	EU CRB-D	CRB-D - Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie
1.4.5.1	EU CRB-E	CRB-E - Échéance des expositions
1.4.5.1	EU CRI-A	CRI-A - Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument
1.4.5.1	EU CRI-B	CRI-B - Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie
1.4.5.1	EU CRI-C	CRI-C - Qualité de crédit des expositions par zone géographique
1.4.5.1	EU CRI-D	CRI-D - Âge des expositions en souffrance
1.4.5.1	EU CRI-E	CRI-E - Expositions non performantes et renégociées
1.4.5.1	Tableau 1 - NPE-FBR	Qualité de crédit des expositions renégociées
1.4.5.1	Tableau 3 - NPE-FBR	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par jour de retard
1.4.5.4		Échelon de qualité de crédit
1.4.5.4	EU CR4	CR4 - Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC (CRM)
1.4.5.4	EU CR5	CR5 - Approche standard
1.4.5.5.1		Segmentation des modèles pour IRB-A et IRB-F
1.4.5.5.2.1		Encours par grade de PD
1.4.5.5.2.1		Encours par niveau de LGD
1.4.5.5.2.2		Encours par rating
1.4.5.5.2.3		Vue synthétique des modèles en notation interne
1.4.5.5.4	EU CR6	CR6 - Approche NI - Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD
1.4.5.5.4	EU CR7	CR7 - Approche NI - Effet des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC (CRM) sur les RWA
	EU CR9	CR9 - Approche NI - Contrôle à posteriori de la PD par catégorie d'expositions
1.4.5.6	EU CR3	CR3 - Techniques d'ARC (CRM) - Vue d'ensemble
1.4.5.7	EU CCR1	CCR1 - Analyse de l'exposition au RCC par approche
1.4.5.7	EU CCR3	CCR3 - Approche standard - Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque
1.4.5.7	EU CCR5-A	CCR5-A - Incidence des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées
1.4.5.7	EU CCR5-B	CCR5-B - Composition des sûretés pour les expositions au RCC
1.4.6		Réserve de liquidité
1.4.6	LIQ1 LIQ1	LIQ1 - modèle de publication du RCL et modèle relatif aux informations qualitatives en matière de LCR
1.4.7	Modèles A B C D - Actifs Grevés	Modèles actifs grevés/non grevés
1.4.8.2		Composition du bilan au 31 décembre 2020 en fonction du type de taux d'intérêt
1.4.8.2		Gap de taux d'intérêt au 31 décembre 2020

## 1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE

### 1.5.1 Présentation générale de PSA Banque France

**Dénomination sociale :** PSA Banque France

**Nationalité :** française

**Siège social :** 2-10, boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France  
Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

**Forme juridique :** société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

**Registre et numéro d'identification :** PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Versailles.

> **N° Siren :** 652 034 638

> **N° Siret :** 652 034 638 00047

> **Code APE/NAF :** 6419Z

> **LEI :** 969500JK10192K13E882

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen - la Banque Centrale Européenne - depuis 2015 et du régulateur français - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - pour les questions relevant de sa compétence.

**Date de constitution et durée :** PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la Société est celui d'une banque de plein exercice.

**Exercice social :** l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement, PSA Banque France est soumise aux dispositions du Règlement Général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de PSA Banque France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

### 1.5.2 Actionnariat - structure du capital social

#### Actionnariat

Au 31 décembre 2020, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ;
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021) et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés STELLANTIS et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

#### Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de PSA Banque France depuis le 2 février 2015.

Le pacte d'actionnaires conclu à cette date au moment de la création de la co-entreprise qu'est PSA Banque France prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une *lock-up period* pour toute la durée de la coopération.

#### Cotation des titres

Les titres représentatifs du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en Bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

### 1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de six ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Tous les trois ans, une rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif, fait l'objet d'une nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque. Il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :

- une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, en l'occurrence par M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, en l'occurrence M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, à savoir M. Laurent AUBINEAU ;
- une seconde rotation a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020, voyant la fonction de Président non exécutif occupée cette fois par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, M. David TURIEL LOPEZ, la fonction de Directeur Général occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque en la personne de M. Jean-Paul DUPARC.

Il est à noter que suite à la démission de M. David TURIEL LOPEZ de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil, un Conseil d'Administration s'est tenu le 11 décembre 2020 et a, sur proposition du Comité des Nominations, procédé à la cooptation de M. Rafael MORAL SALARICH en son remplacement en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. David TURIEL LOPEZ, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. M. Rafael MORAL SALARICH a également été désigné comme

Président non exécutif par le Conseil d'Administration. La nomination de M. Rafael MORAL SALARICH a reçu la décision favorable de la Direction Générale des banques systémiques de la Banque Centrale Européenne en date du 9 février 2021.

Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de M. Rafael MORAL SALARICH, comme ceux des autres administrateurs de PSA Banque France, ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence.

Le Président, avec son Conseil d'Administration et ses comités spécialisés, exerce la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le comité exécutif et les comités opérationnels.

Sept Conseils d'Administration se sont tenus sur l'exercice 2020.

À ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours de l'exercice 2020, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

PSA Banque France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois PSA Banque France applique volontairement certaines des recommandations du code AFEP-MEDEF sur le « gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4.1° du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société PSA Banque France.

## 1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'Administration

### 1.5.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MANDATS EXERCÉS OU EXPIRÉS SUR L'EXERCICE 2020 PAR LES ADMINISTRATEURS DE PSA BANQUE FRANCE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS D'ADMINISTRATEURS


#### Président du Conseil d'Administration à partir du 11 décembre 2020


RAFAEL MORAL SALARICH		Comités
 Né le 18 octobre 1981	<b>Président du Conseil d'Administration</b> <b>Administrateur</b> Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2023	> <a href="#">Audit et risques</a> > <a href="#">Nominations</a> > <a href="#">Rémunérations</a>
	<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> <b>Directeur du développement commercial (exécutif)</b> > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) <b>Administrateur</b> > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) - <i>depuis le 11 décembre 2020</i> > Financiera El Corte Ingles (Espagne) > Banca PSA Italia Sp.A. (Italie) > Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Bank AG (Allemagne)	

#### Président du Conseil d'Administration jusqu'au 11 décembre 2020


DAVID TURIEL LOPEZ		Comités
 Né le 20 janvier 1965	<b>Administrateur</b> Début de mandat : 27 juin 2019 Échéance du mandat : 11 décembre 2021 (démission)	> <a href="#">Audit et risques</a> > <a href="#">Nominations</a> > <a href="#">Rémunérations</a>
	<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> <b>Directeur Général Délégué, membre du comité exécutif et administrateur</b> > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) - <i>ayant pris fin le 17 décembre 2020</i> <b>Membre et Président du Conseil de Surveillance</b> > Santander Consumer Banque S.A. (France) - <i>ayant pris fin le 10 décembre 2020</i> <b>Administrateur</b> > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) - <i>ayant pris fin le 11 décembre 2020</i> <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> > Santander Consumer Bank Spolka Akcyjna (Pologne) - <i>ayant pris fin le 17 décembre 2020</i> <b>Président du Conseil d'Administration et administrateur</b> > Banco Santander Consumer S.A. (Portugal) - <i>ayant pris fin le 18 décembre 2020</i> <b>Administrateur</b> > Santander Consumer Bank Spolka Akcyjna (Pologne) - <i>ayant pris fin le 17 décembre 2020</i>	

LAURENT AUBINEAU		Comité
 Né le 29 décembre 1962	<b>Directeur Général</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> septembre 2020 Échéance du mandat : 2023  <b>Directeur Général Délégué</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> septembre 2017 Échéance du mandat : 31 août 2020	> Exécutif
	<b>Administrateur</b> Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2021	
<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> Directeur Général - depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2020 et administrateur Directeur Général Délégué - jusqu'au 31 août 2020 > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France)		

JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 Né le 16 mai 1968	<b>Directeur Général Délégué</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> septembre 2020 Échéance du mandat : 2023  <b>Directeur Général</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> septembre 2017 Échéance du mandat : 31 août 2020	> Exécutif
	<b>Administrateur</b> Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2024	
<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> Directeur Général Délégué - depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2020 et administrateur Directeur Général - jusqu'au 31 août 2020 > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France)		

RÉMY BAYLE		Comités
 Né le 26 décembre 1961	<b>Administrateur</b> Début de mandat : 23 avril 2015 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> Directeur Général et administrateur > Banque PSA Finance (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Opel Bank S.A. (France) Président du Conseil d'Administration > PSA Banque France (France) - jusqu'au 31 août 2020 > Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France) Administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France)	



MARTIN THOMAS		Comités
 Né le 22 février 1974	<b>Administrateur</b> <b>Début de mandat</b> : 2 février 2015 <b>Échéance du mandat</b> : 2021	> <a href="#">Audit et risques</a> > <a href="#">Nominations</a> > <a href="#">Rémunérations</a>
	<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> <b>Président du Conseil d'Administration</b> - depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2020 et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) <b>Président du Directoire</b> > Santander Consumer Banque S.A. (France)	

ARNAUD DE LAMOTHE		Comités
 Né le 24 septembre 1966	<b>Administrateur</b> <b>Début de mandat</b> : 8 février 2017 <b>Échéance du mandat</b> : 2021	> <a href="#">Audit et risques</a> > <a href="#">Nominations</a> > <a href="#">Rémunérations</a>
	<b>Autres mandats exercés au cours de l'année 2020</b> <b>Directeur Général Délégué</b> > Banque PSA Finance (France) <b>Président du Conseil d'Administration</b> > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) - jusqu'au 31 août 2020 > PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (Espagne) > Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) <b>Administrateur</b> > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > OPEL Bank SA (France) > PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (Espagne) > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > Banca PSA Italia SPA (Italie) > PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni) > Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) > Peugeot Citroën Leasing (Fédération de Russie) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)	

## 1.5.4.2 COMITÉS RÉGLEMENTAIRES ET EXÉCUTIF DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

### A. Le comité d'audit et risques

Au 31 décembre 2020, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
<b>Rafael MORAL SALARICH, Président</b>	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
<b>Rémy BAYLE</b>	Administrateur de PSA Banque France
<b>Martin THOMAS</b>	Administrateur de PSA Banque France
<b>Arnaud de LAMOTHE</b>	Administrateur de PSA Banque France

### B. Le comité des nominations

Au 31 décembre 2020, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
<b>Martin THOMAS, Président</b>	Administrateur de PSA Banque France
<b>Rafael MORAL SALARICH</b>	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
<b>Rémy BAYLE</b>	Administrateur de PSA Banque France
<b>Arnaud de LAMOTHE</b>	Administrateur de PSA Banque France

### C. Le comité des rémunérations

Au 31 décembre 2020, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
<b>Martin THOMAS, Président</b>	Administrateur de PSA Banque France
<b>Rafael MORAL SALARICH</b>	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
<b>Rémy BAYLE</b>	Administrateur de PSA Banque France
<b>Arnaud de LAMOTHE</b>	Administrateur de PSA Banque France

### D. Le comité exécutif

Au 31 décembre 2020, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
<b>Laurent AUBINEAU</b>	Directeur Général
<b>Jean-Paul DUPARC</b>	Directeur Général Délégué
<b>Johnny AUDEBOURG</b>	Responsable organisation informatique
<b>Jean-Charles BATTAGLIA</b>	Directeur des risques
<b>Gregory BONNIN</b>	Directeur des ressources humaines
<b>Pedro CASTRO</b>	Directeur financier
<b>Philippe CHAILLOUT</b>	Directeur des ventes
<b>Charles DUMAS ALONSO</b>	Directeur de l'audit
<b>Laure DURAND</b>	Directrice des opérations
<b>Catherine NOGUIER</b>	Secrétaire général
<b>Gilles PEREZ</b>	Directeur du recouvrement
<b>Patrick POULETTY</b>	Directeur marketing et digital

### 1.5.5 Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés par PSA Banque France à ses administrateurs ou à son Président sur l'exercice 2020, ce dernier exerçant un mandat rémunéré au sein d'une entité ayant le contrôle conjoint de PSA Banque France. L'information de sa rémunération, au titre de cet autre mandat, peut faire l'objet d'une publication par ladite entité.

Il en va de même des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société PSA Banque France qui exercent également un mandat au sein des entités du groupe Banco Santander et du groupe STELLANTIS, la contrôlant.

PSA Banque France n'attribue aucune action ou stock-option.

### 1.5.6 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction

PSA Banque France dispose d'une équipe de direction diversifiée qui constitue une source de valeur ajoutée et de performance pour l'entreprise.

En effet, en valorisant la représentation au sein de son Conseil d'Administration comme au sein de son comité exécutif de différentes catégories socio-démographiques et de différentes compétences, appréciées sur des critères objectifs de résultats dans un souci de recherche de complémentarité, PSA Banque France fait de ces différences un atout et traduit ainsi la richesse générée par la mise en place, depuis février 2015 en France, de l'accord de partenariat conclu entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

En étendant progressivement ces mêmes pratiques à l'ensemble de l'entreprise, PSA Banque France souhaite aussi favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

PSA Banque France garde pour objectif de mettre en œuvre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

PSA Banque France est une entité détenue par deux actionnaires, Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque, qui décident à parité la composition des six membres du Conseil d'Administration.

Ainsi, même si les accords initiaux de la coopération entre les deux actionnaires n'intégraient pas expressément de politique de diversité, chaque nouvelle nomination au sein du Conseil d'Administration s'apprécie sur la base des constats et préconisations du Comité des Nominations qui veille à la diversité de la composition du Conseil dans son ensemble selon les critères dits « *fit & proper* » en particulier en termes de complémentarité d'expérience, d'expertise, d'âge, etc.

### 1.5.7 Responsables du contrôle des comptes

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,  
92200 Neuilly-sur-Seine,  
société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros,  
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2022.

Représentée au 31 décembre 2020 par Isabelle Gallois et Laurent Tavernier.

#### Mazars

61, rue Henri Régault,  
92400 Courbevoie,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 31 décembre 2020 par Matthew Brown et Olivier Gatard.

## 1.5.8 Investissements

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Années	Cessions - dissolutions - fusions	Acquisitions
2016-2020	-	-
2015	1 <sup>er</sup> mai 2015 : fusion-absorption de SOFIRA dans CREDIPAR	30 janvier 2015 : acquisition de CREDIPAR et SOFIRA

## 1.5.9 Conventions intra-groupe

Le groupe PSA Banque France bénéficie de prestations de soutien réalisées par Banque PSA Finance au titre de contrats de services portant notamment sur la comptabilité et les services informatiques. En outre, le groupe PSA Banque France est engagé avec Santander Consumer Banque comme avec certaines autres entités du groupe Santander en ce qui concerne certaines prestations de services telles que l'audit interne, la supervision, l'évaluation et le monitoring des risques.

En dehors de ces contrats de prestations de services existants depuis 2015 entre PSA Banque France avec l'un ou l'autre de ses actionnaires ou l'une de leurs sociétés affiliées, contrats qui ont poursuivi leurs effets sur l'exercice 2020, Une seule nouvelle convention a été validée par le Conseil d'Administration en 2020 conclue entre PSA Banque France et la succursale en France de Banco Santander SA, maison mère de l'un de ses actionnaires, par sa division Santander Corporate & Investment Banking, relative à une prestation de conseil en matière d'assurance-crédit.

Aucune convention n'a été conclue entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux.

## 1.5.10 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2021, telles que proposées par le Conseil d'Administration du 24 février 2021, s'agissant des comptes sociaux et consolidés de PSA Banque France

### Première résolution

#### Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 81 737 488,78 euros.

### Deuxième résolution

#### Approbation du rapport de gestion sur les comptes sociaux et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2020, du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### Troisième résolution

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2020 préparés selon le référentiel IFRS, qui font ressortir un produit net bancaire de 565 116 milliers d'euros, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

### Quatrième résolution

#### Approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2020, du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration.

### Cinquième résolution

#### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 437 402 499,16 euros, constitué du bénéfice de l'exercice 2020 pour 81 737 488,78 euros cumulé avec le solde du compte « Report à nouveau antérieur » s'élevant à la somme de 355 665 010,38 euros.

En respect de la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 (ESRB/2020/15) relayée par le Collège de supervision de l'ACPR lors de ses séances des 9 et 18 février 2021, sur l'approche conservatrice à garder jusqu'au 30 septembre 2021, en matière de politique de distribution de dividendes, l'Assemblée Générale, au vu de la trajectoire des fonds propres à moyen terme, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- au « report à nouveau » : 311 208 446,64 euros ;
- aux actions : 126 194 052,52 euros ;

étant entendu qu'aucun versement aux actionnaires de PSA Banque France ne pourra intervenir avant la date du 30 septembre 2021, ni sans la confirmation du Secrétaire Général de l'ACPR.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 13,94 euros sera versé au titre de l'exercice 2020 au mieux en date du 30 septembre 2021 ou selon l'avis du régulateur.

L'Assemblée Générale rappelle qu'un dividende de 13,29 euros a été versé au titre de l'exercice 2019, qu'un dividende de 12,83 euros a été versé au titre de l'exercice 2018 et qu'un dividende de 10,24 euros a été versé au titre de l'exercice 2017.

### Sixième résolution

#### Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve ce rapport.

### Septième résolution

#### Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur en la personne de M. Rafael MORAL SALARICH

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de M. Rafael MORAL SALARICH, né le 18 octobre 1981, domicilié, Calle Cerro Minguete 16, à Madrid, en qualité d'administrateur, selon décision prise par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2020, en remplacement de M. David TURIEL LOPEZ, démissionnaire, pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

### Huitième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur en la personne de M. Rafael MORAL SALARICH

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Rafael MORAL SALARICH pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### Neuvième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur en la personne de M. Laurent AUBINEAU

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Laurent AUBINEAU pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### Dixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur en la personne de M. Rémy BAYLE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Rémy BAYLE pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### Onzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur en la personne de M. Arnaud de LAMOTHE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Arnaud de LAMOTHE pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### Douzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur en la personne de M. Martin THOMAS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Martin THOMAS pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### Treizième résolution

#### Non renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet Mazars

Par application des dispositions de l'article L. 823-1 I, alinéa 2 du Code de Commerce, supprimant l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire est une société pluripersonnelle, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, confirme et approuve le non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes M. Guillaume POTELE, 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, suppléant du Cabinet Mazars, dont le mandat, consenti pour six exercices lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 mai 2014, est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### Quatorzième résolution

#### Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier l'enveloppe globale des rémunérations supportées par la Société durant l'exercice 2020, aux 27 personnes répondant stricto sensu aux critères définis à l'article L. 511-71 du même Code, s'élève à un montant global (brut fiscal) de 3 162 831,96 euros se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 2 528 742,29 euros, en rémunérations variables à hauteur de 382 683,28 euros et au titre des avantages en nature à hauteur de 251 406,39 euros sans aucun versement en 2020 au titre d'éléments exceptionnels, étant ici précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Concernant le montant des rémunérations versées aux personnes identifiées comme « preneuses de risques » sur l'exercice 2020, qui ne sont pas salariées de la Société et qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle de la Société, cette information peut faire l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Aucune rémunération ou jetons de présence ne sont par ailleurs versés par PSA Banque France à ses administrateurs ou à son Président qui exercent leur mandat à titre gracieux et peuvent détenir par ailleurs un mandat rémunéré au sein d'une entité ayant le contrôle conjoint de PSA Banque France.

## Quinzième résolution

### Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.







# 1.6 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L’ENTREPRISE (RSE)

En application de l’ordonnance du 19 juillet 2017 qui transpose la Directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d’informations sociales et environnementales, le groupe PSA Banque France effectue la publication de sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) au chapitre 1.6 de son rapport annuel 2020, comprenant notamment la matrice de matérialité et le modèle d’affaires.

## 1.6.1 Contexte de développement durable

Détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque depuis le 2 février 2015, PSA Banque France et les sociétés qui lui sont affiliées, CREDIPAR et CLV, intègrent la dimension RSE aussi bien à leur stratégie à moyen et long termes que dans leurs opérations au quotidien.

Le groupe PSA Banque France opère en France sur le marché du financement automobile, qui a connu une très forte croissance depuis les dix dernières années, portée en particulier par le développement de l’offre locative (désormais environ 80% des financements de voitures neuves) et un environnement de taux financiers historiquement bas, avant que ses différents acteurs ne soient impactés en 2020 par les conséquences de la pandémie de Covid-19. En moyenne sur l’ensemble de l’année 2020, les financements d’automobiles ont ainsi diminué de 10,3% à 8,5 milliards d’euros pour les voitures particulières neuves (avec un marché français des immatriculations de véhicules neuves en chute de 25,5% en 2020) et de 7,3% à 4,5 milliards d’euros pour celles d’occasion (source : ASF). L’engouement des clients pour des véhicules plus écologiques se confirme nettement en 2020, notamment grâce au dispositif gouvernemental d’aide à l’achat d’un véhicule neuf électrique (part augmentant de 1,9% en 2019 à 6,7% en 2020) ou hybride rechargeable (de 0,8% à 4,5%) (source : CCFA).

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres :

- de financement à la clientèle finale de particuliers et entreprises avec un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l’achat de véhicules neufs et d’occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d’achat. *Free2Move Lease (F2ML)* est la structure de location longue durée (LLD) interne au groupe STELLANTIS qui s’inscrit dans sa politique globale de mobilité pour tous : *Free2Move* ;
- de financement au réseau de distribution avec des solutions pour permettre de financer les stocks de véhicules neufs, de véhicules d’occasion et de pièces détachées, ainsi que les besoins en fonds de roulement ou d’investissement ;
- d’assurances et de services, destinées à la clientèle finale, avec des prestations intégrant des solutions de mobilité. L’ensemble de l’offre produits et services évolue afin d’accompagner la volonté de STELLANTIS d’élargir sa gamme de véhicules électrifiés, tant auprès des particuliers que des entreprises de toutes tailles ;
- d’épargne grand public constituée de livrets d’épargne et de comptes à terme fixe.

### STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Avec plus de 800 collaborateurs, le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l’ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 2-10, boulevard de l’Europe, Poissy (78300), et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

PSA Banque France est :

- contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France détenue à 100% par Santander Consumer Finance ;
- une société anonyme à Conseil d’Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé ;
- un établissement de crédit et la société contrôlant à 100% CREDIPAR qui contrôle elle-même 100% du capital de l’entité CLV, dédiée à l’activité de location des marques Citroën et DS pour les marchés publics.

L’ensemble des activités de financement du groupe PSA Banque France est ainsi réalisé par l’entité PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

Pour le groupe PSA Banque France, adopter un comportement responsable et transparent sur l'ensemble de ses activités est la façon d'assurer son développement et sa performance économique sur une base durable et pérenne à long terme. Il a ainsi développé un cadre de dialogue avec ses différentes parties prenantes et a mis en place une gouvernance de gestion de ses risques extra-financiers assise sur des politiques et programmes adressant les différents enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour :

- identifier les risques et opportunités ESG liées à son activité, ainsi que les nouvelles tendances, voire obligations qui apparaissent ;
- définir des indicateurs de suivi avec des cibles associées à atteindre ;
- mettre en place et assurer le suivi de plan d'action pour le management des risques extra-financiers identifiés.

Les politiques et programmes couvrant les thématiques ESG ainsi que le système de management des risques sont intégrés dans les structures de gouvernance des risques du groupe PSA Banque France.

> Les informations quantitatives publiées ont été choisies pour refléter au mieux les performances du groupe PSA Banque France sur les différents enjeux et évaluer les progrès de la démarche RSE.

> Des tables de concordance avec les normes *Global Reporting Initiative* de reporting de développement durable (normes GRI) et les exigences de la DPEF sont fournies en annexes.

## 1.6.2 Modèle d'affaires

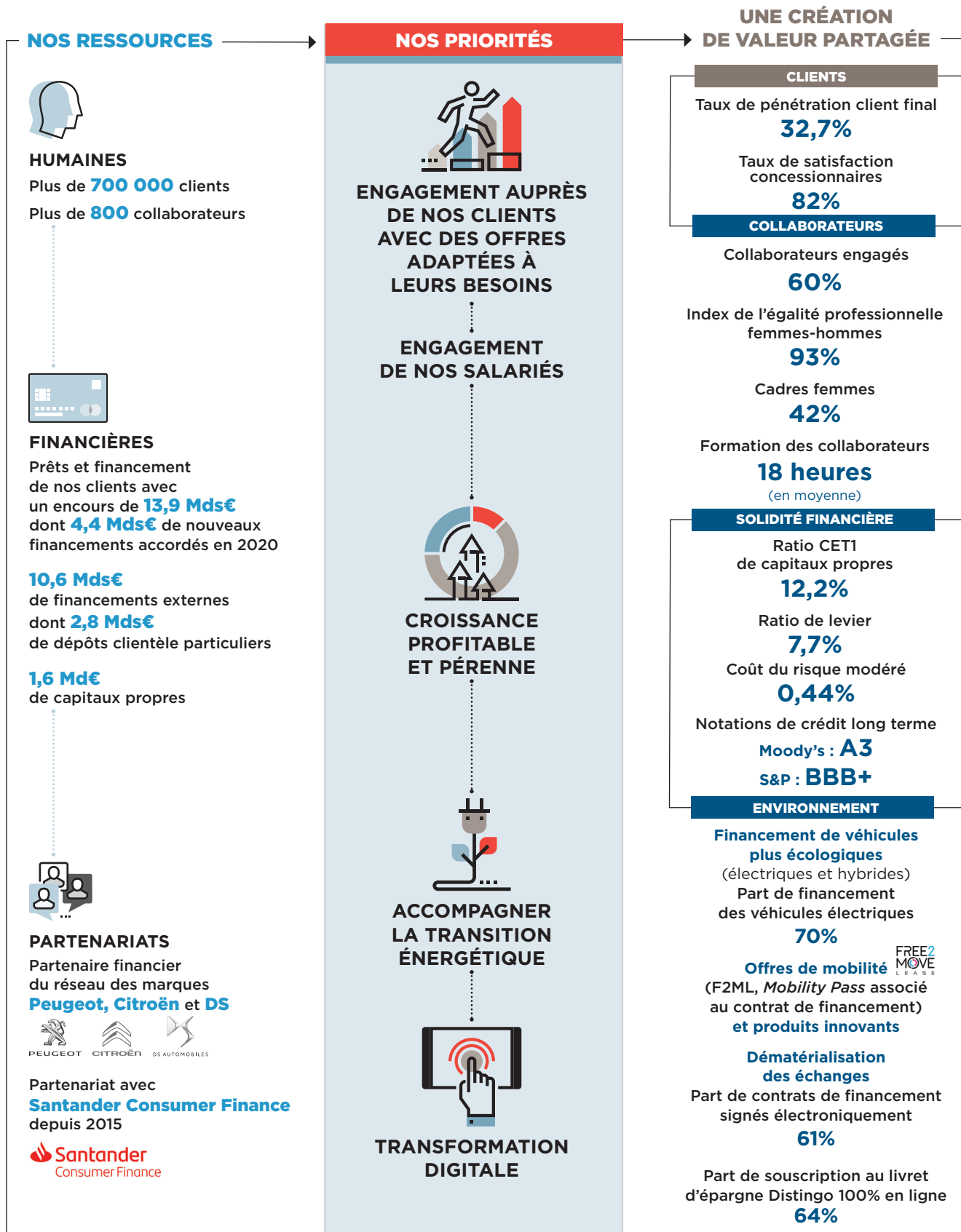
**Le modèle d'affaires du groupe PSA Banque France** est fondé sur sa proximité avec les trois marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution en France avec l'ambition, grâce à des solutions innovantes de financement et de services, de faciliter l'accès à des propositions de mobilité pour le plus grand nombre de clients. Il s'appuie également depuis début 2015 sur le partenariat avec Santander Consumer Finance dont il bénéficie du support financier pour son refinancement en plus de ses sources diversifiées de refinancement.

Malgré la crise de Covid-19 impactant le secteur automobile et le marché du financement automobile sur lequel il opère en France, le groupe PSA Banque France a démontré la résilience de ses activités et de son modèle d'affaires avec une progression sur l'année de :

- 2,7% de ses encours de financement à 13 895 millions d'euros ; et
- 5,1% de son résultat d'exploitation à 350 millions d'euros.

Avec un taux de pénétration sur client final en hausse à 32,7% en 2020, le groupe PSA Banque France a continué à supporter les ventes du constructeur, en particulier en accompagnant l'électrification de sa gamme, avec la mise en place de solutions innovantes de financement et de services de mobilité. Il a également pu compter sur l'engagement et la mobilisation de ses collaborateurs durant cette crise inédite.

MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



### 1.6.3 Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité

En 2020, le groupe PSA Banque France a mis à jour la cartographie de ses parties prenantes avec les opportunités de dialogues auprès de chacune d'entre elles afin de mieux anticiper les risques extra-financiers et d'identifier également les opportunités qui pourraient être créées.

#### CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Les parties prenantes suivantes ont fait l'objet en 2020 d'un dialogue et/ou d'une communication avec le groupe PSA Banque France, selon un dispositif de dialogue en place.

PARTIES PRENANTES CONCERNÉES	DISPOSITIF DE DIALOGUE
<b>Clients</b>	Suivi et analyse de la satisfaction client (enquêtes de satisfaction) ; Espace web personnel avec formulaire de demande ; Mesures proactives de report d'échéance dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ; Dispositif de prévention du surendettement.
<b>Collaborateurs</b>	Enquête annuelle engagement salariés ; Entretien individuel professionnel et entretien individuel de performance ; Dispositif de lanceur d'alerte.
<b>Partenaires sociaux</b>	Dialogue avec les instances représentatives du personnel ; Comité Social et Économique (CSE).
<b>Fournisseurs</b>	Revue de contrats entre chargés d'affaires et donneurs d'ordres ; Mise en place de boîtes mails génériques pour les appels d'offres et les retards de paiement.
<b>Société civile</b>	Réseaux sociaux
<b>Investisseurs</b>	Rencontres investisseurs
<b>Agences de notations (Moody's, S&amp;P)</b>	Échanges et suivis des évaluations de performance financière ; Suivi des évaluations des performances extra-financières.
<b>Régulateurs et superviseurs (BCE, ACPR, AMF)</b>	Relations étroites avec : > les autorités de supervision bancaire et financière ; et > les organes de régulation ; Participation aux consultations et événements de Place.
<b>Actionnaires</b>	Conseils d'Administration et différents comités

### MATRICE DE MATÉRIALITÉ

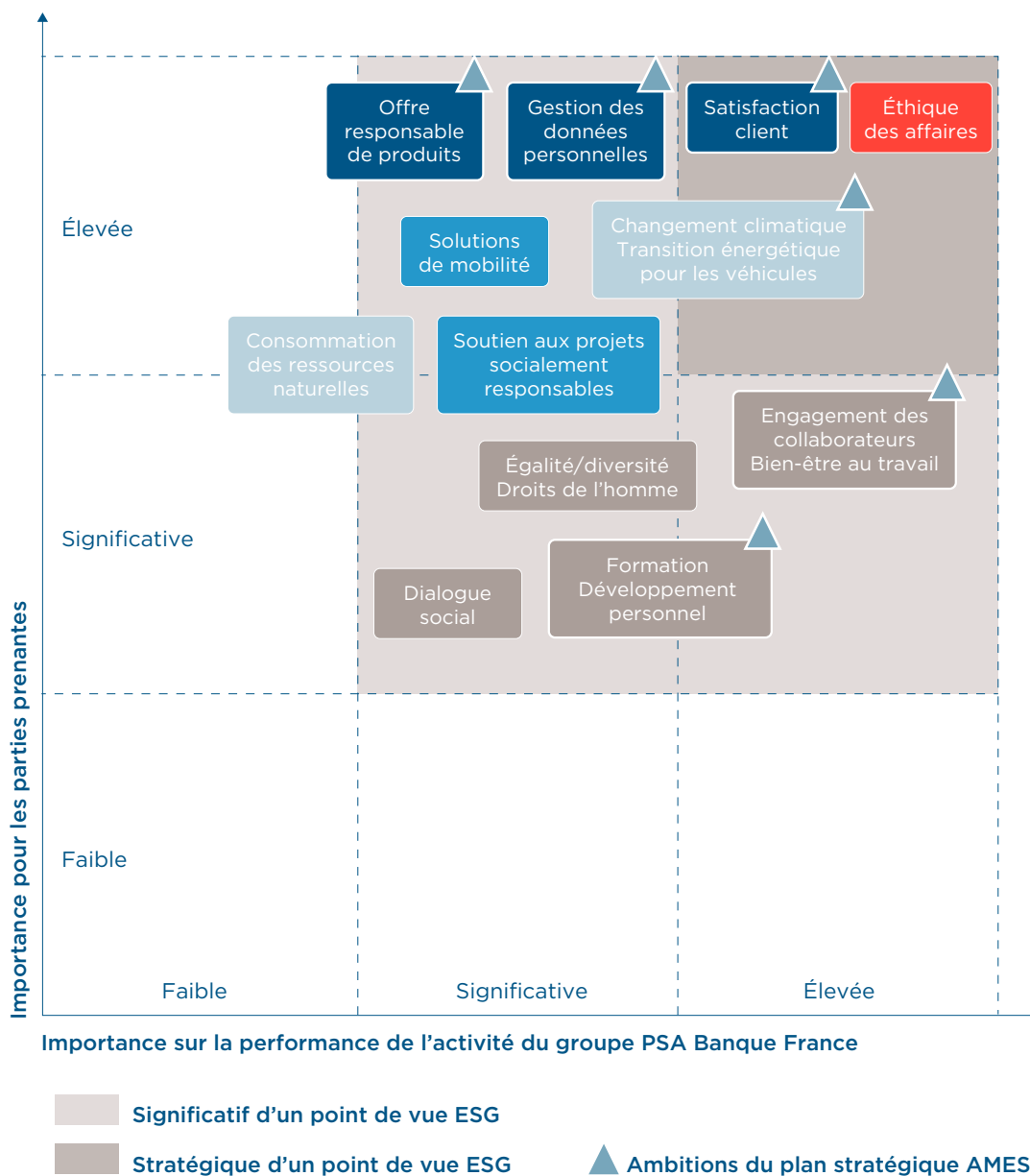
Le groupe PSA Banque France a identifié cinq catégories de risques extra-financiers comme matériels pour lui et ses parties prenantes. Selon le *Global Reporting Initiative* (GRI), les risques matériels sont ceux comportant des impacts significatifs économiques, environnementaux et sociaux ou ayant une influence notable dans l'évaluation et la prise de décision des parties prenantes. Cette identification constitue la première étape de l'évaluation des risques selon deux axes :

- impact du risque sur la performance financière du groupe PSA Banque France ;
- et niveau des attentes des parties prenantes.

La matrice de matérialité des risques extra-financiers, présentée ci-dessous, mentionne les 12 risques qui sont les plus stratégiques pour le groupe, selon une méthode décrite en annexe.

Pour chaque risque, le groupe PSA Banque France adopte des mesures proportionnelles à son degré d'importance dans la matrice de matérialité.

La version la plus récente de la matrice de matérialité a été approuvée pendant le Conseil d'Administration du 24 février 2021.



- Cinq catégories de risques sont identifiées :
- **satisfaction et protection des clients ;**
  - **éthique des affaires et gouvernance ;**
  - **innovations sociétales pour un avenir responsable ;**
  - **enjeux environnementaux ;**
  - **employeur responsable.**

## 1.6.4 Stratégie RSE du groupe PSA Banque France

Le groupe PSA Banque France a présenté début 2021 son dernier plan stratégique AMES qui intègre des ambitions en termes de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dans l'ensemble de ses activités, pleinement conscient de sa responsabilité dans le cadre de l'exercice de ses métiers de financement dans le secteur automobile.

Assurer une croissance pérenne et rentable

Mobiliser les équipes engagées



Soutenir une transformation accélérée

Écouter et satisfaire le client

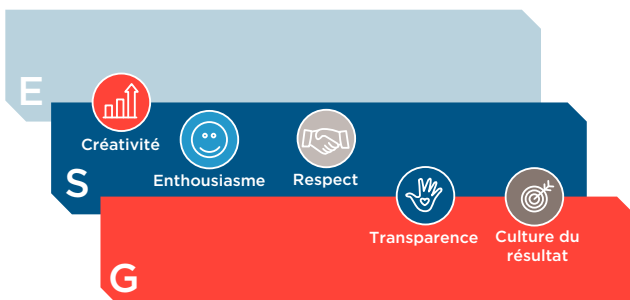
Ainsi, les ambitions de groupe PSA Banque France s'articulent à la fois autour de trois thématiques qui régissent sa conduite des affaires :

- satisfaction et protection des clients ;
- éthique et gouvernance ;
- enjeux d'un employeur responsable ;

et autour des orientations portant sur l'impact que peuvent avoir ses activités :

- innovations sociétales pour un avenir responsable ;
- enjeux environnementaux.

La Direction Générale a également déployé depuis début 2017 cinq valeurs (Transparence, Respect, Culture du résultat, Créativité et Enthousiasme) qui sont déclinées au niveau des dirigeants, des managers et des collaborateurs et sensibilisent l'ensemble de l'entreprise au développement des comportements qui contribuent à sa réussite et à ses engagements, tout particulièrement en matière de satisfaction de ses clients.



### SATISFACTION ET PROTECTION DES CLIENTS

PSA Banque France est engagée depuis 20 ans dans une démarche de certification Qualité (norme ISO 9001) pour l'ensemble de ses activités de financement de la clientèle automobile et des réseaux de vente des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS. Le déploiement de la démarche Qualité se traduit par une forte volonté de rendre les processus de la banque encore plus centrés sur la satisfaction des clients. Le groupe PSA Banque France s'efforce aussi d'être le plus possible à l'écoute des attentes des clients, dans une démarche d'offre responsable de produits, en s'assurant de la bonne réception des nouveaux projets.

La protection de la clientèle est devenue un enjeu essentiel pour le groupe PSA Banque France. Avec le déploiement de nouveaux moyens de communication, le développement de la digitalisation des relations contractuelles et des techniques de vente à distance, la banque renforce sa vigilance et sa surveillance de certains de ses risques, notamment ceux liés à la cybercriminalité et à la fraude externe. Consciente de ses nouveaux défis, la banque conduit des actions pour améliorer les outils, pour sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs.

### ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET GOUVERNANCE

Le respect de standards d'intégrité les plus élevés est demandé aux collaborateurs conformément à une Charte éthique actualisée et au code de conduite anti-corruption dont la dernière version a été approuvée par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2020.

Chacun des collaborateurs du groupe PSA Banque France a conscience de ses responsabilités et a été sensibilisé à l'importance de l'éthique (anti-corruption), de la conformité (anti-blanchiment et financement du terrorisme) et des différentes exigences réglementaires, notamment liées au secteur bancaire.

### INNOVATIONS SOCIÉTALES POUR UN AVENIR RESPONSABLE

Le groupe PSA Banque France, via sa filiale détenue à 100%, CREDIPAR, participe activement à l'offre de mobilité de STELLANTIS : *Free2Move*. *Free2Move* met en œuvre l'ambition de STELLANTIS de devenir le fournisseur préféré de mobilité à l'échelle mondiale en 2030. Elle vise à proposer aux clients, particuliers comme entreprises, un ensemble de solutions de mobilité le plus complet et pratique possible, au plus près de leurs besoins. CREDIPAR avec sa structure dédiée *Free2Move Lease* est un des piliers de l'offre de location longue durée du groupe STELLANTIS intégrée dans l'offre de mobilité comme un service et non comme un simple outil de financement. Par ailleurs, dans le cadre des activités de financement des flottes de véhicules, le groupe PSA Banque France réalise un suivi des financements mis en place au profit des entreprises et associations exerçant dans des activités à dimensions sociales, sociétales ou en faveur de l'environnement, en vue de développer ce type de financements.



## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En sa qualité de financière de marque, le groupe PSA Banque France accompagne activement la stratégie d'électrification des gammes Peugeot, Citroën et DS en concevant et commercialisant auprès de la clientèle des dites marques des offres spécifiques de financement et de services prenant ainsi en compte les risques environnementaux.

De plus, le groupe PSA Banque France a engagé plusieurs projets de digitalisation visant à dématérialiser les échanges avec les clients et les réseaux de distribution, dans une démarche zéro papier et dans le cadre de son plan de transformation.

## EMPLOYEUR RESPONSABLE

Le groupe PSA Banque France privilégie l'emploi stable qui favorise l'engagement, la motivation et les compétences des équipes implantées au siège social et de l'agence Grand Paris à Poissy depuis fin 2020 et sur deux agences principales régionales (Lyon et Rennes).

Le déploiement du télétravail ouvert à une large catégorie de collaborateurs permet aux collaborateurs qui en ont fait le choix d'optimiser leur qualité de vie professionnelle/personnelle et de protéger leur santé avec le télétravail généralisé mis immédiatement en place dans le contexte de pandémie de Covid-19.

La politique RH du groupe PSA Banque France vise à privilégier la gestion dynamique des parcours et à prioriser la mobilité interne des collaborateurs tout en promouvant l'égalité homme/femme.

Des enquêtes périodiques réalisées auprès des collaborateurs permettent de disposer d'indicateurs s'agissant de l'adhésion des équipes aux valeurs du groupe PSA Banque France et de mettre en place les actions correctrices si nécessaire.

Au même titre que l'égalité professionnelle, les parties considèrent que la prise en compte de la diversité et de l'égalité des chances constitue aujourd'hui un enjeu fondamental qu'il convient de placer au centre de la politique sociale de l'entreprise. La diversité des équipes tant au regard de l'âge que des origines sociales, ethniques ou culturelles est source de complémentarité et d'équilibre.

La mise en action de ces dimensions combinées fait du groupe PSA Banque France un acteur responsable et conscient de l'évolution des nouveaux comportements liés aux thématiques ESG pour lesquelles il a défini précisément ses différentes ambitions et stratégies associées, afin de répondre au mieux aux nouvelles attentes des différentes parties prenantes que sont, notamment, ses clients finaux particuliers et entreprises et les réseaux de distribution automobile des marques Peugeot, Citroën et DS.

Ces principes de neutralité et d'ouverture sont réaffirmés au sein de l'entreprise depuis la conclusion, le 27 juin 2018, d'un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle, à la diversité et à la qualité de vie au travail ainsi que par le déploiement, auprès de l'ensemble des managers, d'un guide du recruteur mettant en œuvre ces principes.

De fait, les nombreux recrutements effectués au cours des dernières années ont conduit à une diversité croissante que le groupe PSA Banque France encourage et accompagne.

## 1.6.5 Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers

Le groupe PSA Banque France déploie sa politique RSE, qui se structure aujourd'hui autour de ces cinq catégories de risques et enjeux extra-financiers identifiés. L'ensemble de ses actions sont pilotées à l'aide de politiques et de

programmes, ainsi que d'indicateurs avec des cibles associées, portant sur les objectifs définis pour chacun des enjeux clés.

## UN SOUTIEN AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DÉFINIS PAR LES NATIONS UNIES

Les Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD) regroupent 17 objectifs interconnectés à atteindre d'ici 2030 pour répondre aux défis mondiaux comme la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les inégalités, la lutte contre le changement climatique ou contre la dégradation de l'environnement, et pour construire un avenir meilleur et plus durable pour tous.

La politique RSE du groupe PSA Banque France contribue activement à 10 ODD, au travers de ses activités et des financements qu'il octroie.



LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX PAR CATÉGORIE ATTACHÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE AVEC LEURS DÉFINITION ET OBJECTIFS/OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS AINSI QUE LES POLITIQUES ET PROGRAMMES MIS EN PLACE POUR ASSURER LEUR GESTION

CATÉGORIES DE RISQUES /ENJEUX	OBJECTIFS/OPPORTUNITÉS	POLITIQUES ET PROGRAMMES
 <p><b>SATISFACTION ET PROTECTION DES CLIENTS</b></p>  	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre le niveau de satisfaction client</li> <li>• Proposer une offre responsable de produits (octroi responsable de crédits)</li> <li>• Assurer la protection des données clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes de satisfaction client</li> <li>• Espace web personnel avec formulaire de demande</li> <li>• Système de scoring et d'accompagnement des clients fragiles</li> <li>• Procédure de protection des données à caractère personnel</li> <li>• Boîte mail générique DPO à disposition des clients pour l'exercice des droits</li> <li>• Dispositif de suivi et contrôle de la conformité RGPD</li> <li>• Formation RGPD des collaborateurs</li> </ul>
 <p><b>ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET GOUVERNANCE</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une culture déontologique et éthique pour l'ensemble des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte éthique</li> <li>• Politique de lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (procédure LCB-FT, KYC, gestion des alertes)</li> <li>• Code de conduite relevant des faits de corruption</li> <li>• Dispositif de recueil des signalements (<i>whistleblowing</i>, lanceurs d'alertes)</li> </ul>
 <p><b>INNOVATIONS SOCIÉTALES POUR UN AVENIR RESPONSABLE</b></p>  	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et faire la promotion des offres de mobilité urbaine</li> <li>• Accompagner des projets socialement responsables</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Free2Move Lease (F2ML)</i></li> <li>• <i>Mobility Pass</i> associé au contrat de financement</li> <li>• Financement de flottes d'entreprises exerçant dans un domaine d'activité socialement responsable</li> </ul>
 <p><b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES</b></p>  	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise de l'empreinte environnementale</li> <li>• Accompagner la transition énergétique</li> <li>• Transformation digitale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de véhicules plus écologiques (électriques/hybrides)</li> <li>• Produits innovants (connectés comme ceux basés sur la conduite raisonnée - <i>Pay how you drive</i>)</li> <li>• Réduction de la consommation de papiers avec dématérialisation des échanges (signature électronique des contrats de financement et souscription au livret d'épargne Distingo possible 100% en ligne, espace web personnel avec formulaire de demande)</li> </ul>
 <p><b>EMPLOYEUR RESPONSABLE</b></p>     	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des salariés</li> <li>• Égalité, diversité et qualité de vie au travail</li> <li>• Actions engagées en faveur des droits de l'homme</li> <li>• Dialogue social</li> <li>• Développement personnel et employabilité</li> <li>• Protéger la santé des collaborateurs dans le contexte de la pandémie de Covid-19</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête annuelle auprès des collaborateurs sur leur engagement et leur adhésion aux valeurs</li> <li>• Guide du recrutement (non-discrimination à l'embauche et diversité)</li> <li>• Signature d'accords d'entreprise relatifs notamment à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'égalité professionnelle, à la diversité, la qualité de vie au travail et au droit à la déconnexion</li> <li>• la gestion prévisionnelle des emplois et compétences</li> </ul> </li> <li>• Programme de formation</li> <li>• Outil digital d'évaluation des compétences avec plan de développement personnel (PDP)</li> <li>• Charte de la mobilité</li> <li>• Développement du télétravail et généralisation dans le contexte de la pandémie de Covid-19 avec formations pour s'adapter au travail à distance</li> </ul>

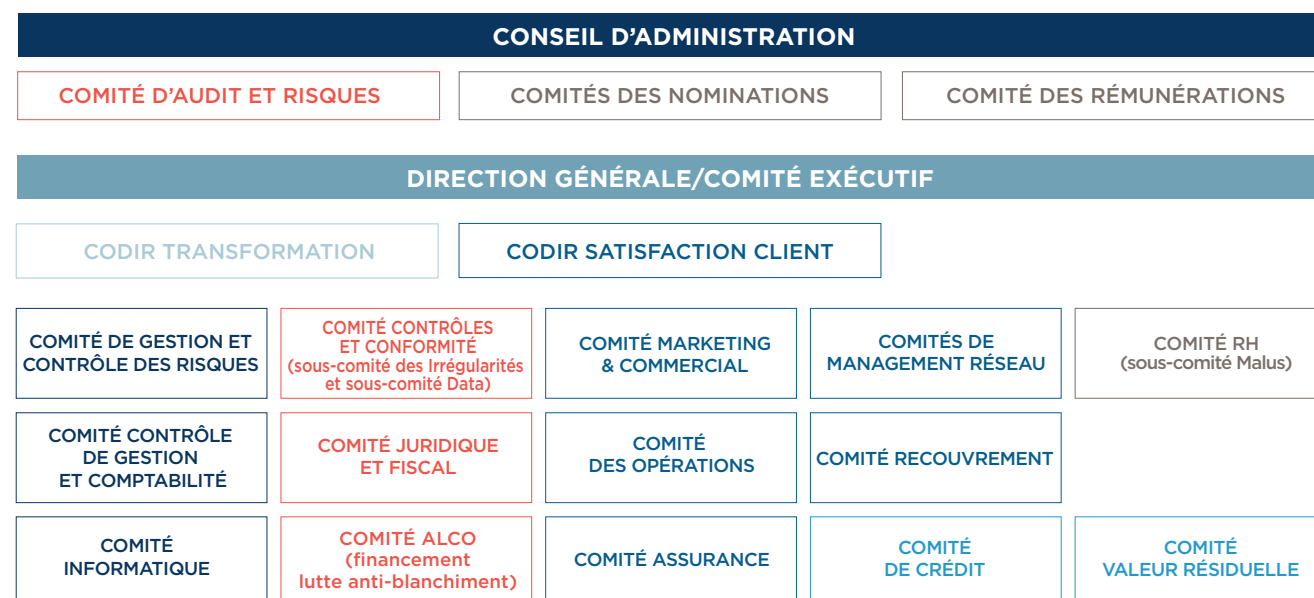
## 1.6.6 Gouvernance, programmes et politiques en place

Pour la définition de sa stratégie et le déploiement de sa politique RSE, le groupe PSA Banque France s’appuie sur sa structure de gouvernance. La démarche RSE est portée au plus haut niveau de l’entreprise.

### ORGANES DE DIRECTION DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

Le groupe PSA Banque France organise sa gouvernance autour :

- d’un Conseil d’Administration et de son Président (qui n’exerce aucune fonction exécutive au sein du groupe PSA Banque France) ;
- d’une Direction Générale composée d’un Directeur Général et d’un Directeur Général Délégué ;
- de différents Comités Décisionnels Spécialisés, présentés ci-après. Le Conseil d’Administration et le Comité Exécutif sont directement impliqués dans la démarche RSE pour chacune des cinq catégories de risques et d’enjeux identifiés (couleur de chaque catégorie reportée dans les comités qui la traitent).



Les différents Comités Décisionnels Spécialisés ont ainsi participé à la réalisation de la cartographie des risques et enjeux extra-financiers pour établir la matrice de matérialité en prenant en compte leur criticité ainsi que les intérêts et attentes des parties prenantes concernées internes ou externes.

La Déclaration de Performance Extra-Financière avec la matrice de matérialité est approuvée par le Conseil d’Administration.

Une fois par mois, deux Comités de Direction sont chacun dédiés aux sujets prioritaires des cinq catégories de risques et enjeux identifiés :

- d’une part, sur la satisfaction des clients ;
- d’autre part, sur la transformation du groupe PSA Banque France, notamment par le biais de projets d’innovations technologiques, en y intégrant l’ensemble des thématiques ESG.

Les engagements ESG sont présents à tous les niveaux de la gouvernance du groupe PSA Banque France, des collaborateurs des Comités de Direction, des opérationnels aux fonctions de contrôle jusqu’au Conseil d’Administration. La gestion des risques extra-financiers est intégrée à la

conduite des affaires du groupe PSA Banque France, dans un contexte évoluant rapidement, pour assurer et préserver une création de valeur sur le long terme.

Un Département Conformité et Éthique des Affaires, rattaché à la Direction Générale, a été créé en 2019. Ses missions, outre de veiller à la maîtrise des risques de non-conformité à la réglementation en vigueur, est de superviser la démarche éthique dans la conduite des affaires et de s’assurer de la bonne application par l’ensemble des collaborateurs des règles et dispositifs internes qui ont été mis en place. Par ailleurs, cette entité a en charge la surveillance de la qualité des processus délivrés aux clients en matière de financement automobile. Ce département dispose, via le traitement des réclamations gérées par le service en charge des consommateurs qui lui est directement rattaché, des moyens d’identifier les dysfonctionnements nécessitant des mesures correctives afin de répondre aux attentes des clients et de prévenir toute atteinte à l’image et à la réputation du groupe PSA Banque France.

Pour plus d’informations sur la gouvernance et le dispositif de contrôle interne, se référer aux chapitres 1.4 et 1.5 du rapport annuel 2020.

## PROGRAMMES ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Les politiques et programmes de la gouvernance de PSA Banque France sont mises en place pour prévenir, réduire et éviter autant que possible des conséquences importantes liées aux différents risques des cinq catégories identifiées. Ces politiques et procédures sont validées par le Conseil d'Administration, et périodiquement à chaque fois qu'une politique ou procédure est substantiellement modifiée, de

façon à s'assurer qu'elle reste toujours pertinente au regard de la stratégie et des activités du groupe PSA Banque France, mais également au regard de l'évolution de son contexte réglementaire ou des thématiques ESG. Une révision ad hoc d'une politique peut également être réalisée sur demande du Conseil d'administration ou sur proposition argumentée d'un des Comités Décisionnels Spécialisés.

### POLITIQUES ET PROGRAMMES QUI SUPPORTENT LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

#### Charte Éthique

Actualisée en 2018

Elle traduit l'ambition par rapport des engagements collectifs pris envers les principales contreparties et notamment les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires. Officialisés dans les politiques internes et les contrats, et par la conformité aux normes internationales, ces engagements sur le développement responsable encadrent les actions du groupe PSA Banque France, notamment dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale, de la qualité, de l'information financière et de la communication. Pour atteindre les objectifs définis dans ces engagements, les collaborateurs du groupe PSA Banque France doivent tous respecter les règles de conduite éthique présentées dans ce Code de bonne conduite.

Ces règles couvrent :

- > le respect de la loi ;
  - › règle n° 1 : respect des lois et des règlements,
  - › règle n° 2 : non-communication des informations privilégiées,
  - › règle n° 3 : sincérité des données, informations et indicateurs comptables,
- > le respect des personnes et de l'environnement ;
  - › règle n° 4 : respect des droits humains fondamentaux,
  - › règle n° 5 : respect des règles de santé et de sécurité sur le lieu de travail,
  - › règle n° 6 : respect de l'environnement,
  - › règle n° 7 : interdiction de la discrimination, du harcèlement, et des comportements irrespectueux ; respect de la vie privée,
  - › règle n° 8 : système de signalement – communications,
- > le respect des clients et de leurs besoins ;
  - › règle n° 9 : sincérité des informations données aux clients,
  - › règle n° 10 : confidentialité des données des clients,
- > le respect du groupe PSA Banque France et de ses actionnaires/probité ;
  - › règle n° 11 : transparence des relations avec les concurrents, les clients et les fournisseurs,
  - › règle n° 12 : plafonds des cadeaux et invitations,
  - › règle n° 13 : utilisation et protection des actifs de l'entreprise,
  - › règle n° 14 : respect de la confidentialité,
  - › règle n° 15 : représentant de la société,
  - › règle n° 16 : séparation claire entre les activités professionnelles et politiques.

Tous les collaborateurs doivent appliquer ces règles de bonne conduite dans l'exécution de leurs tâches.

La violation de ces règles peut entraîner des sanctions pour infraction au droit du travail, outre toutes celles prévues par le droit administratif ou le droit pénal et qui peuvent résulter d'une telle violation.

#### Charte de Conformité et Éthique des Affaires

Actualisée en 2020

La Charte de Conformité et Éthique des Affaires établit une politique commune pour la gestion des risques de non-conformité (l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle des risques de non-conformité).

Le périmètre de la Conformité et l'Éthique des Affaires s'entend sur les sujets de conformité réglementaire, de LCB-FT, de fraudes internes et externes, de protection des données à caractère personnel, de qualité des données, de protection de la clientèle, de gestion des signalements (lanceur d'alerte) et du suivi de la qualité consommateurs.

**Code de conduite relevant des faits de corruption****Actualisée en 2020**

Le groupe PSA Banque France tient à s'assurer que ses activités sont menées selon les standards définis dans sa Charte Éthique et en conformité avec l'ensemble des dispositions légales applicables.

La corruption, en particulier, est illégale et n'est pas compatible avec les valeurs et les principes éthiques que le groupe PSA Banque France s'est donnés comme cadre de conduite et interdit donc à ses collaborateurs tout acte de corruption, quelle qu'en soit la forme ou l'objectif.

Le code de conduite relevant des faits de corruption détaille les principes éthiques et les règles de conduite devant régir le comportement de tous les employés du groupe PSA Banque France :

- > obligation de connaître et de respecter le code de conduite ;
- > contrôle de l'application du code de conduite ;
- > cadeaux, commissions, facilités financières ou pots-de-vin ;
- > relations avec les clients particuliers et entreprises ;
- > relations avec les fournisseurs et les points de vente ;
- > relations avec une administration publique ;
- > dons, subventions à caractère politique ou caritatif ;
- > tolérances d'usage (cadeaux reçus/cadeaux offerts) ;
- > procédure permettant le signalement des manquements, infractions et dysfonctionnements ;
- > signaux d'alertes.

Il s'applique aux membres du Conseil d'Administration, du Comité de Direction et à tous les collaborateurs (CDI, CDD, alternants, stages, intérimaires, prestataires).

Il comprend tous les types de corruption : corruption active, corruption passive, directe ou indirecte, trafic d'influence, corruption d'agents publics ou privés, paiement de facilitation, favoritisme, extorsion de fonds, collusion avec un fournisseur, un client ou un partenaire, blanchiment d'argent, détournement de fonds, cadeaux ou avantages excessifs, donnés ou reçus, nuisant à l'impartialité envers un fournisseur, un client ou un partenaire.

**Dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dont Personnes Politiquement Exposées (PPE)****Actualisée en 2020**

Il assure que le dispositif mis en place par le Groupe soit connu de chaque collaborateur afin de répondre totalement aux exigences réglementaires en la matière et éviter que le collaborateur ne se trouve involontairement mêlé à des activités illicites, au blanchiment des capitaux ou au financement du terrorisme.

**Dispositif de recueil des signalements (*whistleblowing*, lanceurs d'alerte)****Actualisée en 2019**

Il donne la possibilité à chaque collaborateur de signaler des problèmes pouvant sérieusement affecter l'activité du groupe PSA Banque France ou engager gravement sa responsabilité. Ce dispositif intervient en complément des autres modes d'alerte existants (intervention auprès de la hiérarchie, des représentants du personnel, notamment).

**Guide du recruteur (non-discrimination à l'embauche et diversité)****Actualisée en 2019**

Ce guide donne toutes les informations utiles pour aider dans les démarches de recrutement. Il précise les différentes étapes de sélection des candidats et du recrutement, les attitudes et comportements attendus du recruteur, les obligations légales, en particulier les droits des candidats. Il permet de souligner toutes les bonnes pratiques, notamment l'importance que PSA Banque France attache à la diversité des talents, aux compétences techniques et managériales, à la contribution des candidats au développement de PSA Banque France dans le respect de ses valeurs.

**Charte de la mobilité collaborateurs****2017**

Elle propose 14 principes de bonnes pratiques allant de la préparation à la mobilité, à sa mise en œuvre, ainsi qu'au traitement des candidatures jusqu'à la finalisation.

**Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle, à la diversité, à la qualité de vie au travail et au droit à la déconnexion****2018**

Il engage toute l'entreprise, et en particulier les responsables, managers, qui au quotidien ont pour responsabilité l'attention au bien-être des salariés au même titre que la performance économique et la satisfaction clients :

- > l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- > la diversité et le principe de non-discrimination ;
- > la qualité de vie au travail incluant notamment le télétravail, le droit à la déconnexion ainsi que les mesures visant à faciliter la conciliation de la vie personnelle et professionnelle.

**Politique de protection des données à caractère personnel/RGPD****Actualisée en 2020**

Elle décrit la gouvernance, les structures de gestion, les méthodes et les procédures pour assurer la conformité aux lois et aux règlements applicables en matière de protection des données personnelles et en premier lieu au Règlement Général sur la Protection des Données.

**Procédure lancement nouveaux produits financiers ou modification de produits financiers existants****Actualisée en 2020**

Elle a pour objectif de définir le processus de validation et de lancement de nouveaux produits d'assurance ou encore de modifications substantielles de produits existants.

**Politique d'approbation des nouveaux produits ou modification de produits d'assurances existants****2018**

Elle a pour objectif de définir le processus de validation et de lancement de nouveaux produits d'assurance ou encore de modifications substantielles de produits existants.

**Politique de respect des règles de la concurrence (Antitrust/Competition law)****2018**

Elle a pour objectif de sensibiliser tous les collaborateurs à respecter les objectifs de PSA Banque France à agir équitablement et selon les règles du droit de la concurrence dans toutes ses transactions commerciales sur les marchés, de même qu'à agir dans l'intérêt de ses clients ; il s'agit d'un fondement essentiel du succès et de la réputation de son organisation. Cette politique vise à favoriser au sein du groupe PSA Banque France une culture de sensibilisation et de conformité autour du droit de la concurrence et de façon proactive.

**Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction (intégrée à la Corporate Policy)****Depuis 2015  
et le partenariat avec  
Santander Consumer Finance**

Le groupe PSA Banque France dispose d'une équipe de direction diversifiée qui constitue une source de valeur ajoutée et de performance pour l'entreprise. En effet, en valorisant la représentation au sein de son Comité Exécutif de différentes catégories sociodémographiques et de différentes compétences, appréciées sur des critères objectifs de résultats dans un souci de recherche de complémentarité, le groupe PSA Banque France fait de ces différences un atout et traduit ainsi la richesse générée par la constitution d'une équipe issue de chacun de ses deux actionnaires Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Banque France garde pour objectif de mettre en œuvre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Comité de Direction qui comprend actuellement 20% de femmes, hors dirigeants effectifs.

**Process achats/relation fournisseurs en ligne avec la politique achats responsable de STELLANTIS et avec les exigences réglementaires pour les prestataires de services essentiels****-**



## 1.6.7 Enjeux environnementaux

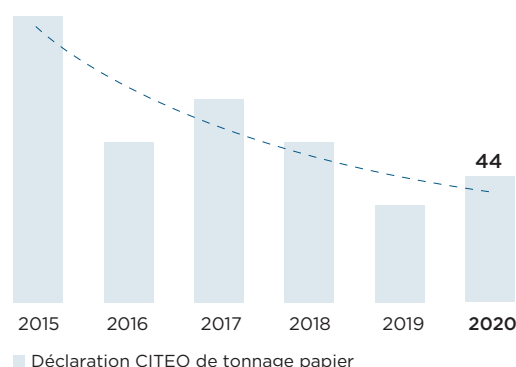
	2018	2019	2020	Cible
Empreinte immobilière (m <sup>2</sup> )	13 885	11 722	9 345	<9 500
Déclaration CITEO de tonnage papier (t)	56	34	44	<50
Collaborateurs ayant bénéficié du télétravail (% des effectifs)	11%	33%	99%	Télétravail généralisé*

\* Dès que possible dans le contexte de pandémie de Covid-19.

Depuis plusieurs années déjà, le groupe PSA Banque France affirme son engagement et mène des actions dans le cadre du développement durable et de l'environnement. D'une façon générale, le groupe PSA Banque France intègre autant qu'il se peut, dans ses décisions, les aspects écologiques et l'efficacité énergétique de ses projets :

- dans le cadre de ses travaux d'aménagement en 2020 de son nouveau siège social sur le site de Poissy, le groupe PSA Banque France a réduit son empreinte immobilière de 20% (y compris avec les locaux de ses agences en région), a fait le choix de pavés LED pour l'éclairage de ses plateaux et a optimisé ses moyens d'impression en passant de 50 EMF à 26 (Équipement Multi-Fonction) ;
- le tri sélectif papier et DIB (déchets industriels banals) est en place : apport volontaire à des points de collecte ;
- un système de gestion des impressions sur les imprimantes partagées permettant de maîtriser la consommation de papier (recto/verso, format A4 et impression noire par défaut, impression à la demande sécurisée, accès à l'impression couleur limité à quelques utilisateurs) ;
- les donneurs d'ordres du groupe PSA Banque France ou émetteurs d'imprimés privilégient les papiers provenant de forêts gérées de manière durable (labels PEFC – promouvoir la gestion durable de la forêt ou FSC – conseil de soutien de la forêt) et confient, pour une large part, leurs travaux d'impression aux imprimeurs certifiés « IMPRIM'VERT » (utilisateurs d'encre à base

« végétale ») et/ou PEFC et/ou FSC. Depuis 2006, le groupe PSA Banque France déclare annuellement les tonnages des imprimés qu'il émet ou fait mettre sur le marché, auprès de CITEO. En tant qu'adhérent, le groupe PSA Banque France appose depuis 2014 la boucle papier CITEO sur certains imprimés émis ;



- avec la conduite de projets de dématérialisation.

Dans le cadre de la rationalisation des déplacements, le groupe PSA Banque France encourage l'utilisation de réunions à distance (audioconférences ou téléprésence) et a mis en place le télétravail depuis 2015 qui s'est généralisé dans le contexte de pandémie de Covid-19.

## FINANCEMENT DES VÉHICULES PLUS ÉCOLOGIQUES (ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES)

	2018	2019	2020	Cible
Part de financement des véhicules électriques accordés (% de financements sur les véhicules électriques livrés neufs aux particuliers)	68%	74%	70%	100%
Dispositif de formation <i>Electric Quest</i> (% des collaborateurs ayant effectué le dernier module disponible)	-	63%	77%	>70%

Depuis fin 2019, tous les nouveaux modèles des trois marques Peugeot, Citroën et DS proposent au client final la possibilité d'une propulsion électrique ou hybride. En 2020, la version 100% électrique des nouvelles 208 (e-208) représente 18% de l'ensemble des nouvelles 208 commandées. Le groupe PSA Banque France accompagne l'électrification de la gamme de STELLANTIS en mettant en place des solutions de financement et en formant ses collaborateurs avec le dispositif *Electric Quest* pour qu'ils comprennent l'évolution des technologies d'électrification et se les approprient (spécificités des technologies BEV et PHEV, bénéfices client, écosystème véhicules électrifiés, stratégie des marques).



## INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES DES PRODUITS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

	2018	2019	2020	Cible
Assurance <i>Pay How You Drive</i> (milliers de souscriptions)	0,3	7,9	16,1	-
Part des contrats de financement signés électroniquement par des clients particuliers (% de l'éligible à la e-signature)	45%	49%	61%	>60%
Part de souscription 100% en ligne à Distingo (% des ouvertures de livrets)	-	1%	64%	>75%

La prévention des risques environnementaux est au cœur des innovations technologiques de CREDIPAR. La gestion proactive des contrats de location longue durée, la proposition de l'option de services connectés sur trois niveaux de finition permettent aux gestionnaires de flottes automobiles d'animer, d'encourager leurs conducteurs à avoir une conduite responsable. Elle génère une réduction de la consommation, moins d'émissions polluantes, moins de stress au volant, une réduction du nombre d'accidents. La signature d'un partenariat avec un acteur majeur de la gestion de flotte va permettre d'accentuer l'accompagnement des responsables de parc vers une gestion plus écoresponsable de la totalité de leur flotte, toutes marques comprises.

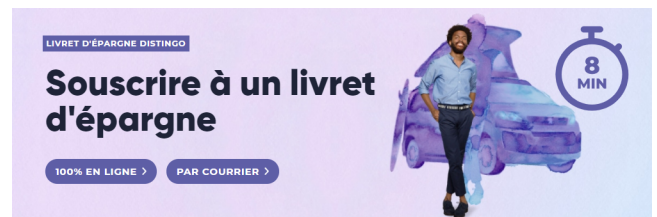
Avec son offre d'assurance automobile, la solution « *Pay How You Drive* » (Payez en fonction de votre conduite) proposée sur l'ensemble des gammes Peugeot, Citroën et DS permet au client particulier de baisser sa prime grâce à une conduite responsable. D'ores et déjà, lorsque le véhicule a des équipements de sécurité de type ADAS (*Advanced Driver-Assistance Systems*, systèmes d'aide à la conduite), la prime s'en trouve optimisée. Ces offres sont adaptées aux véhicules électrifiés de STELLANTIS.

De plus, CREDIPAR a engagé plusieurs projets de digitalisation visant à dématérialiser les échanges avec les clients et les réseaux de distribution, dans une démarche zéro papier :

- la signature électronique des contrats de financement, sur le lieu de vente, a été déployée en 2018, réservée alors à la clientèle des particuliers. Elle a été étendue en fin d'année 2019 aux petites et moyennes entreprises avec un signataire détenteur d'un pouvoir identifié physiquement.

La solution de signature électronique vise à réduire de manière significative l'utilisation du papier, les contrats signés n'étant plus imprimés mais mis à disposition des clients dans un coffre-fort électronique personnalisé et sécurisé ;

- la possibilité d'ouvrir un livret d'épargne Distingo depuis fin 2019 sans avoir recours au papier grâce au téléchargement des pièces justificatives et à la signature électronique. Ce parcours 100% en ligne permet aussi une souscription plus fluide ;



- l'espace web client voit son nombre d'adhérents augmenter continuellement (près de 76 000 à fin 2020), en permettant aux clients particuliers de consulter leurs contrats de financement ainsi que leurs données personnelles et d'effectuer des demandes d'actes de gestion, de mise à jour de leurs données personnelles, d'obtention d'un décompte ou du tableau d'amortissement de façon dématérialisée sur support durable. À chaque souscription de contrat, le nouveau client est invité à créer son espace de manière simple et conviviale.

### 1.6.8 Enjeux sociétaux

#### SATISFACTION ET PROTECTION DES CLIENTS

##### Offre de produits responsable

Les produits et services conçus et distribués par le groupe PSA Banque France font l'objet d'une surveillance avec une évaluation au moyen de différents dispositifs, dont des audits (internes, périodiques, qualité) ou des indicateurs spécifiques aux activités ainsi par l'analyse des réclamations. Les contrôles sont intégrés dans chaque processus et réalisés soit par les opérationnels eux-mêmes, soit par le contrôle interne de la banque. Une vigilance accrue est effectuée au moment de l'entrée en chiffre d'affaires des nouveaux contrats sachant que cette étape déclenche la facturation du client. Des contrôles systématiques sont effectués afin de s'assurer que les contrats de financement transmis par les Intermédiaires en opérations de banque sont conformes aux différentes exigences (internes, contractuelles, réglementaires, légales). La mise sur le marché d'un nouveau produit (financement, assurance,

service) destiné à la clientèle suit une démarche structurée qui démarre systématiquement par une étude d'opportunité comportant notamment la prise en compte des attentes des clients. Le dossier produit élaboré par les équipes en charge de sa réalisation suit un processus de validation et d'approbation rigoureux visant à s'assurer de la fiabilité et de la conformité à la réglementation du projet. La décision de lancer le développement du produit en conception fait suite à une validation dans différents comités ad hoc (Comité Marketing et Commercial, Comité Contrôles et Conformité). La décision de lancer commercialement le nouveau produit, après que toutes les vérifications et tous les tests ont été réalisés, est prise par la Direction Générale du groupe PSA Banque France (après accord du Conseil d'Administration).

## Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des clients

	2018	2019	2020	Cible
Litiges/plaintes clients recouvrement (% liée à la gestion du groupe PSA Banque France)	27%	21%	15%	min
Gestion des dossiers de surendettement (délai de traitement en mois)	0,1	0	0,25	<1 mois
Taux de conscience de souscription à un produit d'assurance (% des clients ayant souscrit une assurance décès)	-	95%	93%	>90%

De plus, dans le cadre de la réglementation relative à la protection des consommateurs, des formations sont dispensées aux nouveaux collaborateurs en vue de les sensibiliser pleinement au devoir d'information et de conseil des clients.

La distribution de crédits à la consommation, qui représente près de 70% du total des crédits distribués, fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs.

Le groupe PSA Banque France dispose d'un processus de détection de ses clients particuliers en situation de fragilité financière en application de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Ce dispositif mis en œuvre en après-vente et au recouvrement permet, selon des critères prédéfinis, d'identifier précocement les clients fragiles, de les accompagner et de trouver des solutions internes qui évitent l'aggravation de leur situation financière. Les collaborateurs concernés par ce dispositif bénéficient annuellement d'une formation spécifique.

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, le groupe PSA Banque France a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite sur un support durable). Ce dispositif impose de désigner un responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Le groupe PSA Banque France adhère au système de médiation de la Fédération des Banques Françaises. Sa filiale à 100%, CREDIPAR adhère de son côté au système de médiation mis en œuvre par l'Association Française des Sociétés Financières - ASF - et mentionne, dans ses contrats de financement, les coordonnées de ce médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations. Toute réponse négative du Département Consommateurs à la réclamation du client particulier donne lieu à communication des coordonnées du médiateur indépendant.

Le groupe PSA Banque France, via sa filiale CREDIPAR, a adhéré à l'« Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés pour prévenir de façon proactive le surendettement.

PSA Banque France, par l'intermédiaire de sa filiale CREDIPAR, participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le groupe PSA Banque France a décidé de mettre en œuvre, dès le mois de mars 2020, des mesures d'accompagnement pour ses clients. Ces mesures ont été définies et sont encadrées par les lignes directrices publiées par l'EBA sous la référence EBA/GL/2020/02 concernant les moratoires de paiement des échéances de prêts. Elles sont également en ligne avec les mesures définies dans le protocole de place de la Fédération Bancaire Française (FBF) et de l'Association française des Sociétés Financières (ASF) du 17 juin 2020, auquel le groupe PSA Banque France a adhéré. Les critères d'éligibilité sont appliqués en respectant les traitements prudentiels des moratoires et validés par les instances de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Les mesures d'accompagnement sur les moratoires ont consisté en un ou plusieurs reports d'échéances de prêt pour les clients finaux et également pour certaines activités de financement du réseau concessionnaires. Pour les activités de financement à la clientèle finale, le groupe PSA Banque France a appliqué les mesures suivantes :

- reporter de manière proactive et systématique les échéances pour une durée de 90 jours pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les professionnels éligibles en activité de location ;
- décaler, sur leur demande, la date d'exigibilité de 30 jours de l'échéance d'avril et des échéances suivantes, renouvelable jusqu'à deux fois, pour les particuliers et les autres PME non éligibles au report systématique ci-dessus.

Pour les activités de financement du réseau concessionnaires, le groupe PSA Banque France, en accord avec les trois marques, a décidé d'allonger la période de gratuité pour une durée :

- de 30 jours pour les véhicules neufs, ainsi que pour les véhicules de démonstration ;
- de 60 jours pour les véhicules d'occasion et les pièces de rechange en stock au démarrage de la pandémie de Covid-19.

Selon la publication des lignes directrices de l'EBA sous la référence EBA/GL/2020/15 du 2 décembre 2020, sous l'impact de la deuxième vague de Covid-19 en France et dans les nombreux pays de l'Union européenne, les moratoires de paiement des échéances de prêts ont été prolongés au 31 mars 2021. Suite à cette prolongation, le groupe PSA Banque France a adapté ses mesures et ses critères d'éligibilité, en ligne avec l'exigence réglementaire. Les nouvelles mesures sur les moratoires de paiement de la deuxième vague sont mises en œuvre depuis le deuxième confinement de novembre en France, dans la continuité d'accompagnement de ses clients sur toute la période de crise sanitaire.

## Satisfaction client

	2018	2019	2020	Cible
Enquêtes satisfaction client (milliers de réponses clients reçues)	28	57	55	-
Qualité écoute téléphone (% satisfaits et très satisfaits)	78,4%	79,7%	77,2%	>80%
Enquête satisfaction concessionnaires (% satisfaits et très satisfaits)	86%	90%	82%	>90%

L'extension de l'offre à de nouveaux services de mobilité et la digitalisation des outils renforcent l'exigence que le groupe PSA Banque France doit avoir vis-à-vis de ses clients.

Pour garantir une fiabilité de ses offres et de ses prestations au meilleur niveau, la Direction Générale communique régulièrement auprès de ses collaborateurs sur l'importance de positionner le client au cœur de ses préoccupations, et veille à la fixation et au suivi d'objectifs Qualité. Aussi, tous les processus opérationnels de PSA Banque France sont tournés vers les clients et sont régulièrement animés grâce à des indicateurs mesurant le niveau de la qualité qui leur est délivrée.

Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement organisées pour mesurer le niveau de la qualité perçue par tous ses clients (particuliers, entreprise, concessionnaires). Le groupe PSA Banque France interroge, par exemple, ses clients en ligne pour améliorer l'efficacité de ses équipes après-vente. Ainsi en 2020, ce sont plus de 55 000 clients qui ont répondu. Les clients insatisfaits sont rappelés pour clarifier leur situation afin de mieux y répondre chaque fois que possible. La mise en place d'un *Net Promoter Score* (pour mesure la recommandation par les clients) sera généralisée en 2021 à l'ensemble des clients finaux, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

## ACTIONS ENGAGÉES POUR LA PROTECTION DES DONNÉES CLIENTS

	2018	2019	2020	Cible
Suivi des formations par les collaborateurs sur la protection des données personnelles et la réglementation RGPD (en % des effectifs)	-	95%	97%	>90%

Pour PSA Banque France, la protection des données personnelles est un droit fondamental, facteur de confiance pour ses clients, ses prospects et ses collaborateurs. La politique établie s'applique à toutes les données personnelles collectées et traitées par l'entreprise, ses partenaires et sous-traitants. Le groupe PSA Banque France s'assure en permanence du respect des grands principes régissant le traitement des données personnelles (licéité du traitement, transparence vis-à-vis du client, adéquation des données collectées à la stricte finalité du traitement, exactitude des données, intégrité, confidentialité et conservation des données). PSA Banque France met à jour annuellement un registre de l'ensemble de ses traitements impliquant des données personnelles et est particulièrement vigilante quant à l'encadrement du transfert de données à caractère personnel de ses clients à ses sous-traitants.

Un pôle protection des données, relevant de Conformité et Éthique des Affaires, veille à ce que les traitements des fichiers, systèmes informatiques et contrats contenant des données à caractère personnel sur des personnes physiques (clients, prospects, fournisseurs, collaborateurs) soient en permanence conformes aux dispositions légales et plus particulièrement à la loi « Informatique et libertés », au RGPD ainsi qu'à la réglementation bancaire relative au fichier BDF/FICP.

Un pôle de compétence relatif au Data Office permet de définir et d'animer la gouvernance des données au sein du groupe PSA Banque France en vue d'améliorer et de garantir leur qualité. En cela, le Data Office vient en soutien du pôle de protection des données pour veiller à la conservation de données complètes, précises et mises à jour. Les travaux engagés et mis en œuvre sont désormais suivis chaque mois au sein d'un sous-comité Data.

Le groupe PSA Banque France n'a pas reçu en 2020 de plaintes fondées concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients, provenant de parties prenantes externes ou d'autorités de régulation.

## PROMOTION DES OFFRES DE MOBILITÉ

En 2020, PSA Banque France, via sa filiale détenue à 100%, CREDIPAR, a participé activement à l'offre de mobilité de STELLANTIS : *Free2Move*. *Free2Move* met en œuvre l'ambition de STELLANTIS de devenir le fournisseur préféré de mobilité à l'échelle mondiale en 2030. Elle vise à proposer aux clients, particuliers comme entreprises, un ensemble de solutions de mobilité le plus complet et pratique possible, au plus près de leurs besoins. CREDIPAR, avec sa structure dédiée *Free2Move Lease*, est un des piliers

de l'offre de location longue durée de STELLANTIS intégrée dans l'offre de mobilité comme un service et non comme un simple outil de financement. Avec un parc de 235 000 véhicules en location longue durée, CREDIPAR est un acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en France, figurant à la quatrième place du marché français (source : SESAMLLD). En 2020, *Free2Move Lease* s'est également classé au deuxième rang parmi les acteurs de la location longue durée BtoB en termes de véhicules mis à la route

(données immatriculations AAA Data). Les solutions de financement de flottes de véhicules permettent aux entreprises d'opter soit pour un loyer variable en fonction du kilométrage réalisé, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site extranet « Interparc » est proposé aux entreprises clientes afin de permettre à leurs gestionnaires de parc de maîtriser en temps réel le coût d'utilisation des véhicules - TCO, *Total Cost of Ownership* -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...) grâce aux remontées de données des véhicules connectés de la flotte. *Free2Move Lease* accompagne les entreprises dans leur démarche RSE, à travers les conseils et solutions permettant de convertir progressivement les parcs de ses clients vers une mobilité électrifiée, qu'il s'agisse de véhicules particuliers ou de véhicules utilitaires pour les chantiers et livraisons urbaines. Des contrats de maintenance basés sur des paniers de pièces issues de l'économie circulaire sont proposés pour réduire l'impact écologique des flottes mises à la route. *Free2Move Lease* propose des solutions à ses clients permettant d'accompagner leur activité dans le contexte de pandémie de Covid-19 :

- les offres *Jockey/Jockey on Demand* permettent de bénéficier d'un chauffeur livrant le véhicule sur le site choisi par le client, le convoyage aller-retour vers le lieu de maintenance/réparation, ou le trajet pour restitution du véhicule en fin de contrat ;
- le service *Clean&Check* permet un lavage complet et une désinfection du véhicule sur le site choisi par le client (locaux de l'entreprise, domicile du salarié).

Le groupe PSA Banque France s'inscrit dans l'esprit des start-up dont l'objectif est de faciliter la mobilité pour les particuliers et des entreprises. Cela est construit dans une optique de simplicité afin que les réseaux de distribution puissent proposer ces changements majeurs aux clients sans modifier leurs habitudes. Le groupe PSA Banque France a fait le choix d'adapter et non pas de révolutionner son offre pour accompagner l'électrification de la gamme de véhicules des trois marques (100% d'ici 2025).

Le groupe PSA Banque France accompagne l'électrification de la gamme de STELLANTIS en mettant en place des solutions innovantes de financement et de services de la mobilité. Par exemple, les propriétaires de véhicule électrique peuvent souscrire, en option à leur contrat de financement, à l'accès à un service de location de véhicules (notamment thermiques pour de longs trajets) à des conditions avantageuses. Leur paiement mensuel est abondé, leur permettant alors d'optimiser leur capacité de location. Ils ont aussi droit à une remise sur leur location. Pour la marque Peugeot, le nom de ce service est *Mobility pass*.



## FINANCEMENT D'ACTIVITÉS SOCIALEMENT RESPONSABLES

	2018	2019	2020	Cible
Part de financement des flottes de véhicules d'entreprises exerçant leur activité dans des domaines socialement responsables (% des encours flottes de véhicules d'entreprises)	10%	8%	11%	>10%

Dans le cadre des activités de financement des flottes de véhicules, le groupe PSA Banque France réalise un suivi des financements mis en place au profit des entreprises et associations exerçant dans des activités à dimensions sociales, sociétales ou en faveur de l'environnement.

Un suivi mensuel de la proportion d'encours financés au bénéfice de ces entreprises et associations, rapportés à la totalité des encours sur les flottes de véhicules, est réalisé en vue de développer ce type de financements.









Le groupe PSA Banque France a également signé un accord faisant évoluer le régime d'horaires variables de travail des techniciens pour moderniser l'outil de suivi et faire évoluer les plages d'entrée et de sortie des collaborateurs.

En 2020, un accord a été mis en œuvre pour accompagner les salariés impactés par l'activité partielle. En complément, le groupe PSA Banque France a poursuivi le déploiement de sa politique d'amélioration de la qualité de vie au travail par le biais, notamment, de la réaffirmation du droit à déconnexion et de la promotion du télétravail au sein de l'ensemble de ses directions.

Le groupe PSA Banque France prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses collaborateurs :

- des actions de prévention des risques professionnels, notamment avec :
  - l'identification et l'évaluation des risques professionnels,
  - un livret d'accueil sécurité & prévention,
  - la mise à disposition d'un service de soutien psychologique (numéro de téléphone 24h/24),
  - la réalisation d'enquête ponctuelle d'évaluation du stress, du bien-être et de la motivation ;

- des actions d'information et de formation, notamment aux consignes de sécurité ou de sensibilisation des managers ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ;
- tous les collaborateurs bénéficient d'une couverture complémentaire santé collective (Prévoyance) mise en place par le groupe PSA Banque France.

Celui-ci veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte de tout changement intervenu et tendre à l'amélioration des situations existantes. Ainsi, dans le contexte de pandémie de Covid-19, il a appliqué strictement toutes les mesures suggérées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les autorités françaises, tout en assurant la continuité de son activité avec la généralisation du travail à distance en instaurant un télétravail systématique dès que possible et la mise en place d'un protocole de sécurité renforcé contre le risque sanitaire. Des formations ont été organisées pour s'adapter au travail à distance afin que ses collaborateurs puissent optimiser leur manière de travailler loin de leurs collègues ou de leur responsable, maintenir leur motivation, communiquer efficacement et gérer leur temps de travail dans ce nouveau contexte.

## EMPLOIS

	2018	2019	2020	Cible
Nombre de nouveaux recrutements en CDI (au cours de l'année considérée)	93	94	80	-
Insertion professionnelle des jeunes (nombre d'alternants présents chaque fin d'année)	45	49	48	-

Le groupe PSA Banque France est un employeur responsable :

- il s'est engagé à garder ses talents. L'ancienneté moyenne constatée est de 15 années et atteste de l'attention particulière apportée à chaque collaborateur pour évoluer au sein de l'entreprise ou de ses deux maisons mères et lui garantir l'égalité des chances ;
- en 2020, 80 embauches en CDI et transferts venant de sociétés du groupe STELLANTIS ont été réalisés ;
- en matière d'insertion professionnelle des jeunes, 48 alternants étaient présents fin 2020, principalement issus de trois partenariats majeurs avec des écoles, en lien avec les activités du groupe PSA Banque France. Le groupe PSA Banque France propose également aux étudiants des stages et des emplois saisonniers pendant les mois d'été ;
- une charte de la mobilité et un guide du recruteur expliquent les principes sociaux et éthiques prônés par le groupe PSA Banque France.

## DIALOGUES/RELATIONS SOCIALES

	2018	2019	2020	Cible
Nombre d'accords signés sur l'année	5	7	6	-

Au titre du dialogue et de la concertation sociale, le Comité social et économique (CSE) est amené à connaître tout projet impactant l'entreprise, la situation économique et financière, la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi du groupe PSA Banque France. Il se réunit au moins une fois par mois, à l'exception du mois d'août par accord.

Les accords collectifs concernent l'intégralité des salariés du groupe PSA Banque France.

Six accords ont été signés en 2020 :

- avenant n° 22 à l'accord relatif à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail du 27/02/2020 ;
- accord de performance collective relatif aux mesures d'accompagnement du transfert des activités de CREDIPAR Gennevilliers vers le CEMR de Poissy, signé le 03/02/2020 ;
- accord social relatif à la gestion de la crise sanitaire de Covid-19 du 14/04/2020 ;
- accord relatif à l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au sein de CREDIPAR du 07/05/2020 ;
- accord relatif à l'horaire variable du 01/09/2020 ;
- avenant n° 23 à l'accord relatif à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail signé le 22/12/2020.

Ci-dessous, les accords existants :

- avenant à l'accord relatif aux remboursements complémentaires des frais médicaux du 20/12/2019 ;
- accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du 30/10/2019 ;
- accord relatif à la mise en place du forfait en jours pour les techniciens itinérants du 10/10/19 ;
- accord relatif aux salaires 2019 du 18/03/2019 ;
- accord relatif au versement de la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat du 15/03/2019 ;
- avenant n° 21 à l'accord relatif à la mise en œuvre de réduction du temps de travail signé le 11/02/2019 ;
- accord relatif à la mise en place des nouvelles IRP et à l'exercice du droit syndical du 20/09/2018 ;
- accord relatif à l'égalité professionnelle, à la diversité, à la qualité de vie au travail et au droit à la déconnexion du 28/06/2018 ;
- accord relatif à la participation et à l'intéressement signé le 22/06/2018 ;
- accord relatif à la mise en place d'un nouveau régime de retraite supplémentaire à cotisations définies du 13/05/2002 ;
- accord relatif à l'indemnité de départ à la retraite du 24/02/2000 ;
- accord relatif à la garde d'enfant à domicile du 24/02/2000 ;
- accord relatif aux remboursements complémentaires des frais médicaux du 30/12/1993 ;
- accord relatif au régime de prévoyance du 30/06/1993.

## ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

	2018	2019	2020	Cible
Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes (points)	83	88	93	>85
Part de collaboratrices parmi les cadres (% des effectifs)	41%	42%	42%	50%

Le groupe PSA Banque France veille à lutter contre l'exclusion sociale et à promouvoir le respect des droits de l'homme en favorisant l'égalité hommes-femmes et la diversité du recrutement de ses collaborateurs.

Dans ce domaine, le groupe PSA Banque France a obtenu 93 points sur 100 à l'Index de l'égalité femmes-hommes pour l'année 2020. Cette notation confirme que les politiques RH mises en œuvre depuis plusieurs années, notamment dans le domaine salarial, ont eu un impact positif sur la situation des femmes au sein de l'entreprise.

	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1. Écart de rémunération (%)	38	40
2. Écarts d'augmentations individuelles (points de %)	20	20
3. Écarts de promotions (points de %)	15	15
4. Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
<b>Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes (sur 100 points)</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

Au même titre que l'égalité professionnelle, les parties considèrent que la prise en compte de la diversité et de l'égalité des chances constitue aujourd'hui un enjeu fondamental qu'il convient de placer au centre de la politique sociale de l'entreprise. La diversité des équipes tant au regard de l'âge que des origines sociales, ethniques ou culturelles est source de complémentarité et d'équilibre.

Ces principes de neutralité et d'ouverture sont réaffirmés au sein de l'entreprise depuis la conclusion, le 27 juin 2018, d'un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle, à la diversité et à la qualité de vie au travail ainsi que par le déploiement, auprès de l'ensemble des managers, d'un guide du recruteur mettant en œuvre ces principes.

Le groupe PSA Banque France n'a identifié en 2020 aucun cas de non-conformité aux législations et/ou réglementations dans le domaine social et économique.

## 1.6.10 Éthique des affaires et gouvernance

### LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Afin de promouvoir les concepts de développement responsable d'entreprise, les principales valeurs qui doivent régir l'activité des collaborateurs ont été définies dans une Charte éthique dès 2016, actualisée en 2018. Cette ambition se traduit par des engagements collectifs pris envers les principales contreparties et notamment les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires.

Officialisés dans les politiques internes, ces engagements sur le développement responsable, formalisés par des règles de conduite éthique, encadrent les actions du groupe PSA Banque France, notamment dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale, de la qualité, de l'information financière et de la communication.

Ces règles couvrent :

- le respect de la loi ;

- le respect des personnes et de l'environnement ;
- le respect des clients et de leurs besoins ;
- la protection des données à caractère personnel en particulier celles des clients ;
- le respect du dispositif de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'information pour une toujours plus stricte lutte contre la cybercriminalité ;
- le respect du groupe PSA Banque France et de ses actionnaires.

Tous les collaborateurs doivent appliquer ces règles de bonne conduite dans l'exécution de leurs tâches. La violation de ces règles peut entraîner des sanctions pour infraction au droit du travail, outre toutes celles prévues par le droit administratif ou le droit pénal qui pourraient résulter d'une telle violation.

### ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION ET LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

	2018	2019	2020	Cible
Non-conformité réglementaire (nombre de cas identifiés/signalés)	0	0	0	0
Suivi des formations par les collaborateurs (% des effectifs)				
- sur la lutte contre le blanchiment	96%	95%	92%	>90%
- sur la lutte contre la corruption/au dispositif de recueil des signalements	94%	97%	97%	>90%

En conformité avec la loi n° 2016-1691, dite « loi Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le groupe PSA Banque France a renforcé son dispositif destiné à prévenir et à détecter des faits de corruption ou de trafic d'influence en France ou à l'étranger. Des procédures ont été approuvées en Conseil d'Administration et appliquées au sein de la Société comme la Procédure et son manuel de prévention des délits, une procédure de lutte contre la corruption (code anti-corruption actualisé en 2020 avec système déclaratif de cadeau reçu, accepté ou refusé avec un seuil fixé à 50 euros et un seuil de 150 euros pour ceux proposés) et un modèle de contrôle interne en matière de prévention des risques et des délits. Une évaluation de l'exposition du groupe PSA Banque France à l'ensemble de ces risques a été effectuée et n'a pas mis en évidence de défaillance majeure.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) en place depuis 2014 a été encore renforcé avec l'actualisation en 2020 de la procédure LCB-FT et de la procédure KYC. De plus, un dispositif de formation de tous les collaborateurs est en place. Tous les collaborateurs ont eu à compléter un quizz pour vérifier la bonne acquisition des connaissances. Enfin, un ensemble de contrôles (avec trois niveaux de contrôles) est en place, portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel. À ce titre, le groupe PSA Banque France dispose notamment des outils de détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs (listes de sanctions ONU, UE et France). La qualité de personne politiquement exposée (PPE) est également systématiquement contrôlée. Les diligences requises, en particulier en matière d'identification, de vérification et de provenance de fonds, sont réalisées afin de garantir une bonne connaissance des clients et des opérations.

Le groupe PSA Banque France dispose d'un dispositif de recueil des signalements à l'intention de tous ses

collaborateurs quelle que soit la nature de leur lien contractuel, qui permet à tout salarié du groupe de porter à la connaissance du responsable de la conformité toute situation de non-conformité liée aux activités ou d'éventuels dysfonctionnements dont il aurait connaissance. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par les procédures internes (décrivant les attendus à l'égard de chaque collaborateur notamment en termes de fiabilité des informations fournies, de respect de la loi, de respect du client, de l'entreprise et des personnes), et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêts. Les collaborateurs peuvent ainsi adresser un e-mail à une boîte générique gérée par le département éthique des affaires ou via la plateforme BKMS (au niveau de STELLANTIS).

En 2019, le groupe PSA Banque France s'est également doté d'un comité des irrégularités dont l'objectif est le suivant :

- évaluer l'impact des manquements au respect des règles internes ou des réglementations externes, ainsi que celui des irrégularités commises par les employés, détectées ou signalées, conformément au modèle de contrôle interne de la Conformité du partenariat et au code d'éthique ;
- décider les mesures à prendre, notamment : enquêtes complémentaires, rapport aux autorités, action intentée au tribunal, fin de la relation contractuelle avec un tiers, demander aux RH d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre du ou des employés impliqués dans la violation de la gouvernance des niveaux de contrôle interne de l'entreprise ;
- examiner les activités des lanceurs d'alerte ;
- examiner les activités de lobbying ;
- maintenir et renforcer le code d'éthique et le modèle de contrôle interne de l'entreprise ainsi que les documents de référence associés. Ce comité s'est tenu à deux reprises en 2020.

## ACTIONS ENGAGÉES CONTRE LES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

	2018	2019	2020	Cible
Suivi des formations par les collaborateurs au droit de la concurrence (% des effectifs)	-	78%	94%	>90%

Afin d'être garante des bonnes pratiques de ses collaborateurs en matière de droit de la concurrence, le groupe PSA Banque France s'est donné l'ambition de former sans distinction tous ses salariés chaque année depuis 2019 afin de les sensibiliser sur les fondamentaux du droit de la concurrence que sont le bon fonctionnement du marché, la libre pratique tarifaire et la protection du consommateur.

En 2020, 94% des collaborateurs de PSA Banque France ont ainsi été formés sur les pratiques autorisées et les pratiques interdites par le droit de la concurrence comme les abus de position dominante ou les ententes qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché de produits ou de services déterminé, les pratiques concertées qui peuvent se traduire par des réunions au cours desquelles il sera discuté des prix

actuels, des prix futurs, de la profitabilité, de taux pratiqués voire de l'identité des clients. Ces formations ont pour objectif d'instruire les collaborateurs sur le fait que des échanges d'informations entre concurrents, peu importe qu'ils se fassent directement ou via une association de professionnels, constituent une infraction au droit de la concurrence, pratiques qui sont prohibées par le groupe PSA banque France qui attend de tous ses collaborateurs une vigilance et un comportement exemplaires lorsqu'ils interviennent en particulier au nom de l'entreprise dans des réunions avec des concurrents, dans le cadre d'actions de lobbying au sein de fédérations professionnelles ou dans des actions de benchmarking.

## ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR L'ÉVASION FISCALE

La politique fiscale du groupe PSA Banque France obéit à des règles de transparence et de responsabilité. Le Comité Juridique et Fiscal, dont la tenue est a minima trimestrielle, est responsable du suivi et de la gestion des évolutions et risques fiscaux, et veille également à la conformité de la stratégie fiscale avec la réglementation. Le Comité conseille et propose à la Direction Générale, le cas échéant au Conseil d'Administration, des orientations en matière de politique fiscale pour le groupe PSA Banque France.

Elle repose sur les principes suivants :

- la politique fiscale est en permanence conforme aux lois et règlements applicables. Elle est guidée par la législation et la réglementation nationales auxquelles le groupe est soumis en France, ainsi que par les normes internationales de référence (dont les principes directeurs de l'OCDE), dans leur esprit comme dans leur lettre. Les déclarations fiscales, les paiements des impôts et taxes ainsi que la tenue de la comptabilité ou du reporting fiscal sont effectués en conformité avec l'ensemble de ces règles ;
- le groupe PSA Banque France traite avec intégrité et transparence toutes les questions fiscales. Il s'efforce de maintenir des partenariats constructifs avec les autorités fiscales afin d'optimiser les délais de traitement des dossiers. La législation et les procédures fiscales sont cependant des domaines complexes et, en cas d'interprétations différentes des textes ne pouvant pas être résolues rapidement et de façon satisfaisante avec les autorités fiscales, le groupe utilise toutes les voies de recours disponibles afin de faire prévaloir sa position ;

- le groupe PSA Banque France gère les affaires fiscales de manière proactive :

- il n'a pas recours à des structures ou montages artificiels qui ne répondraient pas à l'intention du législateur et seraient utilisés à des fins d'évasion fiscale,
- il cherche à répondre à deux objectifs : optimiser la création de valeur pour ses actionnaires et se conformer pleinement à toutes les obligations légales et réglementaires pertinentes, en ligne avec les attentes des différentes parties prenantes ;

- la politique fiscale menée par le groupe PSA Banque France témoigne également de sa responsabilité. Il s'acquitte des montants des taxes et impôts légalement dus dans le cadre de la réalisation normale de son activité.

## 1.6.11 Annexes

### PRATIQUE DE REPORTING ET MÉTHODOLOGIE

#### Périmètre de reporting

Le périmètre de consolidation RSE comprend les trois entités du périmètre de consolidation financière de groupe PSA Banque France au 31 décembre 2020 : PSA Banque France, CREDIPAR et CLV.

#### Période de reporting

Les informations et indicateurs concernent l'année 2020. Les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2020. La majorité des indicateurs sont présentés avec un historique de trois ans.

#### Cycle de reporting

La Déclaration de Performance Extra-Financière est publiée annuellement.

#### Date de publication

La Déclaration de Performance Extra-Financière au titre de l'année 2020 a été publiée en mai 2020, la précédente au titre de l'année 2019, en mai 2019.

#### Contact

Pour plus d'information, vous pouvez écrire au service communication du groupe PSA Banque France, 2-10, boulevard de l'Europe, Poissy (78300) ou le contacter par email : [communication-credipar@psabanquefrance.com](mailto:communication-credipar@psabanquefrance.com).

#### Principes de reporting

Les quatre principes de reporting définissant le contenu de la Déclaration de Performance Extra-Financière sont :

- le contexte de développement durable ;
- la prise en compte des parties prenantes ;
- la matérialité ; et
- l'exhaustivité ;

afin de présenter une information transparente et de la meilleure qualité possible, en conformité avec les réglementations, et d'évaluer les progrès de la démarche RSE.

Il se conforme ainsi aux exigences de l'ordonnance du 19 juillet 2017 qui transpose la Directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations sociales et environnementales (DPEF) et s'appuie dès que possible sur les normes *Global Reporting Initiative* de reporting de développement durable (normes GRI) qui représentent le standard de reporting international de référence.

#### Méthode utilisée pour l'élaboration et la mise à jour de la matrice de matérialité

Le groupe PSA Banque France a identifié ses différents risques extra-financiers à l'aide d'une matrice de matérialité. La dernière version de cette matrice, qui priorise 12 risques selon cinq catégories, a été approuvée par les membres du Conseil d'Administration lors de leur réunion le 24 février 2021. Pour identifier ces risques, le groupe PSA Banque France a procédé à une revue des risques rapportés par ses pairs dans l'industrie ainsi que par ses actionnaires dont les groupes Banco Santander et STELLANTIS, avec une analyse des cadres de référence et standards existants en matière de reporting ESG (comprenant les *Global Reporting Initiative Standards* et les exigences de la DPEF).

Une approche structurée permet au groupe de dresser la liste de tous les facteurs de risque présentant un caractère matériel. Les risques extra-financiers sont positionnés sur un graphique à deux dimensions, avec mention de ceux couverts par les ambitions du plan stratégique AMES :

- sur l'axe des abscisses, selon l'importance pour la performance de l'activité du groupe PSA Banque France suivant trois critères de :
  - probabilité que la menace se matérialise avec également l'opportunité créée par le problème,
  - la gravité de l'impact pour le groupe, sur son activité et sa réputation,
  - l'impact sur sa performance à long terme ;
- sur l'axe des ordonnées, selon l'importance des attentes des parties prenantes en considérant la capacité et la légitimité de chacune à exprimer une opinion sur chacun des problèmes.

## TABLES DE CONCORDANCE

## NORMES GRI – TABLE DE CONCORDANCE

GRI	Éléments d'informations	Numéros de section
<b>102</b>	<b>ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION</b>	
	<b>Profil de l'organisation</b>	
102-1	Nom de l'organisation	1. Contexte de développement durable
102-2	Activités, marques, produits et services	1. Contexte de développement durable
102-3	Lieu géographique du siège social	1. Contexte de développement durable
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	1. Contexte de développement durable
102-5	Capital et forme juridique	1. Contexte de développement durable
102-6	Marchés desservis	1. Contexte de développement durable ; 2. Modèle d'affaires
102-7	Taille de l'organisation	1. Contexte de développement durable ; 2. Modèle d'affaires
102-9	Chaîne d'approvisionnement	1. Contexte de développement durable ; 2. Modèle d'affaires
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	1. Contexte de développement durable : Structure du groupe PSA Banque France ; 3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité : Matrice de matérialité ; 5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place
	<b>Stratégie</b>	
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	5. Cartographie des principaux risques et enjeux risques extra-financiers Cibles et performances par rapport aux cibles précisés dans chaque section : 7. Enjeux environnementaux ; 8. Enjeux sociétaux ; 9. Enjeux sociaux ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
	<b>Éthique et intégrité</b>	
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	4. Stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place : Programmes et politiques de gestion des risques extra-financiers ; 9. Enjeux sociaux ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	10. Éthique des affaires et gouvernance
	<b>Gouvernance</b>	
102-18	Structure de gouvernance	6. Gouvernance, programmes et politiques en place
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	6. Gouvernance, programmes et politiques en place
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	6. Gouvernance, programmes et politiques en place
102-25	Conflits d'intérêts	10. Éthique des affaires et gouvernance : Actions engagées pour prévenir la corruption et lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	6. Gouvernance, programmes et politiques en place
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	4. Stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place



GRI	Éléments d'informations	Numéros de section
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place
<b>Implication des parties prenantes</b>		
102-40	Listes des groupes de parties prenantes	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité : Cartographie des parties prenantes du groupe PSA Banque France
102-41	Accords de négociation collective	9. Enjeux sociaux : Dialogues/rerelations sociales
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité : Cartographie des parties prenantes du groupe PSA Banque France
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité
<b>Pratique de reporting</b>		
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1. Contexte de développement durable : Structure du groupe PSA Banque France ; 11. Annexes : Pratique de reporting et méthodologie
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité ; 11. Annexes : Pratique de reporting et méthodologie
102-47	Liste des enjeux pertinents	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité
102-50	Modifications relatives au reporting	11. Annexes : Pratique de reporting et méthodologie
102-51	Date du rapport le plus récent	11. Annexes : Pratique de reporting et méthodologie
102-52	Cycle de reporting	11. Annexes : Pratique de reporting et méthodologie
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	11. Annexes : Pratique de reporting et méthodologie
102-55	Index du contenu GRI	11. Annexes : Normes GRI – Table de concordance
102-56	Vérification externe	12. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
<b>200 ENJEUX ÉCONOMIQUES</b>		
103.1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
103.2	L'approche managériale et ses composantes	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place : Politiques et programmes qui supportent la stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
103.3	Évaluation de l'approche managériale	10. Éthique des affaires et gouvernance
<b>Lutte contre la corruption</b>		
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	6. Gouvernance, programmes et politiques en place : Politiques et programmes qui supportent la stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 10. Éthique des affaires et gouvernance : Actions engagées pour prévenir la corruption et lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	10. Éthique des affaires et gouvernance : Actions engagées pour prévenir la corruption et lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
<b>Fiscalité</b>		
207-1	Approche de la politique fiscale	10. Éthique des affaires et gouvernance : Actions engagées pour prévenir l'évasion fiscale
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	10. Éthique des affaires et gouvernance : Actions engagées pour prévenir l'évasion fiscale

GRI	Éléments d'informations	Numéros de section
<b>300 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>		
103.1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers 7. Enjeux environnementaux
103.2	L'approche managériale et ses composantes	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place : Politiques et programmes qui supportent la stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 7. Enjeux environnementaux
103.3	Évaluation de l'approche managériale	7. Enjeux environnementaux
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	7. Enjeux environnementaux : Déclaration CITEO de tonnage papier
305-5	Réduction des émissions de GES	7. Enjeux environnementaux : Financement des véhicules plus écologiques (électriques et hybrides)
<b>400 ENJEUX SOCIAUX</b>		
103.1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 8. Enjeux sociétaux ; 9. Enjeux sociaux
103.2	L'approche managériale et ses composantes	5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place : Politiques et programmes qui supportent la stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 8. Enjeux sociétaux ; 9. Enjeux sociaux
103.3	Évaluation de l'approche managériale	8. Enjeux sociétaux ; 9. Enjeux sociaux
<b>Emploi</b>		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	4. Stratégie RSE du groupe PSA Banque France: Employeur responsable ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place : Politiques et programmes qui supportent la stratégie RSE de groupe PSA Banque France ; 9. Enjeux sociaux : Employeur responsable ; 9. Enjeux sociaux : Emplois
<b>Santé et sécurité au travail</b>		
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	9. Enjeux sociaux : Employeur responsable
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	9. Enjeux sociaux : Employeur responsable
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	9. Enjeux sociaux : Employeur responsable
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	9. Enjeux sociaux : Employeur responsable
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	9. Enjeux sociaux : Employeur responsable
<b>Formation et éducation</b>		
404-1	Nombre d'heures de formation par an par employé	9. Enjeux sociaux : Employeur responsable
<b>Diversité et égalité des chances</b>		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	9. Enjeux sociaux : Actions engagées en faveur des droits de l'homme
<b>Confidentialité des données des clients</b>		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	8. Enjeux sociétaux : Protection des données clients
<b>Conformité socio-économique</b>		
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	9. Enjeux sociaux

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) – TABLE DE CONCORDANCE

Éléments	Textes de référence	Numéros de section
Modèle d'affaires (ou modèle commercial)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I du Code de commerce	2. Modèle d'affaires
Description des principaux risques liés à l'activité du groupe	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 1° du Code de commerce	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité : Matrice de matérialité ; 5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place
Informations sur la manière dont le groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité du groupe)	Articles L. 225-102-1, III, R. 225-104 et R. 225-105, I. 2° du Code de commerce	3. Dialogue avec les parties prenantes et matrice de matérialité : Matrice de matérialité ; 4. Stratégie RSE du groupe PSA Banque France ; 5. Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers ; 6. Gouvernance, programmes et politiques en place ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
Résultats des politiques appliquées par le groupe, incluant des indicateurs clés de performance	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 3° du Code de commerce	Indicateurs chiffrés présentés dans les sections suivantes : 7. Enjeux environnementaux ; 8. Enjeux sociétaux ; 9. Enjeux sociaux ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° du Code de commerce	9. Enjeux sociaux
Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, changement climatique)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce	7. Enjeux environnementaux ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, loyauté des pratiques)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 3° du Code de commerce	8. Enjeux sociétaux ; 10. Éthique des affaires et gouvernance
Informations relatives à la lutte contre la corruption	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. B. 1° du Code de commerce	10. Éthique des affaires et gouvernance : Actions engagées pour prévenir la corruption et lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. B. 2° du Code de commerce	9. Enjeux sociaux : Actions engagées en faveur des droits de l'homme
Accords collectifs conclus dans l'entreprise	Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105 du Code de commerce	9. Enjeux sociaux : Dialogues/rerelations sociales
Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105-2 du Code de commerce	12. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

## 1.6.12 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

### PSA BANQUE FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant de la société PSA Banque France, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080 <sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de lutte contre la corruption ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE - 3000 *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes <sup>(2)</sup> ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants <sup>(3)</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices <sup>(4)</sup> et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2021 pour une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2021

L'Organisme Tiers Indépendant  
**Grant Thornton**  
 Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt  
 Associé

Tristan Mourre  
 Directeur

(2) Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Politiques et programmes qui supportent la stratégie RSE du groupe PSA Banque France » ; « Éthique des affaires et gouvernance » ; « Innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux ».

(3) Part de financement des véhicules électriques accordés ; Dispositif de formation Electric Quest ; Part de financement des flottes de véhicules d'entreprises exerçant leur activité dans des domaines socialement responsables ; Litiges/plaintes clients recouvrement ; Gestion des dossiers de surendettement ; Qualité écoute téléphone ; Collaborateurs formés ; Nombre d'heures de formation par collaborateur ; Turnover ; Taux d'absentéisme maladie rémunéré ; Nombre de nouveaux recrutements en CDI ; Part de collaboratrices parmi les cadres.

(4) PSA Banque France.







# 2

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

<b>2.1 BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>130</b>	<b>2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>	<b>134</b>
<b>2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>131</b>	<b>2.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>135</b>
<b>2.3 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>132</b>	<b>2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>174</b>
<b>2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>133</b>		

## 2.1 BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif</b>			
Caisse, banques centrales	3	487	453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5	964	979
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6 et 26	13 895	13 524
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23.1	(1)	-
Actifs d'impôts courants	27.1	1	9
Actifs d'impôts différés	27.1	3	1
Comptes de régularisation et actifs divers	7	308	377
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immobilisations corporelles	8	17	18
Immobilisations incorporelles		-	-
Écarts d'acquisition		-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>15 674</b>	<b>15 362</b>

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Passif</b>			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9	1	2
Instruments dérivés de couverture	10	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11	4 937	3 738
Dettes envers la clientèle	12	3 214	2 877
Dettes représentées par un titre	13	4 684	5 971
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23.1	-	-
Passifs d'impôts courants	27.1	8	3
Passifs d'impôts différés	27.1	449	374
Comptes de régularisation et passifs divers	14	639	776
Provisions	15	22	23
Dettes subordonnées	16	155	155
Capitaux propres		1 565	1 443
Capitaux propres part du groupe		1 565	1 443
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		810	688
dont résultat net part du groupe		243	254
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2)	(2)
Intérêts minoritaires		-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>15 674</b>	<b>15 362</b>

## 2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	20	509	475
Intérêts et charges assimilées	21	(88)	(78)
Commissions (produits)	22	147	139
Commissions (charges)	22	(5)	(4)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	-	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	24	21	23
Charges des autres activités	24	(19)	(24)
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>565</b>	<b>529</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	25	<b>(154)</b>	<b>(154)</b>
Personnel		(65)	(66)
Autres charges générales d'exploitation		(89)	(88)
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</b>		<b>(3)</b>	<b>(5)</b>
<b>Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>408</b>	<b>370</b>
<b>Coût du risque de crédit</b>	26	<b>(58)</b>	<b>(37)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>350</b>	<b>333</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		(4)	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>346</b>	<b>333</b>
Impôt sur les bénéfices	27.2 et 27.3	(103)	(79)
<b>Résultat net</b>		<b>243</b>	<b>254</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>		-	-
<i>dont part du groupe</i>		243	254
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>26,84 €</b>	<b>28,06 €</b>

## 2.3 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/2020			31/12/2019		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Résultat net</b>	<b>346</b>	<b>(103)</b>	<b>243</b>	<b>333</b>	<b>(79)</b>	<b>254</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>						-
<b>Éléments recyclables par résultat</b>						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Éléments non recyclables par résultat</b>						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,7)</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,3)</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>						
<b>Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>346</b>	<b>(103)</b>	<b>243</b>	<b>332</b>	<b>(79)</b>	<b>254</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-
<i>dont part du groupe</i>			243			254

## 2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Écarts d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>550</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>1 305</b>	<b>-</b>	<b>1 305</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	254	-	-	254	-	254
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(58)	-	-	(58)	-	(58)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(58)	-	-	(58)	-	(58)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>688</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>1 443</b>	<b>-</b>	<b>1 443</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	243	-	-	243	-	243
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>810</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>1 565</b>	<b>-</b>	<b>1 565</b>

### Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe « Fonds propres et exigence de fonds propres » du rapport de gestion.

## 2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>346</b>	<b>333</b>
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie		
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	3	4
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	62	56
Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	-
Produits/charges des activités de financement	3	3
Autres mouvements	(22)	(12)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>46</b>	<b>51</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 045	194
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(45)	(1 367)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 288)	1 395
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(99)	220
Impôt sur les bénéfices versés	(17)	(50)
<b>Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(404)</b>	<b>392</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>(12)</b>	<b>776</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-
Décaissements liés aux acquisitions de filiales	-	-
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7)	(3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5	1
<b>Effet des variations de périmètre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>		
Décaissements liés aux dividendes payés à :	120	(116)
> Santander Consumer Finance	(60)	(58)
> Banque PSA Finance	(60)	(58)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée/dette de location	(4)	(5)
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>(124)</b>	<b>(121)</b>
<b>Effets de la variation des taux de change (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>(138)</b>	<b>653</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 424</b>	<b>771</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	453	329
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	971	442
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 286</b>	<b>1 424</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	487	453
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	799	971



## 2.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### I SOMMAIRE DE NOTES

<b>NOTE 1</b>	Faits marquants de l'exercice et structure du groupe	136	<b>NOTE 14</b>	Comptes de régularisation et passifs divers	156
<b>NOTE 2</b>	Principes comptables	138	<b>NOTE 15</b>	Provisions	156
<b>NOTE 3</b>	Caisse, banques centrales	144	<b>NOTE 16</b>	Dettes subordonnées	157
<b>NOTE 4</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	144	<b>NOTE 17</b>	Échéancier et risques de liquidité	158
<b>NOTE 5</b>	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	145	<b>NOTE 18</b>	Juste valeur des actifs et passifs financiers	160
<b>NOTE 6</b>	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	146	<b>NOTE 19</b>	Autres engagements	161
<b>NOTE 7</b>	Comptes de régularisation et actifs divers	149	<b>NOTE 20</b>	Intérêts et produits assimilés	162
<b>NOTE 8</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	149	<b>NOTE 21</b>	Intérêts et charges assimilées	163
<b>NOTE 9</b>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150	<b>NOTE 22</b>	Commissions	164
<b>NOTE 10</b>	Instruments dérivés de couverture - passifs	152	<b>NOTE 23</b>	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	164
<b>NOTE 11</b>	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	153	<b>NOTE 24</b>	Produits et charges nets des autres activités	166
<b>NOTE 12</b>	Dettes envers la clientèle	154	<b>NOTE 25</b>	Charges générales d'exploitation	166
<b>NOTE 13</b>	Dettes représentées par un titre	154	<b>NOTE 26</b>	Coût du risque	166
			<b>NOTE 27</b>	Impôt sur les bénéfices	170
			<b>NOTE 28</b>	Information sectorielle	171
			<b>NOTE 29</b>	Honoraires des commissaires aux comptes	173
			<b>NOTE 30</b>	Événements postérieurs à la clôture	173

## NOTE 1 Faits marquants de l'exercice et structure du groupe

### A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### Partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

2020 a été la sixième année du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités de PSA Banque France grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

#### Gestion et mesures dans le contexte Covid-19

La pandémie de Covid-19 qui sévit dans le monde entier a affecté les activités de production et commerciales de STELLANTIS. Pour faire face à cette situation inédite de crise sanitaire imposant une première période de confinement national strict du 17 mars au 11 mai 2020, puis un second national allégé mais restrictif pour les concessionnaires du 30 octobre au 15 décembre 2020, le groupe PSA Banque France a mis en place de nombreuses mesures temporaires d'urgence pour répondre spécifiquement à la menace de prolifération du coronavirus et au soutien ininterrompu de l'activité de ses clients.

Les mesures d'accompagnement sur les moratoires ont consisté en un ou plusieurs reports d'échéances de prêt pour les clients finaux et également pour certaines activités de financement du réseau concessionnaires.

Pour les activités de financement à la clientèle finale :

- reporter de manière proactive et systématique les échéances pour une durée de 90 jours pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les professionnels éligibles en activité de location ;
- décaler, sur leur demande, la date d'exigibilité de 30 jours de l'échéance d'avril et des échéances suivantes, renouvelable jusqu'à deux fois, pour les particuliers et les autres PME non éligibles au report systématique ci-dessus.

Pour les activités de financement du réseau concessionnaires, le groupe PSA Banque France, en accord avec les trois marques, a décidé d'allonger la période de gratuité pour une durée :

- de 30 jours pour les véhicules neufs, ainsi que pour les véhicules de démonstration ;
- de 60 jours pour les véhicules d'occasion et les pièces de rechange en stock au démarrage de la pandémie de Covid-19.

Une description plus détaillée est mentionnée dans le paragraphe 1.1.2.2 F du chapitre 1 du rapport de gestion.

#### Stratégie de refinancement dans le contexte Covid-19

Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Ce modèle de politique de refinancement diversifiée a démontré sa résilience dans le contexte de pandémie de Covid-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour PSA Banque France, en lui permettant de privilégier les sources de financement présentant les conditions les plus favorables.

### B. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre au sein du groupe PSA Banque France durant l'année 2020.

## C. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Code ISO pays	Participation de PSA Banque France			31/12/2020		31/12/2019	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
<b>Filiales</b>								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-		IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
<b>Entités ad hoc</b>								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2018	FR	-	-		IG	100	IG	100

## NOTE 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Au 31 décembre 2020, la présentation des comptes consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation ANC n° 2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2019, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2020.

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et appliqués par le groupe PSA Banque France sont les suivants :**

#### ■ IFRS 16 - Contrats de location

**Amendement IFRS 16 : allègements de loyers liés au Covid-19**

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 - Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19, suite à l'exposé-sondage « Allègements de loyers - amendement à IFRS 16 » publié le 24 avril 2020, afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19.

L'amendement IFRS 16 - Allègements de loyers liés au Covid-19 exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'ils ne constituaient pas de modifications de contrats de location.

Il s'applique aux allègements de loyers liés au Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.

L'amendement n'affecte pas les bailleurs et ne présente pas d'impact pour le groupe PSA Banque France.

**Tous les autres textes n'ont pas d'impact au niveau du groupe PSA Banque France.**

#### Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe PSA Banque France est largement inspirée de la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse

du groupe PSA Banque France sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société PSA Banque France et de ses filiales, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A.1 ci-après.

Les comptes individuels sociaux de PSA Banque France et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur en France et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à G ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe PSA Banque France ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2021.

## A. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles PSA Banque France détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du groupe ont été éliminés.

### A.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. À chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ». Au 31 décembre 2020, il n'y a pas d'écart de réévaluation au titre des opérations en devises dans les comptes de PSA Banque France.

### A.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS/IFRS requiert, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- dette liée au refinancement à long terme (TLTRO III) ;
- engagements de retraites.

#### A.4 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

##### Évaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans les comptes sociaux en normes françaises, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39 nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

##### Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 - Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

## B. IMMOBILISATIONS

### B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- constructions : 20 à 30 ans ;
- matériel de transport : 4 ans ;
- autres immobilisations corporelles : 4 à 10 ans.

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 - Contrats de location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, PSA Banque France, en tant que preneur, comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

### B.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Le groupe PSA Banque France dans son intégralité représente une seule UGT.

## C. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission Européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, le groupe PSA Banque France a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. paragraphe C.5.2 ci-après).

Le groupe PSA Banque France comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

### C.1 Instruments dérivés - méthode de couverture

#### C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts. Cette stratégie de couverture n'a pas été utilisée pour l'instant par le groupe PSA Banque France.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

## C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

### Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financier à la juste valeur par résultat » ;

- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financier à la juste valeur par résultat » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en *Trading*, exception faite :
  - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financier à la juste valeur par résultat »,
  - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financier à la juste valeur par résultat ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique.  
Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix ;
- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1, 2 ou 3, signalées dans la note 18 sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

## C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Sont enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

## C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option permet d'évaluer des instruments financiers à la juste valeur par le résultat à condition que cette désignation soit irrévocable et qu'elle soit effectuée lors de la comptabilisation initiale. Cette option a pour but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du *spread* émetteur du groupe PSA Banque France. Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de dette en option juste valeur.



Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9, ce qui est le cas notamment des *swaps* de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

#### C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

**Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :**

- **les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
  - vente à crédit,
  - location avec option d'achat,
  - location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.4.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
  - **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
  - et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau** ;
  - **les créances commerciales**, telles que définies par la réglementation bancaire française. Elles financent les véhicules et les pièces de rechange du réseau.
- Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment Corporate réseau (principalement réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS, importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS, certains marchands de véhicules d'occasion) ;
- les autres créances (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc.) et comptes ordinaires de la clientèle.

##### C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de cet actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net du groupe PSA Banque France. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;

- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

##### C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 - Contrats de location et IFRS 9, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car le groupe PSA Banque France ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

##### C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit peuvent faire l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures ci-avant).

##### C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit *Retail* et *Corporate* font désormais l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses*) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (stages) dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

###### Stage 1

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

###### Stage 2

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.



### Stage 3

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du Règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

#### Passages en pertes

Les procédures du groupe PSA Banque France prévoient le passage en pertes des créances *Retail* présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement, ainsi que des créances *Corporate* dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

### C.5 Dettes financières

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage ;
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

#### C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures, ci-avant).

#### C.5.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

## D. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

## E. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8, le groupe PSA Banque France a identifié les trois segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- *Retail* : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises ;
- *Corporate réseau* : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën et DS, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion ;
- *Corporate et assimilés* : ce segment fait référence à toute :
  - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé (*Corporate hors réseau*),
  - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (*Souverains*),
  - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (*Banques*),
  - administration régionale ou locale (*administrations locales*).

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la note Information sectorielle.

## F. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 15). Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 - Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimale de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation - Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

## G. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 19 - Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 23 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

## NOTE 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse et CCP		-
Banque centrale*	487	453
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	37	33
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>	<b>453</b>

\* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

## NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

### 4.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading*</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>
<b>Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>Titres de participation comptabilisés par juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 9.1 et 23.1).

### 4.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE - ACTIFS

POUR 2020

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur positive</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>swaps avec appel de marge</i>	0,6	-	0,6	-	-
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>Total à l'actif</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>(0,5)</b>	<b>0,1</b>
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 14)	-	-	0,5	(0,5)	-
<b>Total au passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

POUR 2019

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur positive</b>	<b>1,9</b>	-	<b>1,9</b>	-	<b>1,9</b>
<i>swaps avec appel de marge</i>	1,9	-	1,9	-	1,9
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(1,7)</b>	<b>(1,7)</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>0,1</b>	-	<b>0,1</b>	-	<b>0,1</b>
<i>swaps avec appel de marge</i>	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>Total à l'actif</b>	<b>1,9</b>	-	<b>1,9</b>	<b>(1,7)</b>	<b>0,2</b>
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en produits constatés d'avance - cf. Note 14)	-	-	2,1	(1,7)	0,4
<b>Total au passif</b>	-	-	<b>2,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>0,4</b>

## NOTE 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

### VENTILATION CRÉANCES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances à vue hors groupe	964	979
Comptes ordinaires débiteurs	964	979
<i>dont détenus par les fonds de titrisation</i>	109	170
<i>dont nantis au titre de l'opération SRT*</i>	126	126
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>Créances à terme</b>	-	-
<b>Créances rattachées</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>964</b>	<b>979</b>

\* Au profit du fonds commun de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2019.

## NOTE 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

### 6.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Vente à crédit</b>	<b>2 449</b>	<b>2 484</b>
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	1 994	1 887
<b>Location avec option d'achat <sup>(2)</sup></b>	<b>4 336</b>	<b>3 862</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	4 854	4 318
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	2 270	1 565
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(518)	(456)
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	(236)	(153)
<b>Location longue durée <sup>(2)</sup></b>	<b>3 267</b>	<b>2 926</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	3 549	3 182
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	1 002	1 059
Intérêts non courus sur location longue durée	(282)	(256)
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	(95)	(102)
Dépôts de garantie activité location	-	-
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	-	-
<b>Créances commerciales</b>	<b>2 998</b>	<b>3 352</b>
Entreprises liées avec STELLANTIS	6	-
Hors groupe	2 992	3 352
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	755	843
<b>Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>548</b>	<b>574</b>
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>80</b>	<b>141</b>
Entreprises liées avec STELLANTIS	1	2
Hors groupe	79	139
<b>Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>217</b>	<b>185</b>
Étalement des coûts d'acquisition	306	285
Étalement des frais de dossiers	(18)	(27)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(71)	(72)
<b>Total des créances au coût amorti <sup>(3)</sup></b>	<b>13 895</b>	<b>13 524</b>
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	5 690	5 099

(1) Le groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 6.4).

(2) Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe PSA Banque France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe PSA Banque France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

## 6.2 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR SEGMENT

Segment IFRS 8	Client final							
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés		Total	
	(A - cf. renvoi B Note 26.1)		(B - cf. renvoi A Note 26.1)		(C - cf. renvoi C Note 26.1)			
Type de financement	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
<i>(en millions d'euros)</i>								
Vente à crédit	11	12	2 437	2 470	1	2	2 449	2 484
Location avec option d'achat	7	8	4 291	3 815	38	39	4 336	3 862
Location longue durée	237	241	2 004	1 761	1 026	924	3 267	2 926
Créances commerciales	2 998	3 352	-	-	-	-	2 998	3 352
Autres créances	542	565	3	6	3	3	548	574
Comptes ordinaires	80	141	-	-	-	-	80	141
Éléments intégrés au coût amorti	8	3	177	155	32	27	217	185
<b>TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8</b>	<b>3 883</b>	<b>4 322</b>	<b>8 912</b>	<b>8 207</b>	<b>1 100</b>	<b>995</b>	<b>13 895</b>	<b>13 524</b>

## 6.3 ÉCHÉANCIER

POUR 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2020
<b>Vente à crédit</b>	<b>6</b>	<b>185</b>	<b>183</b>	<b>356</b>	<b>1 705</b>	<b>14</b>	<b>2 449</b>
Créances brutes	68	185	183	356	1 705	14	2 511
Dépréciations	(62)	-	-	-	-	-	(62)
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>19</b>	<b>313</b>	<b>316</b>	<b>647</b>	<b>3 040</b>	<b>1</b>	<b>4 336</b>
Créances brutes	72	313	316	647	3 040	1	4 389
Dépréciations	(53)	-	-	-	-	-	(53)
<b>Location longue durée</b>	<b>29</b>	<b>510</b>	<b>320</b>	<b>586</b>	<b>1 822</b>	<b>-</b>	<b>3 267</b>
Créances brutes	74	510	320	586	1 822	-	3 312
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(45)	-	-	-	-	-	(45)
<b>Créances commerciales</b>	<b>28</b>	<b>2 345</b>	<b>474</b>	<b>149</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2 998</b>
Créances brutes	35	2 345	474	149	2	-	3 005
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(7)	-	-	-	-	-	(7)
<b>Autres créances</b>	<b>61</b>	<b>143</b>	<b>18</b>	<b>212</b>	<b>96</b>	<b>18</b>	<b>548</b>
Créances brutes	82	143	18	212	96	18	568
Dépréciations	(21)	-	-	-	-	-	(21)
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80</b>
Créances brutes	82	-	-	-	-	-	82
Dépréciations	(2)	-	-	-	-	-	(2)
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>217</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>217</b>
<b>TOTAL CRÉANCES NETTES</b>	<b>441</b>	<b>3 496</b>	<b>1 311</b>	<b>1 950</b>	<b>6 666</b>	<b>33</b>	<b>13 895</b>
Créances brutes	413	3 496	1 311	1 950	6 666	33	13 867
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(189)	-	-	-	-	-	(189)
Éléments intégrés au coût amorti	217	-	-	-	-	-	217



## POUR 2019

(en millions d'euros)	Non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2019
<b>Vente à crédit</b>	<b>10</b>	<b>179</b>	<b>180</b>	<b>348</b>	<b>1 748</b>	<b>19</b>	<b>2 484</b>
Créances brutes	61	179	180	348	1 748	19	2 535
Dépréciations	(51)	-	-	-	-	-	(51)
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>20</b>	<b>257</b>	<b>259</b>	<b>539</b>	<b>2 787</b>	<b>-</b>	<b>3 862</b>
Créances brutes	61	257	259	539	2 787	-	3 903
Dépréciations	(41)	-	-	-	-	-	(41)
<b>Location longue durée</b>	<b>36</b>	<b>395</b>	<b>303</b>	<b>543</b>	<b>1 648</b>	<b>1</b>	<b>2 926</b>
Créances brutes	74	395	303	543	1 648	1	2 964
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(38)	-	-	-	-	-	(38)
<b>Créances commerciales</b>	<b>37</b>	<b>2 622</b>	<b>470</b>	<b>222</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3 352</b>
Créances brutes	41	2 622	470	222	1	-	3 356
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4)	-	-	-	-	-	(4)
<b>Autres créances</b>	<b>56</b>	<b>164</b>	<b>17</b>	<b>211</b>	<b>107</b>	<b>19</b>	<b>574</b>
Créances brutes	100	164	17	211	107	19	618
Dépréciations	(44)	-	-	-	-	-	(44)
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141</b>
Créances brutes	142	-	-	-	-	-	142
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>185</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>185</b>
<b>TOTAL CRÉANCES NETTES</b>	<b>485</b>	<b>3 617</b>	<b>1 229</b>	<b>1 863</b>	<b>6 291</b>	<b>39</b>	<b>13 524</b>
Créances brutes	479	3 617	1 229	1 863	6 291	39	13 517
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(179)	-	-	-	-	-	(179)
Éléments intégrés au coût amorti	185	-	-	-	-	-	185

## 6.4 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT PAR TITRISATION

Fonds	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes	
			Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 <sup>(2)</sup>	Vente à crédit	1 994	1 887
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	03/05/2013 <sup>(2)</sup>	Créances Commerciales	755	843
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	28/07/2016 <sup>(2)</sup>	Location avec option d'achat <sup>(1)</sup>	1 783	910
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 <sup>(2)</sup>	Location longue durée <sup>(3)</sup>	907	957
FCT Auto ABS French Leases 2018	23/11/2018	Location avec option d'achat <sup>(1)</sup>	251	502
<b>TOTAL</b>			<b>5 690</b>	<b>5 099</b>

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des Fonds Commun de Titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

## NOTE 7 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Débiteurs divers</b>	<b>186</b>	<b>163</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	128	115
<b>État et autres organismes sociaux</b>	<b>59</b>	<b>67</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	6	9
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<i>dont appels de marge payés sur swaps*</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	4	5
<i>dont hors groupe</i>	(4)	(5)
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>51</b>	<b>131</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	10	6
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>377</b>

\* Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (cf. Notes 9.2 & 10.2).

## NOTE 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24</b>	<b>(7)</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>(7)</b>	<b>18</b>
Terrains et constructions - droit d'usage*	12	(3)	9	12	(2)	10
Matériel de transport	6	(2)	4	6	(2)	4
Autres	6	(2)	4	7	(3)	4
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>(7)</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>(7)</b>	<b>18</b>

\* Conformément à la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles incluent des droits d'usage (des contrats de location) pour une valeur brute de 12,5 millions d'euros et un amortissement correspondant de -3,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

TABLEAU DE VARIATION DES VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>(18)</b>	<b>24</b>
Terrains et constructions - droit d'usage*	12	10	(10)	12
Matériel de transport	6	2	(2)	6
Autres	7	5	(6)	6
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>(18)</b>	<b>24</b>

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>
Terrains et constructions - droit d'usage*	(2)	(1)	-	-	(3)
Matériel de transport	(2)	(1)	1	-	(2)
Autres	(3)	(1)	2	-	(2)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>

\* Conformément à la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles incluent des droits d'usage (des contrats de location) pour une valeur brute de 12,5 millions d'euros et un amortissement correspondant de -3,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## NOTE 9 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 9.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Les swaps classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Note 4.1 et 23.1).

9.2 Compensation des *swaps* de *trading* avec appel de marge - Passifs

POUR 2020

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b> (en millions d'euros)					
<b>Juste valeur négative</b>	-	0,6	0,6	-	0,6
Swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
Swaps sans appel de marge	-	0,6	0,6	-	0,6
<b>Compensation</b>	-	-	-	-	-
<b>Charges à payer</b>	-	-	-	-	-
Swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Total au passif</b>	-	0,6	0,6	-	0,6
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	-	-	-
<b>Total à l'actif</b>	-	-	-	-	-

POUR 2019

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b> (en millions d'euros)					
<b>Juste valeur négative</b>	-	2,2	2,2	-	2,2
Swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
Swaps sans appel de marge	-	2,2	2,2	-	2,2
<b>Compensation</b>	-	-	-	-	-
<b>Charges à payer</b>	-	0,1	0,1	-	0,1
Swaps avec appel de marge	-	0,1	0,1	-	0,1
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Total au passif</b>	-	2,3	2,3	-	2,3
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	-	-	-
<b>Total à l'actif</b>	-	-	-	-	-

## NOTE 10 Instruments dérivés de couverture – passifs

### 10.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Juste valeur négative des swaps de couverture</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
des emprunts	-	-
des EMTN/NEU MTN	-	-
des obligations	-	-
des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	4	5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 10.2)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>
<b>Charges à payer sur swaps de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 23.

### 10.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE - PASSIFS

POUR 2020

<i>Swaps perdants (en millions d'euros)</i>	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(8,8)</b>	<b>12,2</b>	<b>3,4</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(8,8)	12,2	3,4	-	3,4
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(3,8)</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>(0,4)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,4)	0,7	0,3	-	0,3
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>Total au passif</b>	<b>(9,2)</b>	<b>12,9</b>	<b>3,7</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(0,1)</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 7)	-	-	3,8	(3,8)	-
<b>Total à l'actif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,8</b>	<b>(3,8)</b>	<b>-</b>

POUR 2019

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b> (en millions d'euros)					
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(1,9)</b>	<b>6,5</b>	<b>4,6</b>	-	<b>4,6</b>
Swaps avec appel de marge	(1,9)	6,5	4,6	-	4,6
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(4,9)</b>	<b>(4,9)</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	-	<b>0,3</b>
Swaps avec appel de marge	(0,1)	0,5	0,3	-	0,3
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Total au passif</b>	<b>(2,0)</b>	<b>6,9</b>	<b>4,9</b>	<b>(4,9)</b>	-
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	5,0	(4,9)	0,1
<b>Total à l'actif</b>	-	-	<b>5,0</b>	<b>(4,9)</b>	<b>0,1</b>

## NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes à vue</b>	<b>164</b>	<b>9</b>
Comptes ordinaires créditeurs	62	7
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	101	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	101	-
Autres sommes dues	1	2
<b>Dettes rattachées à vue</b>	-	-
<b>Dettes à terme hors groupe</b>	<b>4 785</b>	<b>3 740</b>
Bancaires classiques	2 535	2 440
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	2 235	1 890
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 19)	2 250	1 300
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit</b>	-	-
Frais d'émission à étaler	-	-
<b>Dettes rattachées à terme</b>	<b>(12)</b>	<b>(11)</b>
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
<b>TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*</b>	<b>4 937</b>	<b>3 738</b>

\* L'intégralité de la dette est en euro.

## NOTE 12 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes à vue</b>	<b>2 816</b>	<b>2 435</b>
Comptes courants	295	222
Entreprises liées avec STELLANTIS	146	110
Hors groupe	149	112
Comptes d'épargne sur livret	2 441	2 155
Autres sommes dues à la clientèle	80	58
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	80	58
<b>Dettes rattachées</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	-	15
<b>Dettes à terme</b>	<b>391</b>	<b>420</b>
Comptes à terme	380	408
Autres dettes à terme	11	12
Entreprises liées	-	-
Hors groupe	11	12
<b>Dettes rattachées</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<i>dont comptes à terme</i>	7	6
<b>TOTAL*</b>	<b>3 214</b>	<b>2 877</b>

\* L'intégralité de la dette est en euro.

Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 28.1).

## NOTE 13 Dettes représentées par un titre

### 13.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>3 047</b>	<b>3 748</b>
EMTN, NEU MTN et assimilés <sup>(1)</sup>	2 524	2 833
<i>dont en cours de livraison</i>	-	10
NEU CP	523	915
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
<b>Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 13.3)</b>	<b>1 637</b>	<b>2 225</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Titrisation	-	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre</b>	<b>(7)</b>	<b>(11)</b>
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(7)	(11)
<b>TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI <sup>(2)</sup></b>	<b>4 684</b>	<b>5 971</b>

(1) En janvier 2020, le groupe PSA Banque France a procédé au remboursement de son premier EMTN émis en 2017 avec une maturité de trois ans pour un montant de 500 millions d'euros.

(2) L'intégralité de la dette est en euro.



## 13.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE HORS DETTES RATTACHÉES

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
0 à 3 mois	36	392		29	595	-
3 mois à 6 mois	40	45		630	484	-
6 mois à 1 an	314	423		234	520	-
1 an à 5 ans	1 247	2 187		1 332	2 149	-
Plus de 5 ans	-	-		-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 637</b>	<b>3 047</b>		<b>2 225</b>	<b>3 748</b>	<b>-</b>

## 13.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION

### TITRES ÉMIS PAR LES FONDS DE TITRISATION

(en millions d'euros)	Obligations émises					
	Fonds	Obligations	Notation <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	À l'origine
FCT Auto ABS French Loans Master			<i>Fitch/Moody's</i>			
		Classe A	AA/Aa2	1 901	1 804	N/A
		Classe B	-	169	155	N/A
FCT Auto ABS DFP Master - Compartment France 2013			<i>S&amp;P/Moodys</i>			
		Classe S	AA/Aa	624	600	N/A
		Classe B	-	149	272	N/A
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartment 2016			<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	947	600	N/A
		Classe B	-	888	343	N/A
FCT Auto ABS French LT Leases Master			<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	563	600	N/A
		Classe B	-	388	393	N/A
FCT Auto ABS French Leases 2018			<i>Moody's/DBRS</i>			
		Classe A	Aaa/AAA	115	365	N/A
		Classe B	A1/A (high)	60	60	N/A
	Classe C	<i>Not Rated</i>	90	90	N/A	
Élimination des opérations intra-groupe <sup>(2)</sup>				(4 257)	(3 057)	
<b>TOTAL</b>				<b>1 637</b>	<b>2 225</b>	

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres seniors, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

## NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>133</b>	<b>298</b>
Entreprises liées	81	248
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	81	248
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	52	50
<b>Dettes financières</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Hors groupe	9	10
<b>État et autres organismes sociaux</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>231</b>	<b>201</b>
Entreprises liées	32	25
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	26	21
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	6	4
Hors groupe	199	176
<b>Autres créiteurs divers</b>	<b>157</b>	<b>156</b>
Entreprises liées	17	16
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	17	16
Hors groupe	140	140
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>16</b>	<b>18</b>
<i>dont appels de marge reçus sur swaps <sup>(1)</sup></i>	-	-
Entreprises liées	10	7
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	10	7
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	6	11
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Hors groupe	52	52
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>776</b>

(2) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 0,5 million d'euros au 31 décembre 2020, contre 1,7 million d'euros au 31 décembre 2019 (cf. Note 4.2).

## NOTE 15 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et autres mouvements	31/12/2020
Provisions pour pensions et retraites	13	1	(2)	-	-	-	12
Provisions pour engagements douteux		-	(1)	-	-	-	5
Corporate réseau	3	-	-	-	-	-	3
Corporate et assimilés	3	-	(1)	-	-	-	2
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	1	-	-	-	-	-	1
Autres provisions	3	1	-	-	-	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22</b>

## 15.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITES

### Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement des retraites par l'AGIRC et l'ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

### Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires propres au Groupe

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. La Société offre ces avantages à travers soit un régime à cotisations définies, soit un régime à prestations définies.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurances a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en

activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

## 15.2 PRIMES LIÉES À L'ANCIENNETÉ

### Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

## NOTE 16 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées	155	155
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	77,5	77,5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	77,5	77,5
Dettes rattachées	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>155</b>

## 16.1 VARIATION DES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie			31/12/2020
		Encaissements	Décaissements	Variation résultat	
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155
Dettes rattachées	-	-	(2)	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>155</b>

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie			31/12/2019
		Encaissements	Décaissements	Variation résultat	
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155
Dettes rattachées	-	-	(2)	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>155</b>

## NOTE 17 Échéancier et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe « Risque de liquidité et de refinancement » du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne « non réparti » ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de cinq ans, à l'exception des dividendes dont le paiement doit intervenir dans le délai légal maximal de neuf mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable. La cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 8 avril 2021 prévoit une distribution de dividendes de 126 millions d'euros.

POUR 2020

(en millions d'euros)	Non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2020
<b>Actif</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	-	487	-	-	-	-	487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	964	-	-	-	-	964
Prêts et créances sur la clientèle	441	3 496	1 311	1 950	6 666	33	13 895
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres actifs	329	-	-	-	-	-	329
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>769</b>	<b>4 947</b>	<b>1 311</b>	<b>1 950</b>	<b>6 666</b>	<b>33</b>	<b>15 674</b>
<b>Passif</b>							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-	-	-	-	-	1
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	(11)	903	350	865	2 830	-	4 937
Dettes envers la clientèle	7	2 861	63	74	209	-	3 214
Dettes représentées par un titre	-	428	85	737	3 434	-	4 684
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	155	155
Autres passifs	1 118	-	-	-	-	-	1 118
Capitaux propres	-	-	-	126	-	1 439	1 565
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 115</b>	<b>4 192</b>	<b>498</b>	<b>1 802</b>	<b>6 473</b>	<b>1 594</b>	<b>15 674</b>

## POUR 2019

(en millions d'euros)

	Non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2019
<b>Actif</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	-	453	-	-	-	-	453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	979	-	-	-	-	979
Prêts et créances sur la clientèle	485	3 617	1 229	1 863	6 291	39	13 524
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	406	-	-	-	-	-	405
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>891</b>	<b>5 049</b>	<b>1 229</b>	<b>1 863</b>	<b>6 291</b>	<b>39</b>	<b>15 362</b>
<b>Passif</b>							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	-	-	-	-	-	2
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1	157	861	865	1 854	-	3 738
Dettes envers la clientèle	21	2 478	58	85	235	-	2 877
Dettes représentées par un titre	(2)	623	1 114	755	3 481	-	5 971
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	155	155
Autres passifs	1 176	-	-	-	-	-	1 176
Capitaux propres	-	-	120	-	-	1 323	1 443
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 198</b>	<b>3 258</b>	<b>2 153</b>	<b>1 705</b>	<b>5 570</b>	<b>1 478</b>	<b>15 362</b>

**Covenants**

Les contrats signés par le groupe PSA Banque France concernant les dettes, y compris dans certains cas pour les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de « *negative pledge* » par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de « *material adverse changes* » en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de « *pari passu* » prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France.

Par ailleurs, trois clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- un changement d'actionariat impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres *Common Equity Tier One*.

## NOTE 18 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		Hiérarchie de la juste valeur		
	31/12/2020	31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actif</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti <sup>(2)</sup>	964	964	-	-	964
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti <sup>(3)</sup>	13 894	13 932	-	-	13 932
<b>Passif</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	1	1	-	1	-
Instruments dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit <sup>(4)</sup>	4 937	4 926	-	3 944	982
Dettes représentées par un titre <sup>(4)</sup>	4 684	4 715	2 030	2 685	-
Dettes envers la clientèle <sup>(2)</sup>	3 214	3 214	-	-	2 314
Dettes subordonnées <sup>(4)</sup>	155	143	-	143	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).
- (2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (3) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

- (4) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :

- > pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
- > pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
- > pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

## NOTE 19 Autres engagements

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle <sup>(1)</sup>	776	677
<b>Engagements de garantie</b>		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit <sup>(2)</sup>	272	305
Garanties reçues sur encours clientèle	272	305
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur de la clientèle	5	6
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<b>Autres engagements reçus</b>		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres <sup>(3)</sup>	126	126
<b>Autres engagements donnés</b>		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable <sup>(4)</sup>	919	942
À la Banque Centrale Européenne	919	942

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les garanties CHUBB s'élèvent à 197 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 187 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les garanties COFACE s'élèvent à 75 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre à 118 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(3) Garantie financière reçue au titre de l'opération SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 2 399 millions d'euros de titres ABS et 957 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisés pour un total de 3 062 millions d'euros.

Le groupe PSA Banque France ayant tiré 2 250 millions d'euros (cf. Note 11), il reste donc 919 millions d'euros mobilisables, soit un financement autorisé non utilisé de 817 millions d'euros dont les intérêts courus négatifs sur TLTRO-III de 5 millions.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.



## NOTE 20 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>508</b>	<b>475</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>493</b>	<b>470</b>
<b>Ventes à crédit</b>	<b>146</b>	<b>152</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	1	-
<i>dont encours titrisés</i>	105	78
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>298</b>	<b>268</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	43	40
<i>dont encours titrisés</i>	110	93
<b>Location longue durée</b>	<b>191</b>	<b>174</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<i>dont encours titrisés</i>	60	67
<b>Créances commerciales</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	41	42
<b>Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Rémunérations des apporteurs</b>	<b>(197)</b>	<b>(188)</b>
Ventes à crédit	(80)	(73)
Location avec option d'achat/location longue durée	(117)	(115)
Autres financements	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(32)	(32)
<b>Autres coûts d'acquisition</b>	<b>(14)</b>	<b>(6)</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédit*</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts courus et échus sur instruments de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>	<b>475</b>

\* Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO. Le taux d'intérêt retenu pour les opérations de refinancement long terme TLTRO-II conduites par la BCE tient compte de la confirmation, reçue en 2018, du taux d'intérêt négatif de -0,40% (taux de la facilité de dépôt). En effet, la croissance des encours de financement accordés aux particuliers et aux entreprises non financières a été supérieure aux 2,5% requis sur la période de référence (janvier 2016 à janvier 2018). Un tirage LTRO a été effectué d'avril à juin 2020 au taux de -0,50%. Six tirages TLTRO-III ont été effectués depuis septembre 2019. Le taux appliqué tient dès à présent compte tenu de l'anticipation à pouvoir bénéficier des taux bonifiés sur les différentes périodes sur la base de sa nouvelle production de crédits (taux de facilité de dépôt à -0,50% jusqu'au 23 juin 2020 et à partir du 24 juin 2020 taux de facilité de dépôt diminuée de -0,50% jusqu'au 23 juin 2021 et possiblement jusqu'au 23 juin 2022). Le groupe PSA Banque France considère ainsi que les tirages TLTRO sont à des conditions de marché, IFRS9 s'applique de fait.

## NOTE 21 Intérêts et charges assimilées

### 21.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>		<b>(75)</b>	<b>(70)</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>(42)</b>	<b>(35)</b>
Ventes à crédit		-	-
Location avec option d'achat		-	-
Location longue durée		-	-
Créances commerciales		(4)	(6)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-
Comptes ordinaires		-	-
Comptes d'épargne	21.2	(25)	(26)
Engagements de financement reçus		(13)	(3)
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	21.3	<b>(11)</b>	<b>(12)</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	21.4	<b>(22)</b>	<b>(23)</b>
<b>Intérêts courus et échus sur instruments de couverture</b>	21.5	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>		<b>(9)</b>	<b>(4)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>(88)</b>	<b>(78)</b>

### 21.2 INTÉRÊTS SUR COMPTES D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur comptes d'épargne	(25)	(26)
Sur livret	(20)	(21)
Compte à terme	(5)	(5)
<b>TOTAL</b>	<b>(25)</b>	<b>(26)</b>

### 21.3 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(5)	(7)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(2)	(4)
Charges d'intérêts d'actifs	(1)	(1)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(5)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(11)</b>	<b>(12)</b>

### 21.4 INTÉRÊTS SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges sur dettes représentées par un titre	(17)	(18)
<i>dont titrisation : obligations placées</i>	(4)	(5)
Charges sur dettes subordonnées	(2)	(2)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(3)	(3)
<b>TOTAL</b>	<b>(22)</b>	<b>(23)</b>

## 21.5 INTÉRÊTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Swaps de couverture (Fair Value Hedge)	(4)	(4)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>

## NOTE 22 Commissions

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits</b>	<b>147</b>	<b>139</b>
Commissions accessoires aux contrats de financement	15	15
Commissions sur prestations des activités de service	132	124
Autres	-	-
<b>Charges</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>
Commissions sur prestations des activités de service	(5)	(4)
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>135</b>

## NOTE 23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

### 23.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la JV par résultat		-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-
<b>Résultat de la comptabilité de couverture</b>	23.2	<b>-</b>	<b>(2)</b>
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		1	(2)
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		(1)	-
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		-	-
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>(2)</b>

\* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Note 4.1 et 9.1).

## 23.2 RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

### Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport de gestion)

#### Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux s'élève à un montant de 1 720 millions d'euros au 31 décembre 2020.

#### Risque de change

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

#### Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 26.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

### ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COUVERTURE EN TAUX EN JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
<b>Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)</b>				
Ventes à crédit	(0,3)	0,1		
Location avec option d'achat	(0,5)	0,1		
Location longue durée	(0,4)	0,1		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(1,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>(1,6)</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle</b>				
À l'actif	-	-		
Au passif (Note 10)	(3,4)	(4,6)		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>1,2</b>	<b>(0,4)</b>
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(4,2)</b>		<b>(0,4)</b>
<b>Écart de réévaluation des emprunts couverts</b>				
Valorisation nette		-		
<b>Total valorisation nette</b>		<b>-</b>		
<b>Instruments dérivés de couverture des emprunts</b>				
À l'actif		-		
Au passif (Note 10)		-		
<b>Total valorisation nette</b>		<b>-</b>		
<b>Inefficacité en stock</b>		<b>-</b>		
<b>Écart de réévaluation des obligations couvertes</b>				
Valorisation nette		-		
<b>Total valorisation nette</b>		<b>-</b>		
<b>Instruments dérivés de couverture des obligations</b>				
À l'actif		-		
Au passif (Note 10)		-		
<b>Total valorisation nette</b>		<b>-</b>		
<b>Inefficacité en stock</b>		<b>-</b>		

## NOTE 24 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	18	-	18	22	-	22
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(13)	(13)	-	(9)	(9)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	-	(5)	(5)	-	(4)	(4)
Autres produits/charges d'exploitation	3	(1)	2	1	(11)	(10)
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>(19)</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>(24)</b>	<b>(1)</b>

## NOTE 25 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Frais de personnel</b>	<b>(65)</b>	<b>(66)</b>
Rémunérations	(41)	(41)
Charges sociales	(17)	(18)
Intéressement et participation	(7)	(7)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(89)</b>	<b>(88)</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>(40)</i>	<i>(42)</i>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>(154)</b>	<b>(154)</b>

L'effectif inscrit moyen des salariés (CDI et CDD, y compris alternant) employés par le groupe PSA Banque France pendant l'exercice 2020 est de 837,5. Il se compose de 405,5 techniciens et de 432 cadres.

## NOTE 26 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

### 26.1 ÉVOLUTION DE L'ENCOURS

(en millions d'euros)	Coût du risque						Total coût du risque au 31/12/2020	Bilan au 31/12/2020
	Bilan au 31/12/2019	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<b>Retail</b>								
Créances en stage 1	7 871	606	-	-	-	-	-	8 477
Créances en stage 2	179	92	-	-	-	-	-	271
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	146	38	-	-	(53)	-	(53)	132
<b>Encours brut</b>	<b>8 196</b>	<b>736</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>8 880</b>
Dépréciations créances en stage 1	(26)	-	(5)	3	-	-	(2)	(28)
Dépréciations créances en stage 2	(19)	-	(8)	4	-	-	(4)	(23)
Dépréciations créances en stage 3	(99)	-	(26)	32	-	-	6	(93)
<b>Dépréciations</b>	<b>(144)</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>(144)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>155</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>177</b>
<b>Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)</b>	<b>8 207</b>	<b>758</b>	<b>(39)</b>	<b>39</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>8 912</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	6	6	
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Coût du risque Retail</b>			<b>(39)</b>	<b>39</b>	<b>(53)</b>	<b>6</b>	<b>(47)</b>	

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2019	Production nette	Coût du risque				Total coût du risque au 31/12/2020	Bilan au 31/12/2020
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<b>Corporate réseaux</b>								
Créances en stage 1	3 657	(374)	-	-	-	-	-	3 283
Créances en stage 2	628	(54)	-	-	-	-	-	574
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3 <sup>(1)</sup>	58	(7)	-	-	-	-	-	51
<b>Encours brut</b>	<b>4 343</b>	<b>(435)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 908</b>
Dépréciations créances en stage 1	(1)	-	(2)	2	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 2	(5)	-	(8)	1	-	-	(7)	(12)
Dépréciations créances en stage 3	(18)	-	(10)	8	-	-	(2)	(20)
<b>Dépréciations</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>(33)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
<b>Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 6.2)</b>	<b>4 322</b>	<b>4</b>	<b>(20)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>3 883</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
<b>Coût du risque Corporate réseaux</b>			<b>(21)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	
<b>Corporate et assimilés</b>								
Créances en stage 1	828	(28)	-	-	-	-	-	800
Créances en stage 2	128	133	-	-	-	-	-	261
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	22	(3)	-	-	-	-	-	19
<b>Encours brut</b>	<b>978</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 080</b>
Dépréciations créances en stage 1	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 2	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 3	(10)	-	(3)	3	-	-	-	(10)
<b>Dépréciations</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
<b>Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 6.2)</b>	<b>995</b>	<b>106</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 100</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
<b>Coût du risque Corporate et assimilés</b>			<b>(4)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	
<b>Encours total</b>								
Créances en stage 1	12 356	204	-	-	-	-	-	12 560
Créances en stage 2	935	171	-	-	-	-	-	1 106
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	226	28	-	-	(53)	-	(53)	201
<b>Encours brut</b>	<b>13 517</b>	<b>403</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>13 867</b>
Dépréciations créances en stage 1	(28)	-	(7)	5	-	-	(2)	(30)
Dépréciations créances en stage 2	(25)	-	(16)	5	-	-	(11)	(37)
Dépréciations créances en stage 3	(126)	-	(39)	43	-	-	4	(122)
<b>Dépréciations <sup>(2)</sup></b>	<b>(179)</b>	<b>-</b>	<b>(62)</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>(189)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>186</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>217</b>
<b>Encours net (A+B+C)</b>	<b>13 524</b>	<b>434</b>	<b>(62)</b>	<b>53</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>(62)</b>	<b>13 895</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	6	6	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(2)	-	-	-	(2)	-
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>			<b>(64)</b>	<b>53</b>	<b>(53)</b>	<b>6</b>	<b>(58)</b>	

(1) Le groupe PSA Banque France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired - POI) pour 47 millions d'euros à fin décembre 2020 (54 millions d'euros à fin décembre 2019). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

(2) Une provision additionnelle (ajustement post-modèle) de 15 millions d'euros a été comptabilisée afin de prévenir des impacts estimés de la crise de Covid-19 sur les futures créances douteuses.

## 26.2 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31/12/2020	31/12/2019
<b>Créances en stage 1</b>					
Dotations pour dépréciations	(5)	(2)	-	(7)	(9)
Reprises de dépréciations	3	2	-	5	8
<b>Créances en stage 2</b>					
Dotations pour dépréciations	(8)	(8)	-	(16)	(8)
Reprises de dépréciations	4	1	-	5	8
<b>Créances en stage 3</b>					
Dotations pour dépréciations	(26)	(10)	(3)	(39)	(36)
Reprises de dépréciations	32	8	3	43	18
<b>Autres opérations clientèle en stage 3</b>					
Dotations pour dépréciations	-	(1)	(1)	(2)	(1)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Pertes sur créances irrécupérables</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>(27)</b>
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(47)</b>	<b>(10)</b>	<b>(1)</b>	<b>(58)</b>	<b>(37)</b>

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion au 31 décembre 2020.

## 26.3 MÉTHODOLOGIE IFRS 9

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Conformément aux principes comptables, le calcul des paramètres de risques utilisés pour l'estimation de la perte attendue prend en compte à la fois les données historiques selon une moyenne à court terme à un moment donné (approche « *Point in Time* ») et des données prospectives à travers une évaluation du risque de détérioration future des créances (modèles *forward looking*). Cette dernière évaluation est réalisée à partir de modèles statistiques permettant d'intégrer dans l'estimation de la perte attendue les conditions économiques actuelles et futures (cinq scénarii macroéconomiques pris en compte, du plus favorable au plus défavorable).

Les résultats sont soumis à la validation de plusieurs corps de contrôles et comités. Des suivis réguliers sont réalisés afin de valider la pertinence du modèle de dépréciation du groupe PSA Banque France et de s'assurer de la meilleure estimation possible de la perte à la date de clôture.

Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;
- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

La classification entre stages est réalisée selon des critères quantitatifs (par exemple l'âge des impayés) et qualitatifs (par exemple l'application du défaut conditionnel).

Les principaux critères permettant de mettre en évidence un accroissement significatif du risque de crédit (stage 2) sont :

- la présence d'impayés sur une courte période (ne dépassant pas le seuil de passage en défaut) ;
- la dégradation de la classe de risque depuis l'origination du contrat ;
- la mise sous surveillance de certains contrats ne présentant plus d'indication objective de perte (tels que par exemple la régularisation d'impayés à long terme ou une période d'observation suite à la mise en place de certaines mesures de restructurations de créances suite à des difficultés financières rencontrées par les clients (application de la *forbearance*)). En effet, dans le cadre de ses activités de financement, le groupe PSA Banque France peut dans certains cas mettre en place des mesures de restructuration de créances suite aux difficultés financières rencontrées par ses clients (*forbearance*). Ces opérations sont régies par des règles strictes, contrôlées et suivies régulièrement et, dans tous les cas, considérées à minima comme un indicateur d'accroissement significatif du risque de crédit. Conformément à la réglementation, des périodes de surveillance sont mises en place sur l'ensemble des restructurations de type *forbearance* afin de pouvoir suivre de manière précise le niveau de risque de ces créances.

Les contrats en défaut sont exclusivement classifiés en « stage 3 ». Le défaut se matérialise selon :

- des critères quantitatifs provenant de l'âge des impayés ;
- des critères qualitatifs tels que les faillites ou redressements judiciaires.



Les principaux facteurs de sensibilité du calcul des pertes de crédit attendues (ECL) sont :

- la mise à jour des scénarii utilisés dans le cadre du *forward looking* ;
- les changements liés à la dégradation significative du risque de crédit, notamment par rapport aux changements entre classes de risque ;
- les entrées et sorties du défaut.

La répartition des encours par stage du groupe PSA Banque France est relativement stable dans le temps. De plus, les transitions progressives entre stages permettent une évaluation graduelle du risque et de valider la correcte identification par le groupe PSA Banque France des facteurs indiquant un accroissement significatif du risque. Les transferts entre stages sur l'année 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Stock de dépréciations au 31/12/2019</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>126</b>	<b>179</b>
Transferts				
Transfert du stage 1 au stage 2	(2)	13	-	11
Transfert du stage 1 au stage 3	-	-	19	19
Transfert du stage 2 au stage 3	-	(4)	15	11
Transfert du stage 2 au stage 1	-	(5)		(5)
Transfert du stage 3 au stage 2	-	1	(6)	(5)
Transfert du stage 3 au stage 1	-	-	-	0
Modifications des PD/LGD sur les actifs restant dans le même stage	(6)	(1)	4	(3)
Changements méthodologiques	-	-		
Actifs financiers décomptabilisés n'étant pas passés en pertes*	(5)	(4)	(8)	(17)
Nouveaux actifs financiers (nouvelle production)	12	11	7	30
Pertes : reprise de provisions réalisées le mois avant le passage en pertes	-	-	7	7
Pertes : impact dépréciations sur actifs passés en pertes	-	-	(53)	(53)
Provision d'ajustement post-modèle	3	1	11	15
<b>Stock de dépréciations au 31/12/2020</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>122</b>	<b>189</b>

\* Il s'agit des montants liés à l'amortissement de l'actif et ne prenant pas en compte les montants passés en pertes (par exemple, fin de contrat, amortissement mensuel du contrat).

Les principaux mouvements entre stages sont :

- les transitions du stage 1 au stage 2 (impact de 13 millions d'euros provenant à 96% du portefeuille *Retail*) et du stage 2 au stage 3 (impact de 16 millions d'euros provenant à 87% du portefeuille *Retail*) sont liées à l'activité courante du groupe PSA Banque France. Les transferts de stage 1 à 2 proviennent majoritairement de détériorations significatives des classes de risque depuis l'origination des contrats ainsi que des entrées en impayés entre 1 et 90 jours. Les transferts du stage 2 au stage 3 proviennent essentiellement de passages en défaut suite à des impayés de plus de 90 jours ;
- les transitions du stage 1 vers le stage 3 ont un impact en provisions de 19 millions d'euros dont 99% liés à l'activité *Retail*. Les contrats concernés sont, dans leur très grande majorité, passés par le stage 2 au cours de l'année 2020 avant d'être en stage 3 au 31 décembre 2020 ;
- la hausse de la provision sur les actifs passés en pertes sur l'exercice 2020 est marquée :
  - par la cession d'un portefeuille de créances *Retail*, engendrant 29 millions de pertes provisionnées à 100%,
  - par 24 millions de provisions liées à l'activité courante du groupe PSA Banque France et avec un niveau similaire à l'année précédente ;
- les modifications des PD/LGD sur les actifs restant sur le même stage résultent de l'actualisation des paramètres de taux IFRS9 ayant eu lieu sur l'exercice à fin juin 2020. Cette mise à jour a fait ressortir une diminution de la PD et une augmentation de la LGD essentiellement sur le portefeuille *Retail* ;
- les actifs financiers décomptabilisés n'étant pas passés en pertes sont composés de l'amortissement des contrats. Les nouveaux actifs financiers sont quant à eux composés de la nouvelle production ;

- en plus des premiers impacts observés de la crise de Covid-19, le groupe PSA Banque France a décidé, dans le cadre de l'application des normes comptables IFRS9, de comptabiliser une provision au titre d'hypothèses macro-économiques internes futures sous la forme d'un ajustement post-modèle exceptionnel pour un montant total de 15 millions d'euros sur l'année 2020 se décomposant en :

- 13 millions d'euros calculés :
  - suite à la mise à jour des paramètres sur les cinq prochaines années, notamment de PD avec :
    - > une hausse 1,0% en moyenne pour les prêts de l'achat par les particuliers d'un véhicule neuf,
    - > une hausse 6,1% pour un véhicule d'occasion,
    - > une hausse de 1,4% pour la location aux particuliers,
    - > une hausse de 7,6% pour les financements aux SMEs,
  - selon un scénario macro-économique réévalué avec la projection à moyen et long terme des impacts liés à la crise de Covid-19 (notamment basé sur la baisse du produit national brut dès 2020, avant retour de l'activité à un niveau normal en 2023),
- 2 millions d'euros évalués selon une hypothèse spécifique d'une dégradation future des créances ayant bénéficié d'un moratoire de paiement en 2020, basée sur l'historique du taux de transfert entre stages pour ceux n'en n'ayant pas bénéficié. Le taux de transfert le plus élevé a été retenu avec cette hypothèse, en augmentant de 6,2% à 11,5% celui du passage de stage 2 à stage 3 pour les créances avec moratoire.

## NOTE 27 Impôt sur les bénéfices

### 27.1 ÉVOLUTION DES POSTES DE BILAN

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2019	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Bilan au 31/12/2020
<b>Impôts courants</b>					
Actif	9				1
Passif	(3)				(8)
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>(30)</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>(7)</b>
<b>Impôts différés</b>					
Actif	1				3
Passif	(374)				(449)
<b>TOTAL</b>	<b>(373)</b>	<b>(73)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(446)</b>

### 27.2 CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 du rapport annuel 2020 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 31%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

À fin décembre 2020, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finance 2020 pour l'année, et la loi de finance 2021, publiée le 30 décembre 2020, pour les années suivantes.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Impôts courants</b>		
Impôt sur les bénéfices	(30)	(34)
<b>Impôts différés</b>		
Impôts différés de l'exercice	(73)	(45)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(103)</b>	<b>(79)</b>

### 27.3 PREUVE D'IMPÔT DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	346	333
Différences permanentes	4	3
<b>Total imposable</b>	<b>350</b>	<b>336</b>
Charge d'impôt théorique	(112)	(116)
<i>Taux théorique</i>	<i>32,02%</i>	<i>34,43%</i>
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	11	40
<i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP se retournant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021</i>	<i>11</i>	<i>40</i>
Contributions sur revenus distribués	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	(2)	(3)
Autres	-	-
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(103)</b>	<b>(79)</b>
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>29,5%</i>	<i>23,4%</i>

## 27.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS REPORTABLES

En l'absence de déficit reportable, il n'y a pas d'impôt différé actif sur déficit reportable.

## NOTE 28 Information sectorielle

### 28.1 ÉLÉMENTS DE BILAN

POUR 2020

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 31/12/2020
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
<b>Actif</b>					
Prêts et créances sur la clientèle	3 883	8 912	1 100	-	13 895
Caisse, banques centrales	130	299	58	-	487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	85	865	-	964
Autres postes de l'actif				328	328
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>					<b>15 674</b>
<b>Passif</b>					
Dettes de refinancement*	2 831	8 845	1 079	-	12 755
Dettes envers la clientèle*	8	67	5	-	80
Autres postes du passif				1 274	1 274
Capitaux propres				1 565	1 565
<b>TOTAL DU PASSIF</b>					<b>15 674</b>

\* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

POUR 2019

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 31/12/2019
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
<b>Actif</b>					
Prêts et créances sur la clientèle	4 322	8 207	995	-	13 524
Caisse, banques centrales	138	262	53	-	453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30	125	824	-	979
Autres postes de l'actif				406	406
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>					<b>15 362</b>
<b>Passif</b>					
Dettes de refinancement*	2 824	8 665	1 039	-	12 528
Dettes envers la clientèle*	17	37	4	-	58
Autres postes du passif				1 333	1 333
Capitaux propres				1 443	1 443
<b>TOTAL DU PASSIF</b>					<b>15 362</b>

\* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

## 28.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31/12/2020
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	74	380	39	16		509
Intérêts et charges assimilées	(21)	(47)	(8)	(12)		(88)
Commissions (produits)	3	7	5	-	132	147
Commissions (charges)	-	-	-	-	(5)	(5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	1	18	-	2		21
Charges des autres activités	-	-	-	(19)		(19)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>57</b>	<b>358</b>	<b>36</b>	<b>(13)</b>	<b>127</b>	<b>565</b>
Coût du risque de crédit	(10)	(47)	(1)			(58)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>47</b>	<b>311</b>	<b>35</b>	<b>(13)</b>	<b>127</b>	<b>507</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(157)		(157)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>47</b>	<b>311</b>	<b>35</b>	<b>(170)</b>	<b>127</b>	<b>350</b>

\* Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS 39) pour -0,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (-2,2 millions d'euros au 31 décembre 2019) (cf. Note 23). Pour le reste, il s'agit d'autres produits et charges.

AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31/12/2019
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	74	357	39	5		475
Intérêts et charges assimilées	(18)	(54)	(9)	3		(78)
Commissions (produits)	3	7	5	-	124	139
Commissions (charges)	-	-	-	-	(4)	(4)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*	-	-	-	(2)		(2)
Produits des autres activités	2	19	2	-		23
Charges des autres activités	(2)	(1)	-	(21)		(24)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>59</b>	<b>328</b>	<b>37</b>	<b>(15)</b>	<b>120</b>	<b>529</b>
Coût du risque de crédit	-	(34)	(3)			(37)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>59</b>	<b>294</b>	<b>34</b>	<b>(15)</b>	<b>120</b>	<b>492</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(159)		(159)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>59</b>	<b>294</b>	<b>34</b>	<b>(174)</b>	<b>120</b>	<b>333</b>

\* Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS 39) pour -0,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (-2,2 millions d'euros au 31 décembre 2019) (cf. Note 23). Pour le reste, il s'agit d'autres produits et charges.

## NOTE 29 Honoraires des commissaires aux comptes

AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Montants hors taxe (en millions d'euros)	Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	1,13	58%	1,07	37%
Services autres que la certification des comptes*	0,82	42%	1,81	63%
<b>TOTAL</b>	<b>1,95</b>		<b>2,87</b>	

\* En 2020, ces coûts correspondent aux :

- > opinions d'audit établies par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France dans le cadre de la préparation à la fusion du Groupe PSA et du Groupe FCA, en respect des normes US GAAS d'une part, et PCAOB d'autre part ;
- > lettres de confort émises dans le cadre du programme obligataire de PSA Banque France (EMTN) et l'attestation sur les reporting fournis dans le cadre de la participation aux opérations de refinancement BCE des TLTRO-III.

AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Montants hors taxe (en millions d'euros)	Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	0,40	95%	0,56	97%
Services autres que la certification des comptes	0,02	5%	0,02	3%
<b>TOTAL</b>	<b>0,42</b>		<b>0,58</b>	

## NOTE 30 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2020 et le 24 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, une sixième émission obligataire (EMTN) d'un montant de 500 millions d'euros ayant une maturité de quatre ans a été réalisée en janvier 2021.

Depuis le 31 décembre 2020 et jusqu'au 24 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

## 2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PSA Banque France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Application de IFRS 9 dans le calcul des dépréciations des crédits à la clientèle

Se référer aux Notes 6 et 26 des comptes consolidés.

##### Risque identifié

Dans le cadre de son activité, PSA Banque France assure le financement du réseau de concessionnaires des marques Peugeot, Citroën et DS et fournit des solutions de crédit automobile à ses clients finaux particuliers et professionnels.

L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque tels que les défauts de paiements contractuels, la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.

Les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation d'actifs prévues par IFRS 9 impliquent un grand nombre de paramètres pour le calcul des pertes attendues. Dans le contexte inédit de crise liée à la pandémie de Covid-19, l'estimation des pertes de crédit attendues a nécessité un certain nombre d'adaptations telles que des ajustements post modèle ou encore la prise en compte de certaines mesures de flexibilité comme l'octroi des moratoires.

Ces éléments ont accru la complexité du calcul des pertes et augmentent le risque quant à la fiabilité des données qui ont été utilisées pour déterminer des hypothèses pertinentes et pour faire fonctionner les modèles.

Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction et de la multitude d'hypothèses dans l'estimation des provisions et en particulier dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2020.

### Notre réponse

La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes attendues ainsi que des ajustements post-modèle. Dans ce contexte nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations comptabilisées.

Ainsi les contrôles suivants ont été testés :

- la surveillance et la validation des performances des modèles, y compris la révision de la documentation et des revues indépendantes des modèles, des contrôles a posteriori des performances et l'approbation des changements de modèle ;
- l'examen et l'évaluation des principales hypothèses et jugements, tels que la segmentation et l'augmentation significative du risque de crédit ;
- les contrôles sur les entrées de données critiques dans le système source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source, le moteur de calcul des pertes attendues et la comptabilité générale ;
- le contrôle portant sur les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19 ;
- le contrôle sur la mise en place des moratoires en évaluant le respect des conditions d'application des mesures de flexibilité.

S'agissant de la dépréciation spécifique des prêts individuels, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles.

Par ailleurs, nous avons mené des tests sur :

- les modèles en fonction du risque, y compris le recalcul des paramètres de risques ;
- les multiples scénarios et variables économiques en faisant appel à nos experts pour évaluer leur caractère raisonnable ;
- la conformité des calculs des pertes attendues par rapport aux exigences de la norme et la qualité des données utilisées pour le calcul des pertes ;
- l'examen et l'évaluation de la méthodologie développée par la direction en ce qui concerne les ajustements post modèle de pertes attendues effectués dans l'environnement Covid-19, et des scénarios et hypothèses considérés, ainsi que la fiabilisation des données utilisées pour le calcul de ces ajustements.

Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSA Banque France par votre assemblée générale du 15 mars 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 16<sup>ème</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

Matthew Brown

Isabelle Gallois

Olivier Gatard



## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

# 3

<b>3.1 RAPPORT DE GESTION ET RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>178</b>	<b>3.3 COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>183</b>
3.1.1 Commentaires sur les comptes de la société PSA Banque France	178	<b>3.4 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>184</b>
3.1.2 Délais de paiement	179	<b>3.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>198</b>
3.1.3 Services fournis par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes	180	<b>3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>199</b>
3.1.4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	180		
3.1.5 Perspectives	180		
<b>3.2 BILAN ET HORS-BILAN</b>	<b>181</b>		

## 3.1 RAPPORT DE GESTION ET RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020

### 3.1.1 Commentaires sur les comptes de la société PSA Banque France

#### 3.1.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT

##### Produit net bancaire (PNB)

Le PNB de PSA Banque France diminue de 57 247 milliers d'euros, passant de 144 502 milliers d'euros fin 2019 à 87 255 milliers d'euros fin 2020 principalement sous l'effet d'une diminution des dividendes reçus de CREDIPAR qui étaient de 141 374 milliers d'euros en 2019 et de 86 746 milliers d'euros en 2020.

Les produits d'intérêts avec les établissements de crédit baissent de 1 521 milliers d'euros avec la diminution des prêts vers CREDIPAR. Les produits sur opérations avec la clientèle diminuent de 948 milliers d'euros, évolution essentiellement liée à la baisse des intérêts sur crédits de trésorerie.

Les charges d'intérêts liés aux comptes d'épargne sur livret Distingo diminuent de 1 406 milliers d'euros, essentiellement du fait d'un effet taux. Les charges d'intérêts sur comptes créditeurs à terme augmentent de 353 milliers d'euros. Pour le reste, les charges d'intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe augmentent de 135 milliers d'euros.

##### Coût du risque

Le coût du risque s'établit à -65 milliers d'euros contre 1 393 milliers d'euros en 2019.

##### Charges d'exploitation

Les frais généraux diminuent de 384 milliers d'euros pour atteindre 4 812 milliers d'euros en 2020.

##### Résultat social avant impôt

Le résultat social avant impôt s'élève à 82 378 milliers d'euros en 2020 contre 140 699 milliers d'euros en 2019. Cette baisse de 58 321 milliers d'euros est essentiellement due à la réduction du PNB consécutive aux versements des dividendes.

##### Résultat net

Le bénéfice net s'est élevé à 81 737 milliers d'euros en 2020 contre 139 944 milliers d'euros en 2019.

#### 3.1.1.2 BILAN

Le total du bilan comptable au 31 décembre 2020 ressort à 7 868 millions d'euros contre 8 550 millions d'euros en 2019. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des encours de prêts à terme envers CREDIPAR (6 342 millions d'euros fin 2020 et 6 983 millions d'euros fin 2019) provenant des différents financements obtenus par PSA Banque France, dont l'encours baisse (notamment sur les dettes représentées par un titre de 693 millions d'euros).

#### 3.1.1.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 437 402 499,16 euros, constitué du bénéfice de l'exercice 2020 pour 81 737 488,78 euros cumulé avec le solde du compte « Report à nouveau antérieur » s'élevant à la somme de 355 665 010,38 euros.

En respect de la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 (ESRB/2020/15) relayée par le Collège de supervision de l'ACPR lors de ses séances des 9 et 18 février 2021, sur l'approche conservatrice à garder jusqu'au 30 septembre 2021, en matière de politique de distribution de dividendes, l'Assemblée Générale, au vu de la trajectoire des fonds propres à moyen terme, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- au « report à nouveau » : 311 208 446,64 euros ;
- aux actions : 126 194 052,52 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 13,94 euros sera versé au titre de l'exercice 2020 au mieux en date du 30 septembre 2021 ou selon l'avis du régulateur.

L'Assemblée Générale rappelle qu'un dividende de 13,29 euros a été versé au titre de l'exercice 2019, qu'un dividende de 12,83 euros a été versé au titre de l'exercice 2018 et qu'un dividende de 10,24 euros a été versé au titre de l'exercice 2017.

### 3.1.2 Délais de paiement

Les tableaux ci-dessous présentent les retards de paiement des fournisseurs et des clients en application de l'article D. 441-6-1 du Code de commerce. Les montants sont présentés en milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre cumulé de factures concernées	23					2
Montant cumulé des factures concernées TTC	55	1	971	-	-	972
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,47%	0,01%	8,35%	-	-	8,36%
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article D. 441-6 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon délais contractuels : selon fournisseurs et dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la loi de modernisation de l'économie (article L. 441-6 du Code de commerce)					

<i>(en milliers d'euros)</i>	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre cumulé de factures concernées	-					-
Montant cumulé des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article D. 441-6 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon délais contractuels : selon clients					

Concernant les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, les opérations bancaires sont exclues du périmètre des informations relatives aux délais de paiement.

## 3.1.3 Services fournis par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes

Pour PSA Banque France, les services autres que la certification des comptes correspondent à la lettre de confort émise le 17 décembre 2020 dans le cadre du programme obligataire de PSA Banque France (EMTN) pour

respectivement 15 milliers d'euros pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et 15 milliers d'euros pour le cabinet Mazars, facturés en 2021.

## 3.1.4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau suivant présente les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

(Articles D. 133, D. 135, D. 148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros, sauf précision contraire)</i>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	144 843	144 843	144 843	144 843	144 843
Nombre d'actions émises	9 052 658	9 052 658	9 052 658	9 052 658	9 052 658
<b>Résultat global des opérations de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 172	6 627	5 964	4 684	3 438
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	82 443	139 307	114 517	186 126	287 977
Impôt sur les bénéfices	(640)	(755)	(2 125)	2 891	(6 000)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	81 737	139 944	116 492	184 441	282 204
Dividendes	126 194	120 310	116 146	92 699	71 697
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euro)</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	9,04	15,31	12,42	20,88	31,15
Résultat après impôts, amortissements et provisions	9,03	15,46	12,87	20,37	31,17
Dividende net attribué à chaque action					
Dividende distribué	13,94	13,29	12,83	10,24	7,92
Avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres (Note 15)</b>	<b>1 194 461</b>	<b>1 233 034</b>	<b>1 209 235</b>	<b>1 185 442</b>	<b>1 072 699</b>
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

La société PSA Banque France n'emploie pas de personnel direct. Les charges afférentes au personnel externe mis à sa disposition lui sont facturées.

## 3.1.5 Perspectives

Pour l'année 2021, PSA Banque France, dans le périmètre de son activité directe, s'est fixé les objectifs majeurs suivants :

■ poursuivre la stratégie déployée en 2020 :

- maintenir la vigilance sur les réseaux Peugeot, Citroën et DS tant au niveau de la surveillance des résultats qu'au niveau du comportement des banques concurrentes,
- pérenniser la vigilance en matière de gestion du risque de crédit ;

■ et amplifier ses résultats :

- en maîtrisant les frais de structure,
- en consolidant l'accès au marché de capitaux,
- en accompagnant STELLANTIS sur l'activité B2B.

## 3.2 BILAN ET HORS-BILAN

### BILAN

(en milliers d'euros)

Actif	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations interbancaires et assimilées (Note 3)</b>	<b>6 639 617</b>	<b>7 226 053</b>
Créances sur les établissements de crédit	6 639 617	7 226 053
<b>Opérations avec la clientèle (Note 4)</b>	<b>345 514</b>	<b>437 403</b>
Autres concours à la clientèle	265 464	297 125
Comptes ordinaires débiteurs	80 050	140 278
<b>Participations et autres titres détenus à long terme (Note 5)</b>	<b>859 872</b>	<b>858 323</b>
<b>Autres actifs (Note 6)</b>	<b>16 335</b>	<b>18 371</b>
<b>Comptes de régularisation (Note 7)</b>	<b>7 103</b>	<b>9 964</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 868 441</b>	<b>8 550 114</b>

(en milliers d'euros)

Passif	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations interbancaires et assimilées (Note 8)</b>	<b>300 625</b>	<b>555 211</b>
Dettes envers les établissements de crédit	300 625	555 211
<b>Opérations avec la clientèle (Note 9)</b>	<b>3 136 669</b>	<b>2 830 302</b>
<b>Dettes représentées par un titre (Note 10)</b>	<b>3 053 800</b>	<b>3 746 694</b>
<b>Autres passifs (Note 11)</b>	<b>12 910</b>	<b>13 789</b>
<b>Comptes de régularisation (Note 12)</b>	<b>14 871</b>	<b>15 960</b>
<b>Provisions (Note 13)</b>	<b>5</b>	<b>20</b>
<b>Dettes subordonnées (Note 14)</b>	<b>155 100</b>	<b>155 104</b>
<b>Capitaux propres (Note 15)</b>	<b>1 194 461</b>	<b>1 233 034</b>
Primes d'émissions	593 347	593 347
Capital souscrit	144 843	144 843
Réserves	18 869	18 869
Report à nouveau	355 665	336 031
Résultat de l'exercice	81 737	139 944
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 868 441</b>	<b>8 550 114</b>



## HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>273 271</b>	<b>113 671</b>
Engagements en faveur de la clientèle	193 271	103 671
Engagements en faveur d'établissement de crédit <sup>(1)</sup>	80 000	10 000
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 760</b>	<b>1 855</b>
Garanties d'ordre de la clientèle <sup>(2)</sup>	1 146	1 241
Garanties d'ordre d'établissement de crédit <sup>(3)</sup>	614	614
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>(116 353)</b>	<b>109 784</b>
Garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Autres garanties reçues de la clientèle	(116 353)	109 784

(1) Il s'agit de prêts accordés à CREDIPAR en date de valeur non atteinte pour 80 000 milliers d'euros à fin décembre 2020.

(2) Reprise des garanties d'ordre de la clientèle par Banque PSA Finance depuis 2015 concernant les nouveaux contrats.

(3) Il s'agit des cautions contre-garantie données à CREDIPAR pour 384 milliers d'euros, CLV pour 115 milliers d'euros et Banque PSA Finance pour 115 milliers d'euros.



### 3.3 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>49 675</b>	<b>52 144</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 16)	45 884	47 405
Sur opérations avec la clientèle (Note 17)	3 791	4 739
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(46 551)</b>	<b>(48 243)</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 16)	(8 374)	(9 143)
Sur opérations avec la clientèle (Note 17)	(25 095)	(26 153)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 18)	(13 082)	(12 947)
<b>Revenus des titres à revenu variable (Note 19)</b>	<b>86 746</b>	<b>141 374</b>
<b>Commissions (produits) (Note 20)</b>	<b>2 942</b>	<b>3 271</b>
<b>Commissions (charges) (Note 20)</b>	<b>(4 704)</b>	<b>(2 747)</b>
<b>Autres produits d'exploitation bancaire (Note 21)</b>	<b>554</b>	<b>40</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire (Note 21)</b>	<b>(1 407)</b>	<b>(1 337)</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>87 255</b>	<b>144 502</b>
<b>Charges générales d'exploitation (Note 22)</b>	<b>(4 812)</b>	<b>(5 196)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>82 443</b>	<b>139 306</b>
<b>Coût du risque (Note 23)</b>	<b>(65)</b>	<b>1 393</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>82 378</b>	<b>140 699</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>82 378</b>	<b>140 699</b>
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices (Note 24)	(640)	(755)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>81 737</b>	<b>139 944</b>
<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>	<b>9,03 €</b>	<b>15,46 €</b>

## 3.4 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### I SOMMAIRE DE NOTES

<b>NOTE 1</b>	Faits marquants de l'exercice	185	<b>NOTE 14</b>	Dettes subordonnées	192
<b>NOTE 2</b>	Principes comptables	185	<b>NOTE 15</b>	Variation des capitaux propres	193
<b>NOTE 3</b>	Créances sur les établissements de crédit	187	<b>NOTE 16</b>	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	194
<b>NOTE 4</b>	Opérations avec la clientèle - Actif	188	<b>NOTE 17</b>	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	195
<b>NOTE 5</b>	Participations et autres titres détenus à long terme	189	<b>NOTE 18</b>	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	195
<b>NOTE 6</b>	Autres actifs	189	<b>NOTE 19</b>	Revenus des titres à revenu variable	195
<b>NOTE 7</b>	Comptes de régularisation - Actif	189	<b>NOTE 20</b>	Commissions	196
<b>NOTE 8</b>	Dettes envers les établissements de crédit	190	<b>NOTE 21</b>	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	196
<b>NOTE 9</b>	Opérations avec la clientèle - Passif	190	<b>NOTE 22</b>	Autres produits et charges d'exploitation	196
<b>NOTE 10</b>	Dettes représentées par un titre	191	<b>NOTE 23</b>	Coût du risque	197
<b>NOTE 11</b>	Autres passifs	191	<b>NOTE 24</b>	Impôts sur les bénéfices	197
<b>NOTE 12</b>	Comptes de régularisation - Passif	192	<b>NOTE 25</b>	Événements postérieurs à la clôture	197
<b>NOTE 13</b>	Provisions pour risques et charges	192			

## NOTE 1 Faits marquants de l'exercice

### A. PARTENARIAT ENTRE BANQUE PSA FINANCE ET SANTANDER CONSUMER FINANCE

2020 a été la sixième année du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités de PSA Banque France grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

### B. STRATÉGIE DE REFINANCEMENT DANS LE CONTEXTE COVID-19

PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Ce modèle de politique de refinancement diversifiée a démontré sa résilience dans le contexte de pandémie de Covid-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour PSA Banque France, en lui permettant de privilégier les sources de financement présentant les conditions les plus favorables.

## NOTE 2 Principes comptables

Les états financiers de la société PSA Banque France sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et amendé par le règlement 2020-10 du 22 décembre 2020.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation des groupes PSA et Santander Consumer Finance, auxquels PSA Banque France appartient.

### A. IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2020, PSA Banque France ne détient aucune immobilisation corporelle ni incorporelle.

### B. TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-07 Livre II - Titre 3, du 26 novembre 2014, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

#### Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque le prix de marché des titres à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés », les intérêts courus non échus étant comptabilisés prorata temporis.

#### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés en titres de participation. Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Au bilan, ces titres sont maintenus à leur prix de revient, sauf en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, auquel cas des dépréciations sont constatées. Leur valeur d'utilité est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésoreries futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31 décembre 2020, PSA Banque France détient 100% des titres de la société CREDIPAR S.A., détenant elle-même 100% des titres de la société CLV. Cet ensemble de sociétés constitue un périmètre de consolidation de l'activité de financement des marques Peugeot, Citroën et DS en France détenu conjointement par Santander Consumer Finance et Banque PSA Finance.

## C. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

La valeur brute des différents financements consentis à la clientèle comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle. Les crédits accordés sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Conformément au Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ou présentant des risques avérés de non-recouvrement (« grading D » dans la notation interne) sont classés en créances douteuses.

Conformément au Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements considérés comme irrécouvrables ou qui présentent des échéances impayées de plus de 451 jours sont classés en créances douteuses compromises. À partir de ce moment, la déchéance du terme est rapidement prononcée et la comptabilisation des produits financiers correspondants est alors suspendue.

Dans les deux cas ci-dessus (douteux et douteux compromis), des dépréciations sont calculées de façon individuelle, en tenant compte des éventuelles garanties présentes au dossier.

Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc.) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé. La Société enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Un encours douteux peut être restructuré, du fait de la situation financière du débiteur. En fonction des modalités de restructuration choisies, la Société est amenée à constater ou non une décote.

La décote correspond à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Indépendamment des aspects liés aux garanties complémentaires éventuellement demandées, les modalités de restructuration suivantes peuvent être utilisées, seules ou combinées :

- abandon de créance.

L'abandon de principal ou d'intérêt (échu ou couru) est constaté en Pertes ; le montant abandonné ne figure plus à l'actif ;

- report d'échéance à titre gratuit.

Les reports d'échéances (ou période de franchise « gratuite ») peuvent être imposés par une commission de surendettement (de type Neiertz en France), laquelle peut décider d'un moratoire de paiement. Dans ce cas, la décote correspond à l'actualisation (au taux du crédit) pendant la durée du report ;

- baisse du taux d'intérêt.

Les baisses de taux induisent mécaniquement la création d'une décote. La décote correspond à l'écart entre les flux actualisés au nouveau taux du crédit et les flux actualisés au taux initial du crédit ;

- allongement de la durée du crédit.

Pris isolément (sans report d'échéance ni baisse de taux), l'allongement de la durée du crédit ne produit aucune décote, le taux d'intérêt effectif du concours se trouve inchangé. Dans ce cas précis, la créance n'est pas considérée comme étant restructurée, mais seulement réaménagée.

Pour ses créances restructurées, la Société a choisi le retour en encours sains, dans une sous-catégorie spécifique (encours sains restructurés), jusqu'à l'échéance finale.

Cette possibilité est spécifiquement prévue par le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- retour immédiat en encours douteux dès le premier impayé ;
- communication en annexe du traitement appliqué aux créances restructurées (principes et méthodes, montant) ;
- maintien d'une dépréciation supérieure ou égale à la décote éventuelle.

L'inscription en encours sains restructurés est faite dès que les nouvelles modalités de relations établies entre la Société et le client sont connues (report d'échéance à titre gratuit, baisse de taux, etc.).

Dans la mesure où l'existence d'une restructuration antérieure constitue un indicateur effectif de risque de perte (*loss event*), il a été décidé de maintenir une dépréciation sur les encours restructurés, égale à celle prévue sur les encours sains avec impayés.

Dans la mesure où la Société maintient une dépréciation sur encours restructurés supérieure au montant de la décote, aucune décote n'est comptabilisée, conformément à la possibilité ouverte par l'article 2221-5 du Règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Lorsqu'à la suite d'un retour en encours sains pour restructuration, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, il est immédiatement transféré en encours douteux, dès le premier impayé. Après 149 jours d'impayé (*Retail*) ou 451 jours d'impayés (*Corporate*), il est déclassé en encours douteux compromis, selon la procédure classique.

## D. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

### Nature des opérations

Les produits et charges liés aux opérations d'échange de taux d'intérêt sont comptabilisés conformément au Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, selon que les contrats ont pour objet :

- de maintenir des positions isolées ;
- de couvrir le risque de taux affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur économique du bilan et sur la marge nette d'intérêt est géré dans le respect du seuil défini en contractant des dérivés avec des contreparties bancaires. Ces dérivés sont qualifiés de macro couverture.

### Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors-bilan. Les dérivés de taux sont enregistrés conformément au Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les montants inscrits dans les comptes de hors-bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

**Opérations de macrocouverture**

Les opérations de couverture des encours clientèle à taux fixe réalisées par PSA Banque France sont qualifiées de macrocouverture : les charges et les produits sont inscrits au prorata temporis en compte de résultat.

Lorsque des options de swap sont achetées, la prime payée est étalée sur la durée du swap à compter de sa mise en place. En cas d'absence d'exercice de l'option, la prime est intégralement positionnée en charge. Il n'est pas pratiqué de ventes d'options.

**Opérations de microcouverture**

Pour les opérations de PSA Banque France qualifiées d'opérations de microcouverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

**Traitement des soultes**

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

**Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps - appels de marges**

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance » ;
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

**E. OPÉRATIONS EN DEVISES**

Au 31 décembre 2020, PSA Banque France n'enregistre aucune opération en devise.

**F. COMMISSIONS**

Il s'agit principalement des commissions perçues par PSA Banque France sur les mouvements des comptes courants.

**G. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

En 2016 a été créé le groupe d'intégration fiscale PSA Banque France regroupant sa filiale à 100%, CREDIPAR, ainsi que CLV, filiale à 100% de CREDIPAR.

**NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit**

VENTILATION DES CRÉANCES À VUE/À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>288 790</b>	<b>232 310</b>
<i>dont entreprises liées (1)</i>	6 442	-
<b>Compte et prêts au jour le jour</b>	-	-
<i>dont entreprises liées</i>	-	-
<b>Prêts à terme</b>	<b>6 342 000</b>	<b>6 983 000</b>
<i>dont entreprises liées (2)</i>	6 342 000	6 983 000
<b>Créances rattachées</b>	<b>8 827</b>	<b>10 743</b>
<i>dont entreprises liées</i>	8 827	10 743
<b>TOTAL</b>	<b>6 639 617</b>	<b>7 226 053</b>

(1) CREDIPAR : comptes ordinaires débiteurs de 6 442 milliers d'euros de transfert de solde de compte bancaire.

(2) CREDIPAR : prêts à terme de 6 342 000 milliers d'euros.

ÉCHÉANCIER DES PRÊTS À TERME AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts à terme	632 000	1 488 000	4 067 000	155 000	6 342 000
<b>TOTAL</b>	<b>632 000</b>	<b>1 488 000</b>	<b>4 067 000</b>	<b>155 000</b>	<b>6 342 000</b>

## NOTE 4 Opérations avec la clientèle - Actif

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>265 207</b>	<b>296 469</b>
Crédits de trésorerie	210 770	233 367
<i>dont dépréciation sur encours sains</i>	(401)	(444)
Crédits à l'équipement	13 758	16 694
<i>dont dépréciation sur encours sains</i>	(26)	(32)
Crédits immobiliers	40 500	45 360
<i>dont dépréciation sur encours sains</i>	(77)	(87)
Autres crédits à la clientèle	-	-
<i>dont dépréciation sur encours sains</i>	-	-
Valeurs non imputées	179	1 049
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>80 050</b>	<b>140 278</b>
<i>dont entreprises liées</i>	-	-
<i>dont dépréciation sur encours sains</i>	(152)	(267)
<b>Créances rattachées</b>	<b>232</b>	<b>202</b>
Crédits de trésorerie	108	54
Crédits à l'équipement	9	15
Crédits à l'habitat	115	133
Autres crédits à la clientèle	-	-
<b>Créances douteuses compromises nettes</b>	<b>26</b>	<b>454</b>
Montant brut	12 506	12 682
Dépréciations*	(12 480)	(12 227)
<b>TOTAL</b>	<b>345 514</b>	<b>437 403</b>

\* Les variations du coût du risque sont présentées Note 23.

### ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES À LA CLIENTÈLE HORS CRÉANCES RATTACHÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Autres concours à la clientèle (hors valeurs non imputées et provisions sur encours sains)	119 650	36 387	92 003	17 493	265 533
<b>TOTAL</b>	<b>119 650</b>	<b>36 387</b>	<b>92 003</b>	<b>17 493</b>	<b>265 533</b>

## NOTE 5 Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Titres de participations BPI France</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Parts dans des établissements de crédits</b>	<b>855 425</b>	<b>855 425</b>
<i>Titres de participations CREDIPAR*</i>	855 425	855 425
<b>Certificats d'Associations du Fonds de Garantie des Dépôts</b>	<b>4 444</b>	<b>2 894</b>
<b>TOTAL</b>	<b>859 872</b>	<b>858 323</b>

\* Voir Note filiales et participations.

Il n'y a pas de provision pour dépréciation des titres.

## NOTE 6 Autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
État et organismes sociaux*	5 604	13 699
IS à recevoir des filiales	5 911	-
<i>dont entreprises liées</i>	5 911	-
Dépôts de garantie	3 163	3 017
Autres actifs	1 657	1 656
Appel de marge	-	-
<i>dont entreprises liées</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 335</b>	<b>18 371</b>

\* Ce poste comprend l'acompte 2020 d'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers versés pour compte de la clientèle dans le cadre de l'activité Distingo (5 604 milliers d'euros).

## NOTE 7 Comptes de régularisation - Actif

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Primes d'émissions des titres à revenu fixe*	4 328	6 040
Autres charges à répartir sur dettes à terme	2 014	2 952
Charges à répartir	756	971
Produits à recevoir	-	-
Autres comptes de régularisation	5	1
<b>TOTAL</b>	<b>7 103</b>	<b>9 964</b>

\* Il s'agit des primes d'émission sur EMTN et NEU MTN.



## NOTE 8 Dettes envers les établissements de crédit

### VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>616</b>	<b>5 173</b>
<i>dont entreprises liées*</i>	616	5 172
<b>Comptes et emprunts à terme</b>	<b>300 000</b>	<b>550 000</b>
<i>dont entreprises liées*</i>	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	<b>9</b>	<b>38</b>
Sur jour le jour et comptes ordinaires	-	-
<i>dont entreprises liées*</i>	-	-
Sur emprunts à terme	9	38
<i>dont entreprises liées*</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>300 625</b>	<b>555 211</b>

\* Comptes créditeurs de CLV, CREDIPAR, Banque PSA Finance en 2020.

### ÉCHÉANCIER DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Comptes et emprunts à terme</b>					
Entreprises liées					
Autres établissements de crédit	100 000	100 000	100 000	-	300 000

## NOTE 9 Opérations avec la clientèle - Passif

### VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes à vue</b>	<b>2 738 888</b>	<b>2 403 944</b>
Comptes ordinaires créditeurs concessionnaires	293 233	219 963
<i>dont entreprises liées</i>	-	-
Comptes d'épargne aux particuliers <sup>(1)</sup>	2 441 316	2 170 319
<i>dont dettes rattachées sur livret</i>	-	14 902
Autres sommes dues	4 339	13 663
<b>Dettes à terme</b>	<b>397 781</b>	<b>426 358</b>
Comptes d'épargne aux particuliers <sup>(2)</sup>	379 819	407 952
Comptes créditeurs à terme concessionnaires	11 231	11 948
Dépôt de garantie	40	40
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	6 691	6 418
<b>TOTAL</b>	<b>3 136 669</b>	<b>2 830 302</b>

(1) Comptes de dépôts à vue de particuliers versés à PSA Banque France dans le cadre de l'activité Distingo.

(2) Comptes de dépôts à terme de particuliers versés à PSA Banque France dans le cadre de l'activité Distingo.

## ÉCHÉANCIER DES COMPTES À TERME AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Comptes d'épargne aux particuliers à terme</b>					
Hors groupe	43 188	136 543	200 088	-	379 819
<b>Comptes créditeurs à terme (PSA Banque France Évolution)</b>					
Hors groupe	830	1 150	9 251	-	11 231

## NOTE 10 Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>3 047 000</b>	<b>3 738 000</b>
Émission de NEU MTN/EMTN <sup>(1)</sup>	2 524 000	2 823 000
Émission de NEU CP <sup>(2)</sup>	523 000	915 000
<b>Dettes rattachées sur titres de créances négociables</b>	<b>6 800</b>	<b>8 694</b>
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	6 800	8 694
<b>TOTAL</b>	<b>3 053 800</b>	<b>3 746 694</b>

(1) Suite à la mise en place en 2016 de programmes d'émission de NEU MTN (anciennement BMTN) et d'obligations (EMTN), au 31 décembre 2020, le montant de titres émis atteint 2 524 000 milliers d'euros.

(2) Suite à la mise en place en 2016 d'un programme d'émission de NEU CP (anciennement certificats de dépôt), au 31 décembre 2020, le montant de titres émis atteint 523 000 milliers d'euros.

## ÉCHÉANCIERS DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE HORS DETTES RATTACHÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Titres de créances négociables</b>					
Hors groupe	392 000	468 000	2 187 000	-	3 047 000

## NOTE 11 Autres passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
État et organismes sociaux*	11 876	13 782
Autres passifs	7	7
Dettes fournisseurs	1 027	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 910</b>	<b>13 789</b>

\* Ce poste comprend le montant des prélèvements fiscaux et sociaux relatifs à l'activité Distingo devant faire l'objet d'un reversement au profit du Trésor public (5 857 milliers d'euros). Ce poste comprend également les montants d'impôts sur les sociétés dus aux filiales membres du groupe fiscal intégré autour de PSA Banque France en application des règles de l'intégration (5 952 milliers d'euros).

## NOTE 12 Comptes de régularisation - Passif

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	7 023	10 031
Autres charges à payer <sup>(2)</sup>	7 135	5 405
<i>dont entreprises liées</i>	4 539	3 469
Comptes de régularisation divers	713	524
Charges à payer sur instruments financiers	-	-
<i>dont entreprises liées Santander</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 871</b>	<b>15 960</b>

(1) Il s'agit de l'ensemble des frais sur les différents types de financements levés par PSA Banque France et qui font donc l'objet d'un transfert à CREDIPAR.

(2) Il s'agit notamment de charges de prestations de services fournies par les actionnaires et par CREDIPAR.

## NOTE 13 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2020
Provisions pour risques d'exécution des engagements financement réseaux	20	126	-	(141)	5
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>126</b>	<b>-</b>	<b>(141)</b>	<b>5</b>

## NOTE 14 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres emprunts subordonnés à terme*	155 000	155 000
<i>dont entreprises liées Santander Consumer Finance</i>	77 500	77 500
<i>dont entreprises liées Banque PSA Finance</i>	77 500	77 500
Dettes rattachées	100	104
<i>dont entreprises liées Santander Consumer Finance</i>	50	52
<i>dont entreprises liées Banque PSA Finance</i>	50	52
<b>TOTAL</b>	<b>155 100</b>	<b>155 104</b>

\* Les emprunts subordonnés ont été mis en place le 15 décembre 2017. Deux emprunts subordonnés ont été réalisés, un auprès de Santander Consumer Finance pour 77 500 milliers d'euros et l'autre auprès de PSA Finance Nederland, filiale à 100% de Banque PSA Finance, pour un montant équivalent de 77 500 milliers d'euros.

## NOTE 15 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Variation du capital	Résultat de l'exercice 2020	Solde au 31/12/2020
Capital <sup>(1)</sup>	144 843	-	-	-	144 843
Primes d'émission et primes d'apport	593 347	-	-	-	593 347
Réserve légale	14 484	-	-	-	14 484
Autres réserves	4 385	-	-	-	4 385
Report à nouveau	336 031	19 634	-	-	355 665
Résultat de l'exercice <sup>(2)</sup>	139 944	(139 944)	-	81 737	81 737
<b>TOTAL</b>	<b>1 233 034</b>	<b>(120 310) <sup>(3)</sup></b>	<b>-</b>	<b>81 737</b>	<b>1 194 461</b>

(1) Au 31 décembre 2020, le capital se décompose en 9 052 658 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

PSA Banque France est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance et par intégration globale dans les comptes de Santander Consumer Finance.

PSA Banque France est détenue à 50% par Banque PSA Finance et 50% par Santander Consumer Finance.

(2) L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 437 402 499,16 euros, constitué du bénéfice de l'exercice 2020 pour 81 737 488,78 euros cumulé avec le solde du compte « Report à nouveau antérieur » s'élevant à la somme de 355 665 010,38 euros.

En respect de la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 (ESRB/2020/15) relayée par le Collège de supervision de l'ACPR lors de ses séances des 9 et 18 février 2021, sur l'approche conservatrice à garder jusqu'au 30 septembre 2021, en matière de politique de distribution de dividendes, l'Assemblée Générale au vu de la trajectoire des fonds propres à moyen terme, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

> au « report à nouveau » : 311 208 446,64 euros ;

> aux actions : 126 194 052,52 euros.

étant entendu qu'aucun versement aux actionnaires de PSA Banque France ne pourra intervenir avant la date du 30 septembre 2021, ni sans la confirmation du Secrétariat Général de l'ACPR.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 13,94 euros sera versé au titre de l'exercice 2020 au mieux en date du 30 septembre 2021 ou selon l'avis du régulateur.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 13,29 euros a été versé au titre de l'exercice 2019, qu'un dividende de 12,83 euros a été versé au titre de l'exercice 2018 et qu'un dividende de 10,24 euros a été versé au titre de l'exercice 2017.

(3) Correspond aux dividendes distribués en 2020 au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 120 309 824,82 euros.

## NOTE 16 Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits</b>		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	-	-
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	50	-
<i>dont entreprises liées (CREDIPAR)</i>	50	-
Intérêts sur comptes et prêts à terme	41 090	42 603
<i>dont entreprises liées (CREDIPAR)</i>	41 090	42 603
Impact net de la microcouverture des emprunts	-	-
Produits sur engagements de garantie	-	1
Produits divers d'intérêts	1 577	1 504
Produits sur frais d'émissions	3 168	3 298
<i>dont entreprises liées (CREDIPAR)</i>	3 168	3 298
<b>TOTAL</b>	<b>45 884</b>	<b>47 405</b>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(20)	(21)
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	(1 272)	(1 781)
<i>dont entreprises liées (Santander Consumer Finance)</i>	-	(64)
Intérêts sur emprunts subordonnés	(2 320)	(2 457)
<i>dont entreprises liées (Banque PSA Finance)</i>	(1 160)	(1 228)
<i>dont entreprises liées (Santander Consumer Finance)</i>	(1 160)	(1 228)
Charges diverses d'intérêts	(4 333)	(4 363)
<i>dont entreprises liées (CREDIPAR)</i>	(1 577)	(1 504)
<i>dont entreprises liées (Santander Consumer Finance)</i>	-	-
Charges sur engagements de garantie reçus	(1)	(32)
<i>dont entreprises liées (Santander Consumer Finance)</i>	-	(31)
Charges sur frais d'émissions	(428)	(489)
<i>dont entreprises liées (Santander Consumer Finance)</i>	-	(34)
<b>TOTAL</b>	<b>(8 374)</b>	<b>(9 143)</b>

## NOTE 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits</b>		-
<b>Intérêts sur autres concours à la clientèle</b>	<b>3 785</b>	<b>4 722</b>
Créances commerciales	-	-
Crédits de trésorerie	1 884	2 401
Crédits à l'équipement	221	264
Crédits à l'habitat	1 278	1 465
Autres crédits à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	402	593
<b>Produits sur engagements de garantie</b>	<b>6</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 791</b>	<b>4 739</b>
<b>Charges</b>		
<b>Intérêts sur comptes ordinaires à la clientèle</b>	-	-
dont entreprises liées	-	-
<b>Intérêts sur comptes d'épargne aux particuliers <sup>(1)</sup></b>	<b>(19 866)</b>	<b>(21 272)</b>
<b>Intérêts sur comptes créditeurs à terme</b>	<b>(5 230)</b>	<b>(4 877)</b>
dont entreprises liées	-	-
dont hors groupe	(5 230)	(4 877)
<b>Impact net de la couverture du risque de taux des crédits à la clientèle (macrocouverture) <sup>(2)</sup></b>	-	<b>(3)</b>
dont entreprises liées (Santander Consumer Finance)	-	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(25 095)</b>	<b>(26 153)</b>

(1) Ce poste comptabilise les intérêts sur les comptes d'épargne sur livret Distingo.

(2) La macro-couverture correspond au passage à taux révisable d'une partie des crédits à la clientèle.

## NOTE 18 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Charges</b>		
Charges sur titres de créances négociables*	(13 082)	(12 947)
<b>TOTAL</b>	<b>(13 082)</b>	<b>(12 947)</b>

\* Il s'agit des charges liées aux émissions NEU MTN et EMTN.

## NOTE 19 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Revenus des parts dans les entreprises liées</b>		
Dividendes reçus de sociétés françaises*	86 746	141 374
Autres produits assimilés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>86 746</b>	<b>141 374</b>

\* Dividendes reçus de CREDIPAR suite à l'Assemblée Générale du 19 mars 2020 pour un montant de 86 746 milliers d'euros.

## NOTE 20 Commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits</b>		
Sur opérations de trésorerie et interbancaires		-
Sur opérations avec la clientèle*	2 658	2 970
Sur opérations sur titres	-	-
Sur opérations de change	-	-
Sur titres gérés ou en dépôts	-	-
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	-	-
Sur commissions sur opérations sur titres	119	109
Sur moyens de paiement	155	182
Sur autres produits sur prestations de services financiers	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>2 942</b>	<b>3 271</b>
<b>Charges</b>		
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	(216)	(304)
Sur moyens de paiement	(109)	(121)
Sur autres prestations de services financiers	(4 206)	(2 210)
<i>dont entreprises liées (Santander)</i>	<i>(4 005)</i>	<i>(2 103)</i>
Sur commissions sur opérations sur titres	(174)	(112)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 704)</b>	<b>(2 747)</b>

\* Il s'agit principalement de 2 249 milliers d'euros concernant les commissions perçues sur les mouvements des comptes courants en 2020 contre 2 448 milliers d'euros en 2019.

## NOTE 21 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>554</b>	<b>40</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire*</b>	<b>(1 407)</b>	<b>(1 337)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(853)</b>	<b>(1 297)</b>

\* Il s'agit des appels de garantie cautions, espèces et titres (FGDR).

## NOTE 22 Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres charges de structure</b>	<b>(4 812)</b>	<b>(5 196)</b>
Impôts et taxes	(533)	(608)
Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe	(1 814)	(2 038)
Autres services extérieurs	(2 464)	(2 550)
Transports et déplacements	-	-
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Transfert de charges	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(4 812)</b>	<b>(5 196)</b>



## NOTE 23 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Créances réseau</b>		
Dotations pour dépréciations des créances douteuses avérées	-	-
Dotations pour dépréciations des créances douteuses compromises	(543)	(710)
Reprises sur dépréciations des créances douteuses avérées	-	-
Reprises sur dépréciations des créances douteuses compromises	290	1 972
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Dépréciations sur encours sains	(2)	(3)
Reprises sur encours sains	174	110
Dotations aux provisions pour risques et charges	(126)	(121)
Reprises aux provisions pour risques et charges	142	146
<b>TOTAL</b>	<b>(65)</b>	<b>1 393</b>

## NOTE 24 Impôts sur les bénéfiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Impôts sur les bénéfiques</b>		
Impôt courant de l'exercice	(640)	(755)
Impôt contribution 3% sur dividendes versés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(640)</b>	<b>(755)</b>

## NOTE 25 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2020 et le 24 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, une sixième émission obligataire (EMTN) d'un montant de 500 millions d'euros ayant une maturité de quatre ans été réalisée en janvier 2021.

Depuis le 31 décembre 2020 et jusqu'au 24 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

## 3.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Nombre de titres	Valeur nette	Nombre de titres	Valeur nette
<b>Nature</b>				
<b>Autres titres de participation</b>				
BPI France Garantie	247	3 278	247	3 278
<b>TOTAL</b>		<b>3 278</b>		<b>3 278</b>

(en euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Nombre de titres	Valeur nette	Nombre de titres	Valeur nette
<b>Nature</b>				
<b>Parts dans des établissements de crédit</b>				
Apport des titres CREDIPAR	6 706 251	662 641 581	6 706 251	662 641 581
Apport des titres SOFIRA absorbée par CREDIPAR le 1 <sup>er</sup> mai 2015	7 867 090	192 783 605	7 867 090	192 783 605
<b>TOTAL</b>	<b>8 657 313*</b>	<b>855 425 186</b>	<b>8 657 313*</b>	<b>855 425 186</b>

\* Après parité de fusion fixée à environ 4,03 parts sociales de SOFIRA pour une action CREDIPAR.

## 3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSA Banque France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du code de commerce à l'exception du point suivant.

PSA Banque France ne décrit pas la politique de diversité au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle appliquée aux membres du conseil d'administration telle que requise par l'article L. 22-10-10 2° du code de Commerce. PSA Banque France ne décrit pas non plus les modalités de mise en œuvre de cette politique, ni la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSA Banque France par votre assemblée générale du 15 mars 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 16<sup>ème</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

Matthew Brown

Isabelle Gallois

Olivier Gatard

## Déclaration de la personne responsable du Rapport Annuel 2020

### RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

**Laurent AUBINEAU**

Directeur Général de PSA Banque France

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Poissy, le 30 avril 2021



**Laurent AUBINEAU**

Directeur Général de PSA Banque France

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

[www.labrador-company.com](http://www.labrador-company.com)

8, rue Lantiez - 75017 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 06 30 80 - Fax : +33 (0)1 53 06 63 58  
RCS PARIS B 384 362 182 - SAS au capital de 100.000 €



P S A B A N Q U E F R A N C E

STELLANTIS

Société anonyme au capital de 144 842 528 €  
Siège social : 2-10 Boulevard de l'Europe - 78300 POISSY  
R.C.S Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00039  
Code APE/NAF : 6419Z  
Code interbancaire : 14749  
LEI : 969500JK10192KI3E882  
[www.psa-banque-france.com](http://www.psa-banque-france.com)  
tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55